LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

au Quinquet
restaurant/bar
354 ouest, boul. St-Joseph
Montréal
272-4211
Sam. et dim.
petits déjeuners
de 10 h. à 15 h.

Vol. LXXII — No 25 | Ensoleillé. Maximum −4. **(Détail en page 13)** | Montréal, samedi 31 janvier 1981 | 25 CENTS

Les universités dans une situation financière intenable

par Rodolphe Morissette

Les universités du Québec sont actuellement dans une situation financière intenable. Et si le gouvernement persiste dans la politique qu'il vient de choisir, ce sera la catastrophe à très court terme.

C'est du moins l'avis qu'a rendu public hier le Conseil des universités, cet organisme chargé de conseiller le gouvernement en matière d'enseignement supérieur.

Les grandes décisions du gouvernement touchant le budget des universités se font en deux temps: le ministère de l'Éducation négocie avec le premier l'enveloppe globale du réseau universitaire; ensuite, il répartit entre les institutions universitaires les subventions. On en est actuellement à la première étape. Essentiellement, le Conseil des universités réagit vivement à l'intention, exprimée par le gouvernement de M. René Lévesque, de ne majorer que de 6.9% l'enveloppe globale des subventions de fonctionnement pour l'année 1981-1982.

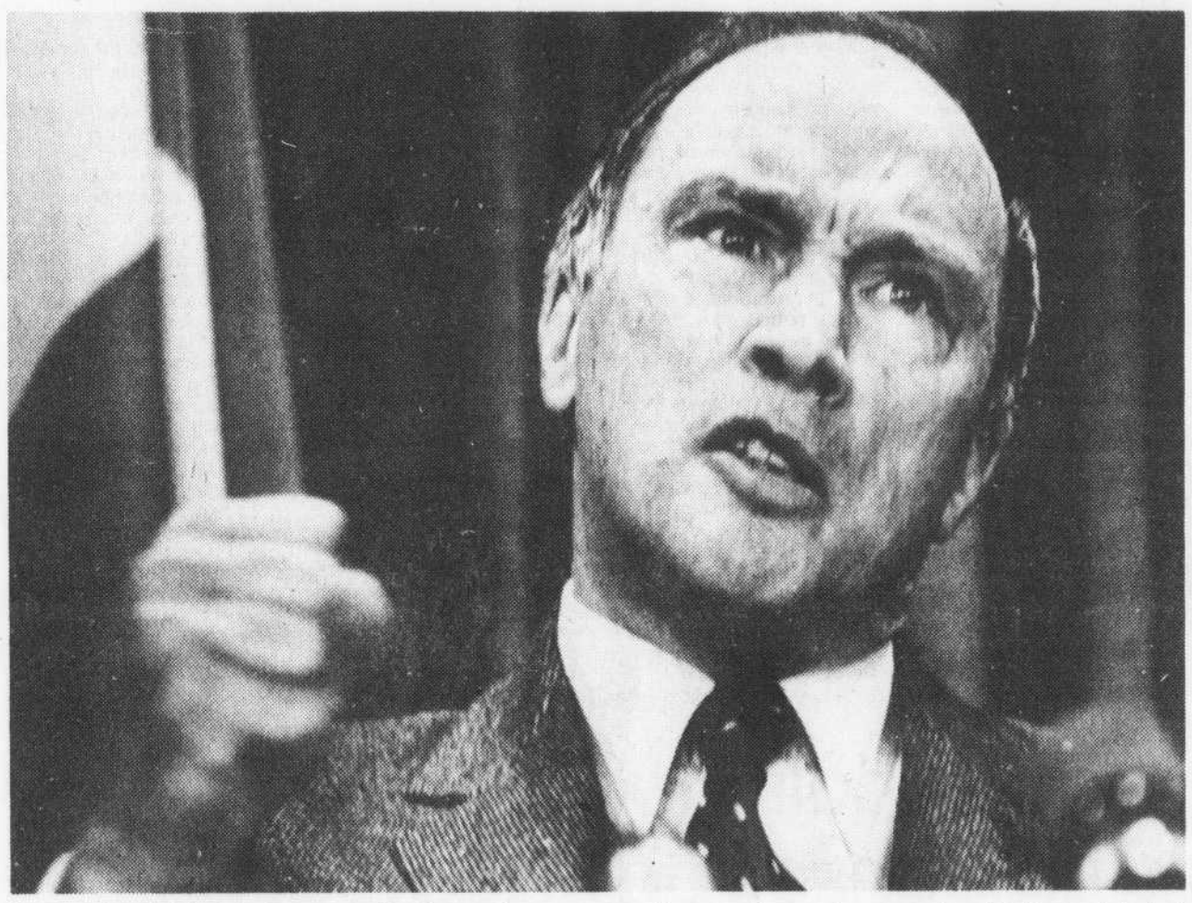
Le Conseil se dit par ailleurs d'accord avec l'impératif d'une réduction des dépenses des universités pour les années qui viennent. Il propose néanmoins que les compressions qui s'imposent ne soient pas aussi brutales que celles annoncées par le gouvernement. Le Conseil recommande plutôt qu'elles soient soigneusement planifiées et qu'elles s'étendent sur un programme de cinq ans.

En 1979-80, la plupart des institutions universitaires ont connu un déficit d'exploitation, note le rapport du Conseil. Pour l'exercice en cours, toutes, sans exception, prévoient un déficit budgétaire. Si l'Université Laval, l'Université McGill et l'Université de Montréal, comme l'École polytechnique et les Hautes Études commerciales, ont pu éponger ces déficits grâce à leurs surplus, ces derniers seront bientôt évanouis. Quant à l'Université du Québec et à Concordia, des institutions en plein développement, contrairement aux premières, les déficits auront des effets plus désastreux encore. Enfin, la situation, déjà déficitaire,

Voir page 18: Universités

Contrarié par le rapport d'un «grenouilleur»

Trudeau met Londres en garde contre une ingérence au Canada



Le premier ministre Trudeau a manifesté sa colère, au cours d'une conférence de presse hier à Ottawa, et il s'est même dit prêt à déclencher une élection générale sur son projet de rapatriement et d'amendement de la constitution canadienne. (Photolaser CP)

par Claude Turcotte

OTTAWA — Fidèle à son habitude d'affronter les courants contraires, M. Pierre Elliott Trudeau, a claironné hier qu'il ne quittera pas la vie politique avant d'avoir accompli la besogne constitutionnelle en cours, n'en déplaise au gouvernement britannique, à Mme Thatcher, aux premiers ministres provinciaux, anciens comme nouveaux.

Le premier ministre était d'humeur agressive hier, lui qui avait promis de prendre sa retraite deux ans après sa réélection en 1980. Pour l'instant, la retraite, ce serait de s'avouer vaincu devant les embûches, comme ce rapport qui est arrivé comme un chien dans le jeu de quilles de M. Trudeau.

«Un grenouilleur», a dit le premier ministre de M. Anthony Kershaw, le président du comité parlementaire britannique qui a préparé ce document. «Vous me verrez autour tant que le travail ne sera pas terminé», a lancé M. Trudeau parmi d'autres phrases comme: «Nous ne pouvons pas faillir tout le temps».

Le premier ministre s'en est pris surtout à une suggestion de M. Kershaw, celle du modèle qu'offre aux Britanniques une formule d'amendement comme celle de Victoria. Une proposition canadienne deviendrait ainsi acceptable à Londres dans la mesure où elle réflète un consensus semblable à celui requis par une telle formule d'amendement. M. Trudeau n'est évidemment pas en mesure d'offrir un tel consensus présentement.

M. Trudeau n'a même pas écarté la possibilité de recourir éventuellement à de nouvelles élections générales, comme le lui proposait un journaliste: «Cela devrait peut-être venir, a-t-il répondu. Nous verrons. Vous ne savez même pas quand Bill Davis (premier ministre ontarien) va déclencher une élection. La sienne viendra avant la mienne. Mais il n'y a rien de mauvais dans tout cela».

Quant aux informations nouvelles en provenance de Londres, le premier ministre a eu deux types de réactions. D'une part, il s'est fait fort d'avoir l'appui des très hauts personnages de Grande-Bretagne: «Heureusement que Mme Thatcher et le chef de l'État (la reine) savent qu'il ne faut pas faire d'ingérence dans un autre pays», a-t-il dit en se voulant rassurant. Il a répété encore que Mme Thatcher lui a «donné sa parole» que l'adresse du Parlement canadien serait présentée sous forme de bill du gouvernement à Westminster.

D'autre part, M. Trudeau s'est emporté et il a clairement laissé entendre que Londres se mêle trop des affaires du Canada, un peu comme il en fait le reproche

Voir page 18: Trudeau

Selon le gouvernement Lévesque

Londres ne sera pas complice du «coup de force d'Ottawa»

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Après la «rebuffade sévère et méritée» que le gouvernement de M. Trudeau vient de se faire servir par Londres, il est maintenant certain que le Parlement britannique ne sera pas complice du «coup de force» qu'Ottawa tente aux dépens des provinces, a déclaré en substance hier M. Claude Charron, leader parlementaire du gouvernement, alors qu'il saluait comme une victoire importante le rapport de la Commission des Affaires étrangères du Parlement britannique (Select Committee on Foreign Affairs) sur le projet de résolution constitutionnel du gouvernement fédéral.

«Ce rapport qui se caractérise par son sérieux, sa lucidité, sa rigueur, mais surtout par son unanimité, ne peut empêcher M. Trudeau de se rendre à Londres, ni l'empêcher de faire pression sur le gouvernement de Mme Margaret Thatcher», a dit le porte-parole du gouvernement de M. René Lévesque, «mais un tel rapport aura une valeur morale très grande quant à l'attitude qu'adoptera Londres», a-t-il ajouté.

«La commission a démontré que le projet Trudeau n'est pas conforme aux usages constitutionnels et qu'il constitue donc un coup de force», a dit M. Charron.

Il a souligné d'autre part que le Parlement britannique manquerait aux devoirs que le peuple canadien lui a demandé d'exercer en 1931 en donnant suite à une requête du gouvernement canadien présentée sans l'accord des provinces.

«En insistant pour présenter son projet, M. Trudeau mettra en danger les relations entre le Canada et la Grande-Bretagne», a-t-il ajouté, car il tentera ainsi d'imposer aux Britanniques un geste que constitutionnellement ils ne peuvent poser».

M. Charron trouve particulièrement inconvenant que le premier ministre continue d'affirmer avoir obtenu des assurances du premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, alors que les conversations qu'il a eues avec son homologue britannique remontent au début de

Voir page 18: Londres

La Matapédia s'insurge

AMQUI (PC) — Le calme est revenu en début de soirée hier dans la vallée de la Matapédia et la circulation a repris lentement son cours normal sur la route 132 après une journée d'intenses manifestations des résidents de la vallée qui réclament la réalisation d'une vieille promesse électorale, la construction d'une papeterie à Causapscal.

Au total, quelque 20,000 personnes, des 26 villages et paroisses de la vallée de la Matapédia, ont manifesté d'une façon ou d'une autre contre ce qu'ils appellent les tergiversations de deux ministres, MM. Yves Bérubé et Pierre de Bané, quant à l'emplacement de la future usine.

«Nous, c'est dans la vallée que nous

Voir page 18: Matapédia

culture & société



Erica Jong corsaire

Entre le besoin de se conformer et le besoin de se révolter, Erica Jong choisit Fanny: son dernier personnage. «Il faut choisir d'être corsaire parce que de l'autre côté c'est la domination», a-t-elle dit à Nathalie Petrowski, qui l'a interviewée lors de son passage à Montréal cette semaine. **Page 19.**

Van Gogh et ses amis

Une exposition du temps de Van Gogh fait courir les foules à Toronto: on y voit des tableaux de Toulouse-Lautrec et Gauguin, pour un «supershow» muséologique auquel a assisté notre critique René Viau. **Page 19.** Clément Trudel, pour sa part, a rencontré le cinéaste Georges Dufaux de retour de Chine. **Page 21.**



AU SOMMAIRE



Dans un monde de lumières...

Âgée de 79 ans, une Canadienne d'origine hongroise, Mme Theresa Beck, dirige une entreprise dont le chiffre d'affaires dépasse les $80 millions. Elle était de passage à Montréal hier pour célébrer le 50e anniversaire de sa compagnie. **Page 11.**

Des idées...

Au moment où reprend le débat sur l'éducation sexuelle à l'école, Jacques Dufresne exprime ses hésitations: «l'amour, écrit-il, n'est pas incompatible avec l'art d'aimer, mais qu'en reste-t-il, s'il est plus voulu qu'éprouvé, plus mimé que vécu». **Page 17.**

Éditorial

La responsabilité du Parlement de Londres est d'assurer le maintien du caractère fédératif du Canada. C'est pourquoi le projet de M. Trudeau paraît irrecevable à un comité des Communes anglaises. Cette démarche agace peut-être, mais elle est fondée en droit. L'éditorial de Jean-Louis Roy. **Page 16.**

PRATT & WHITNEY AIRCRAFT DU CANADA LTEE.
Filiale de UNITED TECHNOLOGIES.
de Havilland

1,000 nouveaux emplois à Longueuil

Le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce a accordé hier une aide financière aux sociétés De Havilland et Pratt and Whitney pour la construction du nouvel avion Dash-8. Ce projet entraînera la création de 1,000 emplois à l'usine de Pratt and Whitney, à Longueuil, et de 2,000 autres à l'usine de De Havilland, à Downswiew, Ontario. **Page 11.**

Pologne: Haig lance un avertissement à Moscou

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Alors que se déroulaient de cruciales négociations entre le gouvernement polonais et le syndicat Solidarité, l'administration Reagan a fait savoir qu'elle avait mis en garde l'Union soviétique contre les sévères répercussions qu'aurait sur les relations Est-Ouest une intervention en Pologne.

Pendant ce temps, d'importantes manoeuvres du Pacte de Varsovie se déroulent aux frontières de la Pologne et la presse soviétique multiplie les attaques contre le syndicat Solidarité accusé de semer «l'anarchie» en Pologne.

M. Alexander Haig, secrétaire d'État américain, a mis en garde l'URSS contre les sévères répercussions qu'aurait sur les relations américano-soviétiques une intervention de ce pays en Pologne, apprend-on de source officielle à Washington. L'avertissement américain est contenu dans une lettre adressée la semaine dernière par M. Haig à son homologue soviétique, M. Andrei Gromyko, précise-t-on.

Dans sa lettre, qui portait également sur l'Iran et d'autres régions de tension, le général Haig a pour l'essentiel repris à son propre compte les mises en garde de l'ex-président Carter à l'URSS au sujet de la Pologne, ajoute-t-on.

Mais le fait que le secrétaire d'État ait profité d'un échange de lettres de courtoisie pour émettre un sévère avertissement au sujet de la Pologne est considéré comme un signe supplémentaire du désir de la nouvelle administration américaine d'adopter une ligne politique ferme à l'égard de Moscou.

Dans ce contexte, on a appris hier au Pentagone que des manoeuvres des forces du Pacte de Varsovie se déroulent actuellement dans plusieurs pays voisins de la Pologne.

Les manoeuvres «Droujba 81» (Amitié), qui ont commencé ces jours derniers

Voir page 18: Pologne



LA PETITE HISTOIRE DU CRIME AU QUÉBEC

• CORDÉLIA • LA CORRIVEAU • AURORE L'ENFANT-MARTYRE • LA BANDE À CHAMBERS, etc.

VOUS AIMEZ LA POPULAIRE ÉMISSION DE Hélène-Andrée Bizier À CKAC
VOUS AIMEREZ SON LIVRE!

28 HISTOIRES VRAIES À VOUS FAIRE DRESSER LES CHEVEUX SUR LA TÊTE!

Stanké
on LIVRE nos LIVRES

Appelez-nous: 935-7452

les éditions internationales alain stanke 2100, rue guy, montréal

McGuigan est d'accord avec Reagan: l'URSS a agi de façon «honteuse»

WASHINGTON (AFP) — Le Canada approuve les critiques adressées jeudi à l'Union Soviétique par le président Ronald Reagan, a déclaré hier à Washington le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, à l'issue d'une visite de 24 heures dans la capitale américaine.

«L'Union soviétique s'est comportée de façon honteuse dans diverses parties du monde», a déclaré le ministre au cours d'une conférence de presse à l'ambassade après un entretien et un déjeuner de travail avec le secrétaire d'État Alexander Haig.

Il n'y a, selon lui, «aucune différence» entre les positions américaine et canadienne à ce sujet. Le Canada est prêt à «coopérer (avec les États-Unis) pour résoudre les problèmes» que pose l'attitude du gouvernement soviétique, a-t-il ajouté.

M. MacGuigan a cependant indiqué que le général Haig n'avait pas spécifiquement demandé le soutien du Canada à la position américaine.

Le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures a également déclaré qu'il était favorable en principe à un «accord nord-américain» entre les États-Unis, le Canada et le Mexique, dont le président Reagan avait lancé l'idée pendant sa campagne, mais qu'il s'agissait de savoir ce qu'il signifiait. Il y serait opposé s'il s'agissait pour les états-Unis «d'essayer de planifier l'utilisation des ressources canadiennes».

M. Reagan, qui a rencontré le président mexicain José Lopez Portillo au Mexique peu avant de s'installer à la Maison-Blanche, doit se rendre «le plus tôt possible» au Canada pour une visite d'une journée afin de rencontrer le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau.

Le ministre canadien a d'autre part indiqué que le Canada n'approuverait pas une réduction massive de l'aide américaine à l'étranger envisagée par certains conseillers de M. Reagan. Il a souligné que les États-Unis risquaient de se priver ainsi d'un moyen d'influence sur certains pays.

Le but principal de la visite de M. MacGuigan, sa première visite officielle aux États-Unis, était d'accélérer la ratification des deux traités américano-canadiens sur la pêche.

Outre le général Haig, le ministre canadien a rencontré neuf membres de la commission des affaires étrangères du Sénat pour obtenir que les traités soient ratifiés sous leur forme actuelle.

Signés en mai 1979, ces traités répartissent les quotas de poissons entre pêcheurs américains et canadiens et instituent un système d'arbitrage pour définir les limites de pêche entre les eaux canadiennes et américaines, le long des côtes est du continent.

Certains membres de la commission des affaires étrangères qui représentent des États du nord-est, où la pêche joue un rôle important, sont opposés aux traités.

M. Haig a promis au secrétaire d'État aux affaires extérieures de nommer un représentant spécial qui sera chargé d'appuyer la ratification des traités par le Sénat. En revanche, les sénateurs semblent toujours déterminés, selon M. MacGuigan, à obtenir une modification des termes du traité.



Le secrétaire d'État américain, M. Alexander Haig (à gauche), et le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mark McGuigan, juste avant leur déjeuner hier à Washington. (Photolaser AP)

Le rapport McDonald sera rendu public de façon «aussi complète que possible»

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, a déclaré hier aux Communes que le rapport de la commission McDonald sur les irrégularités présumées de la Gendarmerie royale sera rendu public de la façon la plus complète possible, en tenant compte toutefois des restrictions attribuables au respect des secrets officiels.

M. Trudeau a déolaré qu'un groupe composé de représentants du bureau du Conseil privé, de la Gendarmerie royale et d'un ou deux ministères révisait le rapport, remis plus tôt cette semaine au gouvernement, de manière à permettre la publication la plus complète possible, compte tenu que plusieurs témoignages ont été tenus à huis clos.

Le premier ministre répondait à une question du député néo-démocrate de Burnaby, M. Svend Robinson, qui a exprimé des doutes quant au fait que le rapport ait été soumis au greffier du Conseil privé, M. Michael Pitfield, «un ami du premier ministre», a-t-il dit, et compte tenu que la commission a examiné l'implication possible du gouvernement libéral dans les activités illégales de la Gendarmerie royale.

Selon le rapport du comité parlementaire britannique

Ottawa doit avoir l'appui de 6 provinces, dont le Québec

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le Parlement britannique aura toute la liberté et même le devoir de rejetter une requête pour modifier la constitution canadienne à moins que cette requête n'ait reçu l'appui d'au moins six provinces, parmi lesquelles devront figurer obligatoirement le Québec et l'Ontario.

C'est ce qu'affirme dans son rapport au Parlement britannique la commission des affaires étrangères du Royaume-Uni (Select Committee on Foreign Affairs), qui depuis l'automne dernier s'est penchée sur toute la question du rapatriement de la constitution canadienne et du rôle du Parlement britannique à cet égard.

Le rapport de cette commission présidée par M. Anthony Kershaw, rendu public jeudi, a eu l'effet d'une bombe à Ottawa puisqu'il rejette la thèse du gouvernement Trudeau selon laquelle le Parlement britannique est tenu d'entériner sans discussion tout projet d'amendement à la constitution canadienne qui lui est soumis par le Parlement canadien.

Les membres de la commission concluent en effet unanimement que le Parlement du Royaume-Uni doit considérer toute requête d'amendement en tenant compte de la nature fédérale du système constitutionnel canadien, cela surtout si la requête affecte directement la structure fédérale du Canada et si l'opposition des gouvernements et des législatures provinciales est officiellement formulée.

Si une telle situation devait se présenter au Parlement britannique, celui-ci devrait alors exercer son jugement pour déterminer si la requête a reçu au Canada un appui suffisant. L'unanimité des provinces n'est pas nécessaire, affirme la Commission Kershaw, mais il serait normal que le Parlement britannique exige le même appui qui serait exigé lorsque le Canada possédera lui-même les pouvoirs d'amender sa constitution.

Les parlementaires britanniques, se référant tant à la formule d'amendement qui avait été proposée en 1971 lors de la conférence de Victoria qu'aux propositions contenues dans le projet Trudeau pour amender la constitution une fois rapatriée, proposent la norme minimale suivante: que la requête d'amendement adressée au Parlement britannique ait reçu l'appui des deux provinces les plus populeuses, le Québec et l'Ontario; l'appui de provinces représentant au moins 50% de la population des Maritimes, en l'occurrence au moins deux des trois grandes provinces Maritimes; et enfin l'appui de provinces représentant 50% de la population de l'Ouest, soit là encore au moins deux provinces, sinon trois.

Le premier ministre Trudeau n'a l'appui formel que de deux provinces actuellement, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Dans de telles circonstances, la conclusion de la commission constitue une fin de non-recevoir pour son projet de requête au Parlement britannique.

La commission Kershaw fut connue dans la presse comme le «Select Committee» qui, selon une procédure propre au Parlement britannique, a pour mission d'étudier en profondeur une question et de faire rapport au Parlement. Composée de 11 membres, issus autant du Parti conservateur que de l'opposition travailliste, la commission étudie normalement les dépenses, l'administration et les politiques du ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth.

Les membres de la commission n'ont pas voulu recevoir et entendre les parties au débat, préférant se livrer à une étude exhaustive et approfondie du problème constitutionnel posé à la Grande-Bretagne par le projet du gouvernement canadien. À cet égard, ils ont entendu les grands constitutionnalistes britanniques, et reçu nombre de mémoires, dont cinq présentés par des provinces canadiennes.

Ce n'est pas sans certaines précautions que les parlementaires britanniques ont abordé cette question, et dans leur conclusion ils disent craindre que «la situation constitutionnelle actuelle en ce qui concerne le Canada puisse constituer un obstacle au développement de bonnes relations entre nos deux pays».

Le pouvoir qu'a le Parlement britannique de modifier la constitution canadienne est anachronique, soulignent les membres de la commission, et le Parlement du Royaume-Uni pourrait raisonnablement envisager de fixer une période au-delà de laquelle cette situation constitutionnelle ne serait pas prolongée. En attendant, notent-ils, ce Parlement détient des pouvoirs indubitables qu'il doit exercer.

Ce pouvoir de modifier la constitution a été conservé au Parlement britannique en 1931 par le Statut de Westminster à la demande tant du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, et il ne pourra être retiré qu'avec l'assentiment et à la demande du Canada. Ce pouvoir, notent les parlementaires, doit être exercé en tenant compte de la souveraineté du Canada, mais en conformité toutefois des exigences constitutionnelles.

Une première exigence constitutionnelle n'est surtout pas d'entériner automatiquement la requête canadienne, fait-on remarquer après avoir étudié chacune des requêtes passées qui ont été approuvées par Londres ainsi que les procédures suggérées par le passé par les hommes politiques canadiens pour amender la constitution.

«Les précédents permettent au Parlement et au gouvernement du Royaume-Uni de décider en toute liberté sur le plan constitutionnel, et non pas sur seulement le plan juridique ou technique, que la présentation d'une requête donné se situe tellement en dehors de la situation constitutionnelle actuelle que le Parlement du Royaume-Uni peut à bon droit refuser d'y donner suite», écrivent les membres de la commission. Et ceux-ci ajoutent qu'il ne serait pas conforme à la situation constitutionnelle d'admettre sans réserve la régularité de toute requête.

Un des aspects que doit prendre en considération le Parlement britannique, c'est la nature fédérale du système politique canadien. Et, précise-t-on, ne pas tenir compte de cet aspect dans l'étude d'une requête reviendrait à dire que le gouvernement et le Parlement canadiens ont le pouvoir de modifier substantiellement et même d'abolir le régime fédéral.

Les parlementaires britanniques ont à cet égard la responsabilité notamment de vérifier si les amendements mettent en cause la structure fédérale. On souligne d'ailleurs que *prima facie* le projet Trudeau semble modifier le partage des pouvoirs entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux.

Une autre responsabilité consistera à vérifier si la requête présente la volonté clairement exprimée du Canada dans son ensemble, tenant compte de la nature du système fédéral. Il n'existe aucune règle exigeant l'unanimité des provinces, notent les membres de la commission, qui croient néanmoins qu'il doit exister un large consensus vérifiable, comme on l'a déjà indiqué.

Lorsque la requête canadienne sera présentée, les parlementaires devront donner la priorité à son étude, mais dans l'étude de cette requête, ils ne pourront entreprendre de discussions sur la pertinence pour les peuples du Canada d'un système politique donné ni délibérer sur la condition des peuples autochtones du Canada. Cette requête devra être approuvée ou rejettée tout simplement, les députés ne pouvant l'amender sans l'accord du Canada ni procéder à un rapatriement unilatéral pour se débarasser du problème.

La commission note enfin que pour le moment il n'est pas opportun de se prononcer sur l'effet des contestations judiciaires entreprises au Canada contre le projet Trudeau. Cela devra être examiné à la lumière de toutes les circonstances au moment où la requête sera reçue à Londres.

«Les Fées ont soif» reporté

La représentation en anglais de la pièce de Denise Boucher, *Les Fées ont soif*, compromise en raison d'un incendie qui a dévasté jeudi la scène du théâtre où elle était jouée, a été reportée à une date ultérieure.

La pièce était en effet présentée depuis quelques jours par des étudiants, à la salle D.B. Clarke de l'université Concordia, dans l'édifice Hall du boulevard de Maisonneuve. Le feu, qui a causé des dommages évalués entre $100,000 et $200,000 selon un porte-parole de l'institution, a détruit les décors ainsi que la scène. Un écran ininflammable a évité que les flammes ne se propagent.

Les Fées ne se produiront donc pas au cours du week-end, comme originalement prévu, à la salle F.C. Smith du campus Loyola de l'université. Les détenteurs de billets sont cependant priés de les conserver, car ils seront honorés lorsque la pièce, objet d'une controverse lorsque d'abord présentée en français, reviendra sur scène.

L'incendie, qui a forcé l'évacuation de plus de 1,000 étudiants et professeurs occupant l'édifice de 15 étages jeudi après-midi, aurait été causé par un court-circuit survenu dans les fils électriques derrière la scène, selon un porte-parole du service d'incendie de la métropole.

Les 60 ans de la Société des missions étrangères

Il y aura 60 ans, le 2 février, que les évêques du Québec fondaient la Société des missions étrangères. En 1925, on prenait possession du séminaire de Pont-Viau et les premiers missionnaires s'embarquaient pour la Mandchourie. Les prêtres de cette société qui compte aujourd'hui 281 membres, sont présents dans neuf pays: Philippines, Cuba, Japon, Honduras, Pérou, Chili, Argentine, Indonésie et Guatémala.

Dans la lettre qu'il adresse à cette occasion aux membres de la société au nom de l'épiscopat du Québec, le cardinal Maurice Roy souligne la contribution inestimable de cette société à l'effort missionnaire de l'Église du Québec.

Le projet de programme politique du NPD prône la création d'un Conseil de la fédération

par Pierre O'Neill

Le projet de programme politique du Nouveau parti démocratique propose une nouvelle société socialiste décentralisée, un nouveau partage des pouvoirs en faveur des provinces, la création d'un Conseil de la fédération et l'instauration d'un mode de scrutin proportionnel.

Ces propositions de réforme du régime fédéral canadien ressortent du document préparé par le «comité des relations constitutionnelles» de la commission politique du NPD, en vue du congrès national qui aura lieu du 2 au 5 juillet à Vancouver, et dont LE DEVOIR a obtenu copie.

Ce projet de réforme constitutionnelle a déjà été soumis au conseil fédéral du parti en septembre et sera débattu à l'occasion des congrès d'orientation que tiendront les ailes provinciales du parti au cours des prochains mois. Pour sa part, le NPD-Québec s'oriente vers une position constitutionnelle qui reprendra essentiellement la notion de souveraineté culturelle de l'ex-régime Bourassa. Les dirigeants de l'aile québécoise se réuniront le 7 février en exécutif et recommanderont par ailleurs au conseil provincial de ne pas présenter de candidats aux prochaines élections provinciales.

C'est le 9 mai prochain que le NPD-Québec tiendra son congrès et définira sa position constitutionnelle en vue du congrès national de Vancouver. Entre-temps, la direction nationale du parti organisera quatre «conférences régionales», dont l'une sur le thème de la condition féminine qui se déroulera au Québec les 27 et 28 avril. Les trois autres réunions de cette série porteront sur les affaires extérieures, la culture canadienne et la participation du Canada aux affaires internationales.

Le document préparé par le comité des relations constitutionnelles du NPD traite en outre des droits linguistiques et culturels. On y propose notamment que tous les Canadiens aient accès dans les deux langues officielles, l'anglais et le français, au Parlement, aux législatures provinciales, aux lois et aux tribunaux.

Au chapitre du partage des pouvoirs, le document établit des domaines de compétence conjointe entre les deux niveaux de gouvernements (fédéral-provincial), introduit la notion de primauté à l'un ou l'autre niveau, sous réserve de l'approbation finale par le Conseil de la fédération. C'est ainsi que l'éducation serait exclusive aux provinces, la défense au fédéral et les ressources naturelles de compétence conjointe.

Dans la tradition de la philosophie néo-démocrate, c'est en matière économique que le gouvernement fédéral se verrait accorder une compétence exclusive plus considérable, notamment à l'égard des dettes, de la monnaie, des opérations bancaires, des brevets d'invention, des tarifs, des droits de douane et des droits d'auteurs.

Le Conseil de la fédération que propose la commission politique nationale implique l'abolition du Sénat et vise à permettre une représentation des provinces dans le fonctionnement de l'administration centrale. Le Conseil serait formé d'un représentant par province et il lui faudrait «une majorité importante» pour exercer ses pouvoirs.

Enfin, le document de la commission politique du NPD recommande que le mode de scrutin uninominal à un tour continue à déterminer la représentation de la Chambre des communes mais suggère d'y ajouter une forme «limitée» de représentation proportionnelle. Les penseurs néo-démocrates indiquent à ce propos qu'il s'agit d'assurer une meilleure représentation régionale qui ne serait «pas nécessairement» proportionnelle à la population de chaque province.

Jusqu'au 14 février 1981

GRANDE VENTE

à la librairie

RENAUD-BRAY

20% sur tous les livres

5219, Côte-des-Neiges (près du Chemin de la Reine-Marie)
Montréal (tél.: 342-1515) — Autobus 65-165-51

faut pas se faire avoir

Partout au Québec, on peut travailler, s'amuser et se faire servir en français.
Cependant, les choses risquent de changer avec le rapatriement unilatéral.
Ottawa doit revenir à la table pour négocier... et s'entendre avec le Québec.

Québec

Hôpitaux ontariens: le chef du syndicat brave l'injonction

TORONTO (PC) — La présidente nationale du Syndicat canadien de la fonction publique a défié un ordre du tribunal, hier, en conseillant aux grévistes d'une quarantaine d'hôpitaux de l'Ontario de ne pas reprendre de travail.

«Oui, a déclaré Mme Grace Hartman, je leur conseille de rester sur les piquets de grève.»

Priée de dire si elle était prête à aller en prison, Mme Hartman a répondu qu'elle était consciente des conséquences de son geste et qu'elle avait également mis les grévistes au courant.

«Les travailleurs n'ont pas débrayé pour être aussitôt obligés de retourner sans que leurs très graves problèmes soient réglés», a-t-elle commenté.

Pour Mme Hartman, l'injonction d'hier du juge J.D. Cromarty n'a pour but que d'intimider les syndiqués et non de venir en aide aux patients.

L'injonction du juge de la Cour suprême de l'Ontario a été émise dans la matinée, à la demande du procureur général de l'Ontario, M. Roy McMurtry.

Elle ordonne aux employés de soutien en grève de retourner immédiatement au travail, sous peine d'outrage au tribunal.

Le maraudage dans la construction paralysé à cause d'une injonction?

par Louis-Gilles Francoeur

L'Union internationale des opérateurs de machinerie lourde a exprimé hier son intention de présenter au début de la semaine prochaine une requête en injonction contre le gouvernement du Québec et l'Office de la construction du Québec (OCQ) en vue de faire arrêter la campagne de maraudage en cours dans la construction et empêcher la tenue de scrutins d'allégeance entre le 23 janvier et le 8 mars, comme le prévoit la loi 109 adoptée par l'Assemblée nationale peut avant la fin de la dernière session.

Le représentant de cette internationale de la construction au Québec, M. Léo McBrearty, a déclaré hier au DEVOIR que cette loi était contraire aux droits des syndiqués de la construction et que son organisation pourrait en subir des dommages irréparables.

Le scrutin d'allégeance qui doit avoir lieu dans la construction à la fin de février n'est pas le maraudage général qui oppose les centrales à la fin de chaque décret. Ce scrutin a été organisé par le gouvernement parce qu'un schisme profond divise depuis plus d'un an ce qui constituait jusqu'à cette époque le principal organisme syndical de la construction, le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (CPQMC). Les unions mécontentes du joug des internationales ont depuis créé la FTQ-Construction pour bien se démarquer de leur ancien port d'attache. Mais elles n'ont plus voix au chapitre dans la construction car le système de représentativité officiel accorde cette voix uniquement au CPQMC.

La loi 109 oblige les assemblées générales des 41 locaux affiliés au CPQMC à décider si elles maintiennent leur allégeance à cet organisme ou si elles favorisent une affiliation à la nouvelle FTQ-Construction. Les autres centrales et le patronat ont désavoué ce projet de loi, y voyant un «cadeau» à la FTQ.

Si l'Union internationale des opérateurs de machinerie lourde obtient momentanément gain de cause par une injonction, les deux campagnes de maraudage en cours devraient normalement cesser et les $200,000 à $300,000 investis par l'OCQ dans cette affaire pourraient avoir été dépensés en partie inutilement.

L'internationale des opérateurs a vu l'an dernier son principal affilié au Québec, la section locale 791, passer au groupe dissident et participer à la fondation de la nouvelle FTQ-Construction. Elle a donc annulé la charte émise au nom de cette section locale et créé un nouvel affilié québécois, le 905. Cette nouvelle section a recueilli environ 2,000 membres au cours des derniers mois, aux dires des nouveaux dirigeants. Mais voilà qu'en vertu des règles de scrutin édictées par la loi 109, un grand total de 345 opérateurs du nouveau local 905 auront droit de vote et ils devront par surcroît aller voter à l'assemblée générale du syndicat qu'ils ont quitté, le 791.

La loi 109 ne reconnaît, en effet, que les associations qui existaient à un moment précis de l'an dernier et elle ne reconnaît que les travailleurs détenant un certificat de qualification professionnelle et ayant, par surcroît, démontré leur activité dans l'industrie de façon à éliminer des listes électorales les retraités ou les travailleurs occasionnels.

Pour l'internationale, il s'agit d'une atteinte aux droits de ses membres. Et la même union, qui n'accepte pas la désaffiliation de son ancien syndicat, a décidé le 8 janvier de poursuivre le gouvernement provincial et le tuteur du 791 pour une somme totale de $368,000. Elle soutient que ses affiliés, qui avaient voté pour une union internationale au dernier maraudage de la construction, ont été privés des services auxquels ils avaient droit de leur internationale. Elle allègue en outre que les tuteurs n'avaient pas le droit d'utiliser les cotisations de membres en règle d'une internationale pour fonder, financer et administrer une association rivale et que, l'ayant fait, le tuteur du gouvernement, Me Gérard Beaudry, a en quelque sorte utilisé les fonds du syndicat à des fins autres irrégulières.

Pendant que l'internationale des opérateurs porte la campagne de maraudage devant les tribunaux, le CPQMC et la FTQ-Construction ont commencé à distribuer sur les chantiers macarons et journaux, à tenir des assemblées de cuisine et à solliciter les exécutifs des 41 unions qui vont émettre des recommandations d'affiliation à leurs membres au cours des prochaines semaines.

Le président de la FTQ-Construction, M. Jean Lavallée, se dit convaincu de recueillir «85%» des 73,069 salariés jusque-là membres du CPQMC. Le directeur général de l'organisation adverse, qui a tout à perdre et rien à gagner dans cette lutte, M. Maurice Pouliot, se dit convaincu de son côté de conserver une «nette majorité» parmi ses affiliés actuels.

La nouvelle FTQ-Construction se dit certaine d'obtenir l'allégeance des électriciens, des opérateurs de machinerie lourde, des journaliers, des monteurs de ligne, des poseurs de plafond suspendus, des parquetteurs, des charpentiers-menuisiers, des peintres, des briqueleurs, des frigoristes, des poseurs de gicleurs, des plâtriers, des poseurs de systèmes intérieurs et des carreleurs.

Au CPQMC, M. Pouliot affirme être assuré de l'adhésion des chaudronniers, des mécaniciens d'ascenseurs, des monteurs d'acier de structure, des isolateurs, des ferrailleurs, des mécaniciens de chantier, des ferblantiers et couvreurs, des membres du nouveau local 905 des opérateurs de machinerie lourde, d'un groupe d'électriciens demeurés fidèles aux internationales, et des tireurs de joints.

Le CPQMC pense d'autre part faire un certain nombre de gains parmi les journaliers, à Sorel et à Hull, chez les menuisiers de ces deux régions et chez les plombiers, que le groupe rival pense aussi marauder avec succès.

Il est surprenant de constater que dans cette lutte les deux rivaux s'entendent assez bien pour délimiter leurs gains éventuels respectifs. Cela est dû essentiellement au fait que les deux groupes savent clairement de quel côté les exécutifs syndicaux «penchent» et que leur recommandation à la base sera déterminante dans la plupart des cas.

Le cas des 6,000 plombiers du Local 144, où rien ne semble encore joué définitivement sera le plus intéressant à suivre. Là-dessus, M. Pouliot déclare que si les plombiers penchent du côté d'un syndicat québécois, «les gars demanderont à Louis Laberge de signer les cartes de voyage», qui leur permettent d'aller travailler sur les chantiers des autres provinces, dominées par les internationales de la construction. «Ce n'est pas du chantage, ajoute M. Pouliot, c'est une promesse que je fais».

Si le 144 quitte lui aussi son internationale, M. Pouliot qui est membre de ce local depuis plus de 15 ans, se retrouvera dans l'association qu'il combat avec acharnement depuis sa fondation. La direction du 144 favorise l'affiliation à la FTQ-Construction.

Blainville aimerait bien que Stablex s'installe chez elle

par André Tardif

Au nom de l'intérêt économique de la population, le conseil municipal de Blainville souhaite vivement que le ministère québécois de l'Environnement et la société Stablex choisissent son territoire pour l'implantation d'un centre québécois de traitement des résidus industriels.

Dans un mémoire fort articulé qu'il doit présenter aujourd'hui lors de l'audience publique du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement), le maire Paul Mercier soutient en effet qu'il est économiquement rentable et sans conséquence pour l'environnement d'inviter la société Stablex à s'établir dans le futur parc industriel de Blainville.

On y explique en effet que la construction du centre de traitement de résidus industriels exigera un investissement de quelque $11 millions ce qui, au taux de taxation présentement en vigueur, apporterait un revenu supplémentaire de $184,000 pour la municipalité.

Or, ce revenu s'avère supérieur à l'augmentation annuelle de $135,000 du service de la dette encourue par la construction d'un boulevard, longtemps réclamé, et d'une voie d'accès devant éventuellement relier le parc industriel à l'autoroute des Laurentides.

Le mémoire signale aussi la création de nombreux emplois représentant une masse salariale annuelle de plus de $1 million, et l'achat de matière première pour un montant supérieur. Blainville estime que les frais annuels d'exploitation de l'usine seront de $5.4 millions.

Par ailleurs, le conseil municipal déclare ne disposer jusqu'ici d'aucune information ou analyse permettant de croire que l'implantation de l'usine menacerait la sécurité des citoyens ou nuirait de quelque façon à l'environnement.

«Si une raison de croire à un tel danger lui était fournie, le conseil renoncerait immédiatement à accueillir Stablex, peut-on lire dans le mémoire. A mesure toutefois que l'information pénètre dans la population, une attitude plus positive tend à succéder à l'incompréhension du début».

La Société pour vaincre la pollution de Terrebonne-Groulx implorait récemment les autorités municipales de renoncer à leur projet, au risque de voir Blainville devenir «la poubelle toxique nationale du Québec» par le fait que la Stablex attirerait dans son sillon des usines à haute toxicité voulant éviter des frais de transport coûteux pour se débarrasser de leurs résidus.

Les grévistes de R-C appuyés par 12 organisations syndicales

par Louis-Gilles Francoeur

Quelque 140 représentants de 12 organisations syndicales québécoises, regroupant ensemble près de 400,000 travailleurs, ont fait parvenir hier un télégramme au ministre tutélaire de Radio-Canada, M. Francis Fox, pour lui transmettre leur appui aux revendications des journalistes de la société d'État, en grève depuis le 30 octobre. Ces représentants se sont réunis hier dans la métropole à l'invitation de la CSN et de la CEQ.

Outre ces deux centrales, on retrouvait dans cette liste des représentants de la Confédération des syndicats canadiens, la Fédération des syndicats professionnels des infirmières et infirmiers du Québec, la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers, le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, la Provincial Association of Protestant Teachers, la Provincial Association of Catholic Teachers, la Fédération des associations des professeurs de l'Université du Québec, les Infirmières unies du Québec, le Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ et les Travailleurs unis du pétrole.

C'est la première fois que l'on voit tous les principaux syndicats indépendants du Québec ajouter leur voix à celles de deux centrales dans une démarche commune.

Le télégramme au ministre ajoute que le gouvernement fédéral fera le nécessaire pour préserver le droit du public francophone à l'information diffusée par la société d'État en répondant favorablement aux «justes demandes» des journalistes.

De son côté, la Ligue des droits et libertés s'inquiète de la durée du conflit de travail opposant Radio-Canada à ses journalistes et elle a exprimé hier l'avis que cette situation privait la population francophone d'une source d'information essentielle en plein débat constitutionnel.

«Il est maintenant reconnu que le domaine de l'information est un secteur d'activité essentiel à la collectivité pour vivre et progresser. Privé d'une de ses sources d'information les plus importantes, la population touchée est lésée dans son droit de participer pleinement à la vie démocratique de notre société», a déclaré la Ligue dans un communiqué émis hier.

«De plus, en cette période politiquement troublée, alors que se déroule un débat de fond sur notre avenir, en l'occurence le rapatriement de la constitution et la charte des droits, la population francophone risque de ne pas être à même de juger en toute connaissance de cause les propositions qui sont faites et les décisions qui suivront», poursuit la Ligue.

Cet organisme en conclut que le gouvernement fédéral doit «prendre toutes les mesures susceptibles de mettre fin à cette situation dangereuse et intolérable pour que puisse se jouer de façon limpide et honnête le jeu démocratique.»

La FPJQ veut garder ses distances avec la police

QUEBEC (d'après PC) — La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a invité ses membres à refuser toute forme de collaboration avec la police, afin «de ne pas confondre le public sur le véritable rôle de la presse en démocratie».

L'appel a été lancé hier par le président de la FPJQ, M. Jean-François Lépine, journaliste à Radio-Canada, lors d'une conférence de presse à Québec.

La Fédération dénonce d'ailleurs avec force la saisie par la Sûreté du Québec des films qu'une équipe de Radio-Québec avait tournés le 21 janvier dernier à La Tuque, au sujet d'un conflit des travailleurs syndiqués de la forêt de la compagnie CIP.

La FPJQ demande aussi au ministre de la Justice de donner des directives strictes aux corps policiers pour qu'ils s'abstiennent d'entraver le travail des journalistes.

De son côté, la SQ a remis jeudi les originaux des films saisis à la grande satisfaction de Radio-Québec. Il a toutefois été impossible de savoir si ce geste signifiait que la Sûreté renonçait à porter des accusations à partir de ces originaux qui constituent des pièces maîtresses devant un tribunal.

Pour sa part, la Commission des droits de la personne est intervenue dans ce débat jeudi, soulignant son «inquiétude relativement à de semblables atteintes à la liberté de presse, lesquelles sont de nature à entraver sérieusement le travail des journalistes, transformés contre leur gré en informateurs de police».

Selon la commission, «en règle générale, la saisie de documents filmés par des journalistes et destinés à l'information du public ne devrait pas être utilisée aux fins de réunir des preuves à l'encontre des personnes concernées. Seules des circonstances extraordinaires et impératives, reliées à la sauvegarde de la sécurité publique, pourraient dicter le recours à de tels procédés».

La Commission des droits de la personne, qui a pour mandat de faire respecter entre autres le droit du public à l'information reconnu par l'article 44 de la Charte québécoise, a demandé au ministre de la Justice «d'émettre de strictes directives à ses policiers, de manière à éviter la répétition de semblables incidents».

Mangez des pommes

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral entend lancer, d'une semaine à l'autre, une campagne de publicité incitant les Canadiens à consommer plus de pommes pour écouler la surproduction de 1980.

C'est ce qu'a déclaré hier aux Communes le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, M. Marcel Ostiguy, qui a précisé que la campagne de publicité vise à augmenter la consommation de pommes à quelque six livres par personne.

Deuxièmement, a-t-il dit, nous envisageons un programme de rachat par l'Office des produits agricoles afin d'éliminer les pommes réfrigérées, dont le surplus d'inventaire dans les entrepôts est attribuable à une surproduction de quelque 20% pour l'année 1980.

Enfin, a dit M. Ostiguy, l'Office de stabilisation des prix agricoles accordera une aide supplémentaire aux producteurs de pommes du Canada.

M. Ostiguy répondait à une question du député libéral d'Argenteuil-Papineau, M. Robert Gourd, qui a rappelé que les producteurs de pommes du Québec, d'Ontario et de Colombie-Britannique ont déjà fait des représentations auprès du gouvernement fédéral à ce sujet.

LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA FORMATION DES ADULTES

Avis d'audiences publiques

La Commission* désire faire connaître la tenue de ses audiences publiques. Les organismes ou individus ayant soumis un mémoire seront avisés par écrit de la date, de l'heure et de l'endroit où ils seront entendus.

Le public intéressé à assister aux audiences peut obtenir des informations en téléphonant aux numéros suivants: (514) 873-7505 ou 873-7013.

La Commission siègera aux dates et endroits suivants, de 09h00 à 18 h 00.

Montréal:	4, 6 février	Palais de Justice 1, rue Notre Dame Est Salle 5.15
	11, 13, 18 20 février, 4 et 6 mars	Hôtel Ritz Carlton 1228, Sherbrooke ouest
Québec:	25, 26 et 27 février:	Édifice H 875, Grande Allée Est
Drummondville:	11 mars	Centre St-Louis de Gonzague 269 Rue Ringuet

Les personnes désirant l'horaire détaillé des présentations de mémoires sont priées d'adresser leur demande au:

Secrétaire de la Commission
Palais de Justice
7e Étage
1, rue Notre-Dame Est
Montréal, H2Y 1B6

* créée le 23 janvier 1980 par le Gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur les Commissions d'Enquête (L.R.Q.,c.C-37).

LES TRIBUNAUX

■ *Corridart: le jugement rendu vers la fin mai*

Le juge Ignace Deslauriers, de la Cour supérieure, a annoncé hier qu'il serait en mesure de rendre son jugement vers la fin du mois de mai dans la poursuite de $355,000 qu'ont intentée 13 artistes contre la Ville de Montréal, à la suite du démantèlement de l'exposition Corridart, dans la nuit du 14 juillet 1976.

Hier, donnant la réplique aux procureurs des requérants entendus la veille, les trois avocats de la Ville de Montréal ont tout d'abord affirmé que l'administration municipale était tout à fait justifiée de démanteler l'exposition s'échelonnant sur une longueur de cinq milles rue Sherbrooke, parce qu'au lieu d'avoir un air de fête, comme on l'avait promis, cette artère ressemblait plus à «une corde à linge où l'on avait étendu du linge sale» et que les prétendues oeuvres soumises au public n'avaient aucune valeur artistique ou commerciale.

À la fin de ce procès, qui aura duré cinq semaines, Me Luc Grammond s'est aussi appliqué à démontrer qu'il était faux de prétendre, à la suite du démantèlement de Corridart, que les artistes locaux avaient subi une perte inestimable de publicité internationale.

Citant les critiques d'art Gilles Toupin de *La Presse*, Chantal Pontbriand, de Parachute, et celui de Arts Canada, qui avaient tour à tour émis des commentaires négatifs sur Corridart, qui, d'après eux, était une exposition «inaccessible, peu convaincante et dont l'idée était bonne mais la réalisation mauvaise», Me Grammond s'est aussi demandé comment on pouvait espérer une bonne critique internationale alors que la critique locale était déjà mauvaise.

Il a aussi rappelé que Corridart comme tel, pas plus que la COJO d'ailleurs, n'avait de budget pour inviter des critiques internationaux. «De toute façon, ceux-ci ne seraient pas venus et il est donc faux de prétendre que les artistes locaux se sont vus priver de publicité à l'échelle internationale.»

En plus, Me Grammond a fait ressortir que des expositions internationales, comme la Biennale de Venise, par exemple, où des artistes canadiens ont participé, ne donnent à peu près aucun résultat et ne font pas vendre davantage d'oeuvres à leurs auteurs.

Il a ensuite passé en revue les oeuvres d'une dizaine d'artistes, qu'il a d'ailleurs nommés, pour affirmer en gros que plusieurs n'avaient aucune valeur artistique ou commerciale, qu'elles étaient banales, sans signification ou carrément laides, ajoutant que toutes, même si certaines auraient été endommagées, pouvaient être refaites ou restaurées. Il a souligné que l'artiste Noël, qui avait créé 10 banderoles et qui se trouve au nombre des requérants, ne pouvait certes se plaindre de dommages car, après le démantèlement de Corridart, il avait pu exposer huit d'entre elles au Musée d'art contemporain. Quant aux deux autres, elles avaient été présumément déchirées par le vent. «D'ailleurs, a dit M. Grammond, Noël a lui-même admis que ses banderoles ne valaient pas grand-chose, parce qu'il avait dû y apporter trop de modifications pour répondre aux critères de Corridart.»

De son côté, Me Jacques Barrière, après avoir expliqué que la Ville de Montréal avait été trompée et qu'elle avait réagi, a souligné que celle-ci, en démantelant l'exposition de la rue Sherbrooke, s'était prévalue d'un règlement municipal qui l'autorise à enlever toutes les choses qui encombrent ou nuisent au public. «Je pense, a-t-il dit, que la preuve a été fort claire quant au fait que les échafaudages constituaient un danger et empêchaient la libre circulation des gens.»

Il a ajouté qu'il appartiendra au tribunal de déterminer si des éléments valables dominaient l'exposition ou si ce n'était pas plutôt le contraire, faisant ressortir que certains éléments étaient carrément provocateurs, blasphématoires et démontraient que la ville était invivable et puante.

D'autre part, ainsi que l'avait mentionné le maire Drapeau dans son témoignage, où il affirmait que Corridart était un «tout», Me Barrière a noté qu'il était tout à fait normal que le démantèlement s'opère autant sur la place publique que sur les terrains privés.

Puis, justifiant davantage ce geste de l'administration municipale, il a fait ressortir que celle-ci s'était toujours réservée le droit de s'opposer à la mise en place de l'exposition si jamais certaines composantes ne correspondaient pas aux exigences des différents services municipaux.

■ *École Chomedey: pas de cautionnement*

Le juge André Chalcux, de la Cour des sessions, s'est opposé hier à tout cautionnement à l'endroit de Michel Lyonnais, âgé de 25 ans, et de Michel Lelièvre, âgé de 20 ans, qui, avec la complicité d'un adolescent de 15 ans, sont soupçonnés d'avoir posé des actes de vandalisme, le 22 janvier dernier, à l'école Chomedey de Maisonneuve, boulevard Morgan.

A cette occasion, des dommages évalués à plus de $100,000 avaient été causés, soit par inondation, bris ou saccage.

Tout en fixant l'enquête préliminaire des prévenus à mardi prochain, le juge Chaloux a expliqué qu'il ne pouvait remettre de tels individus en liberté, parce qu'à son avis, il se commet beaucoup trop d'actes de vandalisme dans la métropole depuis quelque temps. «Vous êtes accusés de méfait, a-t-il dit aux deux jeunes gens, mais ce terme, à mon avis, masque pour ainsi dire le crime de vandalisme, qui est beaucoup plus grave à mes yeux, et que vous êtes soupçonnés d'avoir commis».

■ *Double comparution pour deux meurtres*

Un jeune homme de 18 ans, Roland Chiarelli, a comparu hier, devant le juge André Chaloux, de la Cour des sessions, pour répondre à une accusation de meurtre au premier degré, relativement à la mort de Robert Comtois, âgé de 25 ans, survenue le 9 janvier dernier, dans son domicile du 3761, rue St-Hubert.

Apparemment, c'est au cours d'une querelle concernant la disposition de bijoux volés que Chiarelli aurait tué Comtois en le frappant de coups de pelle à la tête.

Le juge Chaloux a ordonné l'incarcération de l'accusé, tout en fixant son enquête préliminaire *pro forma* à mardi prochain, 3 février.

Les sergents-détectives Jocelyn Dextraze et Paul Asselin, de la police de la CUM, qui enquêtent dans ce dossier, avaient appréhendé Chiarelli, la semaine dernière, dans son logis, au 5850 rue de Normanville, et par la même occasion, avaient recouvré les bijoux volés valant quelque $6,000.

Par ailleurs, dans le cas de Robert Vinet, âgé de 38 ans, également soupçonné de meurtre, le juge Chaloux a ordonné que celui-ci subisse des examens psychiatriques et que rapport en soit remis au tribunal le 26 février.

C'est alors qu'il était en fugue du Centre hospitalier Louis-Hippolyte-Lafontaine, mercredi dernier, que Vinet se serait présenté au domicile de M. Roland Ducharme, au 1930 rue Viau, et qu'il aurait poignardé celui-ci de plusieurs coups de couteau.

Atteint au coeur, M. Ducharme, âgé de 49 ans, est mort sur le coup.

— Bernard MORRIER

L'OPEP augmentera son aide au tiers-monde

VIENNE (AFP) — Les treize pays de l'OPEP sont tombés d'accord hier pour doubler en 1981 le montant des prêts aux pays du tiers-monde mais ont refusé de s'engager sur l'aide alimentaire et agricole au niveau souhaité par la FAO.

Le Fonds de l'OPEP pour le développement international pourra accorder 500 millions de dollars de prêts à faible taux d'intérêt cette année et 700 millions en 1982 contre 250 en 1980, a déclaré le directeur général du fonds, M. Ibrahim Shihata à l'issue de la réunion du conseil des ministres des Finances de l'OPEP.

Concernant l'aide alimentaire, la nouvelle contribution de l'OPEP au Fonds international de développement agricole (FIDA) sera plus faible que prévu avec 450 millions de dollars et aucune décision n'a été prise sur l'aide d'urgence aux pays victimes de la famine malgré l'appel du directeur général de la FAO, M. Édouard Saouma.

Chacun des treize pays de l'OPEP a annoncé hier sa contribution à l'augmentation de 1,6 milliard de dollars du capital du fonds de développement décidé à Caracas en décembre 1979 par les ministres du pétrole. Mais ces engagements individuels ne couvrent pas complètement la somme de 1,6 milliard, a indiqué M. Shihata.

Un comité ministériel composé de six pays doit se réunir d'ici le 1er juillet pour adopter une formule de répartition permettant de compenser ce «trou» dont M. Shihata n'a pas voulu préciser l'importance.

Le problème des ressources du fonds de l'OPEP s'aggrave donc selon les observateurs, puisque depuis le mois de janvier 1980 les pays de l'OPEP n'ont pu parvenir à un accord sur la couverture des 143 millions de dollars que l'Iran aurait dû verser au fonds au titre de sa participation à la précédente augmentation de 800 millions de dollars des ressources. Téhéran aurait dû verser 200 millions mais ne s'est engagé finalement que sur 57 millions.

Ce comité ministériel, créé hier, devra également prendre une décision sur le système futur de contribution de chacun des pays de l'OPEP au fonds.

Pour l'aide alimentaire, l'OPEP a décidé de s'engager à hauteur de 450 millions de dollars pour l'augmentation des ressources du Fonds international pour le développement agricole, organisme de la FAO mais sur un total de 1,3 milliard de dollars souhaité par l'organisation des Nations unies, cela ne représente que 35 pour cent contre 43 pour cent pour la part de l'OPEP dans le capital initial d'un milliard de dollars du FIDA.

M. Chihata a précisé à la presse que douze pays seulement avaient donné leur accord à cette augmentation des fonds du FIDA et que l'Iran devait confirmer sa participation financière.

L'armée sud-africaine mène un raid surprise dans la banlieue de Maputo

JOHANNESBOURG, (AFP) — L'armée sud-africaine, déjà accusée d'avoir conduit récemment des raids en profondeur en Angola, a lancé hier soir sa première opération de grande envergure en territoire mozambicain depuis le départ des troupes portugaises.

Le général sud-africain Constant Viljoen, qui a annoncé ce coup de main (confirmé peu de temps après par les autorités de Maputo), a affirmé que le raid avait été «couronné de succès» et avait permis de détruire trois bases du mouvement anti-apartheid sud-africain ANC (African National Congress). Selon lui, «de nombreux terroristes de l'ANC, y compris des officiers supérieurs», ont été tués.

«De larges quantités d'armes, d'équipements de sabotage et de documents» ont été saisis, a-t-il ajouté. Il n'a pas donné de précisions sur la manière dont les commandos de la South African Defence Force (SADF) avaient opéré.

Il a ensuite insisté sur le fait que cette attaque, réalisée dans les faubourgs même de Maputo, la capitale du Mozambique, «ne visait que l'ANC» et que «tout avait été fait pour éviter un affrontement avec les forces de sécurité du Mozambique ou des civils».

Le général Viljoen a enfin affirmé que cette opération avait été organisée après que les Sud-Africains eurent pris connaissance d' «informations irréfutables en provenance de sources proches de l'ANC», selon lesquelles Maputo était utilisée comme «tremplin pour des actions terroristes contre l'Afrique du Sud».

Le chef des forces armées sud-africaines a affirmé que les attaques commises en 1980 par des guérilleros de l'ANC contre les installations pétrochimiques Natref et Sasol (en juin), ainsi que contre des commissariats de police et une banque (en janvier), avaient été préparées dans ces bases de Maputo, «avec l'aide de conseillers cubains, est-allemands et de membres de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine)».

«Une telle situation est bien sûr totalement inacceptable», a déclaré le général Viljoen, «et le rôle de l'armée sud-africaine est de détruire l'ennemi partout où il se trouve».

Il a également émis le voeu que cette opération, «au cours de laquelle l'ANC a subi un coup sévère», serve «d'avertissement aux anarchistes en Afrique du Sud, ainsi qu'aux États voisins». Ces derniers, a-t-il conclu, «doivent maintenant réaliser une fois pour toutes que le fait d'abriter des terroristes anti-sud-africains représente un danger pour leur propre sécurité et stabilité.

Ce n'est pas la première fois, note-t-on, que Pretoria met en garde ses voisins — que ce soit l'Angola, le Zimbabwe ou le Mozambique — contre le fait d'abriter des bases d'entrainement ou de commandement d'organisations interdites comme l'ANC ou le PAC (Congrès panafricain).

Le raid-éclair des commandos sud-africains sur Maputo a eu lieu un peu plus de 24 heures après que M. Botha eut annoncé aux députés sud-africains que ses services de contre-espionnage avaient arrêté un espion soviétique, le major Kozlov.

«Son travail, avait déclaré le premier ministre, était d'évaluer les dommages provoqués par les activités d'autres organes de son gouvernement, notamment ceux qui forment, financent, endoctrinent, entrainent et arment des groupes terroristes tels que l'ANC, la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain) et d'autres».

M. Pieter W. Botha avait encore affirmé que l'arrestation du major Kozlov avait permis de recueillir au moins «trois volumes de précieuses informations». Certains observateurs sud-africains estiment que ces renseignements ont pu être à l'origine de l'action sud-africaine au Mozambique.

Cette opération de commando, à l'israélienne, au moment même où plusieurs organes de presse occidentaux révèlent que l'armée sud-africaine intervient régulièrement en territoire angolais (contre des objectifs civils, le cas échéant), semble confirmer en tous cas que Prétoria est engagé dans une stratégie tous azimuts contre les ennemis intérieurs et extérieurs de son régime minoritaire blanc.

Duel d'artillerie au Sud-Liban

LONDRES (Reuter) — Un violent duel d'artillerie à fait rage hier matin le long de la frontière israélo-libanaise, à la suite du bombardement, pour la deuxième journée consécutive, de la ville israélienne de Kiryat-Shmona par des roquettes palestiniennes.

Un porte-parole des Nations unies au Sud-Liban a déclaré que plus de 130 obus ont été tirés en l'espace de deux heures à partir de l'enclave contrôlée par les milices chrétiennes soutenues par Israël.

Il a indiqué que l'artillerie est entrée en lice peu après le bombardement de Kiryat-Shmona, située à deux kilomètres de la frontière du Liban, par 14 roquettes tirées depuis Tyr et Nabatyeh.

Selon ce porte-parole, les roquettes, des «Katiousha» de fabrication soviétique, provenaient de positions du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP).

En Israël, un porte-parole militaire a déclaré que trois personnes ont été blessées par ces roquettes et que l'artillerie israélienne a ensuite répliqué.

L'aviation israélienne était intervenue jeudi contre des camps palestiniens au Sud-Liban, à la suite d'un bombardement similaire à Kiryat-Shmona, où sept personnes avaient été blessées.

Le journal libanais Al Nahar rapportait hier que 15 personnes au moins, dont quatre combattants palestiniens, ont été tuées lors des raids aériens de jeudi.

M. Chafiq-Wazzan, premier ministre libanais, a condamné jeudi soir «l'agression» israélienne et il a lancé un appel à tous les états arabes pour qu'ils soutiennent tout effort pour mettre fin aux attaques d'Israël au Liban.

En Israël, plusieurs personnes ont demandé que l'armée prenne les mesures nécessaires pour que les Palestiniens cessent leurs bombardements.

M. Mordechai Zipori, vice-ministre de la Défense, a notamment déclaré: «Si les terroristes (palestiniens) poursuivent leurs raids ou leurs bombardements, Israël devra reconsidérer la situation, et envisager l'utilisation de moyens de prévention plus radicaux».

De son côté, le général Rafaël Eitan, chef d'état major israélien, estime dans une interview publiée hier par le journal Maariv que «les terroristes ne reconnaissent pas les règles de la guerre et le seul moyen de leur faire entendre raison est de les frapper fort».

De nouveaux procès en préparation à Pékin

HONG KONG (AFP) — Les autorités chinoises préparent le procès des associés des dix anciens dirigeants de la Révolution culturelle condamnés il y a cinq jours, a annoncé hier le journal de Hong Kong Ta Kung Pao (gauche, considéré comme le porte-parole de Pékin à Hong Kong).

Le neveu de Mao Tsétoung, Mao Yuanxin, et les membres de l'ancien comité révolutionnaire municipal de Shanghai, Ma Tianshui, Xu Jiangxian et Wang Xiuzhen, seront jugés très bientôt pour tentative de coup d'État et de rébellion armée à Shanghai en octobre 1976 — au moment où la veuve de Mao et les trois autres membres de la Bande des quatre étaient arrêtés à Pékin, — ajoute le journal dans une information datée de Pékin.

Les officiers proches de l'ancien ministre de la Défense Lin Biao, mort dans un accident d'avion en Mongolie intérieure en septembre 1971, seront traduits devant une cour militaire spéciale, comme les cinq généraux jugés en même temps que la Bande des quatre, précise encore le journal.

Les «crimes» commis par le chef des services secrets Kang Sheng, tombé en disgrâce après sa mort en 1975, ceux de l'ancien maire de Pékin et ministre de la sécurité publique Xie Fuzi mort en 1971, seront officiellement rendus publics, indique encore Ta Kung Pao. Ces deux personnalités avaient été enterrées avec les honneurs dus à leurs rangs.

Par ailleurs, la veuve de Mao et l'ancien vice-premier ministre Zhan Chungqiao, tous deux condamnés à mort avec deux ans de sursis, sont détenus à la prison de Quincheng dans la banlieue de Pékin, poursuit le journal. Ils ne seront pas traités avec autant d'indulgence que pendant leur détention préventive, ajoute le journal en expliquant que l'opinion publique a vivement critiqué le coût des repas de Jiang Qing — 40 yuan par mois (26 dollars).

Problèmes pour Pékin au Tibet

PÉKIN (AFP) — De sérieux problèmes paraissent se poser au Tibet, l'ancien royaume théocratique himalayen où l'armée chinoise est entrée en 1951: c'est ce qui ressort d'une émission de Radio Lhassa dont le texte est parvenu hier à Pékin.

Selon la radio, M. Yin Fatang, le «numéro un» du Tibet, une région autonome de la Chine, a fait état en effet de l'existence d'une «poignée de mauvais éléments qui ont semé la discorde entre les nationalités». Cette expression vise, notent les observateurs, les partisans de l'indépendance du Tibet et du retour du dalaï lama, le «Dieu roi» qui vit actuellement en exil en Inde.

«Nos organes de dictature et les unités de l'armée stationnées au Tibet doivent faire leur devoir, et combattre résolument les activités des contre-révolutionnaires, des criminels et des saboteurs», a déclaré M. Yin, qui prenait la parole au cours d'une conférence de représentants du parti communiste chinois du Tibet.

M. Yin a reproché à cette «poignée de mauvais éléments» de «saper l'unification de la Mère-patrie, d'attiser le fanatisme religieux, de disséminer des idées favorables à la restauration d'un régime réactionnaire, d'attaquer le système socialiste, de s'être opposés à la direction du parti et de s'être engagés dans des activités visant à une restauration». Il a mis l'accent sur la présence de partisans «non repentis» de la Révolution culturelle, qui passe pour avoir été particulièrement sanglante au Tibet.

Enfin, M. Yin a également reproché la diffusion du «Livre de la prophétie céleste», un ouvrage apparu l'an dernier, et qui prédit pour les prochaines années une série de catastrophes naturelles sur le Tibet.

Les journalistes étrangers qui ont pu se rendre au Tibet dans les deux dernières années ont été témoins d'innombrables manifestations de respect et d'attachement au dalaï lama, qui a fui son pays en 1959 à la suite d'un soulèvement écrasé par l'armée chinoise.

Les journalistes étrangers ont également pu constater la force persistance du bouddhisme lamaïque, la religion nationale des Tibétains, malgré la répression dont ses fidèles ont été victimes, pendant la Révolution culturelle notamment.

Ainsi, des journalistes étrangers ont pu assister, en juillet dernier à Lhassa, à une véritable manifestation d'environ 2,000 personnes électrisées par la présence d'une délégation du dalaï lama dans la ville.

Exode namibien

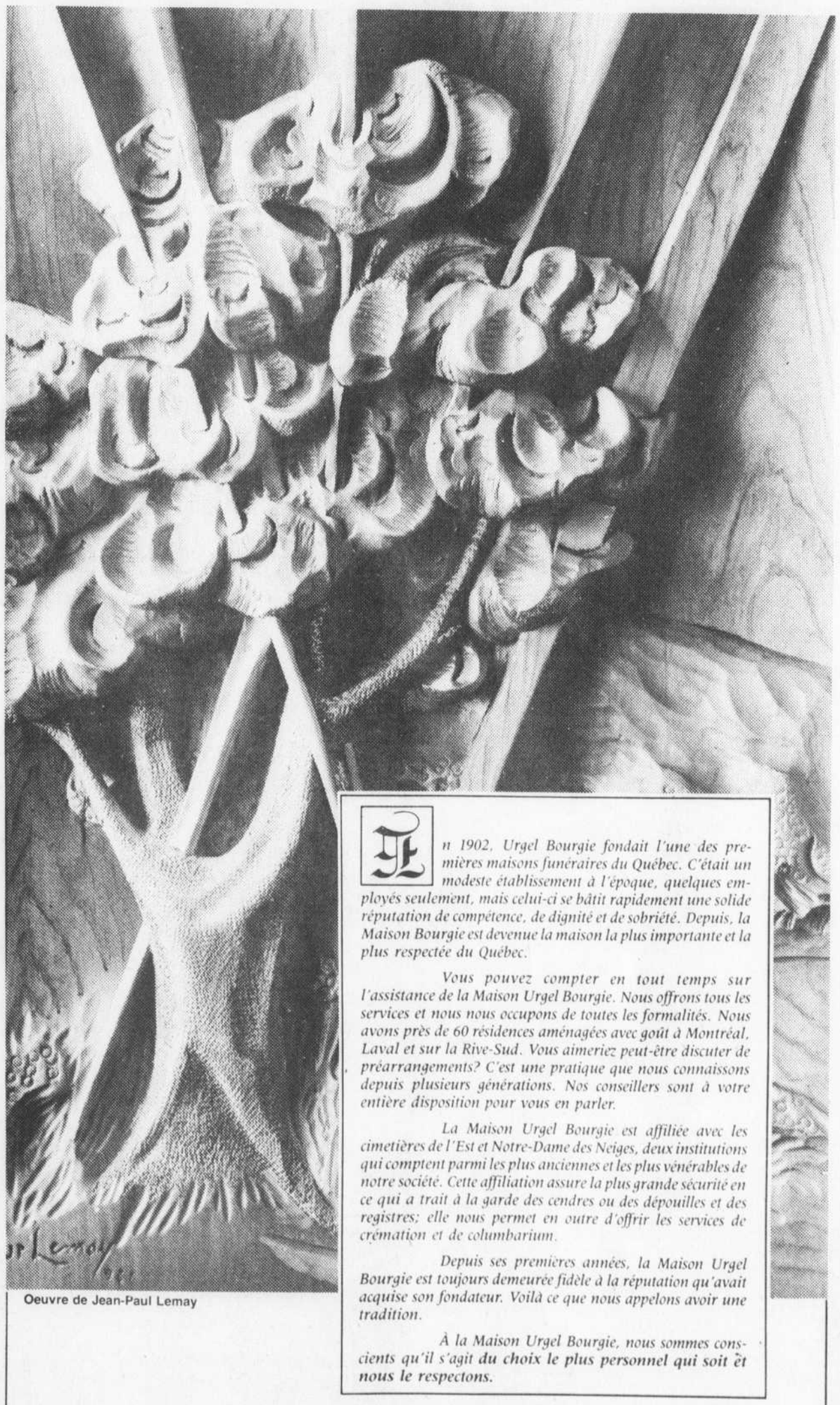
GENEVE (d'après AFP et Reuter) — Les jeunes Namibiens ont repris la route de l'exode, depuis l'échec de la conférence des Nations unies sur l'avenir de la Namibie qui s'est tenue à Genève du 7 au 14 janvier, a déclaré hier un porte-parole du HCR (Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés).

Selon le porte-parole, ces jeunes Namibiens quittent le territoire qu'administre l'Afrique du Sud «pour se soustraire au service militaire obligatoire» dans les milices que Pretoria engage contre les guérilleros de la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain).

Le porte-parole, qui a souligné que les jeunes Namibiens prenaient la direction de l'Angola, n'a pas pu donner de chiffres sûrs: «Nous avons entendu parler de 5,000 personnes», a-t-il dit, «mais nous ne sommes pas en mesure de confirmer ce chiffre pour le moment». Le nombre de Namibiens exilés à l'étranger s'élevait au 1er janvier, selon le HCR, à environ 40,000 personnes.

Par ailleurs, M. Linekela Kalenga, membre du comité central de la SWAPO a été tué dans un accident de la route dans l'ouest de la Zambie, annonce la SWAPO à Lusaka.

Âgé de 41 ans, M. Kalenga était entré au comité central en 1976. Il était secrétaire du parti à l'éducation et la culture et membre de la direction de l'institut de l'ONU pour la Namibie dont le siège est à Lusaka.


Oeuvre de Jean-Paul Lemay

En 1902, Urgel Bourgie fondait l'une des premières maisons funéraires du Québec. C'était un modeste établissement à l'époque, quelques employés seulement, mais celui-ci se bâtit rapidement une solide réputation de compétence, de dignité et de sobriété. Depuis, la Maison Bourgie est devenue la maison la plus importante et la plus respectée du Québec.

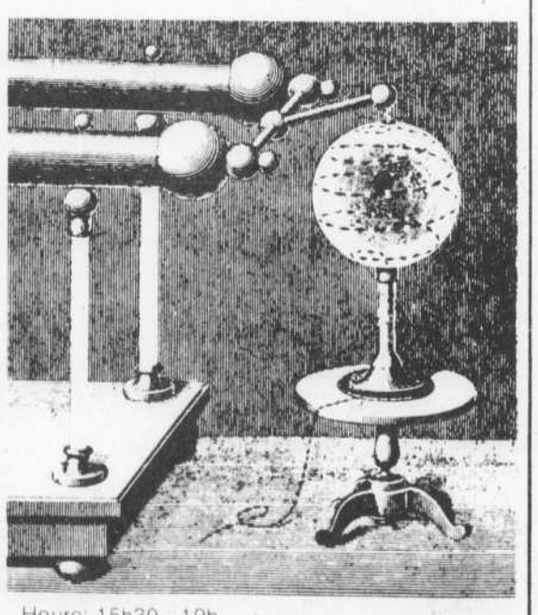
Vous pouvez compter en tout temps sur l'assistance de la Maison Urgel Bourgie. Nous offrons tous les services et nous nous occupons de toutes les formalités. Nous avons près de 60 résidences aménagées avec goût à Montréal, Laval et sur la Rive-Sud. Vous aimeriez peut-être discuter de préarrangements? C'est une pratique que nous connaissons depuis plusieurs générations. Nos conseillers sont à votre entière disposition pour vous en parler.

La Maison Urgel Bourgie est affiliée avec les cimetières de l'Est et Notre-Dame des Neiges, deux institutions qui comptent parmi les plus anciennes et les plus vénérables de notre société. Cette affiliation assure la plus grande sécurité en ce qui a trait à la garde des cendres ou des dépouilles et des registres; elle nous permet en outre d'offrir les services de crémation et de columbarium.

Depuis ses premières années, la Maison Urgel Bourgie est toujours demeurée fidèle à la réputation qu'avait acquise son fondateur. Voilà ce que nous appelons avoir une tradition.

À la Maison Urgel Bourgie, nous sommes conscients qu'il s'agit ***du choix le plus personnel qui soit et nous le respectons.***

URGEL BOURGIE LIMITÉE
55 résidences funéraires
932-2225
• La Société coopérative de frais funéraires • Boudrias et Cormier Enr.
Raoul Bourgie Inc. • J.M.D. Cyr Enr. • J.R. Deslauriers Ltée •

UNIVERSITE CONCORDIA
COLLÈGE DES SCIENCES
PORTES OUVERTES

Heure: 15h30 - 19h
Date: le mercredi 4 février 1981
Lieu: salle H-1260
1455, boul. de Maisonneuve ouest
Des rafraîchissements seront servis.
Renseignements: 879-4160

faut pas se faire avoir
Nous avons une identité, des droits et même une langue bien à nous.
Cependant, les choses risquent de changer avec le rapatriement unilatéral.
Ottawa doit revenir à la table pour négocier... et s'entendre avec le Québec.
Québec

Le Pérou dit avoir repoussé l'envahisseur

(d'après AFP) — Les troupes équatoriennes qui, selon Lima, avaient pénétré au Pérou dans la région de la cordillère du Condor, sont sur le point d'être expulsées en totalité du territoire, a affirmé hier soir le premier ministre péruvien, M. Manuel Ulloa.

Les forces péruviennes poursuivent les combats pour reconquérir le deuxième des trois postes militaires occupés par des unités équatoriennes sur le versant péruvien de la cordillère du Condor, a indiqué le premier ministre, précisant que le premier de ces postes avait été repris hier.

Auparavant, M. Javier Arias Stella, le ministre péruvien des Affaires étrangères, avait affirmé que l'armée péruvienne avait repris le contrôle de la zone occupée par les troupes équatoriennes.

De son côté, le haut commandement militaire équatorien a affirmé que la situation était stable sur la frontière du Sud et de l'est de l'Équateur, dans un communiqué publié à Quito. Le communiqué affirme que la situation a été stable sur les frontières orientale et méridionale hier jusqu'à 15 h 30 (locales).

Le conflit entre le Pérou et l'Équateur a suscité une intense activité internationale, notamment l'appel à la paix lancé jeudi par le Vénézuela et la Colombie, qui ont offert leurs bons offices pour aider à un règlement du conflit.

Cette proposition a été acceptée hier par le président équatorien, M. Jaime Roldos Aguilera, qui, tout en affirmant que son pays était «résolu à défendre son intégrité nationale», a déclaré qu'il souhaitait résoudre le conflit «par des moyens pacifiques».

Par contre, le président péruvien, M. Fernando Belaunde, a répondu qu'il rejetait toute éventualité de discussion avec l'Équateur tant que ce pays continuerait à occuper une partie du territoire péruvien, a annoncé à Lima M. Ulloa. En tout état de cause, a ajouté le premier ministre, le Pérou n'acceptera pas que le traité de Rio soit révisé.

Dans leur message, les présidents colombien et vénézuelien, MM. Julio Cesar Turbay et Luis Herrera Campins, ont estimé que le conflit actuel pouvait mettre en danger l'existence du Pacte andin, a ajouté le premier ministre péruvien.

M. Ulloa doit partir demain pour Washington afin d'assister à la conférence des ministres des Affaires étrangères des pays de l'Organisation des États américains (OEA), qui se tiendra lundi.

Par ailleurs, le Chili, qui est l'un des quatre pays garants du traité de Rio de Janeiro, a indiqué qu'il examinait la demande d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de ces pays garants (les trois autres étant les États-Unis, l'Argentine et le Brésil). Le Chili a entamé des consultations avec ces trois pays, a indiqué M. Ernesto Videla, vice-ministre chilien des Affaires étrangères.

Le pape Jean-Paul II a envoyé hier au Pérou et à l'Équateur un message dans lequel il demande aux deux parties de cesser immédiatement toute action violente.

De leur côté, les États-Unis ont exercé de discrètes pressions diplomatiques pour éviter que la crise entre l'Équateur et le Pérou ne dégénère en un conflit armé ouvert, a-t-on déclaré de sources bien informées à Washington.

Le département d'État a demandé «l'arrêt immédiat de toutes les opérations militaires» à la frontière entre les deux pays.

Les États-Unis qui «soutiennent les efforts» de l'Organisation des États américains (OEA) pour résoudre le conflit, selon M. William Dyess, porte-parole du département d'État, ont cependant des «discussions informelles» avec les autres pays garants du protocole de Rio qui fixe le tracé de la frontière entre les belligérants.

Pour sa part, le Pérou refuse le règlement du conflit dans le cadre de l'Organisation des États américains (OEA) et a demandé aux quatre pays garants du protocole de Rio de contrôler le «bien fondé» de ses accusations contre l'Équateur.

Cette petite guerre aura eu au moins un avantage pour l'Équateur: l'affaire du traité de Rio de Janeiro (1942) est enfin sortie des oubliettes de l'histoire.

Le gouvernement équatorien ne pouvait rêver de meilleur forum pour réveiller enfin la conscience internationale à propos d'une affaire oubliée, mais encore vivante au coeur de tout Équatorien: ce fameux traité de 1942 qui mit fin à la guerre entre les deux pays, amputant l'Équateur d'une large portion de son territoire, après une invasion péruvienne, au moment où un autre conflit, d'une toute autre ampleur, embrasait la planète.

Enfin, à Lima, on dément dans les milieux pétroliers des informations reprises par la presse internationale selon lesquelles le conflit aurait une relation avec l'existence de gisements de pétrole dans la zone des affrontements.

Le Kremlin réplique au coup par coup à l'escalade verbale de Reagan

MOSCOU (AFP) — L'URSS a décidé de répondre coup pour coup aux attaques du président Reagan, estime-t-on à Moscou, après la très violente réaction de l'agence officielle Tass aux propos tenus par le président américain lors de sa première conférence de presse.

Moscou a attendu près de 24 heures pour répondre à Ronald Reagan et d'une manière qui ne laisse aucune place à l'ambiguïté: l'offensive verbale du président américain n'impressionne pas le Kremlin. Lui aussi choisit l'offensive et montre que pour l'instant il n'est prêt à aucun compromis avec la nouvelle administration américaine.

M. Reagan a tenu des propos «indignes», il a «déformé» avec préméditation le sens de la politique étrangère soviétique a affirmé l'agence Tass. La mise au point est claire: l'URSS n'a pas l'intention de modifier la politique qu'elle mène dans le monde.

Moscou refuse d'accepter la théorie de l'indivisibilité de la détente prônée par Washington et selon laquelle les négociations avec l'URSS ne sont possibles que si le Kremlin modifie sa politique.

En évoquant le problème des négociations sur la limitation des armements stratégiques, Tass a clairement indiqué que pour le Kremlin cette question ne saurait être soumise à aucune autre. L'agence a reproché à M. Reagan de vouloir «lier» le traité SALT-2 — «l'un des problèmes les plus importants» — «à des questions qui n'ont rien à voir avec la limitation des armements stratégiques».

Ces questions, Tass les a évoqué en parlant des «changements qui se produisent dans le monde». Mais selon l'agence, l'URSS n'en est pas responsable. «Ils ont un caractère objectif, a-t-elle indiqué, ajoutant qu'ils ne dépendent ni de l'URSS ni des États-Unis».

Même fermeté en ce qui concerne l'Iran. Les déclarations de l'agence Tass montrent que l'URSS n'a pas l'intention de modifier l'attitude qu'elle a adoptée face au problème des relations américano-iraniennes. En soulignant que le président Reagan a décidé d'analyser les accords passés entre Téhéran et l'administration de M. Carter sous l'angle du droit international et des lois américaines, Tass continue indirectement de soupçonner Washington de ne pas vouloir se conformer aux accords passés.

L'URSS avait déjà clairement montré sa volonté d'être ferme en ce qui concerne l'affaire des ex-otages américains. Jeudi, le ministère soviétique des Affaires étrangères a convoqué le chargé d'affaires américain pour lui indiquer que l'URSS n'admet pas les protestations américaines quant à l'attitude soviétique face aux relations entre Washington et Téhéran.

Après les attaques du président Reagan et les répliques particulièrement vives qu'elles lui ont valu de la part de l'agence Tass — la télévision leur a donné une large publicité les citant deux fois de suite à moins d'une demie heure d'intervale —, la normalisation des rapoorts entre Moscou et Washington, ne semble être à l'ordre du jour ni à la Maison-Blanche ni au Kremlin.

Les symboles ont dans ce domaine autant de puissance que les mots: la suppression d'un «privilège» accordé par les deux précédents gouvernements à l'ambassadeur soviétique à Washington, M. Anatoly Dobrynine, prend aux yeux du public américain la même importance que les attaques verbales du président. M. Dobrynine s'est en effet vu refuser le droit, jeudi, de pénétrer directement en voiture dans le sous-sol de département d'État à l'occasion d'une visite au secrétaire d'État, Alexander Haig. Il a dû, comme les autres ambassadeurs, emprunter à pied la porte d'entrée habituelle.

«Les diplomates soviétiques à Washington doivent commencer à se dire que rien n'est si bon que d'être chez soi», résumait hier matin un commentateur américain.

Dialogue de sourds à Madrid sur information et désarmement

MADRID (AFP) — L'URSS a réclamé, hier, à Madrid, la fermeture des stations radio Europe libre (Radio Free Europe) et Radio Liberté qui émettent depuis Munich des émissions à destination des pays de l'Est, dans les différentes langues de ces pays.

À l'appui de cette demande déposée sous forme de proposition à adopter par les 35 participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le délégué soviétique, M. Kondrachev, a affirmé que ces stations de radio entretiennent une atmosphère de méfiance contraire à l'acte final d'Helsinki. Il a fait remarquer qu'il s'agissait de stations américaines émettant en RFA et financées par les États-Unis, mais qu'au lieu de se contenter de donner des informations sur ces pays, elles s'ingéraient dans les affaires intérieures des États auxquels sont destinées ces émissions.

Le délégué des Pays-Bas, M. Sizoo, parlant au nom des «dix» de la Communauté économique européenne, a répliqué que l'Union soviétique, par cette demande, tournait à l'envers l'acte final d'Helskini qui prévoit, au contraire, une plus large diffusion de l'information. Si la SCSE acceptait cette proposition, a-t-il ajouté, «elle s'érigerait en censeur suprême de l'Europe».

De son côté, le délégué américain, M. Guy Coriden, a fait remarquer que Radio-Moscou diffusait, elle aussi, des émissions internationales extrêmement offensantes pour les États-Unis mais que le gouvernement américain faisait confiance à ses citoyens pour faire la différence entre les faits et la propagande. L'URSS ferait mieux, a-t-il ajouté, de cesser le brouillage des émissions étrangères sur son territoire.

Pendant ce temps, un semblable dialogue de sourds se poursuivait à la commission sur la sécurité à propos de la définition géographique de l'Europe en vue d'une éventuelle conférence sur le désarmement.

Dans une intervention extrêmement musclée, le chef de la délégation espagnole, M. Javier Ruperez, a déclaré que son pays se refusait catégoriquement à toute conférence sur le désarmement qui se réunirait dans le vague, sans un mandat clair et déterminé. Il a qualifié de «propagandiste et démagogique» la proposition polonaise de conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe et a vigoureusement appuyé, au contraire, la proposition française de conférence sur des mesures de confiance contraignantes, vérifiables, militairement significatives et applicables de l'Atlantique à l'Oural.

L'URSS continue, pour sa part, à refuser que de telles mesures puissent s'appliquer au-delà de 250 km à l'est de sa frontière occidentale.

Elle s'appuie, notamment, pour ce refus, sur une des dispositions de l'acte final prévoyant pour l'une des mesures de confiance décidées à Helsinki (la notification de manoeuvres) cette limite géographique. Vouloir étendre de nouvelles mesures au-delà de cette limite, serait «modifier l'acte final», ce à quoi Moscou se déclare formellement opposé.

En outre, un problème philosophico-juridique a surgi à Madrid à propos, notamment, des droits de l'homme et des contacts humanitaires: celui de l'individu par opposition à l'État.

C'est l'Union soviétique qui, à plusieurs reprises, a soulevé ce délicat problème — qui paraît n'en être un que pour les pays socialistes — à propos de l'application de l'acte final d'Helsinki. Cet acte final, selon Moscou, ne parle que d'États et de coopération entre les peuples, alors que les Occidentaux s'attachent, au contraire, à défendre les droits des individus.

Cette divergence de vue avait déjà surgi mercredi lorsqu'avait été évoquée la proposition occidentale visant à assurer à tout citoyen la liberté de militer en faveur de l'application des accords d'Helsinki dans son pays, sans subir de répression.

Le délégué soviétique avait alors fait remarquer que c'étaient les États qui avaient pris l'engagement de la faire respecter.

Schmidt prône un équilibre Est-Ouest

BONN (d'après AFP et AP) — Le gouvernement de Bonn continuera de soutenir le principe de l'équilibre dans les relations Est-Ouest, et opposerait de «sérieuses réserves» à une «autre philosophie» tendant à une supériorité militaire occidentale, a déclaré hier le chancelier Helmut Schmidt, au cours du débat budgétaire devant le Bundestag.

M. Schmidt a souligné que la RFA insistera sur «l'aspect de la coopération» avec les pays de l'Europe de l'Est «y compris en matière de contrôle des armements». Faisant allusion à ce propos aux consultations qui vont s'engager avec la nouvelle administration américaine — M. Schmidt doit rencontrer Ronald Reagan en avril, — le chancelier fédéral a affirmé «qu'il y aura matière à discussion à ce propos».

Il a expressément relevé, cependant, que le secrétaire d'État américain Alexandre Haig a affirmé la détermination du nouveau gouvernement de Washington à poursuivre le processus SALT et de maintenir la «double décision» de l'OTAN de 1979: modernisation des armes nucléaires à portée intermédiaire et négociations avec Moscou sur une limitation de cet arsenal atomique.

M. Schmidt a fait ressortir que la décision de l'Otan était à ce jour le «seul engagement des États-Unis à la limitation des armements au sein de l'Alliance» et qu'il convenait de faire en sorte que cet engagement reste en vigueur.

Le chef du gouvernement de Bonn s'est également félicité de l'intention de Washington de procéder à des consultations plus étroites avec les partenaires et gouvernements européens et il a fait observer «qu'il y aura matière à discussion».

Employant, en outre, le même ton ferme que Washington, il a affirmé que la EFA s'opposerait à toute tentative de Moscou pour accroître sa sphère d'influence en Europe.

«C'est un fait, tout au long de 1980 et encore à ce jour, que l'on fabrique, du côté soviétique, environ 50 fusées de moyenne portée, dirigées non pas vers les États-Unis, car elles ne vont pas jusque là, (mais) principalement vers l'Europe, 50 fusées par an, chacune avec trois ogives, ce qui fait 150 ogives, chacune pouvant être orientée séparément...», a déclaré M. Schmidt, en ajoutant que ces fuées «sont des instruments potentiels de pression politique auxquels l'Ouest se doit de réagir».

Pour lui, il est donc nécessaire de parvenir à un équilibre au niveau de base des armements si l'Europe veut rester indépendante de Moscou qui, a-t-il affirmé, maintient en vigueur une idéologie destinée à placer les autres sous la dépendance du Kremlin. Il rejoignait ainsi la position de M. Reagan, qui déclarait jeudi que tous les dirigeants soviétiques, sans exception, se sont donnés pour objectif «le développement de la révolution mondiale et d'un État communiste ou socialiste dans le monde».

La succession de Suarez sera difficile

MADRID (d'après Reuter et AFP) — Après la démission impromptue de M. Adolfo Suarez et la proposition de lui donner comme successeur M. Leopoldo Calvo Sotelo, on percevait hier quelques remous dans les rangs du parti centriste majoritaire en Espagne.

Le roi Juan Carlos a commencé ses consultations avec les dirigeants parlementaires en vue de trouver une solution à ce que certains commentateurs espagnols appellent la plus grave crise politique du pays depuis la mort du général Francisco Franco, en 1975.

M. Suarez, qui a aidé l'Espagne à passer de la dictature à un régime de démocratie parlementaire, a plongé les milieux politiques dans la confusion, jeudi soir, en annonçant sa décision irrévocable de démissionner de ses fonctions de président du gouvernement et de celles de dirigeant du parti de l'Union du centre démocratique (UCD).

Dans un discours télévisé, M. Suarez a indiqué qu'il était profondément dégoûté par les critiques dont il avait été l'objet mais il n'a pas expliqué clairement les raisons de sa démission.

«Quelles sont les vraies raisons de cette démission?» s'interroge dans son éditorial l'influent journal madrilène, El Pais. Il ajoute que si les rumeurs faisant état de pressions de la part de l'armée sont exactes, la situation prend une tournure alarmante.

Jeudi soir, le ministre de la Défense a nié que l'armée, pilier du régime franquiste, soit pour quelque chose dans la décision du premier ministre de renoncer à ses fonctions.

Les dirigeants politiques dont le chef de l'opposition socialiste, M. Felipe Gonzalez, ont également affirmé que l'armée n'était pas à l'origine de cette démission.

Mais tout ceci n'empêche pas la rumeur de courir selon laquelle les militaires auraient poussé M. Suarez à se retirer en raison de son opposition supposée à la visite au pays basque du roi Juan Carlos et de la reine Sofia.

Le souverain doit maintenant désigner le successeur de M. Suarez. L'UCD s'est réuni pour choisir un candidat à cette succession. Après une séance houleuse au cours de laquelle certains ont refusé de voter, le nom du vice-premier ministre chargé des affaires économiques, M. Calvo Sotelo, a été retenu. Mais il n'est pas sûr que, devant la situation actuelle, le roi entérine ce choix.

Il a en effet fallu plus de six heures aux dirigeants de l'UCD, réunis en comité exécutif, pour se mettre d'accord jeudi soir sur le nom de M. Calvo Sotelo.

Cette valse hésitation de l'UCD pour le choix de son «candidat à la candidature» montre en outre à quel point le nouveau président qui sera désigné par le roi, après vote de confiance de la Chambre basse, aura du mal à gouverner. Le président Suarez, outre son charme personnel, était l'homme qui a instauré un régime parlementaire en Espagne après quarante ans de fascisme. Il bénéficiait donc d'un indéniable prestige. Le nouveau président du gouvernement ne bénéficiera pas d'une telle auréole. Et il devra résoudre — outre la crise économique et le chômage — des problèmes tels que l'instauration du divorce ou le problème de l'enseignement privé: autant de dossiers qui ont toujours divisé et qui continuent, semble-t-il de diviser les centristes espagnols.

Oslo: Nordli démissionne

OSLO, (AFP) — Le premier ministre travailliste norvégien, M. Odvar Nordli, a annoncé sa démission, hier à Oslo, en invoquant des raisons de santé, mais sa décision reflète également une crise au sein de son parti, estiment les observateurs dans la capitale norvégienne.

M. Nordli, qui est âgé de 53 ans et dirigeait le gouvernement norvégien depuis janvier 1976, a rendu publique sa décision au cours d'une conférence de presse hier. Un porte-parole du parti social-démocrate avait annoncé peu de temps auparavant que M. Nordli avait fait part au comité directeur de son mouvement de son intention de se retirer.

Le premier ministre démissionnaire a indiqué aux journalistes que ses médecins lui avaient conseillé de prendre un repos de deux mois et qu'il ne pouvait dans ces conditions envisager de demeurer à la tête du gouvernement, alors que les élections législatives auront lieu dans neuf mois. Il a refusé de donner des détails sur son état de santé, se bornant à préciser qu'il était «épuisé».

Le comité directeur du parti se réunira mardi pour étudier la situation créée par le départ du premier ministre et lui désigner un successeur. Au delà des raisons qu'il a lui-même invoquées, le retrait du premier ministre paraît, aux yeux des observateurs, être aussi la conséquence d'un malaise au sein du parti travailliste norvégien.

Depuis plusieur mois, l'autorité du premier ministre ainsi que celle du chef du parti, M. Reiulf Steen, commençaient à être contestées dans le mouvement. Les militants reprochaient à M. Nordli de manquer de vigueur dans son action gouvernementale. Des sondages ont indiqué une baisse de popularité du parti gouvernemental dans l'opinion publique, baisse d'autant plus inquiétante pour les travaillistes que les prochaines élections législatives auront lieu en septembre.

Ce recul des travaillistes, qui les place à peu près à égalité avec le parti conservateur et en nette minorité par rapport au bloc des 3 formations «bourgeoises», avait amené plusieurs remaniements du gouvernement depuis les élections de 1977. L'annonce d'une augmentation des impôts avait encore contribué à cette morosité.

Par ailleurs, un débat sur la politique de défense norvégienne amorcé l'année dernière ainsi que le problème de l'installation d'armes américaines dans le pays avaient divisé le parti.

Parmi les éventuels successeurs de M. Nordli, on cite les noms de Mme Groharlem Brundtland et de M. Bjartmar Gjerde. Mme Brundtland, 41 ans, est vice-présidente du parti travailliste. M. Gjerde, 49 ans a été ministre de 1971 à 1980. On parle également du ministre de l'environnement, M. Rolf Hansen, 60 ans.

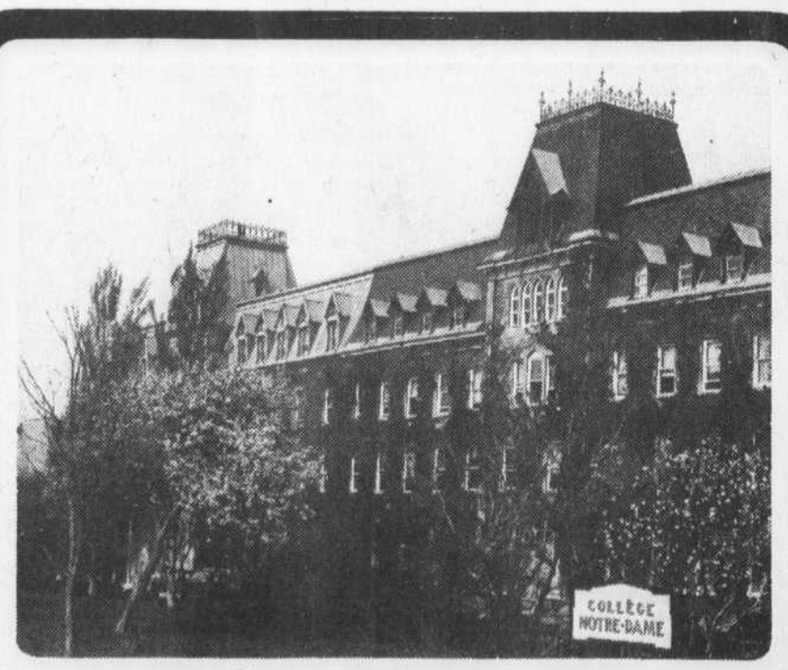
Dans l'ouest du Vieux-Montréal...
(angle St-Paul O. et St-François-Xavier)
SOLDE
fin de saison
jusqu'à
50 %
VIRILIS
importation exclusive • vêtements pour hommes
363 St-François-Xavier, Vieux-Mtl tél.: 842-0425

À QUÉBEC
QUALITY INN.
Un grand soleil
204 satellites
un monde de services
• 204 chambres climatisees dont 6 suites luxueuses et 27 appartements avec cuisinette. Toutes avec thermostat a contrôle individuel et telecouleur
• Stationnement gratuit
• Amphitheatre avec equipement audio-visuel telecommande. Un concept unique au Québec.
• Salles pour reunions, congres, banquets
• Salle a manger de classe. Cuisine Française
• Piano-bar intime. Danse et chansons tous les soirs
et un personnel qui sait vous entourer sans tourner autour de vous
RESERVEZ SANS FRAIS: 800 – 268-8990
Auberge Quality Inn
3115, boul. Laurier, Ste-Foy
Quebec G1W 3Z6 Tel: 418 / 658-5120

Un cadeau pour
La St-Valentin
Pour grand-papa, grand-maman
Un ami à la retraite
ou même vous
UN ABONNEMENT AU MENSUEL
Le Troisième Âge
Prix de l'abonnement: $5.00 pour 12 numéros
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE .....
PROVINCE .....
CODE POSTAL .....
TELEPHONE .....
DE LA PART DE: .....
Adresser votre chèque ou mandat postal à:
LE TROISIÈME ÂGE
8003, St-Denis, Montréal, Qué. H2R 2G2.

BATIK
Cours et ateliers
Début: 4 février 81
Jacqueline Duplessis
272-0308

SUCO
éducation
à la solidarité



COLLÈGE NOTRE-DAME
3791, chemin Queen Mary Montréal H3V 1A8
renseignements Tél.: 739-3371, poste 231
Cours secondaire complet
Pensionnat - Externat
Garçons, secondaire I à V
Filles, secondaire I et II
EXAMENS D'ADMISSION:
Les examens d'admission ont lieu à 13 h 30 aux dates suivantes:
Les samedis 17 et 31 janvier 1981
durée: 3 heures.
L'enfant se présente, sans rendez-vous, avec une photocopie du bulletin de l'an dernier et du bulletin de l'année en cours.

À SURVEILLER

—1er— DIMANCHE

La Foire canadienne du jouet et de la décoration se tient jusqu'au 4 février à la Place Bonaventure. On peut visiter de 9 h à 18 h ce jour et de 9 h à 20 h, tous les autres jours.

■

Jusqu'à midi se poursuit l'exposition «Painters Eleven: In Retrospect» aux trois galeries de l'Université Concordia. Pour inf.: 879-5917. Entrée libre.

■

La chorale mixte de l'église Notre-Dame, sous la direction de M. Marcel Laurencelle, interprétera «Dixit Maria» de Hans L. Hassler et à l'Offertoire, «Beata Quoque Agnina» de Vittoria. M. Pierre Grandmaison sera à l'orgue.

■

Avez-vous déjà chaussé des raquettes? Sentiers Québec vous invite à vous joindre à l'excursion qui mènera le groupe ce dimanche au parc de la Mauricie. Pour inf.: 374-4700, poste 450.

■

«La cécité ça regarde tout le monde» sera le thème de l'exposition de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) qui débute ce jour à l'hôtel Maritime, 1155, rue Guy.

■

À compter de ce jour se déroule la Semaine des vocations dans le diocèse de Montréal. On entendra, dans une cinquantaine de paroisses des témoignages de vocations nouvelles au service de l'Église; dans les écoles secondaires, on présentera un nouveau diaporama «Les ouvriers du Royaume». Pour inf.: 388-3006 ou 388-6839.

■

De 10 h à 17 h, à la salle du Gesù, 1200, de Bleury, une journée de récollection et de formation sera animée par les pères Jacques Custeau et Gérard Robillard. Pour s'inscrire ou s'informer davantage, on appelle au 871-1639.

■

L'Association des femmes diplômées vous convie à une dégustation de vins et fromages (pâté et charcuterie) animée par M. Marcel Harvey, délégué aux relations publiques de la Maison des vins, à 16 h, à la Maison des vins, 600, rue du Président-Kennedy. Entrée: $25 par personne.

■

Le Centre Saidye-Bronfman présente «Visions de Chicago», une exposition de 90 photographies par 13 photographes américains contemporains. Rendez-vous au 5170, chemin de la Côte Sainte-Catherine. Entrée libre. Jusqu'au 16 février.

—2— LUNDI

Place Bonaventure et son Association de marchands détaillants auront l'honneur, d'être les hôtes de la campagne de souscription de l'Aide à l'enfance pour 1981, jusqu'au 14 février. Le public est invité à contribuer à cette bonne cause en participant à deux activités qui se dérouleront à la Galerie des boutiques de Place Bonaventure. Chacune de ces activités a été conçue en vue d'encourager, en même temps que la générosité, le souci d'être en forme et en santé.

■

Le Groupe évangélique étudiant de l'Université de Montréal organise une discussion libre sur les thème «Les sciences occultes» à midi 30, au pavillon Lionel-Groulx.

■

Dans le cadre du Festival du film ethnographique de l'Université de Montréal, «Ethnocide délibéré, Ini Asi ou chronique des Indiens du Nord-est du Québec» d'Arthur Lamothe sera présenté à 19 h 30 et «Tierra y libertad» (expérience socio-rurale du Mexique) suivra à 21 h 30. Rendez-vous au Centre d'essai du Centre communautaire, boul. Édouard-Montpetit.

■

Le Centre de psychosynthèse offre sa première soirée de rencontres populaires de croissance personnelle (première d'une série de sept) intitulées: «Serait-il positif de savoir qui je suis?», au Cegep Maisonneuve, à 20 h. Pour inf.: 845-9525.

■

Dans le cadre de la Semaine de la Canne blanche, la Maghétothèque installera une de ses cabines d'enregistrement de livres parlés sur la Place du Complexe Desjardins. La population est invitée à venir voir comment se fait un livre parlé pour les personnes aveugles ou handicapées de la vue.

■

Le Service d'éducation des adultes du Collège Édouard-Montpetit à Longueuil offre aux femmes de la région le programme «Nouveau Départ» à compter de ce jour. Le programme s'adresse aux femmes de plus de 35 ans qui souhaitent faire le point et s'orienter. On doit s'inscrire en téléphonant à 463-1840. Le coût est de $50.

■

La Société historique du Marigot vous invite à une causerie sur les us et coutumes du début de la colonie: une journée dans la vie des nouveaux arrivants; C'est un rendez-vous avec M. Jacques Lacoursière à la salle d'accueil de l'église Saint-Antoine de Longueuil, angle de la rue Saint-Charles et du Chemin Chambly.

■

La science et la technologie auront-elles le monopole du savoir et seront-elles nos gestionnaires de demain? Tel est le thème présenté par l'Institut de futurologie appliquée du Canada lors d'une conférence-discussion animée par M. Louis Mathieu, à 20 h, au 6507 de Châteaubriand. Entrée gratuite. Bienvenue à tous. Pour inf.: 274-6471.

■

Les Scouts et Guides de Montréal annoncent en reprise, une session d'animation portant sur la tenue d'un camp fixe d'été. On y parlera des normes de sécurité, du programme de camp, des menus et d'une foule d'autres détails pertinents à la tenue d'un camp d'été. Rendez-vous à 19 h 30 au commissariat régional des Scouts et Guides de Montréal, 3500, rue Laval. L'entrée est libre mais il est nécessaire de s'inscrire en appelant Gisèle au 849-9208.

—3— MARDI

Dans le cadre des mardis du Centre de recherches caraïbes de l'U de M, Mme Marisa Zavalloni parlera d'«Identité psycho-sociale et recherche transculturelle», à 12 h 30, au pavillon Lionel-Groulx.

■

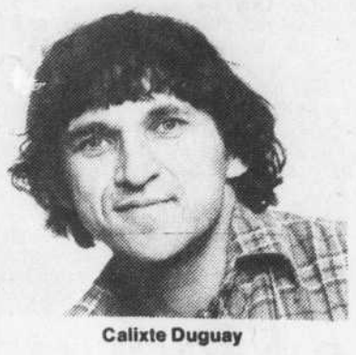
Le département de sciences politiques de l'U de M organise un séminaire animé par M. Jean Waelbroeck de l'Université libre de Bruxelles et intitulé: «Étude de l'effet du prix de l'énergie sur l'économie mondiale au moyen



Jacques Michel



Claude Savard



Calixte Duguay



Louis Hémon

du modèle d'équilibre à prix fixe bird ulb», à 13 h 30 au pavillon Lionel-Groulx.

■

Le Festival du film ethnographique de l'U de M présente «César et son canot d'écorce» de Bernard Gosselin à 19 h, suivi d'un autre documentaire du même auteur «Le canot de Reynald à Thomas» tourné à l'Île-aux-Coudres. Un troisième film projet à 21 h 30 «Deep Hearts» de Robert Gardner est consacré aux Pouls Bororos. Rendez-vous au Centre d'essai, 6e étage du Centre communautaire, boul. Édouard-Montpetit.

■

Le Groupe de musique expérimentale de Marseille, avec la participation de Francis Dhomont, présente «Musique pour haut-parleurs» commenté par M. Denis Lorrain, à 20 h 30, à la faculté de musique de l'U de M, 2375 chemin de la Côte Sainte-Catherine.

■

De 19 h 30 à 22 h, aux bureaux de l'Archevêché de Montréal, 2000 ouest, rue Sherbrooke, débutera une session de cinq mardis consécutifs sur les différents acpects de la célébration eucharistique du dimanche. Le père Jean-Yves Garneau, sss, animera ces rencontres destinées aux prêtres et aux membres des équipes liturgiques. On demande de s'inscrire à l'avance au 931-7311, poste 189.

■

La Société d'étude et de conférences présente une causerie de M. Gilbert Lévesque, historien et écrivain sur «Louis Hémon, aventurier et philosophe» à l'Auditorium de la Banque Royale, 1, Place Ville-Marie, à 14 h.

■

L'Association spirale amitié, société monoparentale, vous invite à une causerie donnée à 20 h, par Me Léonide Lalonde, notaire. Le thème sera «Votre testament». Rendez-vous au Manoir Notre-Dame-de-Grâce, 5319, avenue Notre-Dame-de-Grâce.

■

Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, donnera une conférence sur «l'avenir des universités québécoises», à midi 30, au pavillon principal du grand auditorium de l'Université de Montréal, 2900, boul. Édouard-Montpetit.

■

L'Association gnostique internationale de recherche anthropologique offre une conférence intitulée «Les sept centres de la machine humaine» à 19 h 30, au 7527, rue Christophe-Colomb, angle Villeray. Entrée libre.

■

«La question constitutionnelle» sera le thème d'un atelier politique animé par M. Michel Juneau, au Centre Troisième Âge Culture, à 13 h 30, au 5625 rue Decelles. Entrée $1. Renseignements complémentaires: 342-1624 ou 342-1320.

—4— MERCREDI

De 19 h 30 à 21 h 30, au Centre communautaire de l'U de M, dans le cadre des «tables ouvertes», Mme Leyla Raphaël parlera du Liban dans la tourmente. Mme Raphaël qui fut professeur à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth est maintenant responsable d'un programme d'information et de coopération Canada-Liban. Pour inf.: 343-6394.

■

L'Association des femmes de professeurs de l'U de M présente une conférence de Mme G. Stenberg: «Les Staedtels roumains, qu'est-ce?», à 14 h, au Centre communautaire.

■

Un séminaire de l'Institut d'études médiévales de l'U de M portera sur «l'informatique et les études médiévales» et sera animé par M. Serge Lusignan, à 19 h 30, au 2910, boul. Édouard-Montpetit.

■

Le festival du film ethnographique présente à 19 h 30: «Jaguar» de Jean Rouch, suivi à 21 h 30 de «La vieille et la pluie» de Olivier de Sardan (coutumes nigériennes), suivi par «Le discours de l'armoire» de Bernard Gosselin, au Centre d'essai du Centre communautaire, boul. Édouard-Montpetit.

■

La classe de basson et saxophone de la faculté de musique de l'U de M, dirigée par M. René Masino, présente un concert des oeuvres de Saint-Saëns, Haendel et Heiden, à 17 h 15, au 2375, chemin de la Côte Sainte-Catherine.

■

M. Claude Savard donnera un récital de piano sous les auspices de la faculté de musique de l'U de M, à 20 h 30, à la salle Claude-Champagne, 220, chemin Vincent-d'Indy. Des oeuvres de Bach, Haydn, Beethoven, Debussy et Schostakovich seront interprétées.

■

Dans le cadre de Carrefour 2715, vous êtes invités à 20 h, à un atelier dont le thème sera «Notre système scolaire: vous connaissez?» avec M. Jean-Pierre Proulx, éditorialiste au DEVOIR. Rendez-vous au 2715 chemin de la Côte Sainte-Catherine.

■

M. Hugh R. Snyder, président de Brinco sera le conférencier invité lors du déjeûner-causerie de l'Association des analystes financiers de Montréal, à midi 30, à l'hôtel Reine Elizabeth.

■

Vous êtes invités à participer à une rencontre avec Mme Marianne Katoppo, théologienne d'Indonésie qui sera de passage à Montréal, au Centre Saint-Pierre Apôtre, 1215, rue Visitation, de 14 h à 16 h.

■

Le Service de la récréation de Montréal-Nord vous convie à un spectacle de M. Jacques Michel qui aura lieu à l'auditorium de la polyvalente Lester B. Pearson, 11575 rue PM Favier à 20 h. Gratuit pour les membres sur présentation de la carte et $1 pour les non-membres.

■

Les Scouts et Guides de Montréal annoncent la tenue d'un souper préparé à l'intention des animateurs louveteaux du district de Montréal qui aura lieu à 18 h au 3500 rue Laval. Entrée: $6. Il faut prévenir de sa présence au 849-9208.

■

«John 15: 2-3, an anonymous letter» de Tim Clark sera présenté jusqu'au 28 février au 372, rue Sainte-Catherine, suite 303. L'exposition, un projet réalisé avec l'aide du Conseil des Arts du Canada, sera ouverte du mercredi au samedi, de 13 h à 17 h 30.

■

De 9 h à 17 h, a lieu une journée d'accueil au Module de musique de l'Université du Québec à Montréal, 1700 rue Berri. Au programme: séances d'informations, visite des locaux, assistance aux cours, rencontres avec les professeurs, visionnement de vidéos. À midi quinze, au local 3445, M. Henri Brassard, pianiste et professeur au regroupement musique et M. Martin Foster, violoniste, donneront un récital composé d'oeuvres de Bach, Schubert, Beethoven, Bartok et Saint-Saëns.

■

«Un archipel fortuné: Madère», sera le thème de la conférence avec diapositives que donnera M. Fernão Mendonça Perestrello, professeur de portugais à l'Université Laval, devant la société de géographie de Québec, à 20 h 30, au Collège des Jésuites, boul. Saint-Cyrille à Québec.

■

Mlle Marie-Josée Lafleur, notaire, sera à la bibliothèque municipale de Brossard, à 20 h pour vous informer sur la planification testamentaire et la tutelle.

■

Une exposition des oeuvres du photographe, Jean Gutierrez, intitulée «Images du Nicaragua actuel» peut être vue au Café Esperanto, 3553 rue Saint-Urbain, jusqu'au 14 février.

—5— JEUDI

Le département des sciences économiques de l'U de M organise un séminaire sur «les fondements microéconomiques de la théorie monétaire» animé par M. S. Coulombe, à 16 h, au pavillon Lionel-Groulx.

■

La faculté de l'aménagement de l'U de M présente deux conférences qui seront données au pavillon Délia-Tétreault, 5620, rue Darlington, à 17 h 30. M. Roger Richard parlera des «systèmes d'habitats à hauteurs limitées» et Mme Gabrielle Goldschmidt a intitulé sa communication «Dwelling systems and concepts: Highrise residential buildings: towards humanisation».

■

La faculté de musique de l'U de M présente un récital de piano et violon de Mmes Céline Perreault et Eva Lupas qui interpréteront des Sonates de Beethoven, à 20 h 30, au 2375, chemin de la Côte Sainte-Catherine.

■

«Bienvenue Mister Chance», film américain avec Peter Sellers, en français est à l'affiche du Ciné-campus de l'U de M, à 19 h 30 et à 21 h 45, au Centre d'essai du Centre communautaire, boul. Édouard-Montpetit.

■

Une rencontre avec Calixte Duguay, auteur-compositeur acadien aura lieu à la Librairie Norman Bethune, 3457 rue Saint-Denis. Pour inf.: 843-5022.

■

Le Conseil des viandes du Canada tient son 61e congrès annuel au Château Frontenac à Québec.

■

«Rémunération et fiscalité personnelle des dirigeants et cadres», sera le thème du colloque du Centre des dirigeants d'entreprise qui aura lieu à l'hôtel Sheraton Le Saint-Laurent de l'Île Charron.

—6— VENDREDI

Un spectacle de danse à l'U de M, intitulé «Treize chorégraphes pour deux danseurs» avec Monique Giard et Daniel Soulières, aura lieu à 20 h 30, au Centre d'essai, 6e étage du Centre communautaire, boul. Édouard-Montpetit. Ce spectacle sera repris le samedi 7 février, même heure, même endroit.

■

Vous êtes invités à participer à une fin de semaine d'introduction au Rebirth. À cet effet, une soirée d'information aura lieu au 3950, avenue Van Horne. Pour inf.: 523-3072 entre midi et 20 h.

■

Le YMCA tiendra sa seconde conférence annuelle sur le développement de l'enfant. Cette année le thème est «l'enfant; conscience de soi». Des ateliers, séminaires et films nous feront découvrir plusieurs aspects du développement de l'enfant. Pour inf.: 748-6128 ou 486-7315.

■

Une soirée d'information sur le Centre interculturel Monchanin aura lieu à 20 h, au Centre, 4917 rue Saint-Urbain. Pour inf.: 288-7229.

■

Suite à la réunion tenue par le Conseil exécutif de l'UN, le 9 janvier dernier, le président du Conseil, Me Serge Fontaine, désire annoncer que le «Congrès UN 81» est transformé en assemblée «Orientations UN 81» et se tiendra au Sheraton Mont-Royal de Montréal.

—7— SAMEDI

Les groupes de Récupérateurs à la source de la région de Montréal tiendront leurs prochaines journées de récupération ce samedi entre 9 h et 14 h. Pour inf. quant aux lieux de dépôts: 748-6128.

■

L'Association canadienne des sports pour aveugles tiendra son tournoi annuel de Goalball à Calgary et le Québec y sera bien représenté.

L'émigration, fléau d'Israël

par Ammon Kapeliouk

Agence France-Presse

JÉRUSALEM — L'émigration des Israéliens a battu en 1980 tous les records, elle est considérée comme un véritable fléau.

«C'est notre problème national le plus important, avant même celui de notre sécurité», a déclaré à la Knesseth (parlement) le vice premier ministre israélien Simha Ehrlich. Même réaction du député travailliste Ouzi Baram, expert du parti en la matière: «Ce phénomène constitue un danger réel pour la société et l'État d'Israël».

«L'émigration prouve que la société israélienne est malade», estime M. Shmuel Lahis, directeur général de l'Agence juive, auteur d'un rapport récent sur l'émigration qui a eu l'effet d'une bombe en Israël. «La baisse considérable de l'immigration est l'un des échecs les plus spectaculaires du sionisme», a dit encore le Pr Ephraïm Urbach, membre éminent de l'Institut d'études judaïques à l'université hébraïque de Jérusalem.

Les militaires, quant à eux, regardent avec inquiétude cette vague de «désertion». Déjà, en 1976, un an avant qu'il ne s'installe dans le fauteuil de premier ministre, M. Menahem Begin a déclaré lors d'un débat à la Knesseth: «Depuis la création d'Israël, cette hémorragie nous a fait perdre quatre division ou douze brigades». À cette époque-là, 15,000 soldats et officiers de réserve étaient inscrits au seul consulat israélien de New York.

Le nombre d'émigrants israéliens dispersés dans le monde varie, selon les évaluations, entre 400,000 et 700,000. La difficulté d'obtenir un chiffre exact provient notamment de la définition de l'émigrant. Est considéré en Israël comme émigrant celui qui séjourne à l'étranger plus de quatre ans. Or, il suffit de retourner en Israël une fois au cours de ce délai pour une visite touristique ou familiale pour ne pas être considéré comme émigrant au regard de la statistique.

En 1980, 30,000 Israéliens ont quitté le pays et n'y sont pas revenus, d'après les chiffres fournis par le bureau central des statistiques. On estime qu'un tiers environ reviendra au cours des années 1981-83, de telle sorte que le nombre réel des émigrants pour l'année écoulée devrait se stabiliser aux environs de 20,000, ce qui représente le chiffre global des immigrants pour la même période.

Où vont les émigrants? Le pays qui attire le plus grand nombre d'émigrants est les États-Unis. Viennent ensuite le Canada et l'Australie, avant l'Europe occidentale et l'Afrique du Sud.

Les émigrants, dans leur grande majorité, n'ont pas encore, au moment de leur départ, la citoyenneté du pays dans lequel ils veulent s'installer. Leur premier souci est d'obtenir un permis de travail. La «green card» coûte aux Etats-Unis entre 500 et 20,000 dollars, selon les cas. D'anciens Israéliens, avocats de profession, se sont déjà spécialisés pour régler les problèmes qui en découlent. Les Israéliens arrivent en troisième place pour les naturalisations aux États-Unis, après les Anglais et les Indiens.

Ce qui choque le plus les dirigeants israéliens, c'est la légitimation de l'émigration, le fait de quitter étant considéré encore il y a quelques années comme un «acte honteux».

Un sondage effectué en juin 1980 a montré que 10,9 pour cent des Israéliens ont décidé de s'expatrier. Un sondage similaire réalisé en 1976 avait donné des résultats nettement moins «alarmants». Cinq pour cent des personnes interrogées avaient alors déclaré leur intention de quitter le pays.

Les rapports de presse, ces derniers temps, ont choqué de nouveau l'opinion. Les derniers de la série parlent d'une nouvelle vague comprenant des centaines d'émigrants israéliens arrivés ces derniers temps à Los Angeles. La plupart emportent avec eux des dizaines de milliers de dollars, résultat de la liquidation de leurs biens en Israël.

«Ce qui se passe ici dernièrement, a dit le consul général d'Israël à Los Angeles au correspondant du journal israélien Maariv, est véritablement bouleversant. C'est la crème de la jeunesse israélienne qui arrive ici: des familles entières avec leurs enfants, des diplômés, des kibboutzniks, des officiers de réserve. Les émigrants installés ici depuis deux mois sont déjà considérés comme des vétérans».

Le nombre des diplômés israéliens installés aux États-Unis atteint 25,000 (professeurs, médecins, architectes, entrepreneurs, etc.) Le nombre de «sabras» (natifs du pays) qui émigrent représente un tiers du chiffre global des départs. On compte aussi parmi les émigrants quelque 150 diplomates israéliens dont un ancien ambassadeur en Autriche et même... des dizaines d'émissaires de l'Organisation sioniste mondiale qui avaient reçu mission d'encourager les Juifs de la diaspora à venir s'installer en Israël.

Selon l'avocat israélien Amiram Klein, installé aux États-Unis, de jeunes Israéliens émigrent aussi, depuis 1979, uniquement pour échapper à leurs obligations militaires, le département américain de l'immigration, d'après le Maariv, pourrait leur accorder un statut de réfugiés.

Les causes de l'émigration des Israéliens sont multiples. Il y a tout d'abord la situation économique précaire, les charges fiscales écrasantes, les difficultés de logement des jeunes couples, l'inflation galopante qui a atteint, en 1980, le taux annuel de 132,9 pour cent (record mondial) et la bureaucratie. Les Israéliens qui partent ne cherchent plus d'Eldorado mais un niveau de vie plus convenable.

Le député Mordehai Virshouvski du mouvement Changement (Centriste) a formulé un autre grief, fréquemment entendu chez les émigrants: «Les dirigeants israéliens ont cessé d'entretenir l'espoir qu'ils pourraient faire sortir le pays du marasme dans lequel il se trouve».

Enfin, certains sont las de la profonde instabilité dans la région, du climat de guerre, des périodes de réserve militaires (dont seuls les hommes de plus de 55 ans et les femmes mariées sont exempts), en bref des nuages noirs qui barrent l'horizon dans ce pays qui devait servir de «refuge sûr» aux Juifs du monde entier.

Quelles solutions?

Une partie de l'opinion israélienne continue comme par le passé à comdamner les émigrants comme des «déserteurs». L'ancien premier ministre (travailliste) Yitzhak Rabin les a appelés: «la lie de la vermine». Un psychologue israélien a écrit le 10 janvier dans le quotidien Yedioth Aharonoth que les émigrants sont des «malades mentaux» qui déforment, par leurs «caprices», la «réalité positive du pays».

D'autres ont suggéré de combattre l'émigration par des mesures bureaucratiques en enlevant par exemple leurs passeports aux émigrants absents du pays depuis plus de cinq ans. Cependant, vu l'ampleur du phénomène, un nombre de plus en plus grand soutient qu'une attitude de mépris envers la «diaspora israélienne» est une erreur capitale. Le quotidien Haaretz conclut que, «du point de vue matériel, Israël ne peut pas concurrencer les autres pays qui attirent les émigrants (...). La solution réside ailleurs. Il faut faire d'Israël un pays de justice et de sagesse qui rende ses habitants fiers et, par conséquent, heureux».

M. Begin avait promis, peu avant sa victoire aux élections législatives de 1977, qu'il mettrait fin à l'hémoragie de l'émigration. Celle-ci, cependant, a battu tous les records sous le gouvernement de M. Begin. Les travaillistes font, aujourd'hui, les mêmes promesses. Les résultats seront-ils les mêmes?

Berlin-Ouest ira aux urnes en mai

BERLIN (AFP) — Les trois partis représentés à la Chambre des députés de Berlin-Ouest ont décidé jeudi d'organiser de nouvelles élections dans la ville le 10 mai prochain, apprend-on de source officielle.

La dissolution de la Chambre doit être prononcée le 16 mars par le Parlement lui-même.

Avec cette décision, les députés sociaux-démocrates (SPD) et libéraux (FDP) de la coalition gouvernementale, et les démocrates-chrétiens (CDU, opposition) de Berlin-Ouest ont tiré les conséquences d'une grave crise gouvernementale déclenchée en décembre dernier par un scandale financier impliquant plusieurs membres du Sénat-gouvernement. Ce scandale avait provoqué la démission du Sénat de Berlin-Ouest le 15 janvier dernier.

BOUQUINEZ À L'AISE
À
L'agence du livre francais inc.
1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

ENFANTS
EN DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE

Le Centre Tomatis a le plaisir d'annoncer aux parents d'enfants ayant des difficultés d'apprentissage ou de communication, soit au niveau de la lecture et de l'écriture, que:

le Docteur A.A. Tomatis sera au Centre
le 4 février

De plus, des séminaires à l'intention des parents portant sur la façon d'aborder les problèmes d'apprentissage selon la méthode Tomatis, ont lieu de façon régulière.

Pour obtenir des renseignements ou un rendez-vous, veuillez écrire ou téléphoner à la:

CENTRE TOMATIS

Coordonnatrice
Centre Tomatis
1, Westmount Square
Bureau 738
Montréal (Québec)
H3Z 2P9
(514) 937-7748

Royal Commission on Newspapers
Commission royale sur les quotidiens
CANADA

AVIS D'AUDIENCES

La Commission royale sur les quotidiens tiendra des audiences publiques au sujet des causes et des conséquences de la concentration de la propriété des journaux et au sujet de l'élimination de quotidiens.

à
MONTRÉAL
le 16 et 17 février
à 9:00 du matin
à l'Hôtel Bonaventure

Tom Kent
Président

Laurent Picard
Commissaire

Borden Spears
Commissaire

Les personnes intéressées à présenter un mémoire ou à témoigner devant la Commission (ou les deux) voudront bien écrire ou téléphoner. Nicholas Gwyn, Secrétaire, Commission royale sur les quotidiens, c.p. 1860, Succursale "B", Ottawa, K1P 5R5; (613) 996-1166

Dans les camps du Salvador : 70,000 «personnes déplacées»





par
Michel Arseneault
correspondance particulière

SAN SALVADOR — Seuls quelques enfants curieux se pressent autour de l'équipe de la télévision allemande. Peu d'étrangers viennent ici au centre de refuge San José de la Montana à San Salvador et, à plus forte raison, peu de journalistes étrangers qui transportent avec eux caméras, magnétophones et autres équipement inconnu et bizarre. Nus ou à demi-nus, la plupart des enfants paraissent inquiets de la présence de ces intrus.

La grande majorité du millier de réfugiés, ou «personnes déplacées», qui se trouvent ici sont des femmes venues avec leurs nombreux enfants. Dans la plupart des cas, leur mari a été tué par des membres du Corps de sécurité ou des groupes d'extrême-droite. D'autres ont été «placées» ici avec les enfants alors que leur mari, leur père ou leurs frères se sont joints aux rangs de la guérilla. Pour échapper à la persécution, elles ont cherché la protection de l'église catholique.

Mis sur pied il y a un peu moins d'un an, le camp de réfugiés du séminaire de San José est le plus important des douze camps administrés par les autorités religieuses dans le pays. Ces centres de refuge, comme on les appelle, accueillent environ 10,000 personnes déplacées sur un total de 70,000 selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés: Pour la plupart des réfugiés du centre San José, les motifs de leur départ se résument au fait que leurs maisons et leurs récoltes ont été incendiées par les forces armées ou des commandos d'extrême-droite.

«Trois jours après avoir donné naissance à mon dernier enfant, j'étais encore au lit. Six membres de la Garde nationale sont venus chez-moi pour m'interroger. Ils ont braqué un fusil dans mon ventre et m'ont dit: «Dis-nous où se trouve ton mari. Où le caches-tu? Où caches-tu les armes? Je leur ai dit que mon mari était parti travailler et que je ne pouvais pas leur dire où les armes se trouvaient parce que je ne savais pas de quelles armes ils parlaient».

Notre interlocutrice tient dans les bras un enfant endormi. Elle a le teint pâle et les joues creuses. Il y a autant de colère que de désespoir dans sa voix. Elle explique de façon détaillée comment les membres de la Garde nationale ont ensuite saccagé sa maison et tué ses quelques poules avant de partir en l'avertissant qu'ils ne voulaient plus la trouver là quand ils reviendraient. Quelques jours après avoir fui avec ses sept enfants, elle apprenait que son mari avait été assassiné. «Parce qu'il lisait la Bible», ajoute-t-elle.

Dans le département de Morazan, différentes sources font état du massacre de 3,000 paysans en octobre dernier. (Ces assassinats n'ont pas été «comptabilisés» par la Commission des droits de l'homme du Salvador qui, pour 1980, a répertorié environ 10,000 victimes de la guerre civile à partir des quotidiens salvadoriens. Selon d'autres sources, le nombre réel des victimes s'élèverait à plus de 15,000 personnes.

«Le département de San Vicente, d'où je viens a été envahi par environ 2,000 hommes de la Garde nationale, des forces armées et d'ORDEN» explique Juan, 28 ans. «Les 800 membres d'ORDEN (groupe para-militaire d'extrême-droite) qui sont venus ont tué au moins une centaine de nos compagnons. Leurs cadavres ont par la suite été jetés dans le ravin. Avec d'autres, j'ai réussi à fuir mais plusieurs d'entre nous ont été capturés et torturés... C'est pour cela que j'ai décidé de venir ici».

Les conditions de vie sont extrêmement précaires au centre San José parce que ce n'est pas un camp à proprement parler. Les réfugiés vivent, mangent et dorment dans les jardins du séminaire où un abril a été construit. Quelques hamacs sont suspendus aux arbres mais, la plupart des réfugiés dorment à même le sol sur de minces tapis de paille, les petates.

Les problèmes d'approvisionnement en médicaments, en nourriture et en eau sont aigüs. «Mille personnes dans ce centre et pas une seule goutte d'eau en deux jours!» s'exclame une responsable du camp. À cause des problèmes de plomberie, l'eau doit parfois être achetée et transportée en camion. Le précieux liquide est avant tout alloué à la cuisine, en particulier à la cuisson des *frijoles* (haricots noirs) qui, avec les *tortillas* (galettes de maïs) constituent les aliments de base de l'alimentation des paysans salvadoriens.

«Les *frijoles* sont durs, durs», fait remarquer une femme qui ne peut s'empêcher d'esquisser un léger sourire. Elle sait qu'il y a des problèmes bien plus graves ici. La pénurie d'eau ou de médicaments est une question de vie ou de mort, notamment pour les nouveaux-nés et les jeunes enfants atteints de diarrhée, principale cause de mortalité infantile en Amérique centrale.

S'ajoute aux problèmes quotidiens d'approvisionnement le problème de la sécurité. Même à l'intérieur des camps, les réfugiés ne sont pas à l'abri de la répression. Le centre San José a été pris d'assaut le 20 novembre dernier par un groupe de civils appuyé par des éléments militaires. Alors que des membres des forces armées et six *tanquetas* (petits chars d'assaut rapides et légers) encerclaient le quadrilatère, des individus en civil pénétraient à l'intérieur du centre frappant quelques employés et saccageant l'imprimerie et la station radiophonique de l'archevêché avant de prendre la fuite avec $300 qui devaient servir à l'administration du camp. «Si vous êtes encore là quand nous reviendrons, ça va être un massacre. Personne ne va être épargné», auraient-ils lancé aux réfugiés. Des porte-parole de l'archevêché ont fait part de témoignages de réfugiés qui indiquent que trois individus qui donnaient les ordres étaient, à cause de «leurs traits, la couleur de leur peau et leur façon de parler», facilement identifiables comme Américain

Les centres de refuge sont aussi infiltrés par de faux réfugiés qui vont ensuite déclarer aux journaux que ce sont des camps d'entraînement militaire pour les futurs guérilleros. L'archevêché a rejeté ces accusations à la suite d'un article du Diario de Hoy qui affirmait que le centre San José était en fait un camp militaire où les réfugiés étaient soumis à un endoctrinement politique.

Les attaques contre les centres de refuge mis sur pied par l'Église s'inscrivent dans la campagne de persécution qui a frappé les milieux catholiques en 1980 avec une violence inouïe. Pas moins de 33 prêtres, séminaristes et autres collaborateurs de l'Église ont été assassinés, dont l'ex-archevêque de San Salvador, Mgr Oscar Arnulfo Romero et trois religieuses américaines.

Comme son prédécesseur, Mgr Arturo Rivera y Damas parle du droit du peuple salvadorien à la «légitime défense» (auto-défensa) face à la «violence institutionalisée». «L'Église sait nuancer. Elle peut faire la distinction entre les différents types de violence», nous a-t-il déclaré. «L'Église a toujours reconnu la légitimité de l'auto-défense». L'application de ces principes a suffi à faire de l'Église un groupe d'opposition aux yeux de la junte militaire qui n'hésite plus à la traiter en ennemie.

Uruguay : une dictature qui emprisonne

par
Xavier Uscategui
correspondance particulière

CE petit pays, de seulement 185,000 km2 et de tout au plus trois millions d'habitants, a connu son temps de vedette dans l'information internationale: c'était à l'époque de la guérilla des Tupamaros, qui fournit le sujet d'un film qui a fait le tour du monde, *État de siège*, de Costa Gravas. Puis peu à peu l'Uruguay, humblement tapi entre le Brésil et l'Argentine, est retombé dans un silence feutré, cette fois le silence discret d'une dictature sans dictateur.

L'Uruguay est un territoire d'économie rurale sans paysans. Il a eu pendant longtemps une armée, minuscule mais peu coûteuse, presque sans solde. À la faveur des opérations de police qualifiées d'actions de guerre, contre les Tupamaros, et surtout à la faveur de dirigeants «démocratiques» sans démocratie, ce simulacre d'armée a envahi le pouvoir et conquis la prospérité matérielle. Mais, selon le style national, en se dissimulant derrière le paravent juridique de séniles hommes de paille. Étant donné le silence imposé par les armes, et enivrés par l'arrogance de leur ascension sociale, les militaires ont cru, en vue de satisfaire aux rituelles exigences du «système inter-américain», pouvoir faire sanctionner leur triomphe par un vote populaire. C'était confondre avec un authentique respect la peur imposée par les bouches à feu.

Ils se sont trompés. Malgré les flagrantes anomalies du système électoral et le monopole de la propagande réservé au «oui», presque 60% des électeurs ont dit «non» au projet «constitutionnel» laborieusement élaboré par les professeurs de droit du régime pour peindre aux couleurs de la légalité la dictature de l'état-major des forces armées.

Et en conclusion, comme il va de soi, la dictature continuera, sans le coup de peinture désiré, mais continuera.

En dépit de quelques récriminations de détail émises contre l'excès des ponctions fiscales par le secteur rural (les quelques centaines de grands propriétaires terriens), le régime a consolidé le système des latifundia voués surtout à un élevage extensif: «notre système de vie»! Comme ce système n'emploie qu'une quantité négligeable de main-d'oeuvre, l'exode a continué des campagnes vers la capitale, Montevideo, où s'agglomère une bonne moitié de la population. Mais, les emplois industriels restant fort limités, et comme le régime a réduit la traditionnelle prolifération des pseudo-emplois bureaucratiques sans la compenser convenablement par l'accroissement des effectifs militaires et policiers, l'émigration s'est amplifiée. D'autant plus qu'elle n'a pas répondu seulement à la pression économique. Pour échapper à la prison, aux camps de confinement, aux interrogatoires multipliées et aux éventuelles tortures, des milliers d'Uruguayens sont partis, au Chili et en Argentine jusqu'à 1974-75, puis en Espagne, puis n'importe où. À présent, au Brésil aussi.

Ça n'a pas été une simple émigration de terrassiers. Les deux plus grands prix littéraires d'Espagne, le *Planeta* et le *Cervantes*, ont été attribués en 1980 à deux Uruguayens exilés dans ce pays: l'acteur et écrivain Antonio Larreta et le romancier Juan Carlos Onetti, respectivement. Onetti, septuagénaire, est l'une des valeurs consacrées de la littérature latino-américaine: le régime l'avait interné dans un asile d'aliénés, et il a profité d'un répit pour prendre le large, sans la moindre intention de retour, vient-il de déclarer à Madrid. L'actrice Daïd Sfeir travaille aussi en Espagne, avec succès. Le polygraphe Eduardo Galeano vit à Paris. Au Mexique, le romancier Carlos Martinez Moreno vient aussi d'obtenir un prix littéraire. Etc...

Beaucoup d'autres, malheureusement, ont eu moins de chance. L'ancien candidat du Front élargi (la gauche légaliste) à la Présidence de la République en 1972, le général Liber Seregni, alors arrivé en tête à Montevideo, se trouve toujours au secret dans une prison militaire. En même temps que des milliers de ses compatriotes, on ne sait au juste combien, car on est si courtoisement réservé en Uruguay. Les organismes internationaux spécialisés ont calculé que le pourcentage de la population ayant passé par les prisons et autres lieux de détention, depuis 1970, est le plus élevé au monde.

Ces lieux de détention sont connus pour l'application qui y est faite des tortures à la fois les plus grossières et les plus raffinées. On n'y a certes pas renoncé au «sous-marin», qui consiste en l'immersion, jusqu'à la semi-asphyxie, de la tête du prévenu dans un seau contenant les déjections matinales du corps de garde. Mais des spécialistes ont mis au point des sévices psychologiques qui ont pour objectif de briser le malheureux qui se trouve saisi dans l'engrenage de ces cercles infernaux, de l'acculer au désespoir intégral, au suicide, à la démence: Onetti dans un asile d'aliénés!

Le cas de Flavia Schilling a été largement divulgué, et c'est ce qui lui a valu d'être enfin libérée. Flavia Schilling, de nationalité brésilienne et fille d'un journaliste, a passé des années au camp pour femmes de Punta Rieles, un faubourg de Montevideo. De retour dans son pays, elle a pu faire connaître divers cas dont elle avait une connaissance directe.

D'autres ont connu moins de chance, comme les malheureux Uruguayens réfugiés au Brésil et que des policiers marrons brésiliens ont livré aux tortionnaires de Montevideo, par exemple Lilian Celiberti et Universindo Dias transférés clandestinement. Plusieurs personnes dans ce cas n'ont jamais reparu. «Disparues»!

Le mystère établi autour des sévices pratiqués dans les prisons uruguayennes de Libertad («Liberté», c'est le nom de la localité où se trouve le sinistre établissement), de Punta Rieles, de la Préfecture navale et de divers locaux clandestins, a été percé en partie grâce aux évasions (ou désertions) de militaires enfin las de la dégradante besogne. Ainsi le sergent Garcia Rivas, le marin Daniel Rey Pluma, etc... Ce dernier, employé durant trois ans à la Division «Intelligence» de la Préfecture navale, a pu emporter au Brésil, puis en Europe, une quantité appréciable de documents, photographies, microfilms, etc... Il a embarqué au Brésil en décembre, sous la protection du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Grâce à lui, il a été démontré que les vingt-quatre corps mutilés déposés par la marée sur les côtes uruguayennes entre 1976 et 1978 provenaient de prisonniers torturés dans les camps argentins puis jetés dans le Rio de la Plata.

D'autres s'intéresseront à la conjoncture économique de l'Uruguay, l'élevage, les crédits, la saison touristique de Punta del Este. Mais comment ne pas frémir plutôt en rappelant l'évocation faite par Beaudelaire d'*Un voyage à Cythère?:*

«Mais voilà qu'en rasant la côte d'assez près
«pour troubler les oiseaux avec nos voiles blanches,
«Nous vîmes que c'était un gibet à trois branches,
«Du ciel se détachant en noir, comme un cyprès»

Salvador : Cuba arme la guérilla

WASHINGTON (AFP) — L'ancien secrétaire d'État du gouvernement Carter, M. Edmund Muskie, a affirmé que des armes cubaines parviennent aux guérilleros du Salvador par le Nicaragua, annonce le Washington Post.

Selon M. Muskie, il ne fait aucun doute que le gouvernement révolutionnaire de Managua est au courant de ce trafic et, dans une certaine mesure, le facilite. S'il continuait, a ajouté M. Muskie, le gouvernement américain pourrait être obligé de cesser son aide au Nicaragua.

Pour un mets italien à Montréal il n'y a qu'un choix...

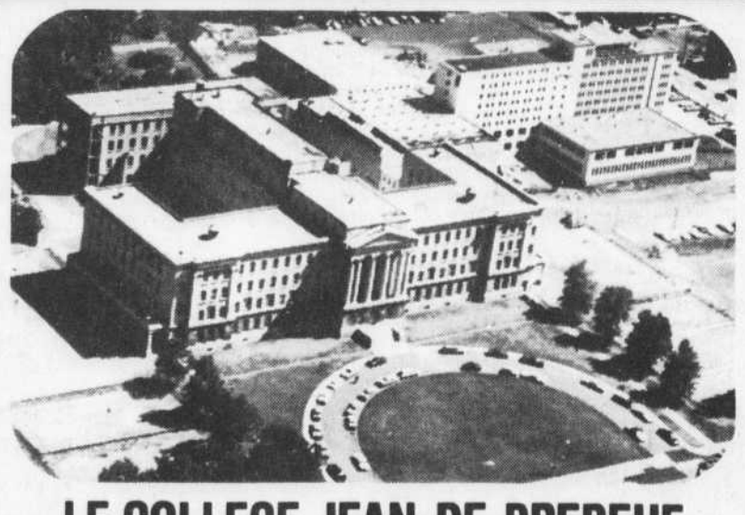
RESTAURANT
Da Giovanni INC.

- Plus de 26 sauces accompagnent ces succulents plats.
- 15 à 18 spéciaux tous les jours à partir de $3.25
- Le menu à la carte comprend environ 200 mets pour un choix plus vaste.

Tous ces spéciaux, menus, sauces et plats à la carte peuvent être obtenus à notre comptoir de commandes à emporter.

RESTAURANT DA GIOVANNI INC.
Le seul et unique restaurant Da Giovanni, même propriétaire depuis 26 ans. (aucune succursale)
572 est, rue Sainte-Catherine
Montréal
Tél.: **842-8851**
Heures d'ouverture: Lundi à jeudi 8h00 A.M. à 2h30 A.M.
Vendredi et samedi 8h00 A.M. à 3h30 A.M.
Dimanche 8h00 A.M. à 1h30 A.M.





LE COLLEGE JEAN-DE-BREBEUF
(cours collegial)
C'est:
- Plus de 50 ans d'histoire
- Un corps professoral expérimenté et compétent
- Une tradition... une atmosphère

RENSEIGNEMENTS:
COLLEGE JEAN-DE-BREBEUF
Bureau des admissions Cours collégial
3200 chemin Ste-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél: (514) 342-1320 Poste 262 ou 337

LE COLLEGE ACCORDE DES BOURSES D'ÉTUDE
LE COLLEGE OFFRE UN SERVICE DE RESIDENCE
(Le collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)
Bureau des admissions au secondaire: 342-1320 poste 229

faut pas se faire avoir
Ottawa doit revenir à la table pour négocier...et s'entendre avec le Québec
Québec

RELIGION

Baptiser les enfants? Oui, mais...

par Denise Robillard

L'EXISTENCE d'un Rituel pour les enfants parvenus à l'âge de la catéchèse, ne signifie absolument pas que l'Église préfère ou considère comme normal le renvoi du baptême à cet âge». Cette remarque tirée de la dernière Instruction de la Congrégation pour la doctrine de la foi sur le baptême des petits enfants, rend bien compte de l'intention qui sous-tend ce document romain.

Le texte se veut une réponse à l'angoisse exprimée par nombre de pasteurs et de parents devant les difficultés actuelles de l'éducation et de la persévérance des jeunes dans la foi. Doit-on être plus exigeant avant de baptiser les tout-petits? Différer le baptême ou le célébrer par étapes?

L'Instruction rappelle d'abord la doctrine capitale de la nécessité du baptême. Dans une première partie, on note que cette pratique remonte aux temps apostoliques. Trois passages des Actes des apôtres font mention du baptême de «toute une maison». Documents épigraphiques et rituels des 2e et 3e siècles font état de cette pratique qui connaîtra une période de régression au 4e siècle. Papes, conciles et synodes reviendront sur cette pratique jusqu'à nos jours.

Mais pourquoi baptiser des bébés qui ne peuvent évidemment professer personnellement la foi? L'Instruction rappelle, en citant saint Augustin et saint Thomas d'Aquin, la doctrine traditionnelle: c'est dans la foi de l'Église que les enfants sont baptisés.

Le document précise ensuite: «Cependant, si consciente que soit l'Église de l'efficacité de sa foi opérant dans le baptême des enfants, et de la validité du sacrement qu'elle leur confère, elle reconnaît des limites à sa pratique, puisque, hors du cas de danger de mort, elle n'accepte pas de



donner le sacrement sans le consentement des parents et la garantie sérieuse que le petit baptisé recevra l'éducation catholique; elle a en effet le souci aussi bien des droits naturels des parents que des exigences du développement de la foi chez l'enfant».

L'Instruction refuse de proposer un catéchuménat obligatoire pour tous les enfants — on comprendra pourquoi plus loin — et répond, dans une deuxième partie, aux objections touchant la liberté de l'enfant, le pluralisme sociologique et la qualité de la pastorale.

Enfin le document romain souhaite l'instauration d'un «dialogue pastoral entre le prêtre et la famille», souligne la responsabilité primordiale des parents dans l'éveil et l'éducation de la foi de leurs enfants et le rôle de la communauté paroissiale. S'agit-il de croyants régulièrement pratiquants, la célébration du baptême devrait normalement avoir lieu avec la participation active des parents, au cours des semaines qui suivent la naissance.

S'agit-il de familles peu croyantes ou non chrétiennes? Le dialogue doit permettre de vérifier si des garanties suffisantes sont apportées pour l'éducation chrétienne de l'enfant. La prudence pourra alors inspirer de différer le baptême ou de proposer l'inscription à un catéchuménat à l'âge de la scolarité. Il s'agit, non pas d'un refus, mais d'un «délai pédagogique». Même si une conférence épiscopale avait jugé bon d'adopter une pastorale d'ensemble en ce sens, dans une région où ce type de familles serait prédominant, les familles chrétiennes qui veulent faire baptiser leur enfant à la naissance, déclare l'Instruction, conservent leur droit de le faire.

De l'avis de M. Jacques Fournier, directeur du Catéchuménat de Montréal, les directives pastorales de l'Instruction rejoignent les préoccupations actuelles de bien des pasteurs. Depuis 10 ans, des efforts sont faits pour assurer une meilleure préparation au baptême. À l'heure actuelle, a-t-il déclaré au DEVOIR, la plupart des paroisses de Montréal offrent deux ou trois rencontres préparatoires au baptême avec la participation des prêtres des paroisses et de plus de 600 laïcs.

Quels critères retenir pour évaluer les garanties touchant l'éducation de la foi des enfants baptisés? Cette question, à laquelle ne répond pas l'Instruction, est ardue, dans un milieu où les gens ne se connaissent pas, a déclaré M. Fournier. Si l'on considère que 85% des parents qui demandent le baptême pour leur enfant ne sont pas pratiquants, la tâche est énorme. On accorde une importance spéciale à la qualité humaine de l'accueil. Il faut mettre le temps qu'il faut, a-t-il ajouté, pour susciter chez les parents un cheminement qui devrait, en principe, les amener à prendre eux-mêmes une décision lucide et éclairée. La période qui suit le baptême jusqu'à l'âge scolaire constitue un lieu pastoral qui commence à susciter l'intérêt de quelques communautés paroissiales.

Sean MacBride à «Rencontres»

SEAN MacBride, fondateur d'Amnistie internationale, qui compte cette année 20 ans d'existance, et prix Nobel de la Paix 1974, sera l'invité à l'émission «Rencontres» les 24 février et 3 mars prochain. Fils d'un héros de la révolution irlandaise de 1916, MacBride a été dirigeant de l'IRA. Le 24, il discutera de nationalisme, d'internationalisme et de respect des droits de la personne comme fondement d'un monde renouvelé. Au cours de la seconde demi-heure, le 3 mars, il rappellera les origines et les buts d'Amnistie internationale.

«Rencontres» nous invite chaque semaine à faire la connaissance de personnalités remarquables par leurs qualités spirituelles, humanitaires ou religieuses. Au cours des semaines qui viennent, outre MacBride, on nous promet l'essayiste Paul Toupin (3 février), l'islamiste Michel Lelong (10 février et 31 mars), Alain Besançon, historien de la culture russe (10 et 17 mars) et deux témoins de la prière, Lucien Coutu, de la maison Emmaüs de Montréal (24 mars) et Henri Caffarel, devenu le maître à prier de France (7 et 14 avril).

Un rendez-vous chaque mardi à la télévision de Radio-Canada à 23 h 30, à moins qu'un événement politique ou sportif n'oblige l'invité annoncé à nous faire faux bond! Bien des intéressés s'interrogent sur les motifs qui valent à cette émission d'être la plus bousculée de l'horaire. Au cours de la saison 79-80, 34 émissions étaient prévues, entre le 18 septembre et le 20 mai. De ce nombre, 8 ont été annulées et 9 ont été déplacées à une heure plus tardive, ce qui fait qu'une fois sur deux, le téléspectateur a été frustré.

Lorsqu'on a parlé, l'an dernier, de retirer l'émission de la programmation, des réactions du public ont amené une révision de la décision, mais pas une correction des fluctuations d'horaire qui entravent sa diffusion. Depuis septembre dernier, quatre émissions ont été retirées de l'horaire, sans avis. Pourquoi ne pas présenter cette série à heure fixe? Est-elle considérée comme une simple demi-heure de remplissage? Et que peuvent signifier les cotes d'écoute dans ces circonstances?

D.R.

ici, là et ailleurs

■ 30,000 jeunes avec le pape à Rome

La basilique Saint-Pierre-de-Rome s'est trouvée trop petite pour contenir la foule de 30,000 jeunes venus à Rome à l'occasion de Noël, pour prier avec le pape Jean-Paul II. À l'invitation de la communauté oecuménique de Taizé, ils sont venus de toute l'Europe, de la Finlande à l'Andalousie, de la Pologne à l'Écosse. Plus de 150 paroisses romaines ont accueilli ces jeunes qui se sont retrouvés pour une prière commune dans les basiliques de Saint-Jean-de-Latran, de Sainte-Marie-Majeure et de Sainte-Marie-des-Anges, reliées par fil téléphonique. À la fin de la prière à Saint-Pierre-de-Rome, le Pape a tenu à saluer du balcon de la basilique, les jeunes massés, malgré le froid, sur la place Saint-Pierre. Il a ensuite reçu le prieur, frère Roger Schutz, et 35 frères de Taizé, pour la prière du soir et une période d'entretien.

■ Les Ursulines à Rimouski depuis 75 ans

Le 27 janvier dernier, anniversaire de la mort d'Angèle Merici, fondatrice de l'Ordre de Sainte-Ursule (Ursulines), a eu lieu l'ouverture des célébrations prévues pour souligner les 75 ans de présence à Rimouski de cette communauté religieuse vouée à l'enseignement. C'est en 1906 qu'avait lieu l'inauguration de la première École normale, sur le site actuel de l'Université du Québec à Rimouski. Des groupes d'Ursulines essaimaient, en 1924 à Gaspé en en 1948 à Amqui, pour y fonder deux autres écoles normales. Les Ursulines ont aussi assumé la direction de plusieurs écoles paroissiales et elles ont ouvert un collège pour filles en 1939. Elles se consacrent, depuis 1973, à des oeuvres sociales ou de charité. Des fêtes officielles auront lieu du 18 au 26 juillet prochain.

■ Concours François de Laval

Pour la troisième année, le Comité des fondateurs de l'Église en Nouvelle-France invite les étudiants du secondaire IV et V qui ont suivi le cours d'histoire nationale, à participer à un concours. Le sujet retenu cette année est François de Laval, premier évêque de Québec. Les participants peuvent présenter leur travail sous diverses formes: bande dessinée, diaporama, journal, travail de recherche, présentation illustrée. Quant aux thèmes, ils ont le choix entre la vie de François de Laval — jeunesse, spiritualité, action pastorale, relations avec les autorités civiles ou autres, etc. — et l'organisation de l'Église au cours de son épiscopat: séminaire, paroisses, éducation. Le jury, présidé par le P. Lucien Campeau, attribuera cinq prix, les deux premiers étant de $300 et de $100. Les travaux devront être remis avant le 1er mars et le nom des gagnants sera connu en mai. Pour obtenir le cahier pédagogique et les règles du concours, s'adresser à: Concours François de Laval, 5251, avenue Durocher, Outremont H2V 3X9, tél. (514) 270-2846 ou 389-8421.

■ Tensions Église-État En Bolivie

Après une semaine de suppression, le journal catholique *Presencia*, quotidien de la conférence des évêques de Bolivie, publiait, le 7 janvier dernier, une note de protestation de la conférence épiscopale contre une interdiction gouvernementale jugée arbitraire. Les évêques reprochent aux militaires, au pouvoir depuis le coup d'État du 17 juillet 1980, de vouloir bâillonner la voix de l'Église. Ils estiment que «l'attitude du ministre de l'intérieur tend à une rupture des relations qui se détériorent entre l'Église et l'État.» La raison de cette suspension: la publication d'un récit faisant état de l'antagonisme entre l'Indien de la sierra et le créole des terres basses de l'Est du pays, dont certains passages ont été jugés outrageants.

■ Appui aux Indiens de Panama

À la demande de Mgr Marcos MacGrath, président de la conférence des évêques de Panama, la Conférence des évêques catholiques du Canada vient de faire parvenir au gouvernement panaméen un télégramme d'appui à la demande des Indiens Guaymi qui réclament la suspension du projet minier du Cerro Colorado, jusqu'à ce que leurs droits territoriaux aient été clairement déterminés et protégés. Trois raisons ont incité la CECC à intervenir. D'abord, la nécessité de soulever des questions d'ordre éthique à l'égard des activités de compagnies canadiennes à Panama. La deuxième raison est l'expérience acquise par les évêques du Canada dans leurs luttes en faveur des peuples autochtones: enquête Berger, message sur le développement du Nord. La CECC a enfin vu dans cette requête une occasion de collaboration et de solidarité pastorales avec l'Église latino-américaine. Rappelons qu'en janvier 1980, une équipe dirigée par Mgr Rémi de Roo, président de la Commission des affaires sociales de la CECC, a fait un séjour à Panama où elle a pu se rendre compte sur place de l'impact néfaste du projet minier sur les Guaymis qui veulent contrôler eux-mêmes le rythme et la nature de leur développement.

■ Un colloque sur la confessionnalité de l'école

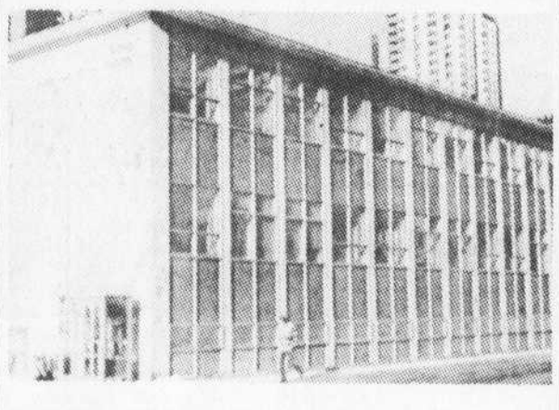
La section «Sciences religieuses» de l'ACFAS (Association canadienne-française pour l'avancement des sciences) vient d'annoncer la tenue d'un colloque qui aura lieu à Sherbrooke les 13 et 14 mai, sur le thème «Confessionnalité et pluralisme dans les écoles du Québec».

Le programme prévoit un premier jour d'échanges entre divers intervenants impliqués dans le débat. Prendront la parole, Mme Lucie Proulx, du comité d'école Notre-Dame-des-Neiges, M. Jean Perras, responsable du programme de formation morale à la CECM, M. Louis Bouchard, de l'Association des parents catholiques, Mme Norma Legault, de l'AQADER, M. Jacques Constantin, du Mouvement pour le regroupement scolaire de l'île de Montréal, M. Jean-Marie Dubunne, de l'Association québécoise des professeurs de morale et de religion, M. Henri Pépin de la CEQ, M. Paul Tremblay, président du Comité catholique, M. Yves Côté, de la Commission des droits de la personne, Mgr Bertrand Blanchette, de l'Assemblée des évêques du Québec et le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin. Une discussion publique avec ces intervenants aura lieu en soirée.

Le deuxième jour sera consacré à des conférences spéciales par MM. Fernand Dumont, de l'Institut québécois de recherche sur la culture et Jean-Jacques Simard, du Département de sociologie de l'Université Laval. Suivront des communications par divers membres de cette section de l'ACFAS. Le coordonnateur du colloque est M. Fernand Ouellet, de la Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke.

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

CONSERVATOIRE LASSALLE
PROGRAMME COLLÉGIAL
JOUR ou SOIR
Diplôme d'études collégiales (D.E.C) obtenu en 2 ans



SPECIALISATION: Communication Théâtre
français — histoire — philosophie
Pour renseignements, prospectus ou admission
288-4140
3505, rue Durocher
Montréal H2X 2E7
Collège privé
reconnu d'intérêt public
Permis no 749569

Institut de Perfectionnement en Secrétariat Professionnel Inc.
VOUS OFFRE SON PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT
"LA SECRÉTAIRE ET SON EFFICACITÉ"

SECRÉTAIRES,
VOULEZ-VOUS apprendre à:
— fixer des priorités?
— utiliser un agenda?
— gérer plus efficacement votre temps, et collaborer davantage avec votre patron?
— découvrir les véritables limites de vos responsabilités?
— répondre adéquatement aux demandes de plusieurs patrons à la fois?
— mieux contrôler vos activités?
— trouver de nouvelles solutions à des problèmes persistants?

PATRONS,
VOULEZ-VOUS que votre secrétaire puisse:
— mieux gérer son temps?
— identifier ses forces et ses faiblesses?
— prendre davantage des initiatives?
— prendre des décisions plus efficaces?
— collaborer davantage dans le contrôle des activités de votre unité?
— être plus créatrice?
— mieux définir les exigences de sa tâche en terme de résultats?

SI OUI, INSCRIVEZ-VOUS LE PLUS TÔT POSSIBLE

DATES (région de Québec)
11-11-12 février 1980
10-11-12 mars 1980
(région de Montréal)
24-25-26 février 1980
24-25-26 mars 1980

ENDROIT
Château Bonne Entente
3400, chemin Ste-Foy
Québec, Qué.
Holiday Inn Longueuil
999, de Serigny
Longueuil, Qué.

INSCRIPTION OU RENSEIGNEMENTS: (418) 656-9212

PROGRAMMES D'ÉTUDES DE DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES À L'UQAM — AUTOMNE 1981

CERTIFICATS ET MAÎTRISES
- Administration des affaires (M.B.A.)
- Art dramatique (M.A.)
- Arts plastiques (M.A.)
- Biologie (M.Sc.)
- Chimie (M.Sc.)
- Communication (M.A.)
- Économique (M.Sc.)
- Éducation (M.Ed.)*
- Études des arts (M.A.)
- Études littéraires (M.A.)
- Géographie (M.Sc.)
- Gestion de projet (M.Sc.) offert conjointement avec l'UQAC, l'UQTR et le CEUOQ
- Histoire (M.A.)
- Linguistique (M.A.)
- Mathématiques (M.Sc.)
- Philosophie (M.A.)
- Prévisions météorologiques (Cert.)
- Psychologie (M.A.)*
- Sciences de la terre (M.Sc.)
- Sciences de l'atmosphère (M.Sc.) offert conjointement avec l'UQAC et l'UQAR
- Sciences de l'environnement (M.Sc.)
- Sciences politiques (M.A.)
- Sciences religieuses (M.A.)
- Sexologie (M.A.)*
- Sociologie (M.A.)
- Thanatologie (Cert.)

DOCTORATS
- Administration (Ph.D.) offert conjointement avec l'École des Hautes Études Commerciales, l'Université Concordia et l'Université McGill
- Histoire (Ph.D.)
- Psychologie (Ph.D.)*
- Sciences politiques (Ph.D.)
- Sémiologie (Ph.D.)*

Les demandes d'admission doivent parvenir au plus tard:
- le 28 février 1981 pour le programme de M.B.A. débutant en mai;
- le 1er mars 1981 pour les programmes contingentés marqués d'un astérisque;
- le 1er avril 1981 pour tous les autres programmes.

Pour de plus amples renseignements et les formulaires d'admission, veuillez vous adresser au Service de l'admission du Bureau du registraire,
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL,
400 est, rue Ste-Catherine, à Montréal
Téléphone: (514) 282-3121

Université du Québec à Montréal

- TECHNICIENS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
- DIPLÔMÉS DU CEGEP PROFESSIONNEL

BACCALAURÉAT EN TECHNOLOGIE
dans les programmes de: CONSTRUCTION CIVILE
ÉLECTRICITÉ
MÉCANIQUE

Le bachelier en technologie est un technicien qui a reçu une formation collégiale pratique, à laquelle on ajoute une solide formation universitaire.

RÔLE DU BACHELIER DANS L'INDUSTRIE:
- Améliorer des procédés de fabrication;
- Développer de nouvelles méthodes et de nouveaux produits;
- Superviser des opérations industrielles et des chantiers de construction;
- Résoudre des problèmes pratiques de gestion industrielle.

CONDITIONS D'ADMISSION:
- Diplôme d'études collégiales (DEC professionnel en techniques physiques);
- Diplôme d'un ancien Institut de technologie;
- ou l'équivalent dans un programme correspondant aux programmes de l'E.T.S.

Date limite pour la présentation de votre demande d'admission à l'E.T.S., le 2 mars 1981.

Pour renseignements et admission:
Bureau du registraire
École de technologie supérieure
180 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec H2X 1K9
Téléphone: (514) 866-3501

Université du Québec
Ecole de technologie supérieure

Japon: la difficile émancipation de la femme

par
Debora Smith
Associated Press

TOKYO (AP) — Les militants féministes japonaises, qui progressent lentement dans leur effort en vue d'obtenir l'égalité devant le travail dans une société traditionnellement dominée par l'homme, disent que l'une des plus grandes difficultés est... de rallier les femmes à leur cause.

«Au Japon les gens sont en général très satisfaits de leur vie, et, en conséquence, ils ne veulent pas que la situation change... particulièrement les femmes japonaises», qui jouissent d'un certain pouvoir au niveau de la famille, précise le Dr Sumiko Iwao, professeur à l'Université de Keio et membre du Groupe international pour l'Étude des Femmes.

Les diplômées d'université qui ne sont pas satisfaites du rôle de la femme à la maison (le mot japonais pour femme signifie «à l'intérieur de la maison»), tandis que le mari travaille, s'aperçoivent que les grandes sociétés sont peu disposées à les embaucher et à les intégrer de manière permanente, l'employé travaillant en général toute sa vie pour le même employeur.

Les sociétés les plus importantes affirment que des examens d'entrée et des barèmes de salaires différents pour hommes et pour femmes ne sont pas discriminatoires parce que les femmes ont tendance à abandonner leur travail avant de se marier ou lorsqu'elles attendent un enfant. En général, elles sont employées comme «assistantes»: un euphémisme pour désigner celles qui font les photocopies et servent le thé.

Plus de 21 millions de femmes constituaient 38.6 pour cent de la population active du Japon en 1979: 47.6% de la population féminine totale au-dessus de 15 ans. Les femmes occupant des postes à responsabilité n'étaient que 110,000, et leur salaire moyen n'atteignait que 54.9 pour cent de celui des hommes, en baisse de 1.3 pour cent par rapport à 1978, selon les statistiques du ministère du Travail.

Selon cette même source, une étude a montré qu'en 1980 vingt-neuf pour cent des entreprises privées excluaient les femmes de leur personnel, et 52 pour cent n'offraient aucune possibilité de promotion pour les femmes.

En juillet, l'ambassadeur au Danemark, Mme Nobuko Takahashi, la seule femme ambassadeur du Japon, a signé la convention des Nations unies sur les femmes. Le gouvernement japonais n'a pas ratifié cette convention, attendant des modifications de la législation intérieure concernant l'emploi, a précisé le porte-parole du ministère des Affaires étrangères.

La législation sur le travail interdit aux femmes d'effectuer plus de six heures supplémentaires par semaine et de travailler entre 22 h et 5h du matin, exception faite pour les hôtesses de bar et les infirmières.

La législation donne une bonne excuse aux entreprises pour ne pas engager de femmes, mais les féministes, en général, ne s'y opposent pas de peur que les femmes ne soient obligées d'effectuer un travail dangereux pendant de longues heures sans avoir un salaire équitable.

Les sociétés préfèrent employer souvent des étudiantes qui ont obtenu leur bac ou un diplôme de 1er cycle supérieur comme «Shokuba no hana», ce qui signifie mot à mot «Fleurs de bureau», puisqu'elles peuvent travailler plus longtemps que les diplômées d'université.

Kaori Saito, diplômée d'université et membre de l'association qui milite pour une nouvelle législation du travail qui ne soit plus discriminatoire, raconte: «Lorsque j'étais au lycée, on m'a conseillé de faire un diplôme de 1er cycle plutôt que quatre ans d'université parce que je ne trouverais pas de travail». On lui avait dit «parce que tu es une fille, un diplôme de 1er cycle est suffisant». Elle veut être professeur «pour changer les attitudes envers les femmes, surtout en matière d'éducation».

Des études effectuées par l'agence pour l'emploi et par les services du premier ministre montrent que les diplômées d'université ont en fait l'intention de travailler plus longtemps que celles qui possèdent un diplôme de 1er cycle: 21 pour cent ont répondu «plus de 10 ans», contre 10.1, et 29.4 pour cent ont dit «jusqu'à la retraite», contre 10.5. Le même pourcentage — 68.2 — était en faveur du mariage.

La situation de l'emploi féminin s'est quelque peu débloquée lorsque des administrations d'État ont annoncé que des candidates sortant des grandes écoles avaient été reçues et seraient engagées au printemps 1981. La Banque du Japon a embauché Tomoko Sakaguchi, spécialiste diplômée en économie, première candidate acceptée comme cadre supérieur en même temps que 43 hommes.

Environ 20 femmes sur 7,000 employés font partie du personnel de la banque comme spécialistes en langues ou techniciennes d'ordinateurs, mais à la différence de Mlle Sakaguchi, elles n'obtiendront jamais de poste de direction, selon M. Shigeoki Togo, conseiller adjoint au service du personnel.

«La banque, contrairement aux entreprises privées, n'est pas une société à but lucratif et peut donc se permettre d'être plus progressiste» ajoute M. Togo. «Nous ne faisons aucune différence au niveau des procédures de recrutement entre les diplômés d'université hommes ou femmes. Nous leur donnons les mêmes chances».

«Je me sens responsable envers tous les étudiants de Keio et envers toutes les femmes japonaises», déclare Mlle Sakaguchi. De nombreux articles de journaux à son sujet suscitent dans l'esprit de beeaucoup d'autres femmes japonaises l'idée «que, effectuant un travail très qualifié, je joue le rôle d'une pionnière».

Le ministère des Affaires étrangères a également annoncé que trois femmes faisaient partie des 29 candidats qui ont récemment réussi le concours d'entrée à ce ministère.

Mie Murazumi, dont le père est diplomate, a été la première à réussir le concours sans avoir fréquenté une université japonaise. Elle est diplômée de l'Université d'Oxford.

En 1978, parmi 147,987 femmes employées par le gouvernement, il n'y en avait que 32 à des postes équivalents à conseiller ou directeur d'un service, et 141 comme chef adjoint, selon les statistiques des services du premier ministre.

En URSS: elles en font trop

par
André Birukoff
Agence France-Presse

MOSCOU (AFP) — Elles en font trop. Elles sont partout à la fois: au travail, dans les files d'attente des magasins, à la maison, devant les fourneaux ou auprès des enfants. Les femmes soviétiques se surmènent. Est-ce pour cela que les autorités leur ont interdit le 1er janvier, 460 métiers particulièrement pénibles?

Une des particularités, et non des moindres, de la vie soviétique, qui immanquablement frappe l'Occident, est de voir les femmes exercer des métiers que l'on réserve généralement aux «gros bras». Elles font les travaux de voirie, asphaltent les routes, conduisent les bulldozers. À l'âge de la retraite, on les voit encore briser par moins 30 la glace amoncelée dans les rues. Il paraît même qu'elles remplacent parfois les dockers.

La nouvelle loi, preuve, selon la phraséologie officielle, «du souci des autorités pour la santé des femmes», va-t-elle faire disparaître cette image devenue traditionnelle de la femme soviétique. Certes, on ne verra plus de femmes «métallos», elles abandonneront certains métiers nocifs de l'industrie chimique, et les entreprises où le travail est particulièrement dangereux pour la santé.

Mais que les amateurs d'exotisme «à la soviétique» se rassurent: on verra encore des femmes aux commandes des bulldozers. Les travaux que la nouvelle loi interdit ne concernent que 3% des activités du pays et la loi reste muette sur celles exercées en... plein air.

Là, les femmes sont irremplaçables. La main d'oeuvre masculine manque cruellement comme le font remarquer périodiquement les démographes. Qui donc viendra à la place de ces femmes bâties comme des déménageurs, casser les cailloux ou construire les maisons?

La femme est devenue en URSS l'équivalent du «travailleur émigré» de l'Occident. Mais c'est à ce prix que les jeunes campagnardes peuvent s'installer. Le temps qu'il faut pour tracer une route ou repeindre une maison, dans un grand centre urbain et y trouver peut être la «perle rare». Entre l'ennui provincial, et le travail physique pénible à la ville avec l'espoir qu'il sera momentané, certaines préfèrent la deuxième solution.

«Travailleur émigré», voilà un terme qui ferait sursauter n'importe quel officiel. En URSS, disent-ils, la femme est «protégée»: l'égalité des sexes est un acquis de la révolution. La preuve: 93% des femmes travaillent et font des études. «L'URSS affirme-t-on bien haut, se distingue par le plus haut niveau de l'emploi des femmes».

Dans les services sociaux, il y a 85% de femmes, selon les statistiques officielles, 72% dans l'enseignement et 76% dans le commerce et l'alimentation. Statistiques éloquentes mais qui oublient de préciser que ces métiers sont généralement les plus mal rémunérés.

Les femmes représentent 53% de la population totale de l'URSS. Pourtant, on n'en trouve que 25% dans le Parti. Depuis le ministre de la Culture Ekaterina Fourtseva, décédée en 1974, il n'y a jamais eu de femme au Bureau politique du PC. Aussi, Mme Raissa Dementieva, deuxième secrétaire du Parti pour la ville de Moscou fait-elle figure d'exception.

En URSS, la politique n'est pas pour les femmes, on préfère leur laisser la propagande. Une tâche dont s'acquitte fort bien Mme Valentina Terechkova, la célèbre et unique cosmonaute femme qui à la tête de son «Comité des Femmes soviétiques» sillonne le monde qour donner aux options politiques de son pays le maximum de publicité dans les forums internationaux.

Dans le travail, rares sont les Soviétiques qui se plaignent d'être brimées par rapport aux hommes. Le principe «à travail égal, salaire égal» est respecté partout.

Mais à la maison, la femme est «exploitée». Elle assure la quasi-totalité des travaux domestiques, tâche d'autant plus difficile que les biens de consommation sont rares. Il lui faut parfois, aussi, ramener à la maison le mari trop souvent ivrogne ou bagarreur.

D'où un certain ressentiment à l'égard des hommes dont les journaux se font parfois l'écho. Il y a quelque temps la Literatournaia Gazetta a publié la lettre d'une mère de famille reprochant aux hommes leur oiseveté, leur goût pour les réunions «autour d'une table couverte de bouteilles» et leur indifférence à l'égard de l'éducation des enfants.

Malgré ces griefs, les idées des féministes occidentales trouvent peu d'écho en URSS. Quand le torchon brûle, on préfère le compromis à la lutte ouverte. D'ailleurs, les féministes sont mal vues des autorités. Comme semble le prouver le cas des féministes de Leningrad. Elles ont publié en janvier de cette année un almanach 'Femme et Russie' et ont été expulsées d'URSS avant même que leurs idées ne fassent école.

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

goethe institut montréal
COURS D'ALLEMAND
à partir du 16 février 1981
• COURS DE LANGUE RÉGULIERS
• COURS DE CONVERSATION
Inscriptions en cours
Place Bonaventure
Entrée Lagauchetière & Université
Renseignements: 866-1081

le DEVOIR
publiera son
cahier spécial
sur
l'éducation
le 20 février prochain
•
thème
L'ABANDON SCOLAIRE
Publicité
FRANCINE GINGRAS
POUR TIRÉS À PART
SERVICE DU TIRAGE
844-3361

COLLÈGE MARGUERITE-BOURGEOYS
(Métro Villa-Maria)
• Collège mixte
• Résidence pour étudiantes
• Bourses d'études possibles
ADMISSION POUR LA SESSION D'AUTOMNE 1981
(préférence accordée aux demandes faites avant le 1er mars)
COURS PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES:
• Musique
• Sciences pures et appliquées
• Sciences de la santé
• Sciences de l'administration
• Sciences humaines (avec ou sans mathématiques)
• Langues et lettres
FORMULE DE DEMANDE D'ADMISSION
Au Registraire du
COLLÈGE MARGUERITE-BOURGEOYS - 487-2420
4873, avenue Westmount - Montréal H3Y 1X9
Veuillez me faire parvenir les formules de demande d'admission pour l'année 1981-1982.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE .....
(code postal)
TÉLÉPHONE .....
PROGRAMME DÉSIRÉ .....

PROFESSEUR
de chant et de piano à la recherche d'élèves intelligents et intéressés
277-2463

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
Département d'études françaises
Cours intensif de rédaction fondamentale
du 2 au 6 mars 1981
Ce cours s'adresse à tous ceux qui, dans les entreprises, veulent perfectionner leur capacité d'écrire des textes administratifs. Il n'est pas réservé à un public spécialisé.
Contenu
Le cours portera sur les éléments suivants: correction grammaticale — élaboration de phrases — clarté du texte — adaptation du texte au destinataire — outils du rédacteur.
Formule pédagogique
Il s'agit d'une session intensive d'une durée totale de 30 heures réparties sur cinq jours comme suit: de 9h à midi et de 13h30 à 16h30.
Le cours est dispensé par cinq professeurs de l'Université à des groupes de quelque 20 étudiants.
La méthodologie du cours fait appel à des exposés magistraux, des exercices en équipes et des travaux individuels.
Renseignements et inscription
Le cours se donnera au Holiday Inn, 3535 rue King ouest, Sherbrooke, J1L 1P8. Téléphone: (819) 563-2941.
Les frais d'inscription et de scolarité sont de 170$, payables avant le 2 mars.
Pour plus de renseignements ou pour s'inscrire au cours, téléphoner à (819) 565-4620. (Le nombre de places est limité.)

ÉDUCATION PERMANENTE
CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL
255 EST, RUE ONTARIO H2X 3M8
284-7300
COURS CULTURELS
SESSION HIVER 1981
Arts:
— Broderie d'art.
— Broderie japonaise.
— Décoration intérieure I et II.
— Le fléché.
— Peinture à l'huile.
— Photo, laboratoire I et II.
— Photo, prise de vue I et II.
— Vitrail I, II et III.
Sciences para-psychologiques:
— Astrologie I, II, III.
— Croissance personnelle: analyse transactionnelle et gestalt.
— Dynamique de croissance psychique et spirituelle.
— Initiation au tarot I et II.
— Initiation aux lois spirituelles et aux sciences ésotériques.
Divers:
— Connaissance des vins et spiritueux.
— Lecture rapide.
— Mycologie I et II.
Inscription:
Les 3 et 4 février, 17h30 à 19h30.
JE M'INSCRIS MAINTENANT! ...
PROSPECTUS DISPONIBLE AU CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL
je m'inscris!
L'ÉDUCATION DES ADULTES AU CÉGEP
AU CENTRE-VILLE
PRÈS DES MÉTROS: BERRI-DEMONTIGNY, ST-LAURENT ET SHERBROOKE

cégep
(enseignement régulier, le jour)
LE 1er MARS 1981
est la date limite pour présenter une demande d'admission pour la
SESSION "AUTOMNE 1981"
dans l'un des cégeps suivants:
Ahuntsic
André-Laurendeau
Bois-de-Boulogne
Drummondville
Édouard-Montpetit
Granby
John Abbott
Joliette
Lionel-Groulx
Maisonneuve
Montmorency
Rosemont
Saint-Hyacinthe
Saint-Jean-sur-Richelieu
Saint-Jérôme
Saint-Laurent
Sherbrooke
Sorel-Tracy
Valleyfield
Vieux Montréal
Institut de technologie agricole et alimentaire
Pour obtenir les formulaires, veuillez vous adresser à votre école, à l'un de ces cégeps ou au:
service régional d'admission du montréal métropolitain
C.P. 70, Succursale Bourassa,
Montréal, Québec, H2C 3E7
SRAM

Une septuagénaire qui prépare Noël 364 jours par année

par André Bouthillier



Madame Theresa Beck, une septuagénaire dans un monde de lumières. (Photo: Réjean Meloche)

À la tête d'une compagnie dont le chiffre d'affaires dépasse les $80 millions, Mme Theresa Beck fait l'envie de la «nouvelle génération» des gens de l'Âge d'or.

Âgée de 79 ans, elle est en effet probablement la plus âgée des présidentes de conseils d'administration au pays.

Elle s'est présentée hier à Montréal avec son petit empire de lumières qu'est la compagnie Noma Industries, spécialisée dans la fabrication de lumières et d'arbres artificiels de Noël, ainsi que de souffleuses à neige, de tondeuses à gazon et de produits électriques, pour célébrer le 50e anniversaire de fondation de son entreprise familiale.

«Tous les matins, a-t-elle raconté, depuis trente ans, je me rends à mon bureau à 7 h 30. Et je n'ai pas l'intention de déroger à cette habitude avant longtemps. Mais ce qui m'ennuie, c'est qu'avec tous ces ordinateurs, j'ai moins de choses à faire...»

Avec l'aide de son fils Thomas, Mme Beck a édifié une entreprise qui repose sur des bases financières solides. En cinq ans, soit de 1975 à 1979, les actifs de la compagnie ont presque doublé, grimpant de $22.5 à $43.7 millions. Quant aux ventes, elles ont triplé durant la même période passant de $26.7 à $80.3 millions. Et les résultats des trois premiers trimestres de 1980 indiquent une performance de $62.2 millions. C'est donc dire que 1980 aura été une année excellente puisque les ventes de Noma augmentent très rapidement à l'approche de la saison hivernale et plus particulièrement durant la saison des Fêtes.

Principalement connue pour ses produits de Noël, Noma Industries a cependant effectué une diversification de sa production au cours des dernières années. Ainsi, on remarque une diminution de 6% de ces produits dans le total des ventes (de 27 à 21%), au bénéfice des produits manufacturés tels que souffleuses et tondeuses qui sont passées de 45 à 53%. Mme Beck a expliqué que cette diversification permet à son entreprise d'être moins dépendante des fluctuations saisonnières du marché.

À la veille de ses 80 ans, Mme Theresa Beck se dit fière des succès de son entreprise. «Nos produits sont parmi les meilleurs en Amérique du Nord dans chacun de leur domaine d'activités», déclare-t-elle sans modestie.

Elle a précisé que sa compagnie, après avoir fait l'acquisition de trois nouvelles firmes en 1980, n'a plus l'intention d'agrandir son bassin avant quelques années. «Oh non, c'est assez. On va respirer un peu» a-t-elle lancé. Les trois firmes achetées sont Double'Glo, fabricant de guirlandes; Fill Craft, fabricant de boules en verre de Noël, et Astralite, un ancien compétiteur dans la fabrication d'arbres de Noël. Ces trois compagnies opéreront dorénavant sous l'appellation de Doubl'Glo Field Craft. L'achat de ces compagnies peut s'interpréter comme une volonté de renforcer le secteur des produits de Noël.

D'autre part, Mme Beck précise qu'il n'est pas question pour l'instant d'implanter une manufacture d'un de ses produits au Québec. Présentement, le Québec et les Maritimes ne représentent que 25% de la clientèle de Noma. Mais seulement une vingtaine des 700 travailleurs de l'entreprise oeuvrent sur le territoire québécois.

D'origine hongroise, Mme Beck est arrivée au Canada en 1949. La même année, avec l'aide de son fils Thomas, elle fonda Illsco Industries, une petite entreprise spécialisée dans la fabrication de fils électriques. Quatre ans plus tard, la famille Beck attaqua le marché des lumières de Noël en achetant la Paramount Electric Co., qui fut fusionnée à Illsco en 1953 pour ensuite devenir la Beck Electric Manufacturing Co.

En 1963, l'entreprise des Beck se porta acquéreur de Noma Lites Canada, une compagnie née en 1931 de la formation d'une quinzaine de firmes américaines fabriquant des ampoules électriques. Au moment de l'achat, Noma Lite fonctionnait à perte, mais les Beck après avoir éliminé les produits non rentables, ont amélioré les procédés de production et ont acquis une réputation internationale. Présentement, 5% des produits de Noma Industries sont exportés en Angleterre, en Scandinavie, en Hollande et en République fédérale allemande.

Déterminée et dynamique, Mme Theresa Beck a souligné qu'elle n'avait jamais suivi un cours d'administration ou de sciences économiques. «Ce que j'ai appris, a-t-elle dit, je l'ai appris par l'enseignement de la vie de tous les jours. Et cela me suffit encore».

Noma Industries possède sept usines, dont six en Ontario et une au Connecticut. Les manufactures situées à Scarborough sont Doubl-Glo-Fieldcraft (produits de Noël) et Noma Lites Canada (produits de Noël). A Brampton, on retrouve la compagnie Outdoor Products Mfg (tondeuses à gazon et souffleuses à neige); à Stoufville, Cable-Tech Wire (fils électriques); à Downsview, Noma Displays (fils électriques) et Beck Electric Manufacturing (produits électriques et électroniques); et à Stamford, au Connecticut, Beck Electric Manufacturing Inc. (produits de Noël).

Par ailleurs, Noma Industries a été sélectionnée pour l'obtention de la médaille d'Excellence du président pour le dessin de gestion, au Design Canada 1981, qui aura lieu le 5 mars prochain, à Toronto.

La compagnie de madame Theresa Beck est une société «publique» dont les actions sont inscrites à la Bourse de Toronto. De 1975 à 1979, le rendement sur l'investissement est passé de 4.5 à 24.6%, tandis que le bénéfice par action a fait un bond de $2.75 pour se situer à $3.10.

Investir dans les films télé peut être rentable

par François Floquet

■ *Producteur de films pour la télévision et associé à la firme Via le Monde, M. François Floquet apporte «une nuance qui ferait du bien», dit-il, au sujet de l'investissement dans le film. M. Floquet, membre de l'Association des producteurs de films du Québec, donne son point de vue sur l'article* Le film comme investissement: un fiasco financier? *qui a été publié le mois dernier sous la signature de Michel Nadeau.*

C'EST avec beaucoup d'intérêt, que les investisseurs réels ou potentiels ont dû lire l'article intitulé «Le film canadien comme investissement: un fiasco financier?» publié au début du mois de décembre dans les pages économiques du DEVOIR.

Il aurait été souhaitable que le titre soit plus explicite, plus vrai, plus nuancé en évitant par exemple de confondre long métrage et film pour la télévision. Cela aurait peut-être évité à des producteurs de subir le contrecoup de la démonstration.

En général, ce qui est rapporté dans l'article est vrai et nous souffrons tous de ce constat négatif. L'article cite longuement Pierre David et je suis en tous points d'accord avec lui, mais vous devez savoir, et les investisseurs aussi, qu'il existe trois types de producteurs:

- Les producteurs de long métrage: ce sont ceux qui manipulent le plus de dollars et qui, seuls, faisaient l'objet de votre article.
- Les producteurs de commerciaux et de commandites.
- Enfin, les producteurs de télévision.

J'appartiens à cette dernière catégorie et il me paraît équitable et juste que les investisseurs courtiers, comptables et avocats sachent au moins ceci:

- Qu'il existe des producteurs qui font des films pour la télévision et que ces films sont rentables.
- Que ces producteurs de télévision s'acharnent depuis plusieurs années à prouver à des courtiers et des comptables que «leurs» investisseurs pourraient aussi miser sur le film destiné à la télévision.
- Que ces producteurs de télévision refusent de se laisser assimiler à des échecs qui ne les concernent pas.

Il existe des productions cinématographiques rentables: je veux vous le prouver et pour ce faire j'ai choisi trois productions internationales TV faites par les Productions Via le Monde que je dirige depuis 13 ans avec Daniel Bertolino. Ces chiffres, (voir tableau ci-contre) que (exceptionnellement) nous mettons au grand jour, sont bien entendu vérifiables.

Les profits indiqués sont des profits bruts. En soustrayant les frais de distribution et de copies de ces profits bruts, on obtient le profit net. (Ces frais, suivant les pays et les ententes, varient de 15 à 30% et sont réduits à 5% sur toutes les préventes faites par le producteur au Canada).

Ces chiffres ne sont que des résultats partiels arrêtés au 30 septembre 80 pour des raisons de bilan. La rentabilité de ces productions est donc indiscutable, mais je pense qu'il est nécessaire de regarder les ventes dans le détail.

Dans chacune de ces productions nous avons des investisseurs: pour *Les Primitifs*, les investisseurs sont C.T.V. (45%) et Radio-Canada (35%), pour *Les Amis de mes Amis*, l'investisseur est Radio Canada (15%), pour *Spécial Baie James*, les investisseurs sont l'Institut du Cinéma Québécois (23% avec remboursement prioritaire), la Société Radio Canada et C.B.C. La balance de ces % appartiennent à Via le Monde.

Enfin, sachez qu'aucune de ces productions n'ont été vendues aux U.S.A. à l'exception de *Baie James* acheté par P.B.S. (Vermont). En télévision, le marché Américain n'est pas tout!

Pour être précis et ne prendre *qu'un exemple*, l'Institut du Cinéma a investi $18,000 dans *Spécial Baie James:* l'Institut a reçu cinq (5) chèques en novembre payables comme suit: $5,000.00 au 1/12/80; $5,000.00 au 1/01/81; $5,000.00 au 1/02/81; $5,000.00 au 1/03/81; $3,262.35 au 1/04/81.

On peut toujours me dire que ces quelques milliers de dollars investis dans ces trois productions ne sont que des peanuts comparés aux millions investis dans le long métrage!

Eh bien, non! Car les investisseurs investissent dans le long métrage des $5,000 et des $10,000, mais ils sont 100, 1,000, 5,000 à investir ces sommes. On parle des mêmes montants investis et si ces investisseurs avaient été bien dirigés, bien informés, ils existerait aujourd'hui des investisseurs sinon heureux, du moins satisfaits. Mais voilà:

- Le film télé ne se fait pas ici avec Burton ou Mitchum et c'est un bien.
- Le film télé est moins glorieux, tape à l'oeil que le long métrage.
- Le film télé n'intéresse pas le courtier car le % de commission pris sur un petit budget reste une petite commission. (En dessous d'un million de $ de production, on n'intéresse personne).
- Le film télé, c'est un produit de consommation qui ne reste pas car c'est vrai: La télévision «bouffe» de l'image.
- ... que mettre $5,000 dans une série télé, c'est investir sur 6, 13, 26 films; pas un seul.
- ... que mettre $5,000 dans une série télé, c'est savoir où l'on met son argent car aucune série ne se fait sans qu'un film pilote ne soit produit.
- ... que mettre $5,000 dans une série télé, c'est investir dans une entreprise qui ne se compte pas en millions de $. Nos chiffres sont plus raisonnables et plus facile à rentabiliser.
- ... que mettre $,5000 dans une série télé, c'est ne pas dépendre exclusivement d'un major américain.
- ... que mettre $5,000 dans une série télé, c'est investir sur un marché prodigieusement diversifié, un marché gourmand, un marché remarquablement organisé.

En télévision, les garanties existent. Je dirais même plus: nous avons souvent trop de garanties, à un tel point que nous sommes forcés de retenir des préventes pour que le jeu de l'abri fiscal puisse être valable. Là encore, la législation du «shelter» n'est pas parfaite. Car enfin refuser des garanties, si minimes soient elles, c'est ouvrir la porte aux abus qui furent vécus ces dernières années dans l'industrie du long métrage. Si un minimum de garanties commerciales était autorité par la loi, voir exigé par la loi, beaucoup de longs métrages ne se seraient pas fait, ce qui veut dire que beaucoup d'investisseurs n'auraient pas gaspillé des sommes d'argent considérables sur des films qui ne sortiront jamais.

Il existe une règle d'or en télévision, faire un produit international. Si on vous demande d'investir dans une série qui traitera des problèmes de culture chez les paysans du Bas St-Laurent, il est facile d'affirmer que le produit ne se vendra nulle part ailleurs qu'ici et encore! Si on vous demande d'investir dans un *«Spécial Baie James»*, je puis vous affirmer que le produit se vendra car «Baie James» c'est unique au monde et trop gigantesque dans sa signification pour ne pas intéresser des chaînes de T.V. dans le monde entier.

En écrivant que «les placements dans l'industrie cinématographique auront été la grande fumisterie fiscale de la seconde moitié de la décennie 70», M. Michel Nadeau, vous m'avez à moi aussi cassé les jambes, moi qui comme d'autres ne devait pas être concerné. Télévision et long métrage, c'est l'industrie cinématographique; et aujourd'hui, vous condamnez cette industrie!

Sachez pourtant qu'il existe des producteurs qui ont le souci de respecter leurs investisseurs, ne serait-ce que pour les revoir les années suivantes, qu'il existe des producteurs qui se battent pour utiliser une législation qui ne les avantage pas mais leur permet tout simplement de fonctionner et de produire des films faits pour un public.

Et puis vous, petits et grands courtiers, avocats et comptables qui conseillez des centaines d'investisseurs, cessez d'investir dans des films, investissez sur des hommes, des hommes qui connaissent le film et surtout ont déjà fait leurs preuves.

DE LA TÉLÉVISION RENTABLE...

I. SÉRIE: «LES PRIMITIFS»
6 épisodes de 58 minutes

Coûts de production:	$240,000.00
Total des ventes brut:	$344,835.00
Profit brut:	$104,835.00

II. SÉRIE: «LES AMIS DE MES AMIS»
13 épisodes de 28 minutes

Coûts de production:	$175,000.00
Total des ventes brut:	$436,043.00
Profit brut:	$261,043.00

III. SPÉCIAL: «SPÉCIAL BAIE JAMES»
73 minutes

Coûts de production:	$ 81,000.00
Total des ventes brut:	$179,702.00
Profit brut:	$ 98,702.00

Mirabel: un déficit de 100 millions

OTTAWA (PC) — L'aéroport de Mirabel, près de Montréal, va accuser des pertes de plus de $100 millions au cours des cinq prochaines années, sans tenir compte de l'inflation, estime le secrétaire parlementaire du ministre fédéral des Transports, M. Bob Bockstael.

Il a précisé que le déficit anticipé pour l'exercice financier 1980-81, qui se termine le 31 mars, s'élève à $21 millions, compte tenu d'une dépréciation de $17.7 millions. «Le déficit pour les quatre prochaines années devrait être à peu près le même en dollars constants», a-t-il ajouté.

Depuis son inauguration, en 1975, l'aéroport de Mirabel a coûté au gouvernement $192.6 millions. Le gouvernement étudie la possibilité, entre autre, de transférer des vols de Dorval à Mirabel pour améliorer la rentabilité.

RECONVOCATION POUR ENCAN
Liquidation d'une cargaison aérienne
À l'aéroport International de Montréal — Cette cargaison à destination de New York fur arrêtée et dévie en raison du boycottage décrété par le gouvernement américain sur toutes les marchandises en provenance d'Iran.
ENCAN PUBLIC À BREF DÉLAI
TAPIS PERSANS DE VALEUR
ainsi que de magnifiques carpettes faites à la main provenant d'autres pays consistant en une cargaison dédouanée par les courtiers en douanes
G.M. Patry Ltd
Courtiers en douanes et transitaires
Fret aérien — Immeuble I.
Voie C
Aéroport international de Montréal
Dorval, Québec
Cet arrivage incluant des carpettes iraniennes faites à la main fut refusé par l'importateur américain en raison du boycottage américain sur toutes marchandises importées d'Iran. Les ballots seront liquidés pièce par pièce.
ENCAN PUBLIC TRÈS URGENT
LUNDI 2 FÉVRIER, 7:00 P.M.
INSPECTION: 6:00 P.M.
Tous les paiements seront faits durant l'encan seulement et non à la Banque comme les encans précédents
M. Goldsmith & Co. Ltd
Liquidateurs, encanteurs-priseurs
130 est, Liège, Montréal

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 30 ans d'expérience
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

TRADUCTIONS
trudeau inc.
Un cabinet de traduction et de rédaction spécialisé dans les domaines suivants:
• comptabilité et vérification
• génie civil et industriel
• exploitation minière
• industrie lourde et machinerie
• électronique
(514) 761-6292

BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson, bélair & associés
Comptables agréés
QUÉBEC · MONTRÉAL · OTTAWA · TORONTO · CALGARY · VANCOUVER
RIMOUSKI · TROIS-RIVIÈRES · SHERBROOKE · SAINT-HYACINTHE · KITCHENER
SEPT-ILES · MATANE · COATICOOK · FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

Pâques sous le soleil de l'Espagne!
Sur les plages de l'Espagne, le COLLÈGE AHUNTSIC vous offre pour la 3e année une véritable occasion d'apprendre la langue et de découvrir la civilisation espagnole tout en vivant une expérience de groupe inoubliable.
DÉPART 26 mars
DATE LIMITE D'INSCRIPTION 20 février
Endroits: (26 journées)
Valence 19 journées · Barcelone 4 journées
Peniscola 1 journée · Alicante 1 journée
Plus une journée surprise à Amsterdam (il y a encore quelques places pour le groupe du 26 février)
incluant transport, chambre double, repas à Valence, cours, assurance
PRIX $1177.
POUR RENSEIGNEMENTS COMPLETS
Madame Monique Poirier
9155, rue St-Hubert
Montréal, Québec
H2M 1Y8
(514) 389-5987 ou 5988
(frais virés acceptés)
(sous le permis no 132570197-0470 Agence de voyage Espagne)
L'ÉDUCATION DES ADULTES AU CÉGEP
je m'inscris!

Moi un pollueur?
JAMAIS!
AQTE

Le RIGAUD
(angle Berri et Sherbrooke)
à quelques pas du métro
— Occupation immédiate
— Pour personnes retraitées et pré-retraitées (50 ans et plus)
Grands studios-appartements climatisés:
Au Centre-Ville (Métro Sherbrooke)
Tapis, unité de cuisine, piscine, sauna.
Salles de réunions, terrasse, etc.
— Loyer à compter de $245.00 par mois (toutes taxes incluses)
Aussi quelques spacieux logements d'une chambre à coucher disponibles sur demande — deux salles de bains — deux balcons.
Pour renseignements:
SOCIÉTÉ MUNICIPALE D'HABITATION DE MONTRÉAL
849-1291
Visites: 425 est, rue Sherbrooke (angle Berri)
lun. et merc. de 13h à 18h
sam. et dim. de 12h à 16h
ou en tout temps sur rendez-vous.

RESTAURANT "LES FILLES DU ROY"
MUSICIEN
«BRUNCH QUÉBÉCOIS»
dans le Vieux Montréal où vivent encore les traditions du XVIII siècle. Cuisine abondante et raffinée pour les gens du XXe siècle.
LE DIMANCHE de 11 h 30 à 15 h
$10.75
TOUS LES JOURS
Table d'hôte du midi de 11 h 30 à 16 h
Chef: Robert Nimax
Bar dans serre victorienne
415, rue Bonsecours
Vieux Montréal,
849-3535
Stationnement gratuit

Sécuréer
Régime enregistré d'épargne-retraite sécuritaire
SSQ
Mutuelle d'assurance-groupe
Siège social:
2525, boul. Laurier,
Sainte-Foy, Qué. G1V 4H6
Tél.: 651-7000
Succursales:
Québec 659-4363
Montréal 384-8150
Longueuil 651-3300
Individuel! Pour tous!
Intérêt élevé
composé annuellement
• Termes de 1 à 10 ans, selon votre choix.
• Dépôt à compter de 200 $.
• Aucuns frais d'adhésion, d'administration ou autres.
• Aucuns frais de conversion lors de l'achat d'une rente.
• Aucune obligation de souscrire à chaque année.
Renseignez-vous davantage! Demandez notre brochure SECUREER

Ottawa appuie le lancement du Dash 8 qui créera 1,000 emplois à Longueuil

par Michel Vastel

OTTAWA — L'appui du gouvernement canadien au lancement du Dash-8 — l'avion à atterissage et décollage courts de De Havilland de Toronto entrainera la création de 1,000 emplois supplémentaires à la Pratt & Whitney de Longueuil pendant au moins une quinzaine d'années.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, a annoncé hier à Ottawa que le gouvernement fédéral accordera une garantie de prêt de $450 millions à la De Havilland et une subvention — remboursable en cas de succès — de $50 millions à Pratt & Whitney, pour la construction du Dash 8, un moyen courrier pouvant contenir de 30 à 36 passagers.

Le lancement du De Havilland, et sa production jusque vers l'an 2,000, devrait entraîner la création de 3,000 emplois au Canada dont le tiers sur la rive sud de Montréal.

La Pratt & Whitney de Longueuil fournira les deux moteurs et le coût de l'investissement initial pour le développement des «PT -7» devant équiper le Dash-8 représente $120 millions, dont $50 millions fournis par le Trésor fédéral dans le cadre de son programme d'aide aux industries de la Défense. La Pratt & Whitney prévoit vendre pour trois quarts de milliard de dollars pendant dix ans et provoquer ainsi la création de 1,000 nouveaux emplois, venant s'ajouter aux 7,200 emplois qui existent déjà sur la rive-sud.

La De Havilland — une compagnie rachetée en 1974 par le gouvernement fédéral alors qu'elle était au bord de la faillite — espère vendre plusieurs centaines de son Dash-8, un avion «ADAC» dont le rayon d'action serait de 700 milles à une vitesse moyenne de 300 milles à l'heure. Le Dash-8, pouvant transporter de 30 à 36 passagers, garantit une économie de carburant de 40% par rapport aux modèles du même type.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, a annoncé, à la place de la compagnie De Havilland, que 26 compagnies dans huit pays différents ont signé des options d'achat pour 93 appareils. Les lignes aériennes américaines interviennent pour plus de la moitié de ces commandes.

D'après une étude de marché de la De Havilland, les ventes d'avions du type du Dash-8 représenteraient $ 6 milliards à travers le monde et la société torontoise pense conquérir la moitié de ce marché. Cela représente quelque 600 appareils vendus et la création de 3,000 emplois dans l'industrie aéronautique canadienne.

Le gouvernement a annoncé que le Dash-8 devrait effectuer son premier vol en 1983 et obtenir les certificats en 1984. Les livraisons aux clients commenceraient donc à l'automne de 1984. À cette époque, on produira de cinq à six appareils par mois jusqu'au milieu des années 1990; Pratt & Whitney de Longueuil prévoit avoir créé un millier d'emplois permanents d'ici 1984 et les maintenir jusqu'à la fin des années 1990.

Le Dash-8 sera assemblé à Downsview en Ontario et le ministère de la Défense fournira quelques terrains pour agrandir les installations de la De Havilland. La compagnie prévoit investir un peu plus de $ 300 millions pour le développement de l'appareil, la construction de nouveaux bâtiments et l'achat des équipements nécessaires à la production de l'appareil.

Le ministère canadien de l'Industrie a activé la réalisation de ce projet parce que des appareils du même type sont en développement dans d'autres pays comme la France, l'Espagne, le Brésil et les États-Unis avec la collaboration de fabricants suédois.

Le lancement de ce nouvel avion à De Havilland, et le succès du Challenger à Canadair, signifient que les deux constructeurs aéronautiques rachetés en 1974 par le gouvernement fédéral sont sur la voie de la rentabilité. Cependant, contrairement à l'intention affichée par la précédente administration, il n'est plus question de transférer ces compagnies au secteur privé. M. André Ouellet, qui donnait une conférence de presse hier au nom du ministre de l'Industrie, a laissé entendre que le gouvernement fédéral n'est plus pressé de revendre ces entreprises, notamment du fait qu'un transfert de propriété pourrait signifier, pour Canadair, un transfert des centres de décision dans une autre partie du pays.

De plus M. Ouellet, tout en reconnaissant que De Havilland continue à se développer en Ontario a laissé entendre que le gouvernement pourrait bien inciter la société à transférer une partie de ses activités au Québec. «C'est plus facile de le faire si c'est sous contrôle gouvernemental que si c'est l'entreprise privée,» a indiqué M. André Ouellet.

La hausse du dollar s'accélère

NEW YORK (AFP) — Le dollar a terminé la semaine, hier, sur une note extrêmement ferme, s'approchant notamment de la barre des cinq francs français.

La devise américaine a clôturé en effet sur de nouvelles et fortes hausses, s'inscrivant à 2.1310 marks contre 2.0967 la veille, à 1.9265 franc suisse contre 1.9040 et à 4.91 francs français contre 4.8785.

L'or, de son côté, n'a pas maintenu son amélioration notée la veille et a terminé, hier, à $501.70 l'once contre $513.80 la veille sur le marché à terme. À Londres il a clôturé à $506.5, en hausse de $16.

La tenue de la devise américaine a été d'autant plus remarquée que les taux d'intérêt privilégiés des banques, même s'ils sont appelés à demeurer élevés, ont été abaissés hier de 20 à 19.5%.

Le dollar a bénéficié d'autre part de la tension en Pologne, de rumeurs d'une modification éventuelle des parités au sein du système monétaire européen et de la détermination apparente du nouveau gouvernement américain de ne pas se laisser «marcher sur les pieds» par l'URSS et de s'attaquer aux «monstres» de l'inflation et des déficits budgétaires.

À titre de comparaison, le 31 décembre dernier l'or avait clôturé sur la place de New York à $591.30 l'once et le dollar à 1.9780 mark, à 1.7900 franc suisse et à 4,5300 francs français.

Le règlement du contentieux financier irano-américain, intervenu le 20 janvier, a aussi contribué dernièrement, rappelle-t-on, à la fermeté du dollar et à la chute de l'or.

De même, en Europe, le dollar a poursuivi son irrésistible ascension sur les places financières occidentales alors que le mark, malgré les démentis de dévaluation, faisait l'objet d'attaques persistantes.

En début d'après-midi à Bonn, un porte-parole du ministère allemand des Finances coupait court aux rumeurs de dévaluation du mark qui circulaient dans la matinée sur les marchés des changes. Il les qualifiait de «stupides» et ajoutait: «Aucun réalignement n'est projeté».

À Bruxelles, ces bruits ne faisaient l'objet d'aucun commentaire et à Paris le ministère de l'Économie précisait «que les rumeurs de réalignement des parités au sein du système monétaire européen ne sont pas confirmées».

L'envolée du dollar, hier matin, sur les diverses places financières, après les déclarations fermes du président Reagan devant la presse, a porté un nouveau coup au mark, déjà fortement malmené après les sombres prévisions économiques pour 1981 en RFA.

À Francfort, le dollar a atteint 2.11 marks contre 2.09 vendredi, après que la Bundesbank ait vendu pour $25.8 millions sur le marché officiel. La Bundesbank est également intervenue sur le marché libre.

À Paris, la Banque de France aurait également prêté main-forte à la devise allemande afin de la maintenir au niveau de 2.304 F.

Le dollar a crevé vendredi pour la première fois dans l'histoire le plafond des 1,000 lires à Milan, en étant traité à 1,003 lires contre 992 la veille. À Paris, le «billet vert» a gagné près de 1.5 pour cent à près de 4.89 F, tandis qu'à Londres la devise américaine se changeait à 2.36 contre 2.39 la veille.

Le franc belge a également souffert au sein du système monétaire européen de la hausse du dollar. La Banque de France a dû intervenir pour soutenir la devise belge qui a fini la semaine à 14.39 F (pour 100 francs belges).

Le regain de tension en Pologne a provoqué une hausse de l'or sur les diverses places. À Paris, le métal fin se changeait à $551 contre $548 la veille, soit un cours de 9% supérieur à celui pratiqué à Londres. Au premier «fixing» le métal jaune se changeait dans la capitale britannique à 1507.50.

Par contre, à New York, le mouvement de reprise amorcé la veille tournait court. L'once était traitée vendredi à l'ouverture à $502 contre $515.80.

Fusion National Drug-Provigo

Ces actionnaires de National Drug de Pointe-Claire, ont approuvé le projet de fusion de la compagnie avec Nadruco Holdings, une filiale à 100% de Provigo. La fusion prend effet dès aujourd'hui.

Deux assemblées d'actionnaires ont été tenues pour étudier le projet. A la première assemblée des détenteurs d'actions ordinaires et privilégiées, 80% des actions en circulation étaient représentées et 95% ont voté en faveur du projet. Les actionnaires minoritaires ont approuvé le projet dans une proportion de 85%. A la deuxième assemblée des détenteurs d'actions privilégiées 66% des actions privilégiées étaient représentées et 90.6% ont voté en faveur du projet. Lors des assemblées, ou avant ces dernières, un petit nombre d'actionnaires ont fait part de leur intention d'exercer leur droit de dissidence.

Aux termes de la fusion, les actionnaires minoritaires de National Drug recevront une action privilégiée rachetable de la société issue de la fusion pour chaque action ordinaire ou privilégiée de National Drug qu'ils détenaient au moment de la fusion. Il est prévu que ces actions privilégiées rachetables seront effectivement rachetées au prix de $16 l'action le 16 février 1981. Provigo demeurera le seul actionnaire de la société issue de la fusion.

Pétro-Canada négocie l'achat de Petrofina

Pétro-Canada, le septième plus gros producteur de pétrole au pays, a entamé des négociations pour acquérir la compagnie Pétrofina Canada. Cependant, aucune des deux parties n'a voulu confirmer ou démentir la rumeur voulant qu'une entente ait été conclue.

On sait que Pétrofina la plus petite des multinationales pétrolières est la cible de Pétro-Canada depuis que le gouvernement fédéral a indiqué, dans son budget du 28 octobre, que la société d'État acquerrait une ou plusieurs compagnies pétrolières.

Et ces rumeurs ont repris de plus belle hier lorsque Pétrofina a demandé l'arrêt des transactions boursières à Toronto et Montréal en attendant de faire une déclaration. Un porte-parole de la compagnie, M. Roger L'Houmeau, a indiqué que cette déclaration «pourrait bien provenir d'Ottawa ou ailleurs».

À Calgary, John Ridsdel, du service des affaires publiques de Pétro-Canada, a déclaré que ses supérieurs ne feraient aucun commentaire sur le sujet.

Pour Pétro-Canada, la société Pétrofina est d'un intérêt particulier en raison de ses actifs détenus dans l'est du pays. En achetant cette compagnie, elle se trouverait à entrer dans le commerce de détail de cette région.

Pétrofina a 11,148,763 actions ordinaires en circulation dont plus de 70% sont aux mains de la société mère, Pétrofina Sa, en Belgique. Le titre s'échangeait à $87.50 à Montréal, avant l'arrêt des transactions.

Cette compagnie possède entre autres une raffinerie à Pointe-aux-Trembles dont la capacité de traitement est de 95,000 barils par jour. Parmi ses autres actifs, on remarque le distributeur Joseph Élie, Artic Islands Resources, qui a un intérêt minoritaire dans Panartic Oils et Finachem Canada Inc, qui fabrique et vend des produits pétrochimiques à travers le Canada.

Pétrofina a également des intérêts dans des puits de gaz en Alberta et est impliquée dans le projet des sables bitumineux Alsands.

Les banques augmentent leurs taux à l'épargne

Les principales banques canadiennes ont annoncé hier une augmentation de 0.50% de leurs taux d'intérêt sur les principaux comptes d'épargne.

À la Banque Royale du Canada, le nouveau taux qui s'appliquera sur les comptes d'épargne véritable passera à 13.5%, le compte à intérêt quotidien, à 12.75% et les plans d'épargne-retraite, atteindront 14.5%.

À la Banque Toronto-Dominion, le taux d'intérêt sur les comptes d'épargne véritable passera à 13.25%, le compte à intérêt quotidien, à 13.25% et les plans d'épargne-retraite, à 14.5%. Le taux d'intérêt sur les comptes de chèques à intérêt quotidien passera à 12.50% si le solde se maintient au-dessus de $2,000.

Pour sa part, la Banque de Montréal fera passer son taux sur les comptes d'épargne véritable à 13.50%, les plans d'épargne-retraite à 14.5% et le compte à intérêt quotidien à 13%.

Les autres banques devraient également hausser leurs taux d'intérêt sur les comptes d'épargne au cours des prochains jours. Toutefois, les banques pourraient aussi augmenter leurs taux d'intérêt sur les prêts à la consommation d'ici peu.

Jeudi, la Banque du Canada a porté son taux d'escompte à 17.11%, une hausse de 11 centièmes.

D'autre part, la banque de Nouvelle-Écosse a annoncé la mise en place d'un nouveau service qui permettra à sa clientèle de particuliers d'effectuer leurs opérations courantes dans la plupart de ses succursales au Canada.

Dénommé trans-action, ce service sera mis gratuitement à la disposition de sa clientèle le lundi 2 février.

Les clients qui utiliseront ce service pourront, à partir de presque toutes les succursales de la banque au Canada, avoir accès à leurs comptes-chèques, leurs comptes d'épargne avec ou sans possibilité de tirage de chèques, leurs comptes à intérêt quotidien et leurs comptes courants personnels. Ils seront en mesure d'encaisser leurs chèques personnels tirés sur la BNE, de retirer ou de virer des fonds, jusqu'à concurrence de $1,000 par jour et par client. D'autres opérations, telles, que les dépôts, la mise à jour des livrets et les oppositions à paiement seront également possibles. Il leur suffira pour bénéficier de ces avantages de remplir une fiche de renseignements, sur laquelle seront désignés les comptes auxquels ils désirent avoir accès par l'intermédiaire de trans-action.

SOQUIP



Paul Laroche

La Société québécoise d'initiatives pétrolières annonce la nomination de monsieur Paul Laroche au poste de chef du Service de la géophysique. Monsieur Laroche est diplômé de l'université Laval en génie géologique et détenteur d'une maîtrise en géophysique. De plus, il possède dix ans d'expérience dans le domaine pétrolier, dont huit ans à SOQUIP, et est aussi membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de la S.E.G.)Society of Exploration Geophysicists).

Conseil régional de la Santé et des services sociaux de la montérégie



Dr Georges Dupras



M. Jean-Bernard Guindon

Le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) de la Montérégie est heureux d'annoncer la réélection du docteur Georges Dupras à titre de président du conseil d'administration et la nomination de monsieur Jean-Bernard Guindon au poste de directeur général.
Le docteur Dupras, résident de Sainte-Julie, est chef du service de médecine nucléaire de l'Institut de cardiologie de Montréal. Celui-ci assure la présidence du CRSSS depuis mai 1978.
Monsieur Guindon occupait depuis 8 ans le poste de directeur général au Conseil de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, CRSSS situé à Hull.

L'INDUSTRIELLE
COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA VIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle de L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE sera tenue au siège social de la compagnie, 1080 chemin St-Louis, Sillery, Québec, lundi, le 16 février 1981, à onze heures du matin, aux fins suivantes:

1. Soumettre le rapport aux administrateurs, le bilan de la compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1980, l'état des revenus et dépenses pour le même exercice ainsi que le rapport des vérificateurs.
2. Ratifier les actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1980.
3. Élire quatre administrateurs, tel que prévu par l'article 6b du Règlement numéro 1-B.
4. Nommer les vérificateurs pour l'exercice en cours.

Sillery, Québec, le 31 janvier 1981.

Le Secrétaire
Georges Smith

L'ÉQUITABLE,
COMPAGNIE D'ASSURANCES
GÉNÉRALES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Avis est par les présentes donné que l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et des membres de L'Équitable, Compagnie d'Assurances Générales aura lieu au siège social de la compagnie, au 200 ouest, rue St-Jacques à Montréal, mercredi, le 25 février 1981 à quatorze heures, afin de recevoir le rapport annuel de la compagnie, ratifier les règlements passés par le conseil d'administration, élire les administrateurs et choisir les vérificateurs de la compagnie.

Montréal, ce 31 janvier 1981.

Le Secrétaire
Georges Smith

Au Québec,
faut se tenir... en santé

fiducie populaire

Je vois à mes intérêts!

Inscrite à la régie de l'Assurance-dépôt du Québec.



dépôt garanti

"Je cherchais un placement sûr qui m'assurerait un rendement élevé sur mes économies. Le DÉPÔT GARANTI de la Fiducie Populaire, c'est exactement ce qu'il me fallait".



CRVI

"J'ai réussi à différer l'impôt sur mon allocation de départ grâce au CONTRAT DE RENTE À VERSEMENTS INVARIABLES (CRVI) de la Fiducie Populaire. Ce type de rente permet d'étaler certains revenus exceptionnels sur une période de 1 à 15 ans, à un taux de rendement très intéressant".



prêt hypothécaire

"À la Fiducie Populaire, on ne s'est pas contenté de m'accorder le PRÊT HYPOTHÉCAIRE dont j'avais besoin. On a aussi pris le temps de me conseiller afin d'établir des conditions de remboursement adaptées à mon budget".

1405, boul. Henri-Bourassa est
Montréal, Québec H2C 1H1
(514) 382-2282

REER
AUTOGÉRÉ
C'est votre régime enregistré d'épargne-retraite.
C'est
VOTRE ARGENT

En souscrivant à un REER autogéré, vous pouvez faire des transactions d'obligations, d'actions ou d'autres formes de placement,
À VOTRE CHOIX.

Renseignez-vous maintenant sur le REER autogéré.

Montréal • 871-9000 **Québec • 692-3000**

GRENIER RUEL & CIE INC.

Membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.
Membre de la Bourse de Montréal.

Postez ce coupon

GRENIER RUEL & CIE INC.
QUÉBEC 2 AV CHAUVEAU G1R 2E9 692-3000 / MONTRÉAL 800 PLACE VICTORIA H4Z 1C7 871-9000

Veuillez m'envoyer de plus amples informations sur le REER autogéré. D

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE: Affaires _____ Résidence _____

DATE LIMITE: 2 MARS '81, POUR FINS D'IMPÔT '80.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Petrofina suspendu

L'indice composé de la Bourse de Toronto a fluctué étroitement durant toute la séance d'hier et termine en baisse de 1.80 point, à 2226.66.

Six des 14 secteurs du marché ont retraité, les hydrocarbures subissant pour leur part une perte de 38.11 points à 4467.47. Les transports enregistrent le meilleur gain: une hausse de 78.73 points a. 2993.89.

La séance terminée, on dénombre 245 valeurs en hausse, 270 en baisse et 202 stables. Quelque 7.31 millions d'actions ont changé de mains et la valeur chiffrait $117.08 millions.

Les échanges d'actions Petrofina Canada ont été arrêtés à l'ouverture, la compagnie devant faire une déclaration. Dernière cote: $87.75.

Parmi les industrielles, OPI Ltd perd 1 7-8 à $33 5-8, Nowsco Well Service 1 à $24 1-2, Newfoundland Capital B 1 à $12, Slater Steel 1 à $18 1-4 et Scintrex 1 à $13. Par contre, Hawker Siddeley prend 2 à $25, H. Paulin A 1 5-8 à $7, Cadillac Fairview 1 3-8 à $25, Canadian Pacific 1 1-4 à $43 3-4 et Economic Investment 1 à $30.

Dans le secteur minier, Dome Mines perd 2 1-2 à $93 1-2, United Keno Hill 1 à $36 et Tara Exploration 1 à $13. Little Long Lac gagne 2 1-2 à $24 1-2 et Lake Shore Mines 1 à $27.

Parmi les pétroles, Phoenix Canada Oil abandonne 1 3-4 à $19, PanCanadian Pete 3-4 à $91 3-4 et Ranger Oil 5-8 à $18 3-4. Conventures gagne 7-8 à $13 7-8 et Sulpetro B 1-2 à $23 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	2500	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
AbtiPrce	41066	$25½	24½	25	+ ¼
Abitbi71½p	z40	$36¼	36¼	36¼	
Abitbi10	z82	$48⅜	48⅜	48⅜	
Acklands	12200	$14¾	14⅛	14½	+ ⅜
AdanacM	1900	365	365	365	— 5
AgnicoE	17837	$14⅜	14	14⅜	+ ¼
AgraIndA	2600	$9	9	9	
Albany	9500	265	251	251	— 9
AltEnergy	15115	$25¼	24⅞	25	
AltaNat	700	$23	23	23	
Alcan	35320	$39⅛	38⅝	39⅛	+ ⅜
AlgomaSt	2302	$42½	41¾	42½	+ ¾
AmEagle	42100	450	385	440	+55
AmLeduc	9000	105	102	102	— 3
AndresWA	450	$16¼	16	16¼	+ ¼
AngCT4½	z88	$20¾	20¾	20¾	
AngCT290	100	$28	28	28	— ½
Ang D Gld	4008	430	430	430	+ 5
AngUDev	5000	240	240	240	+ 5
Aquitaine	11012	$44⅝	43¾	44¼	— ¼
Arbor C	1000	450	450	450	—15
Argosy	1000	116	116	116	— 5
Args250p	z25	$21¾	21¾	21¾	
ArgusBpr	100	$22½	22½	22½	— ¼
Asamera	4401	$18½	18	18¼	— ⅛
Asbestos	1000	$30¼	30¼	30¼	
AsocPorc	939	$10½	10	10	
Astral	300	425	420	420	—25
Atco I	1560	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
Atco II	700	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
AtlCCop	4100	145	143	145	
AtlasYk	8000	173	165	165	— 5
Augmitto	1140	6⅞	6¾	6¾	— ⅛
BCSugarA	11550	$24½	23⅞	24	+ ½
BCSugarP	154	$11¼	11¼	11¼	— ⅛
BPCan	18529	$40	39½	40	+ ½
Bachelor	5600	$5⅜	5¼	5⅜	
Bakertalc	12300	142	139	140	
BanisterC	200	$14¾	14¾	14¾	— ⅜
BankBC	151	$44	44	44	— ½
BankMtl	32733	$30¾	30½	30½	— ⅛
BankNS	37298	$33½	33¼	33¼	
Bankeno	9150	10	9	10	+ ⅜
Barbecon	1130	$15½	15¼	15½	+ ½
Barex	4500	35	33	35	+ 2
Bary Expl	8900	138	125	125	—10
Basic Res	9625	$12¼	11¾	12¼	+ ⅜
BeckerBp	150	$13	13	13	
BellCan	115794	$19⅛	18¾	18¾	— ⅜
BellApr	z5	$56	56	56	
BellBpr	z10	$56⅞	56⅞	56⅞	
Bell1.80	350	$18⅛	18	18⅛	— ⅛
Bell1.96	1875	$22⅞	22⅜	22⅜	— ½
Bell2.05	3675	$21⅛	20¾	21	
BethCop	250	$37½	37	37	
BighartOG	1100	$6⅝	6⅜	6⅜	+ ⅛
Biltmorel	100	$8	8	8	
BiltmoAp	400	$8	8	8	
BiHawk	3500	78	72	78	+ 3
BlackPhot	z80	$31¾	31¾	31¾	
BlakeRes	900	$7⅜	7¾	7¾	— ⅛
Bluesky	10600	$16	15½	15⅞	+ ¼
BombdrA	z50	$15	15	15	
Bonza O	7678	$11	10¾	10¾	— ¼
BonanzaW	2120	440	430	430	—10
BorderC	800	430	430	430	+25
BowValy	41350	$21⅜	21	21	— ½
BowVly7	270	$83	83	83	+ 1
BralorRes	14900	$15	14¾	14¾	— ⅛
Bramalea	18100	$16	15⅝	16	+ ¼
BrascanA	15579	$34⅞	34¼	34¼	— ½
BrendaM	200	$26	26	26	+ ¼
BrightA	150	$16	16	16	+ ¼
Brinco	2833	$11⅜	11⅜	11⅜	
Brincop	700	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
BrAmBnk	z15	$65½	65½	65½	
BCFP	1461	$16	15¾	16	+ ¼
BCRIC	411950	$6⅜	6⅛	6⅛	
BC Phone	37506	$16⅜	16	16⅜	+ ⅛
BCPh4½p	z25	$42¼	42¼	42¼	
BCPh43¼p	z50	$45	45	45	
BCPh1956	z70	$45	42¼	42¼	
BCPh5.15	z25	$46¾	46¾	46¾	
BCP10.16p	200	$24½	24½	24½	
BrouiReef	7800	293	283	290	+15
Brunswk	6233	$14¾	14½	14½	— ⅛
BuddCan	1500	$8⅛	7⅞	7⅞	
CC Yachts	8250	435	420	435	+15
CAE	325	$23½	23½	23½	— ⅛
CCLInd	4800	$7¼	7	7	— ⅜
CIL	1337	$36	36	36	— ½
CME Res	5500	415	410	410	
CTADFw	249370	$25	23¾	25	+1
Cad Fry A	600	$7½	7⅜	7½	+ ⅛
Cal Pow A	10101	$18⅞	18¾	18⅞	+ ⅛
CalP4p	343	$48½	48½	48½	
CalP4½p	100	$55¼	55¼	55¼	— 1
CalP7p	z30	$71½	71½	71½	
CalP9.80	z20	$99½	99½	99½	
CalP2.36	125	$23	23	23	
CalvrtDle	5600	$6½	6	6	— ⅛
Calvert	3600	274	260	270	+ 5
Camchib	180	$7½	7½	7½	
CamelOG	3600	$8⅞	8⅞	8⅞	
Camflo	7385	$34⅜	33½	34	— ¼
CampRL	27035	$61¾	60½	61	+ ¼
CampRes	650	$13¾	13¼	13¾	+ ⅜
CanCem	5267	$13⅜	13½	13½	— ⅛
CCem6½	z37	$11¾	11¾	11¾	
CCem2p	1704	$15⅜	15	15⅜	+ ⅜
CDC	2421	$14¼	13¾	14¼	+ ½
CDCprB	215	$15⅞	15⅞	15⅞	— ⅛
CDC1980	19393	$21¼	21	21	— ⅛
CanMalt	4000	$40	40	40	— ¼
CNorWest	9100	$35¾	35	35¾	— ¼
CanPEnt	19083	$23¾	23¼	23⅝	+ ¼
CPackrs	400	$33	32½	32½	— ½
CanPerm	11362	$20	19¾	19⅞	— ⅛
CS Pete	22500	$12¾	12⅜	12½	— ⅛
Can Trust	1900	$27½	27½	27½	
CTr w	200	$9¼	9¼	9¼	
CTung	600	$38	38	38	— 1
CdnArrow	500	165	165	165	— 8
CCablesyA	28830	$12¾	12⅛	12⅜	+ ⅜
CCablesyB	42300	$12⅝	12¼	12⅜	+ ¼
CFormst	600	$13½	13½	13½	
CGE	200	$34	34	34	
CG Invest	320	$24¾	24¼	24⅜	+ ⅛
CIBkCom	74583	$29⅝	29¼	29⅝	+ ⅜
CLencour	13400	105	100	100	— 1
CMarconi	1000	$22¼	22⅛	22¼	
CNat R	19940	$25¼	24¼	24⅜	— ¼
CNat8.50	300	$54	54	54	—1½
COcdental	18000	$16⅝	16½	16½	— ⅛
CPLtd	41345	$44	42⅜	43¾	+1¼
CPL Ap	z83	$8⅜	8⅜	8⅜	
CReserve	1200	$19	19	19	
CdnTire	100	$31¾	31¾	31¾	— ½
CdnTireA	5156	$33¼	32¾	32¾	— ⅜
CUilties	300	$23	23	23	
CU 10¼	800	$25	25	25	+ ¼
CUtil7.30	100	$17¼	17¼	17¼	— ¾
CUtil2nd	1700	$25¾	25½	25½	— ¼
Canbra	200	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
CandelOil	200	$33	32½	33	+ 1
Canray	1700	300	291	291	
CanronA	24749	$18¼	18	18¼	+ ¼
Cara	1100	$8¾	8½	8½	+ ⅛
CaraA	z75	$7⅞	7⅞	7⅞	
CarlOK	3375	$8⅜	8½	8½	— ¼
CarlAp	200	$21½	21½	21½	+ ½
CarmaA	3400	$16½	16¼	16¼	
CarolinM	950	$36	35½	35½	— ½
CassidyL	300	410	410	410	
Celanese	4650	$11	10⅞	10⅞	— ⅛
Celan175p	400	$16	15¾	15¾	— ¼
CentPat	3100	$6⅜	6½	6⅝	
Chnclr	2900	$5⅜	5⅛	5¼	
CharterOl	3000	300	295	295	— 5
Cherokee	500	$9¾	9¾	9¾	+ ¼
ChibKay	64800	57	55	57	
ChibKr	291038	13	11	11½	—1½
ChieftanD	21750	$24⅝	24	24	— ¼
Chrysler	1650	$6¾	6⅜	6⅜	— ⅛
Clarion	5100	$8½	8¼	8⅜	+ ⅛
CoinLake	6100	130	126	130	+ 4
Cmplx	700	315	310	315	+ 5
Comiesa	100	235	235	235	— 5
Cominco	6950	$67¾	67	67¾	— ¼
ComincoA	1700	$23	22⅞	23	+ ⅛
CC Tr p	1000	$9¼	9¼	9¼	
ComrclOG	3700	420	415	420	
Cmplg	1205	$14	13⅞	14	+ ¼
Comtech	1000	400	395	400	+10
Coniagas	3400	440	410	420	— 5
ConBathA	11253	$22¼	22¼	22½	— ¼
ConBathp	228	$15⅛	15	15	— ½
ConFardy	300	330	330	330	+ 5
CDurham	19700	495	460	495	+35
CMarben	2500	195	190	195	+15
Cons Pipe	600	$6¼	6¼	6¼	
Cons Prof	15433	253	242	245	—10
CRambler	1700	460	450	460	+10
CRexspar	2200	110	105	110	— 5
ConDistrb	18100	$10	9¾	9⅞	
Conventrs	5700	$13⅞	13¼	13⅜	+ ⅜
ConwestA	z30	$7⅜	7⅜	7⅜	
CopFields	2350	$21¼	20¾	21⅛	+ ⅛
Corby vt	100	$27	27	27	
CFIcn	140306	$15¼	14⅜	15⅛	+ ⅜
CosekaR	3550	$22¼	21⅞	21⅞	— ⅛
Coseka7p	2700	$12	11¾	12	+ ¼
Courvan	500	160	160	160	+ 5
Craigmt	4050	$6¼	5⅞	6¼	+ ½
CrainRL	700	$15½	15	15	— ½
Crestbrk	100	$28½	28½	28½	+ 1
CZelrbaA	200	$29⅞	29⅞	29⅞	+ ⅜
Crush Intl	2960	$18	17⅜	17⅜	— ⅛
Cullaton	4549	$13⅜	12¾	13	— ⅛
CuvierM	9100	115	101	102	+ 1
Cyprus	5830	$20¾	20	20⅜	— ⅛
CzarRes	9570	$15⅜	15	15	— ½
Dalco Pet	8400	$12	11½	11⅞	+ ⅜
Dale-R pr	400	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Daon Dev	16850	$12	11¾	12	+ ⅛
DaonA	1150	$6⅜	6¼	6¼	— ¼
Daon8⅜p	200	$7⅝	7⅝	7⅝	
DejourMn	45150	155	151	151	— 3
DEldona	8550	274	265	270	— 5
Delhi	498850	220	194	219	+24
Denison	4140	$56	55½	55½	— ⅞
DcknA	173825	$10½	10	10½	+ ¼
DicknsnB	4625	$9½	9	9¼	
Digtech	1700	$10¾	10¾	10¾	— ⅛
Discovry	6015	420	405	405	+ 5
DofascoA	14815	$41¾	41⅛	41¼	— ⅜
Dfs 4¾	100	$46¼	46¼	46¼	—1½
Dfs 235	800	$23	22⅜	22⅜	— ⅜
Dofascowt	1300	$10¼	10¼	10¼	
Domanl	1020	$10⅜	10½	10½	— ⅛
DomeMine	10210	$96	93	93½	—2½
D Pete	216555	$82½	80⅜	82⅜	+ ⅜
DPeteAp	2000	$19¼	18⅞	19	— ½
DPeteBp	2400	$18⅞	18¾	18¾	— ¾
DBridge	2040	$20¼	19¾	19¾	— ½
DCitrus	700	470	465	470	—10
DExplor	39050	250	220	240	+15
DScotishp	100	$22¼	22¼	22¼	
DomStore	3105	$23	23	23	+ ¼
D Textie	3800	$18¼	18⅛	18⅛	— ¼
Domtar	8188	$28¼	28	28⅛	+ ⅛
Dr McCA	3744	$11¾	11¾	11¾	— ⅛
DundePal	1000	115	115	115	
Dunraie	1100	290	280	290	+15
DuPontA	1000	$31½	30½	30½	— ⅞
DylexLtd	300	$15¼	15¼	15¼	+ ¾
Dylex L A	3600	$15¼	15	15	— ¼
Dynamar	6091	$5⅝	5½	5⅝	
E-L Fin	1800	$13	13	13	
EstMirtic	2800	450	450	450	+15
EastSul	555	410	410	410	
EconInv	500	$30	30	30	+ 1
EgoRes	25830	228	220	222	+ 2
Elhom	4400	$13¾	13¼	13¼	— ½
Emco	200	$13½	13½	13½	
EnrgyRes	5600	300	280	300	+30
EquiTrust	2511	$7½	7¼	7½	+ ½
Extndcar	2255	$14	13¾	13¾	— ¼
Extd A	1044	$13¾	13¾	13¾	+ ⅛
FCA Intl	1900	485	475	485	+10
Fibrg Nik	2150	$9½	9	95	+ 1
FathmOcn	2000	249	245	245	
FedIndA	600	$13¾	13¾	13¾	
FedPion	100	$46	46	46	— 1
FideltyTrp	100	$14	14	14	+ ¼
FinningT	200	$32	32	32	— ½
FiranGndl	800	190	190	190	
FCalgary	1617	480	465	475	—15
FCtyTrB	350	$7½	7	7½	+ ¾
FCtyTrC	100	$6½	6½	6½	— ¾
FMar	6100	280	275	275	—10
Foodex p	2520	$5⅛	5	5⅛	
FordCnda	z40	$48¾	47¾	47¾	
F Sea Apr	100	$7	7	7	+ ⅜
Francana	4200	$19⅛	18½	18½	— ½
Fraser	400	$23⅜	23¼	23¼	— ¼
Fruehauf	700	$10½	10¼	10¼	— ¾
G&HSteel	500	275	275	275	— 5
GMRes	7400	$6	6	6	— ⅛
Galveston	5300	263	260	260	— 1
GazMetr	270	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Gaz5½p	100	$48½	48½	48½	+2½
GDistrbw	1200	$7	7	7	— ⅛
GMC	1235	$55	54¼	55	+ ⅞
GenstarL	5900	$39½	39¼	39¼	
Gnstar2.35	300	$40¼	40¼	40¼	
GerinIstp	1000	$7	6¾	6¾	— ¼
GiantYk	855	$20¾	20¼	20¼	+ ¼
Gibraltar	10000	$12⅞	12½	12⅝	— ¼
GibeRltyp	4255	$19½	19½	19½	— ⅛
GoldaleA	2548	$16	16	16	
GoldundM	17800	247	241	242	— 3
Goodyear	600	$21	21	21	
Grandma	9600	385	375	385	
Granduc	1800	345	330	330	—20
GLNicki	7500	152	152	152	
GLForest	200	$70	70	70	+ ¼
GNFin	300	$6½	6½	6½	+ ¼
GWSteelA	2600	$5¾	5½	5¾	+ ¼
GWestwt	1500	150	130	150	+20
GGoose	220	$6¾	6¾	6¾	— ¼
GreyhndC	300	200	200	200	—25
Greyhnd	2225	$18	18	18	+ ¼
GuarTrp	500	$15	15	15	+ ¼
GulfC	256565	$25⅜	24⅜	24¾	— ⅜
Gulfstrem	18450	$10¾	10⅜	10⅝	+ ¼
HCI HldgA	1100	$17¼	17	17	
HCI HldgB	1010	$17¼	17	17¼	+ ¼
HalifaxD	450	380	380	380	
Hardee	2035	86	86	86	
HardCrpA	300	210	210	210	
HardCrpC	300	195	195	195	+24
HarqA	286250	$22½	22⅛	22½	+ ⅛
HarrisA	16043	$6¼	5⅞	6¼	
HarrisB	8171	$6⅛	5¾	6⅛	+ ¼
HWood	400	135	135	135	— 4
Hatleigh A	120	480	480	480	
Hawkr	108360	$25½	23	25	+ 2
HayesD	356	$8⅜	8⅜	8⅜	
Heritage	900	$20	20	20	
HeritageA	z10	$17¾	17¾	17¾	
HighfieldA	5000	400	400	400	+10
Highwood	28200	455	440	455	+25
Hollinger	100	$47¼	47¼	47¼	—1¾
HBayMng	395	$32⅛	32	32⅛	— ¼
HBayCo	1384	$25¼	25⅛	25⅛	— ¼
HBCpr	393	$18	18	18	+ ⅛
HBOilGas	22450	$24⅜	24	24⅛	— ⅜
Hu-Pam	2000	155	150	150	
Husky Oil	17320	$19½	19¼	19¼	— ¼
HydraEx	11120	185	180	180	
IAC	7880	$12¼	11⅞	12⅛	— ⅛
ICG Utilp	z20	$12¾	12¾	12¾	
ITL Ind	900	275	275	275	—15
IUIntl	4073	$21⅜	21⅛	21⅜	— ¼
Imasco	2450	$32¼	31¾	32¼	+ ⅜
ImascoAp	250	300	300	300	
ImpOilA	34559	$35⅞	35½	35⅞	— ⅛
Inco	24843	$23½	22¼	22½	+ ⅛
Inco7.85	100	$19	19	19	+ ½
Indal	2000	16	15¾	15¾	
InlandGas	z120	$14⅛	13⅝	13¾	
InlndG10p	500	$24¾	24¾	24¾	
Inter-City	9483	$16⅜	15¾	15⅞	— ⅜
InterCAp	z50	$12	12	12	
IntrCwf2	324	$12½	12½	12½	
IBM	z282	$78	75¾	75¾	
IntMogul	1122	$11¾	11⅛	11⅜	+ ⅛
Intl Thom	3300	$8¾	8⅝	8¾	
IntprPipe	8335	$15⅞	15⅜	15⅜	— ⅛
InvGrpA	1150	$21	20	20	— ½
Irwin Toy	1590	430	420	420	—10
Island Tel	1172	$13¾	13¾	13¾	— ¼
Ivaco	1100	$24¾	24½	24½	— ¼
JQRes	17320	211	185	211	+31
Jannock	4500	$14¾	14½	14¾	+ ⅛
Jannock8	141	$11⅛	11⅛	11⅛	
Janockwf2	2400	$8½	8¼	8½	— ⅛
Jorex	175300	165	128	140	+15
Joutel	50550	$6⅛	5¾	6⅛	+ ⅜
KaiserRe	3238	$57⅞	57½	57¾	
KamKotia	4900	$6½	6⅛	6⅜	— ⅛
KapsTran	4700	126	122	125	+ 3
Keeprite	500	$18	18	18	
KelseyH	300	$27⅛	27⅛	27⅛	— ⅛
KerrAdd	1345	$17½	17¼	17½	
KAnacon	4033	135	130	135	
LaLuz	100	$6	6	6	— ¼
LabattA	14451	$28⅛	27¾	28	+ ½
LabMin	z40	$50¼	50⅛	50¼	
Lacana	4681	$10	9¾	9¾	— ⅛
Lacanaw	900	$6	6	6	+ ¼
LaidlawA	4100	$9⅜	9¼	9⅜	
LaidlawB	3050	$8⅞	8⅜	8⅜	— ⅛
LOntCem	700	$7¼	7⅛	7¼	+ ¼
LShore	5600	$27¼	26½	27	+ 1
LarderRes	7000	175	174	175	
LasitrKm	200	152	152	152	—13
Laurasia	15000	156	151	153	— 1
LauFinp	214	$13⅞	13⅞	13⅞	
LavaCap	800	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
LeighInst	2020	$13⅜	13¼	13⅜	+ ⅜
LLLac	3075	$24½	22¼	24½	+2½
LoblawCo	3336	$8¼	7⅞	8	— ⅛
LobCopr	150	$23⅛	23⅛	23⅛	+ ½
LobLtdAp	800	$15⅜	15⅜	15⅜	— ⅛
LochielA	8682	380	355	370	
LochielB	2704	365	350	350	—10
Lochiel9p	400	$12	12	12	
Lumonics	9360	$14⅞	13⅞	14¾	+ 1
Lynx Can	29300	197	190	197	+11
LyttonM	4050	115	115	115	+10
MDSHA	500	$14	14	14	— ¼
MDSHBp	523	$11½	11¼	11¼	
MICC	1607	$12¼	12¼	12¼	
MICCA	160	$22¾	22¾	22¾	—2¼
Micc8p	200	$27	27	27	— ½
MPGInv	z50	$12¾	12¾	12¾	
MSZRes	4100	370	360	360	
MclanHX	6400	$10⅝	10¼	10⅜	+ ⅜
MclanHY	12000	$10½	10	10½	+ ⅜
Macmillan	1790	$37¾	37½	37¾	— ¼
MacmilNp	250	$26⅞	26⅞	26⅞	+ ⅛
Madeline	1200	260	255	255	— 5
Madsen	400	196	196	196	+ 1
MagnaA	500	$10¾	10¾	10¾	— ¼
Magnetcs	1000	212	210	210	
MaisIinI	100	440	440	440	+10
MajstcWil	2200	470	460	470	
Malartic	300	$7½	7½	7½	— ⅛
ManBar	5805	135	130	132	+ 1
Maritime	3534	$23	22⅜	22⅜	— ⅜
MarTB60	200	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
MarkSpnc	500	$9½	9¼	9¼	— ½
MassFer	10420	$5¾	5⅝	5⅜	
MasFA	2050	$14	13½	14	+ ⅜
MasFB	2400	$13½	13⅛	13¼	— ⅛
Matchan	4000	85	85	85	
McAdam	48400	108	92	105	+10
McGrawH	z50	$10	10	10	
McIntyre	1255	$64¾	64½	64½	— ¾
McLaghln	1000	$9¾	9¾	9¾	
McLghl9p	400	$20	20	20	+ ⅞
McLghl10p	100	$11⅞	11⅞	11⅞	— ⅛
McLghlw	100	$5	5	5	— ⅜
Melcor	300	$23½	23½	23½	+ ½
Mentor	27500	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
Mercantil	3339	$24	23¾	24	+ ¼
MerlandE	22730	$9½	9¼	9⅜	— ⅛
Merlandp	3100	$25⅜	25⅛	25¼	+ ⅛
Midcon	200	290	290	290	
Minrl Res	22800	299	291	294	— 5
MitelCorp	25365	$21	19½	21	+ ¼
MolsonA	9300	$29½	29	29¼	+ ¼
MtlTrust	1000	$21¾	21¼	21¼	+ ½
Moore	16017	$40¼	39⅞	40	— ⅜
Morisn	5500	420	410	420	
MtnStates	2300	$14⅛	14	14⅛	— ¼
Murphy	500	$31¼	30¾	30¾	— ⅝
NBCook	1800	$7½	7½	7½	
NBUMine	14600	$6⅞	6⅜	6½	— ⅛
NSR Res	37300	125	116	117	— 3
NatBkCan	4183	$15⅛	15	15⅛	
NatDrug	100	$16	16	16	+ ½
NHeesEnt	200	$11⅛	11⅛	11⅛	
NatPete	7500	350	340	350	
Neomar	1600	360	350	350	
NBTel	840	$19¼	19⅛	19¼	
NKelore	16000	106	100	102	— 4
NQueRagl	2600	$6	6	6	— ⅛
NYorkOil	900	255	250	250	— 5
NfldCapA	200	$11¾	11¾	11¾	
NfldCapB	3200	$12	12	12	— 1
NfldLPA	600	$21⅞	21¾	21⅞	
NfldTel	1604	$10⅛	10	10⅛	+ ⅛
NfldTe885	100	$16¼	16¼	16¼	— ¼
Newnor	2000	44	43	44	+ 3
NickRim	6100	69	63	69	+ 3
NobleM	3600	295	280	290	+20
NorAcme	10000	284	275	282	+ 7
Noranda	52425	$28¼	28	28⅛	+ ⅛
Norbaska	31100	95	91	92	+ 2
Norcen	35152	$31⅛	30¾	31⅛	+ ¼
NorcenB	250	$17¼	17¼	17¼	
Norcn288	650	$57	56¼	57	+ ⅜
Norlex	2500	43	43	43	— 2
NormickP	600	$8½	8½	8½	
NCOils	100	$19	19	19	+ ½
N Canada	2000	110	110	110	— 2
NorCt270p	200	$25¼	25¼	25¼	— ¾
NorCt785p	1375	$20	19½	19½	— ½
NorTel	1405	$33⅞	33⅜	33⅝	— ⅜
North

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.
3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Voir autres Avis légaux, en page 14

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No: 500-02-007140-804 IMMOGUEUIL INC. demanderesse -vs- MARCEL GINGRAS défendeur. Le 11 février 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 801 rue Lemans, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur: MARCEL GINGRAS saisis en cette cause, consistant en: 1 Laveuse et 1 secheuse automatique Westinghouse 1 téléviseur couleur sur pied Bradford 17" environ. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE LABRECHE, huissier (866-1811). Montréal, le 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 500-02-029289-795 ENTREPRISES JACQUES PATENAUDE LTEE demanderesse -vs- GAREAU METAL INC défenderesse. Le 17 février 1981, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1930 rue Chemin Du Tremblay, à Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse: GAREAU METAL INC saisis en cette cause, consistant en: 1 camion G.M.C. Pick Up 1980 - 8 cyl. couleur, rouge — licence F429-643-80. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE LABRECHE, huissier (866-1811). Montréal, le 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 500-02-041428-801 ACME LITHO INC demanderesse -vs- PUBLICATIONS DES PARENTS INC défenderesse. Le 17 février 1981, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1429 rue Crescent, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse: PUBLICATIONS DES PARENTS INC saisis en cette cause, consistant en: 1 dactyle I.B.M. Meubles de Bureau et articles d'usage... Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ, huissier (866-1811). Montréal, le 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 500-02-037332-801 BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE demanderesse -vs- CLAUDE MARTEL défendeur. Le 17 février 1981, à 12 heures (midi) au lieu d'entreposage du gardien au No 1655 rue Cote St-Ambroise, à St-Lin des Laurentides, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur: CLAUDE MARTEL saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chevrolet 1976 modèle Camaro LT. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROLAND BOURDAGES, huissier (866-1811). Montréal, le 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 500-02-034392-808 BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE demanderesse -vs- RENÉ BOURQUE défendeur. Le 11 février 1981, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 3130 rue Duquesne, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur: RENÉ BOURQUE saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chevrolet 1973 = 8 cyl. couleur beige - licence 346H365 et 2 téléviseurs. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE LABRÈCHE, huissier (866-1811). Montréal, le 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 500-02-018911-805 JACQUES LECLERC demandeur -vs- ASSURANCES MICHEL BROSSEAU INC défenderesse. Le 17 février 1981, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 465 rue St-Jean, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse: ASSURANCES MICHEL BROSSEAU INC. saisis en cette cause, consistant en: 8 Dactylos I.B.M. 21 Filieres Bonnex — 5 tiroirs meubles de bureau et articles d'usage... Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ huier (866-1811). Montréal, le 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 500-02-042338-801 BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE demanderesse -vs- BERNARD ET SUZANNE BERLADYN défendeurs. Le 17 février 1981, à 11 heures de l'avant-midi au domicile des défendeurs au No 314 rue Contrecoeur, #2 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs: BERNARD ET SUZANNE BERLADYN saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Mercury Monarch 1979-6 cyl. couleur beige et brun portant licence 624L259. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE LABRÈCHE, huissier (866-1811). Montréal, le 29 janvier 1981

VILLE D'OUTREMONT
AVIS PUBLIC
RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES

Avis public est par les présentes donné que le rôle de perception de la Taxe municipale 1981 Taxe d'eau 1981 Taxe de la Communauté Urbaine de Montréal 1981 Taxe scolaire 1980-81 est maintenant déposé au bureau du soussigné. Toute personne dont la propriété apparaît audit rôle devra acquitter ses taxes sans intérêt aux dates mentionnées dans chacun des comptes en question à savoir: le 5 mars 1981 et le 1er juillet 1981.
Toute personne qui n'aura pas reçu les comptes de taxes pour la propriété apparaissant au rôle de perception devra réclamer ses comptes à l'Hôtel de Ville au plus tard le 10 février 1981.
Donné à Outremont ce 28 janvier 1981
(Signé) Rosario Therrien, o.m.a.
Trésorier
510 avenue Davaar
Outremont (Québec)
H2V 2B9

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 500-02-028599-806 BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE demanderesse -vs- ARTHUR QUINN défendeur. Le 11 février 1981, à 12 heures (midi) au domicile du défendeur au No 269 rue Vivian, à Greenfield Park, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur: ARTHUR QUINN saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Dodge Aspen 1977 — modèle Familiale Brune — imm.: 859H384. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ, huissier (866-1811). Montréal, le 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal COUR SUPÉRIEURE No.: 500-05-010766-804 BANQUE CAN. IMPÉRIALE DE COMMERCE demanderesse -vs- GEORGES HANNA défendeur. Le 11 février 1981, à 13 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 756 rue Dorset, à Ville de Laval, (Chomedey) district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur: GEORGES HANNA saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur portatif Bavcrest 1 televiseur portatif Zenith. Meubles de menage et articles d'usage... Conditions: ARGENT COMPTANT. ROLAND BOURDAGES, huissier (861-1811). Montreal, le 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Terrebonne COUR PROVINCIALE No.: 700-02-001496-802 TECHNIQUES DE TRANSMISSIONS ROSEMÈRE INC. demanderesse -vs- SERGE TREMBLAY défendeur. Le 11 février 1981, à 12 heures (midi) au domicile du défendeur au No 521 rue Lyall, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur: SERGE TREMBLAY saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur portatif environ 6" noir et blanc 1 téléviseur couleur meuble de marque Sanyo environ 24" Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE LABRÈCHE, huissier, (866-1811). Montreal, le 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE No.: 500-02-050212-799 ISOLATION LÉGER INC., demanderesse -vs- GAREAU METAL INC., défenderesse. Le 11 février 1981, à 11 heures de l'avant-midi au lieu d'entreposage de la défenderesse au No 2050 Chemin du Tremblay, en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque GMC Sierra 35 (environ 1965) et acc., cabine rouge, boite métallique ouverte. No de serie: inconnu. No de plaque: F 324-767 (inscription Gareau Metal Inc. sur porte. 1 échelle métallique double. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL GRENIER, huissier, 284-1007. Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE No.: 500-02-050212-799 ISOLATION LÉGER INC. demanderesse -vs- GAREAU METAL INC., défenderesse. Le 11 février 1981, à 11:30 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1930 Chemin du Tremblay, en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur portatif environ 6" noir et blanc 1 téléviseur couleur meuble de marque Sanyo environ 24" Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, (866-1811). Montreal, le 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE No.: 750-02-000909-80 CONCORDE AUTOMOBILE LTÉE. demanderesse -vs- JEAN-GUY MICHAUD. défendeur. Le 9 février 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 625 rue Bruges en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 lave-vaisselle "Kitchen-Aid", 1 système de son "Electrophonic", 1 mobilier de salon 5 modules, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ALBERT PELLETIER, huissier, 679-3080. Montreal, le 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE No.: 500-02-040299-807 LES GALERIES BROWN'S BROWN DEPARTMENT STORE LTD., demanderesse -vs- YVON LANIEL, défendeur. Le 10 février 1981 à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 12357 rue Salk, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: mobilier salon, bibliothèque, lampes, t.v. Admiral, horloge, stéreo, tables, tableaux, t.v. Windsor, stéréo Catalina, orgue Orgatron 4, orgue électrique, table métal etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SEILINGER, huissier, 849-6659. Montréal, 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal, COUR MUNICIPALE No.: 800540370, 800540381. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- JACQUES BACHAND, défendeur. Le 12 février 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1067 rue Hubert, en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur (marque Blackstripe avec support), 1 set de salon golf 2 mcx, 1 meuble genre cabinet a boisson, 1 lampe suspendue (abat-jour vert). Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL GRENIER, huissier, 284-1007. Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal, COUR PROVINCIALE No.: 500-02-007709-806 CLAUDETTE RIVEST HAPPY, demanderesse -vs- GEORGES H. LADOUCEUR, défendeur. Le 11 février 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 31 Terrasse Corbeil en la cité de Laval-des-Rapides, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur 26" meuble de marque RCA, 1 set de salon 3 mcx (1 sofa, 1 love seat, 1 chaise motif fleuri), 1 table à café, 1 table à lampe, 1 table ronde à lampe (en bois), 1 bureau en bois 9 tiroirs et 1 chaise en bois, 1 t.v. couleur 20" Fleetwood, 1 set de chambre adulte style canadien (7 mcx), autres meubles et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier, 284-1007, Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal COUR SUPÉRIEURE No.: 500-05-001137-791 BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse -vs- IAN SMITH, AUTOBUS TRANS-URBAIN INC., défenderesse. Le 12 février 1981, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 101 rue Reverchon en la cité de Pointe-Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau exécutif en aile, 1 bahut assorti, 2 étagères-armoires bois, portes coulissantes, 1 filière noire (2 tiroirs), 1 petit coffre-fort, 1 fauteuil pivotant noir, 2 chaises droites à bras, cuir noir, autres meubles et acc. Conditions: ARGENT COMPANT. ALAIN BOISVERT, huissier, 284-1007. Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE No.: 500-02-056101-798 OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, demanderesse -vs- PIETRO FRATTA (P.F. Menuiserie Enrg.) défendeur. Le 12 février 1981, à 12 heures de l'avant-midi au domicile et place d'affaires du défendeur au No 10412 rue Audoin en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Monte Carlo, 2 portes, de couleur gold, no de série: 1H757316177773 no immatriculation: 771 H 743 Année 1973, endommagée & usagée et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier, 284-1007. Montreal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. ROY SUNOCO INC., demanderesse -vs- GUSTAVE TICKY, défendeur. Le 11 février 1981, à 10:30 heures de l'avant-midi au lieu d'entreposage du défendeur au No 99 rue Bishop Power, en la cité de Lasalle, district de Montreal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 tête de lit en bois naturel et cuirette noire env. 8' de long; 1 set de cuisine comprenant: 1 table en métal et dessus en verre, 4 chaises en métal et cuirette blanche, 1 bar en bois avec arborite et tapis, 1 commode en bois brun à 4 tiroirs, autres meubles et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL HAINAULT, huissier, 284-1007. Montreal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE No.: 500-02-037399-800 CENTRE MÉCANIQUE DE REPENTIGNY (JOSÉ PEREZ, FRANCISCO PEREZ, ANTONIO PEREZ), demandeur -vs- GAREAU METAL INC., défenderesse. Le 11 février 1981, à 11:30 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1930 Chemin du Tremblay, en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque GMC Diezel Sierra 15, 1973 et acc. couleur rouge vin, No de série: inconnu. No plaque: F429-643 Qué. 80. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL GRENIER, huissier, 284-1007. Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-010400-781. CENTRE DE TRANSFORMATION CAPILLAIRE INC., demanderesse -vs- ROGER CLOUTIER, défendeur. Le 11 février 1981, à 11 heures au domicile du défendeur au No 2199 rue Thierry en la cité de Lasalle, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa beige et raye, 2 tables en matériel et dessus en vitre, 1 télécouleur 26" Zénith avec contrôle a distance, 1 vidéoscope Zenith et acc., 1 bibliothèque 3 sections. Conditions: ARGENT COMPTANT. DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1007. Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-013318-793. GILLES BLANCHARD, demandeur -vs- LAZINA FARZANALI, défenderesse. Le 12 février 1981, à 13 heures au domicile de la défenderesse au No 4150 rue Forgues en la cité de St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture Ford Torino 1975 couleur rouge et blanche immatricule 987H367 Qué. 80. No de série: 5F325108757 avec acc., 1 T.V. couleur meuble noir et blanc Viking, 1 tapis de couleur bleu, 1 T.V. meuble de marque Toshiba noir et blanc avec acc., 1 divan en matériel de couleur vert, autres meubles et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL HAINAULT, huissier, 284-1007. Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-047206-805. BARRIÈRE & DESROSIERS REMORQUAGE LTÉE, demanderesse -vs- LES ISOLATIONS S.O.S. INC., défenderesse. Le 11 février 1981, à 13 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 535 rue St-Louis en la cité de Lachine, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau 3 tiroirs, 1 fauteuil beige, 1 bureau 5 tiroirs, 1 chaise rouge, 2 chaises droites noires, 2 bureaux 5 tiroirs, 1 fauteuil noir, 1 fauteuil beige, 1 filière grise, 5 casques de sécurité. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN BOISVERT, huissier, 284-1007. Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Québec, COUR PROVINCIALE. No: 200-02-008207-781. LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE, demandeur -vs- PIERRE BONNET, défendeur. Le 11 février 1981, à 14 heures au domicile du défendeur au No 4846 rue Henri-Julien en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Pontiac Ventura de couleur rouge, 1973, No de série: 2469J3W137475 immatriculée: 457 M 518, Qué. 80, très usagée. Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCÔTEAUX, huissier, 284-1007. Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE. No: 200-02-002141-796. AUBERGE DES GOUVERNEURS, SOCIÉTÉ DELTA INC., demanderesse -vs- ERIC HEATON, défendeur, CODINCO CHEMICALS INC. tierce-saisie. Le 11 février 1981, à 12 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la tierce-saisie au No 4212 rue de Maisonneuve, app. 2 en la cité de Westmount, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon 2 mcx beige, 1 fauteuil beige, 1 tapis brun, 2 lampes sur table, 1 table 2 tiroirs, 1 table en bois, 1 vieux radio. Conditions: ARGENT COMPTANT. DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1007, Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-029365-801. MAISON R. LAVALLÉE INC., demanderesse -vs- NORMAND BROSSARD, défendeur. Le 12 février 1981, à 13 heures au domicile du défendeur au No 24 Rang St-André, en la cité de St-Philippe, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Astre Pontiac 1975 No de série: 2C15B5V507122 couleur bleu, station Immatriculation 287 L 529 Qué. 80. Conditions: ARGENT COMPTANT. REYNALD BRIAND, huissier, 284-1007, Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-047208-801. BARRIÈRE & DESROSIERS REMORQUAGE LTÉE, demanderesse -vs- DAILY AUTO PARTS INC., défenderesse. Le 12 février 1981, à 12 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 4910 rue Brock en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 chairr block, 1 camion pick-up GMC Sierra 25 immatriculé F382-374 Qué. 80 avec lift, 1 échelle 2 sections, 1 lift hydrolique, 1 lot d'objet indescriptible, etc... etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1007, Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec, District de Terrebonne COUR SUPÉRIEURE No.: 700-05-001227-770 CAISSE D'ÉCONOMIE BASE VALCARTIER, demanderesse -vs- GILLES BOLDUC défendeur. Le 10 février 1981, à 10:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 431 rue Ostiguy en la cité Lavaltrie district de JOLIETTE seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Sylvania & acc. 1 radio Juliette et 2 haut-parleurs 1 projecteur Bell & Hanell & acc. Effets mobiliers etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ PELLETIER, huissier (879-1007). Montréal, 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 500-02-041176-806 VITRABEC LTÉE demanderesse -vs- FERRARI'S CAPPUCINO GOURMET INC. défenderesse. Le 12 février 1981, à 13 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1407 rue Bishop, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 29 tables de deux en arborite et chrome 58 chaises hautes en chrome et plastique 2 caisses enregistreuse Victor 511 1 laveuse à vaisselle MDM 500 — etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ, huissier (866-1811). Montréal, 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 500-02-017513-800 CAISSE D'ÉCONOMIE MULTI-CO demanderesse -vs- JULIETTE RUEL défenderesse. Le 12 février 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 10250 rue Bois de Boulogne, #109 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse: JULIETTE RUEL saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur G.E. console 21" Meubles de ménage et articles d'usage... Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ, huissier (866-1811). Montréal, 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-007477-800. DRUMMOND JOBBING CO. LTÉE, demanderesse -vs- LOUISE ST-LAURENT, défenderesse. Le 12 février 1981, à 11 heures au domicile de la défenderesse au No 519 rue Fortune en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 divan en matériel (2 places) couleur brun, noir, blanc, 1 fauteuil en matériel couleur brun, noir, blanc, 1 fauteuil 3 positions en cuirette rouge, 1 table de salon en bois brun, 1 table en bois brun pour lampes, 1 chaise berçante en bois naturel. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL HAINAULT, huissier, 284-1007, Montreal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-037399-800. CENTRE MÉCANIQUE DE REPENTIGNY (JOSÉ PEREZ, FRANCISCO PEREZ, ANTONIO PEREZ), demandeur -vs- GAREAU METAL INC., défenderesse. Le 11 février 1981, à 11 heures au lieu d'entreposage de la défenderesse au No 2050 Chemin du Tremblay en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque GMC Sierra 35 (environ 1965) et acc. cabine rouge, boite métallique ouverte. No de série: inconnu. No de plaque: F324-767. (Inscription Gareau Métal Inc sur porte). 1 échelle métallique double. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL GRENIER, huissier, 284-1007, Montréal, 31 janvier 1981.

Canada. Province de Québec. District de Montréal COUR SUPÉRIEURE No.: 500-05-010291-80-3 CAISSE D'ENT. ÉCONOMIQUE DE BROS. Partie demanderesse SALON 2001 COUPES INC. & ALS Partie défenderesse. Le 11 février 1981 à 10:00 heures au 8135 Langelier ST-LÉONARD, district de MONTRÉAL seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SAL. 2001 COUPES INC & ALS saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de chaises en plastique, 1 lot de miroirs, 1 lot de tables de travail etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Inf.: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, DANIEL GRATTON, huissier (288-0211). Montréal, 28 janvier 1981.

Canada. Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No: 500-02-026090-80-8 HYDRO-QUÉBEC Partie demanderesse DAME JULIETTE PAQUETTE Partie défenderesse. Le 11 février 1981 à 10:00 heures au 15 Dubé apt. 2 Montréal-Est, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de DAME JULIETTE PAQUETTE saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon, 1 lazy boy, 1 meuble bar à boisson etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. INF.: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. GILLES DALCOURT, huissier (288-0211). Montréal, 28 janvier 1981.

Canada. Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No: 500-02-008956-80-2 GAULIN, LÉVEILLÉ & ASS., Partie demanderesse GILLES LECLAIR Partie défenderesse. Le 13 février 1981 à 12:00 heures au 7351 rue Desormeaux, app. 6 VILLE D'ANJOU district de MONTRÉAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GILLES LECLAIR saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chevrolet Oldsmobile Cutlass Supreme 1974. Conditions: ARGENT COMPTANT. Inf.: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. ROGER JOBIN, huissier (288-0211). Montréal, 28 janvier 1981.

Canada. Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No: 500-02-017605-79-6 CHEVALIERS COLOMB CONSEIL Partie demanderesse YVON DENEAULT Partie défenderesse. Le 13 février 1981 à 12:00 heures au 7003 Drolet MONTRÉAL, district de MONTRÉAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de YVON DENEAULT saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule Camion rouge Ford 1975. Conditions: ARGENT COMPTANT. Inf.: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. DANIEL JOBIN, huissier (288-0211). Montréal, 28 janvier 1981.

Canada. Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No: 500-02-031373-80-1 ALPHONSE LÉVESQUE Partie demanderesse LUCIEN COTE Partie défenderesse. Le 10 février 1981 à 12:00 heures au 975 Montée de l'Église ILE BIZARD, district de MONTRÉAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LUCIEN CÔTE saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Zenith, 1 bahut et contenu, 1 set de salon etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Inf.: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. J.G. LACHANCE, huissier (288-0211). Montréal, 28 janvier 1981.

Canada. Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No: 500-02-038038-80-3 MARCEL TURCOTTE INC. Partie demanderesse JEAN PAUL BLAIS Partie défenderesse. Le 11 février 1981 à 10:00 heures au 5877 Brunetière ST. LÉONARD, district de MTL. seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JEAN PAUL BLAIS saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon en velours, 1 chaise en velours, 1 tapis vert etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Inf.: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. MICHEL LEMIEUX, huissier (288-0211). Montréal, 28 janvier 1981.

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-060921-793. KOL-TECH LTÉE, demanderesse -vs- ANDREAS SAMARAS, défendeur. Le 10 février 1981, à 12 heures au domicile du défendeur au 4898, rue Faulkner, à Chomedey, en la cité de Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Ford, 2 téléviseurs et mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, ce 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 500-02-015913-804 TEXACO CANADA LTD, demanderesse, -vs- JACQUES GAREAU, défendeur. Le 11 février 1981, à 11 heures de l'avant-midi au lieu d'entreposage du défendeur au No 2050 rue Chemin du Tremblay, en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque GMC Sierra 35 (environ 1965) et acc. cabine rouge, boite métallique ouverte No de série inconnu No de plaque F324-767 (Inscription Gareau Métal inc. sur porte) 1 échelle métallique double. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL GRENIER, huissier (284-1007). Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 500-02-015913-804 TEXACO CANADA LTD, demanderesse, -vs- JACQUES GAREAU, défendeur. Le 11 février 1981 à 11:30 heures de l'avant-midi à la place d'affaires au défendeur au No 1930 Chemin du Tremblay, en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 chairr block, 1 camion pick-up GMC Sierra 25 immatriculé F382-374 Qué. 80 avec lift, 1 échelle 2 sections, 1 lift hydrolique, 1 lot d'objet indescriptible, etc... etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1007, Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Québec COUR SUPÉRIEURE No.: 200-5-004977-794 COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL demanderesse -vs- S.B. McLAUGHLIN CONSTRUCTION LTÉE défenderesse. Le 11 février 1981, à 14:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1170 rue DRUMMOND, en la cité Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo électrique I.B.M. & acc. 1 additionneuse SCM 1 appareil Pay-Master. Équipements variés etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ PELLETIER, huissier (879-1007). Montréal, 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 500-02-038038-80-3 MARCEL TURCOTTE INC. Partie demanderesse JEAN PAUL BLAIS Partie défenderesse. Le 11 février 1981 à 10:00 heures au 5877 Brunetière ST. LÉONARD, district de MTL. seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JEAN PAUL BLAIS saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon en velours, 1 chaise en velours, 1 tapis vert etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Inf.: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. MICHEL LEMIEUX, huissier (288-0211). Montréal, 28 janvier 1981.

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-060921-793. KOL-TECH LTÉE, demanderesse -vs- ANDREAS SAMARAS, défendeur. Le 10 février 1981, à 12 heures au domicile du défendeur au 4898, rue Faulkner, à Chomedey, en la cité de Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Ford, 2 téléviseurs et mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, ce 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 500-02-015913-804 TEXACO CANADA LTD, demanderesse, -vs- JACQUES GAREAU, défendeur. Le 11 février 1981, à 11 heures de l'avant-midi au lieu d'entreposage du défendeur au No 2050 rue Chemin du Tremblay, en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque GMC Sierra 35 (environ 1965) et acc. cabine rouge, boite métallique ouverte No de série inconnu No de plaque F324-767 (Inscription Gareau Métal inc. sur porte) 1 échelle métallique double. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL GRENIER, huissier (284-1007). Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 500-02-017605-79-6 CHEVALIERS COLOMB CONSEIL Partie demanderesse YVON DENEAULT Partie défenderesse. Le 13 février 1981 à 12:00 heures au 7003 Drolet MONTRÉAL, district de MONTRÉAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de YVON DENEAULT saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule Camion rouge Ford 1975. Conditions: ARGENT COMPTANT. Inf.: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. DANIEL JOBIN, huissier (288-0211). Montréal, 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 500-02-031373-80-1 ALPHONSE LÉVESQUE Partie demanderesse LUCIEN COTE Partie défenderesse. Le 10 février 1981 à 12:00 heures au 975 Montée de l'Église ILE BIZARD, district de MONTRÉAL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LUCIEN CÔTE saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Zenith, 1 bahut et contenu, 1 set de salon etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Inf.: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. J.G. LACHANCE, huissier (288-0211). Montréal, 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Québec COUR SUPÉRIEURE No.: 200-5-004977-794 COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL demanderesse -vs- S.B. McLAUGHLIN CONSTRUCTION LTÉE défenderesse. Le 11 février 1981, à 14:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1170 rue DRUMMOND, en la cité Montréal district de Montré

Avis légaux - Avis publics

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-005139-808 MEUBLE ULTRA RIVE-SUD INC. demanderesse. -vs- ROBERT TRINGLE défendeur. le 11 février 1981, à 10 h. au No 1533 rue St-Gérald en la cite de Ville Lemoyne, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice. les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camionnette "Dodge Tradesman 200", couleur gris & vert. Lic./79 570 M 985. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALBERT PELLETIER, huissier, 679-3080. Montréal, le 30 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPERIEURE. No 500-05-013018-807. BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, demanderesse -vs- JEAN-PIERRE ISORE, défendeur. Le 12 février, 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 152 rue Morrisson, à Ville Mont-Royal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur: JEAN-PIERRE ISORE saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Panasonic 26" console, 1 Chrysler New Port — 1976 — imm. 331M770, Meubles de ménage et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ, huissier, 866-1181. Montréal, ce 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-040282-803. MERSON TIRE LTD., demanderesse -vs- KEVIN LAROSE, défendeur. Le 11 février 1981, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 281 rue Elm, Townhouse No 5 en la cite de Beaconsfield et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur console Panasonic et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-021588-806. JAMES MARIS, demandeur -vs- FRANCOIS CANDELA, défendeur. Le 12 février 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 10639 rue Boul. St-Michel app. 1 en la cite de Montreal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à coudre Singer et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-4511. Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-004502-808. FELCO LTD., demanderesse -vs- MOUHAD RADWAN, défendeur. Le 10 février 1981, à 11 heures au domicile du défendeur au No 769 rue Prieur en la cité St-Vincent de Paul, district de Montreal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 humidificateur Electrohome, bureau bois 3 tiroirs, sécheuse GE, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE RIVARD, huissier, 288-4511, Montreal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-039463-802. PROPRIETES CITE CONCORDIA LTEE, demanderesse -vs- GERALD GABRIEL, défendeur. Le 12 février 1981 à 11 heures au lieu d'entreposage du gardien au No 2660 rue Mullins en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du defendeur saisis en cette cause, consistant en: micro avec pied et écouteurs, televiseur couleur, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GEORGES KOHLHUBER, huissier, 288-4511, Montreal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Beauharnois. COUR SUPÉRIEURE. No: 760-12-003359-80P. DANIELLE MICHAUD, qualité de percepteur, DIANE LEVAC, demanderesses -vs- JEAN MOREAU, défendeur. Le 12 février 1981, à 11 heures au domicile du défendeur au No 3303 rue Notre-Dame apt 109, en la cité Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: ensemble de salon 3 mcx., 1 bibliothèque. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE TOULOUSE, huissier, 1-373-7542, Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-017251-792. LA BANQUE TORONTO-DOMINION, demanderesse -vs- CARMELA IALENTI ET LUIGI IALENTI, défendeurs. Le 11 février 1981, à 10.30 heures au domicile et place d'affaires des défendeurs au No 6441 rue Dagenais en la cité Montréal-Nord district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: equipement et ameublement de bureau, blaser 1975 brun et blanc, camion. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-4511, Montréal.31 janvier 1981

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-039562-801. Les placements Zanimob du Canada Ltée, demanderesse -vs- Georges Stephens, Pierre Vezina, défendeurs. Le 13 février 1981, à 11.30 heures au lieu d'entreposage du gardien au No 5999 rue Monkland en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: télé couleur RCA. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES LEMIEUX, huissier, 288-4511, Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-034641-808. BÉLISLE ET BÉLISLE, demanderesse -vs- Roger Martel, 287 rue Labelle, St-Eustache, défendeur. Le 11 février 1981, à 10 heures au domicile du défendeur Roger Martel au No 287 rue Labelle en la cité St-Eustache district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur Roger Martel saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Cougar 1976 immatricule 167 L 047 Québec 1980 et divers effets de mobilier. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN PIRRO, huissier, 667-6080, Montréal, 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-033295-804. ELVIO CASTELLI, demandeur, -vs- ORVAL LEHI, défendeur. Le 12 février 1981, à 13 heures au domicile du défendeur au No 5400 rue Connaught, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 3 téléviseurs, 1 camion, et mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988, Montreal, ce 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-019306-807. SIMPSONS SEARS LTÉE, demanderesse -vs- ANDRÉ DEGAGNÉ, défendeur. Le 10 février 1981, à 10 heures au domicile du défendeur au No 8638 rue Brown, en la cité de LaSalle, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en ette cause, consistant en: 1 téléviseur Toshiba, 1 stéreo G.E., et mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988, Montréal, ce 28 janvier 1981.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-054068-809

COMITÉ PARITAIRE DU VÊTEMENT POUR DAMES

partie demanderesse

-vs-

CLAUDE CRETE (VÊTEMENTS C.C. ENRG.) & AL

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, CLAUDE CRETE, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la présente publication.

UN/ COPIE du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119a C.P.C. a été laissée à son intention à la Direction Générale des Greffes au no 1 est, Notre-Dame à Montréal district de Montréal.

FAUTE PAR LE DÉFENDEUR CLAUDE CRETE de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire, le tout avec dépens contre le dit défendeur.

Montréal, ce 28 janvier 1981

ARMAND BEAULIEU
protonotaire-adjoint

ME DANIEL DUBUC, avocat
5115 de Gaspé, suite 210
montréal, P.Q.
H2T 3B7

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-023936-805. ANGELOS TZANETATOS, demandeur - vs- MARIA VROUTSHS (LA CALÈCHE RESTAURANT), défenderesse. Le 12 février 1981, à 13 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 335 rue Fleury, ouest, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur à pâtisserie MKE, 1 congélateur à crème glacée Schaffer, 1 caisse enregistreuse N.C.R. ETC. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ, huissier, 866-1811, Montréal, ce 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No. 500-02-037174-807. BANQUE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- ROGER RIOPEL, CAROL GAUTHIER, défendeurs. Le 11 février 1981, à 11.00 heures de l'avant-midi au domicile des défendeurs au No 5277 rue Desmarteaux en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: laveuse Admiral et sécheuse Admiral, téléphone blanc Contempra, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-4511, Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No. 500-05-011046. BANQUE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- YVES LAROCHELLE, défendeur. Le 11 février 1981, à 14.00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1290 rue Berthelet, en la cité de Longueuil district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule New Yorker, 1 chasse neige champion de luxe, 1 planeuse et acc. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GUY BERNIER, huissier, 288-4511, Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-003569-790. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- EMILE LAMARCHE, défendeur. Le 18 février 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 9241 - 15e avenue, ste 4, en la cité de Montréal, district de Montreal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Philco, 1 système de son et acc. Lloyd's, 1 t.v. n. b. 1 secheuse et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE HAMELIN, huissier, 845-7286. Montréal, 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-022406-800. VAN HORNE BAKERY PRODUCTS INC., demanderesse -vs- PHILIPPE LEMAY, défendeur. Le 11 février 1981, à 10.30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 2504 rue St-Zotique app. 18 en la cité de Montreal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Dodge van 1979. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-4511, Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-014309-806. VILLE DE LAVAL, demanderesse - vs- NOËL BOURDAGES, défendeur. Le 19 février 1981, à 10.30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 148, 5e avenue, en la cité de Laval, district de Montreal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Zenith, 1 table, 1 laveuse et 1 secheuse Belanger et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LACHANCE, huissier, 845-7286. Montreal, 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-027762-801. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- PIERRE RACINE, défendeur. Le 19 février 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 28, rue 5e rue, ste 3, en la cité de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur RCA, 1 chaise bercante, 1 dactylo, 1 classeur (2 tiroirs) et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LACHANCE, huissier, 845-7286. Montréal, 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-008840-808. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- JEAN-PAUL ROY, défendeur. Le 19 février 1981, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1024 rue Jolicoeur, en la cité de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Viking, 1 banc, 1 set de salon, 1 lot de bibelots et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LACHANCE, huissier, 845-7286. Montréal, 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-019136-808. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- GERMAIN GAUTHIER, défendeur. Le 18 février 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 529 boul. Concorde, en la cité de Laval, district de Montreal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 ampli Viking, 2 boites de son, 1 meuble pour système de son, 1 t.v. 17" Philco et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVAN TALBOT, huissier, 845-7286. Montréal, 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-030601-806. VILLE DE LAVAL, demanderesse - vs - RONALD LAFOND, défendeur. Le 16 février 1981, à 12 heures au domicile du défendeur au No 19100 rue Chemin Grand St-Charles, en la cité St-Augustin, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur, 1 ampli, 1 table tournante, 2 boites de son, 1 mobilier de salle à dîner (5 morceaux). Conditions: ARGENT COMPTANT. YVAN TALBOT, huissier, 845-7286. Montréal, 28 janvier 1981.

AVIS

Prenez avis que Roger Durand, voiturier remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Kingsway Freight Lines Ltd., dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Kingsway Freight Lines Ltd., portant numéro M-301108 (17376-V), laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.

Durée du permis: 364 jours

Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ière publication: 29 janvier 1981
2ième publication: 30 janvier 1981
3ième publication: 31 janvier 1981

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE,
31 rue St-Jacques,
Suite 100,
Montréal, P.Q.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-023936-805. ANGELOS TZANETATOS, demandeur - vs- MARIA VROUTSHS (LA CALÈCHE RESTAURANT), défenderesse. Le 12 février 1981, à 13 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 335 rue Fleury, ouest, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur à pâtisserie MKE, 1 congélateur à crème glacée Schaffer, 1 caisse enregistreuse N.C.R. ETC. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ, huissier, 866-1811, Montréal, ce 29 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No. 500-02-037174-807. BANQUE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- ROGER RIOPEL, CAROL GAUTHIER, défendeurs. Le 11 février 1981, à 11.00 heures de l'avant-midi au domicile des défendeurs au No 5277 rue Desmarteaux en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: laveuse Admiral et sécheuse Admiral, téléphone blanc Contempra, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-4511, Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No. 500-05-011046. BANQUE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- YVES LAROCHELLE, défendeur. Le 11 février 1981, à 14.00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1290 rue Berthelet, en la cité de Longueuil district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule New Yorker, 1 chasse neige champion de luxe, 1 planeuse et acc. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GUY BERNIER, huissier, 288-4511, Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-003569-790. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- EMILE LAMARCHE, défendeur. Le 18 février 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 9241 - 15e avenue, ste 4, en la cité de Montréal, district de Montreal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Philco, 1 système de son et acc. Lloyd's, 1 t.v. n. b. 1 secheuse et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE HAMELIN, huissier, 845-7286. Montréal, 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-022406-800. VAN HORNE BAKERY PRODUCTS INC., demanderesse -vs- PHILIPPE LEMAY, défendeur. Le 11 février 1981, à 10.30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 2504 rue St-Zotique app. 18 en la cité de Montreal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Dodge van 1979. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-4511, Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-014309-806. VILLE DE LAVAL, demanderesse - vs NOËL BOURDAGES, défendeur. Le 19 février 1981, à 10.30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 148, 5e avenue, en la cité de Laval, district de Montreal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Zenith, 1 table, 1 laveuse et 1 secheuse Belanger et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LACHANCE, huissier, 845-7286. Montreal, 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-027762-801. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- PIERRE RACINE, défendeur. Le 19 février 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 28, rue 5e rue, ste 3, en la cité de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur RCA, 1 chaise bercante, 1 dactylo, 1 classeur (2 tiroirs) et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LACHANCE, huissier, 845-7286. Montréal, 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-008840-808. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- JEAN-PAUL ROY, défendeur. Le 19 février 1981, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1024 rue Jolicoeur, en la cité de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Viking, 1 banc, 1 set de salon, 1 lot de bibelots et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LACHANCE, huissier, 845-7286. Montréal, 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-019136-808. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- GERMAIN GAUTHIER, défendeur. Le 18 février 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 529 boul. Concorde, en la cité de Laval, district de Montreal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 ampli Viking, 2 boites de son, 1 meuble pour système de son, 1 t.v. 17" Philco et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVAN TALBOT, huissier, 845-7286. Montréal, 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-030601-806. VILLE DE LAVAL, demanderesse - vs - RONALD LAFOND, défendeur. Le 16 février 1981, à 12 heures au domicile du défendeur au No 19100 rue Chemin Grand St-Charles, en la cité St-Augustin, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur, 1 ampli, 1 table tournante, 2 boites de son, 1 mobilier de salle à dîner (5 morceaux). Conditions: ARGENT COMPTANT. YVAN TALBOT, huissier, 845-7286. Montréal, 28 janvier 1981.

AVIS

Prenez avis que Roger Durand, voiturier remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Kingsway Freight Lines Ltd., dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Kingsway Freight Lines Ltd., portant numéro M-301108 (17376-V), laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.

Durée du permis: 364 jours

Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ière publication: 29 janvier 1981
2ième publication: 30 janvier 1981
3ième publication: 31 janvier 1981

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE,
31 rue St-Jacques,
Suite 100,
Montréal, P.Q.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No. 500-02-020621-806. SIMPSON'S CO., demanderesse -vs- JOSEPH TOUGH (DANCE CITY ENRG.), défendeur. Le 12 février 1981, à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au No 684 rue Ste-Catherine, ouest, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur: JOSEPH TOUGH, saisis en cette cause, consistant en: 2 fauteuils (divan) en cuirette noire, 1 machine à tapis Electrolux avec acc., 1 armoire de coin vitrée, ETC. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ, huissier, 866-1181, Montreal, ce 29 janvier, 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-027632-806. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- LAURIER BOUCHARD, défendeur. Le 17 février 1981, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1 rue Place Argonne en la cité de Lorraine, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 vaisselier en coin, 1 horloge, 1 t.v. couleur 26", 1 chaise bercante, 1 fauteuil bercant et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVAN TALBOT, huissier, 845-7286. Montréal, 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-030984-806. FIREMAN'S FUND INSURANCE demanderesse -vs- BRIAN FLYNN défendeur. Le 16 février 1981, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 159-7e avenue en la cité LaSalle, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur portatif Zénith, 2 boites de son, 1 meuble bahut en bois, 1 vaisselier vitré en bois et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier (845-7286). Montréal, 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-008188-802. TONY SERACINO LIMITÉE, demanderesse, -vs- GISÈLE LEBLANC ET JUDE LEBLANC, défendeurs. Le 11 février 1981, à 15 heures au domicile des défendeurs au No 13, 1ère Avenue, app. 2, en la cité de Roxboro, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 2 téléviseurs, et mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier (288-8988). Montréal, ce 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-031220-804. SIMPSONS SEARS LIMITÉE demanderesse -vs- CÉCILE RUEL défenderesse. Le 10 février 1981, à 12 heures (midi) au domicile de la défenderesse au No 8676 rue Casgrain en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: T.V. couleur Philips et meuble de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE BERNARD, huissier (255-0208). Montréal, 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-049-849-702. INDUSTRAC EQUIPEMENT LTÉE, demanderesse -vs-GÉRARD LECOURS, défendeur. Le 12 février 1981, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 19 rue Richelieu en la cité St-Basile, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: — Auto Ford Grise Station Wagon. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL MAISONNEUVE, huissier. Montreal, le 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE No 500-02-014195-809. CHABOT MARINE & SPORTS INC., demanderesse -vs- RÉAL DUCHESNEAU, défendeur. Le 11 février 1981, à 14 heures au domicile du défendeur au No 372 rue Place Ladouceur, en la cité de Île Bizard, district de Montreal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque Cherokee, 2 moto-neige et mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissir, 288-8988. Montréal, ce 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No. 500-02-057626-793. GULF OIL CANADA LIMITED, demanderesse, -vs- PIERRE ARCAND, défendeur. Le 10 février 1981, à 10.30 heures au domicile du défendeur au No 7067, 1ère Avenue, en la cité de Montréal, district de Montreal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 stereo Fisher, 1 table tournant Dual, et mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, ce 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No 500-05-008876-797. ARTHUR CÔTE, demandeur, -vs- JULIE RUEL ROY, défenderesse. Le 10 février 1981, à 10 heures au domicile de la défenderesse au No 10250 rue Bois-de-Boulogne, app. 109, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque G.E., et mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, ce 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-062605-790. LOCATION MINICO LIMITÉE, demanderesse -vs- DEMETRES COSTOPOULOS, défendeur. Le 11 février 1981, à 13 heures au domicile du défendeur au No 8465 rue Birman, app. 2, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Candle, 1 stéreo Emerson, et mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier 288-8988. Montréal, ce 28 janvier 1981.

AVIS

Prenez avis que Henri Allard, voiturier remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Kingsway Freight Lines Ltd., dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Kingsway Freight Lines Ltd., portant numéro M-301108 (17376-V), laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.

Durée du permis: 364 jours

Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ière publication: 29 janvier 1981
2ième publication: 30 janvier 1981
3ième publication: 31 janvier 1981

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE,
31 rue St-Jacques,
Suite 100,
Montréal, P.Q.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-004782-806. VILLE DE LAVAL demanderesse -vs- JACQUES LORTIE défendeur. Le 12 février 1981, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 5748 rue Parme en la cité Auteuil, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur portatif Hitachi, 1 lave vaisselle Roy, 1 mobilier de salon (2 morceaux) et autres article. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVAN TALBOT, huissier (845-7286). Montréal, 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE No.: 500-05-010210-803. JEAN-CLAUDE LAVOIE demandeur -vs- FERNAND DUFOUR défendeur. Le 18 février 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 244 rue Montée Lesage en la cité Rosemere, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 stereo Fleetwood, 2 lampes de table, 1 T.V. n.b. Fleetwood, 1 machine à coudre et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVAN TALBOT, huissier, 845-7286. Montréal, 28 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-002757-800. LEONARD SOKOL, demandeur -vs- JEAN-PIERRE DAIGNEAULT, défendeur. Le 13 février 1981, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 5344 rue Bannantyne en la cité de Verdun et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Receiver Pioneer, 1 Platine Toshiba, 2 Haut-parleurs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montreal, le 31 janvier 1981.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE No.: 500-02-014195. THAUS LAMP MFG CO LTD., demanderesse -vs- ARMAND DI PALMA (PALMA SURPLUS ENR.), défendeur. Le 12 février 1981, à 1 heure de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au No 3679 rue Ste-Catherine est en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 33 Poêles assorties, 9 Frigidaires assorties, 1 T.V. Sanyo, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 janvier 1981.

LOI SUR LA FAILLITE

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: MARIO BERGERON

Avis est par les présentes donné que M. Mario Bergeron, ayant fait affaires sous la raison sociale: "RÉNOVATION M.B. DECORATION ENRG." 545 rue Notre-Dame, St-François du Lac, Cté Yamaska, P.Q., a fait cession de ses biens le 22ième jour de janvier 1981, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9ième jour de février 1981, à 9.00 heures de l'avant-midi, au bureau du syndic soussigné, 1305 rue Girouard, Saint-Hyacinthe, PQ

LAURENT LANGEVIN, L.S.C., Adm. A.
Syndic.

BUREAU
1305 rue Girouard,
St-Hyacinthe, P.Q.
J2S 2Z3
Tél: 774-4300

REPUBLICATION

Les actionnaires de Roger Langlois & Fils s'adressent à la Commission des Transports du Québec afin que soit maintenu son permis numéro M504-732-001 pour effectuer du camionnage en vrac, Région 08, par suite du changement de contrôle survenu dans la compagnie résultant du décès de Dolange Gervais Langlois. Nouvelle répartition des actions:

Marcel Langlois, président: 36 actions ordinaires
Denis Langlois, vice-président: 35 actions ordinaires
René Langlois, secrétaire-trésorier: 35 actions ordinaires.

Les requérants demandent également l'application de l'article 2.58.1 des règles de pratique de façon à ce que la décision de la Commission, si favorable, devienne en vigueur immédiatement.

Toute personne désirant s'opposer à la présente demande devra le faire dans les cinq (5) jours de la dernière publication.

HOGUE CHOUINARD GOUIN
Par: Pierre Hogue
276 St-Jacques, suite 905
Montréal Qué. H2Y 1N3

1ère publication: 29 janvier 1981
2ème publication: 30 janvier 1981
3ème publication: 31 janvier 1981

Mike Bossy, l'athlète professionnel du Club de la médaille d'or en 1980

par Richard Milo

De retour chez les siens, Michael Bossy a été choisi hier soir l'athlète professionnel par excellence au Québec par le Club de la médaille d'or et son président honoraire, Maurice Richard, devant 650 convives à l'Hôtel Méridien.

En acceptant l'honneur, Bossy, à la blague, a tenu à préciser qu'il ne s'appelait pas Michel, mais bien Michael Dean Bossy, et qu'il joue avec les Islanders de New York...

«Il n'y a rien de français dans mon nom, mais je me sens quand même chez mois au Québec, a-t-il dit. Je m'excuse auprès de Maurice (Richard) et ses partisans pour

La truite grise est victime de l'essor de la pêche d'hiver

PLEIN-AIR



Louis-Gilles Francoeur

LA pêche sous la glace connaît présentement au Québec un essor sans précédent et ce sport de participation, qui compte plus de 100,000 adeptes cette année dans la région métropolitaine, commence à poser certains problèmes dans les lacs de la province, que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) analyse depuis quelque temps avec une certaine inquiétude.

En effet, la réglementation sur la pêche en hiver interdit cette pratique de façon générale mais plusieurs lacs de villégiature ont été «ouverts» depuis quelques années. C'est dans ces lacs que les prises de truites grises s'avèrent très nombreuses en hiver, un phénomène que les biologistes n'avaient pas prévu. Les taux de prises de la grise sont tels en certains endroits que l'équilibre des populations pourraient être menacé à long terme, a reconnu cette semaine un haut dirigeant du MLCP dans une entrevue accordée au DEVOIR.

La pression de pêche en hiver va sans cesse en augmentant. Les mordus qui bravaient le froid et les vents glacés se retrouvent aujourd'hui dans de chaudes cabanes avec dix ou cinq brimbales, selon les régions, et cette activité, à laquelle participe souvent toute la famille affecte de façon marginale les populations de poissons les plus productives pour la pêche d'hiver.

On peut illustrer la pression de pêche sous la glace en rappelant qu'en 1973, deux biologistes du MLCP, MM. Gérard Massé et Jean-René Mongeau avaient établi à 60,000 le nombre des adeptes de ce sport dans la région de Montréal. Selon M. Massé, ce chiffre peut être porté aujourd'hui à 100,000 facilement. Cela se conçoit d'autant plus que le Québec compte aujourd'hui 1.3 million de pêcheurs qui consacrent un total de 12.5 millions de journées à leur passe-temps favori.

La pêche sous la glace comporte d'ailleurs plusieurs avantages. D'abord, ça mord! Surtout au début et à la fin de la saison. Mais on peut facilement prendre 50 perchaudes à ce moment-ci de l'année en un après-midi, ce qui laissera indifférent les spécialistes des 200 à 300 captures par jour.

Massé et Mongeau avaient recencé, entre 1962 et 1973, qu'il se prenait dans les eaux limitrophes de Montréal entre 170,000 et 994,000 perchaudes selon les saisons. Au cours de la même période, leur enquête avait démontré qu'on récoltait par la même occasion entre 14,000 et 63,000 brochets selon les années dans la rivière des Mille Iles, les lacs Deux Montagnes et Saint-Louis ainsi que dans le fleuve, que ce soit à la hauteur de Lachine, Longueuil ou Boucherville. Il faudrait aujourd'hui rajuster ces chiffres à la hausse en tenant compte de l'augmentation du nombre des pêcheurs, qui est passé de 60,000 à 100,000.

Dans les eaux métropolitaines, les prises se répartissaient ainsi: 92% de perchaudes; 4.9% de brochets; 2.1% de lottes et 0.01% de dorés. Cette répartition des prises ne devrait pas changer.

L'ampleur de cette ponction sur le cheptel halieutique n'a toutefois rien d'alarmant. Massé et Mongeau, en se basant sur d'autres études de leurs collègues, établissaient que les prises totales de perchaudes et de brochets dans les eaux métropolitaines représentaient 4.3% des populations totales. Les pêcheurs pourraient ainsi récolter jusqu'à 20% de ces populations sans mettre en danger les espèces en cause.

La chair des perchaudes, une des plus délicieuses de nos eaux, est à son meilleur en hiver. Et on peut s'en offrir à volonté en ayant recours aux services des nombreux pourvoyeurs de la région de Montréal. Le MLCP, au numéro 873-2763, fournira cette liste de pourvoyeurs sur demande.

Il en coûte entre $10 et $20 par jour pour bénéficier d'une cabane chauffée d'où l'on surveille ses brimbales, installées à l'extérieur, contrairement à ce qui se fait à la pêche au petit poisson des chenaux (poulamon). On peut d'autre part utiliser la voiture familiale pour se réchauffer. Il suffit de payer un droit de passage (entre $2 et $5) à l'un ou l'autre des pourvoyeurs pour avoir accès aux chemins de glace qu'ils construisent. Ce même pourvoyeur peut aussi louer des brimbales, percer des trous, et vendre des ménés (deux à trois pouces maximum) essentiels pour ce genre de pêche.

Dans la région de Montréal, la réglementation permet d'utiliser simultanément 10 lignes. Certains pêcheurs n'en utilisent souvent qu'une seule, qu'ils déplacent si ça ne mord pas. La perchaude étant un poisson essentiellement grégaire, il peut être fort intéressant de découvrir son pâturage du moment plutôt que de l'attendre toute la journée. Les pêcheurs plus sélectifs, qui visent le brochet et le doré, utilisent souvent des leurres qu'ils animent de façon constante. Le Fer à cheval, dans la région de Carillon, est un endroit particulièrement productif pour le doré à cette période-ci de l'année, ainsi que le bas des rapides de Lachine.

Si la pêche sous la glace rapporte peu de truites aux pêcheurs autour de Montréal, le contraire se produit souvent dans les nombreux lacs en province où, par «exception», la pêche d'hiver a été introduite au cours des dernières années. Il ne s'agit pas de mouchetées cependant mais bien de grises. Pour des raisons non encore établies scientifiquement, la truite grise semble particulièrement gourmande en hiver et les grosses prises, soit les meilleurs reproducteurs, se retrouvent sur la glace plus souvent qu'au moment de l'ouverture, au printemps. Ce résultat imprévu de la pêche en hiver inquiète le ministère qui s'interroge sur ses effets à long terme.

Quand le MLCP a autorisé la pêche dans les grands lacs de villégiature au Nord de la métropole et dans l'Estrie, il n'avait aucun argument scientifique à opposer aux pressions populaires. Le MLCP n'autorise pas la pêche d'hiver dans les petites étendues d'eau car le poisson est en quelque sorte de forcé de découvrir les lignes du pêcheur à cause de son aire réduite. On a donc autorisé ce type de pêche dans de grands lacs comme le Ouareau, à Saint-Donat, le Taureau, à Saint-Michel des Saints, etc., en misant sur le fait que la vaste distribution des poissons dans des nappes d'eau aussi importantes minimisait l'impact de la pêche sous la glace sur les populations.

Cette logique a toutefois subi quelques exceptions car on trouve dans la liste des lacs «ouverts» en hiver des étendues d'eau aussi petites que le Lac des Français, au nord de Joliette, pour ne citer qu'un exemple patent où le gouvernement a fait exception à ses propres règles d'exception.

La popularité grandissante de cette pêche sous la glace et le comportement imprévu des truites grises inquiète le ministère d'autant plus que les grands lacs, où ces ponctions s'opèrent présentement, sont déjà fortement éprouvés par l'utilisation des embarcations à moteur, le déboisement des berges et plusieurs formes de pollution riveraine.

Le MLCP est confronté à trois choix. Il ne fait rien, ce qui semble peu probable. Il interdit la capture des truites grises, ce qui serait très peu efficace. Ou il interdit toute forme de pêche sous la glace dans ces mêmes lacs de villégiature, ce qui serait fort impopulaire.

L'obligation de remettre les truites grises à l'eau pour ne garder que les perchaudes, brochets et dorés, risque en effet d'être un remède inefficace car il est bien établi que la manipulation d'une truite pour la débarrasser d'un hameçon endommage les huiles protectrices qui la recouvrent. La blessure de l'hameçon et le traumatisme de la capture condamnent plus souvent qu'autrement le poisson à la mort malgré les bonds de joie qu'il semble exécuter en retournant dans son élément.

Si le gouvernement craint d'interdire la pêche là où la ponction de truites grises peut menacer l'équilibre de ces populations, il doit être néanmoins encouragé en ce sens par tous ceux qui pensent à long terme et qui veulent préserver cette espèce dans les lacs de villégiature au profit de leurs pêches futures. De plus, le gouvernement devrait de toute évidence profiter de la fin de l'hiver pour mesurer le plus rigoureusement possible l'ampleur du problème et vérifier, d'autre part, si des espèces comme le doré ne sont pas menacées aussi.

Bowman invite Lafleur et Gainey à Los Angeles

Les avants Guy Lafleur et Bob Gainey, deux vétérans du Canadien de Montréal, sont parmi les huit joueurs sélectionnés par Scotty Bowman, pour faire partie de l'alignement de l'équipe d'étoiles qu'il dirigera le 10 février prochain à Los Angeles, contre celle de la Conférence Clarence Campbell, sous la tutelle de Pat Quinn, des Flyers de Philadelphie.

Pendant que Bowman y allait de huit choix, Quinn l'imitait et faisait lui aussi appel à deux joueurs de son club pour garnir ses rangs. Il s'agit du défenseur Bob Dailey et de l'ailier droit Paul Holmgren.

Les Flyers, qui ont perdu la coupe Stanley aux mains des Islanders de New York l'an dernier mènent le bal avec cinq joueurs-étoiles, soit le gardien de but Pete Peeters, le défenseur Behn Wilson et l'ailier gauche Bill Barber, qui ont été choisis par les membres de l'Association des Chroniqueurs de Hockey.

Chez les autres joueurs que Bowman a choisis, on retrouve les défenseurs Raymond Bourque, des Bruins, et Bill Hajt, des Sabres, l'ailier droit Rick Kehoe, des Penguins, l'ailier gauche John Ogrodnick, des Red Wings et les centre Bobby Smith, des North Stars et Peter Stastny, des Nordiques.

Pour que tous les clubs soient représentés, Bowman a dû choisir au moins un joueur des Bruins, des Red Wings et des Nordiques.

Parmi les autres additions de la Conférence Campbell, on retrouve le défenseur Bob Murray, des Black Hawks, l'ailier droit Eddie Johnstone, des Rangers, l'ailier gauche Morris Lukowich, des Jets et Bob Bourne, des Islanders ainsi que les centres Kent Nilsson, des Flames et Bernie Federko, des Blues.

Calgary, Chicago, les Rangers et Winnipeg n'avaient pas pu placer un seul joueur sur l'équipe de rêve à l'issue du scrutin des chroniqueurs.

Lafleur et Gainey sont les deux seuls joueurs ajoutés à la formation de la Conférence Prince-de-Galles qui possèdent une expérience des matches d'étoiles. Lafleur a déjà été sélectionné à cinq occasions et Gainey, trois fois.

Cinq des joueurs de la Conférence Campbell en seront à leur première tentative dans un match d'étoiles. Seuls, Lukonich, Dailey et Nilsson ont déjà joué une fois dans ces matches annuels.

Si jamais un des quarante joueurs choisis ne peut participer à la rencontre, il doit être remplacé par un coéquipier.

Prince-de-Galles

Gardiens: Don Beaupré, Minnesota; Mario Lessard, Los Angeles.
Défense: Mark Howe, Hartford; Larry Robinson, Montréal; Randy Carlyle, Pittsburgh; Borje Salming, Toronto; Raymond Bourque, Boston; Bill Hajt, Buffalo.
Centre: Marcel Dionne, Los Angeles; Mike Rogers, Hartford; Bobby Smith, Minnesota; Peter Stastny, Quebec.
Ailier droit: Dave Taylor, Los Angeles; Danny Gare, Buffalo; Rick Kehoe, Pittsburgh; Guy Lafleur, Montréal.
Ailier gauche: Charlie Simmer, Los Angeles; Steve Shutt, Montréal; Bob Gainey, Montréal; John Ogrodnick, Detroit.

Clarence Campbell

Gardiens: Mike Liut, St. Louis; Pete Peeters, Philadelphie.
Défense: Denis Potvin, NY Islanders; Bob Ramage, Colorado; Kevin McCarthy, Vancouver; Behn Wilson, Philadelphie; Bob Dailey, Philadelphie; Bob Murray, Chicago.
Centre: Bryan Trottier, NY Islanders; Wayne Gretzky, Edmonton; Bernie Federko, St. Louis; Kent Nilsson, Calgary.
Ailier droit: Mike Bossy, NY Islanders; Mike Gartner, Washington; Paul Holmgren, Philadelphie; Eddie Johnstone, NY Rangers.
Ailier gauche: Bill Barber, Philadelphie; Dave Williams, Vancouver; Bob Bourne, NY Islanders; Morris Lukowich, Winnipeg.

en bref...

■ Domination autrichienne

SAINT-ANTON, Autriche (AFP) — Les Autrichiens ont donné le ton hier, comme ils l'avaient fait la veille, à l'épreuve d'entraînement pour la descente de coupe du monde qui sera disputée aujourd'hui à Saint-Anton, en Autriche. Peter Wirnsberger, un vétéran, a réalisé le meilleur temps en 2:01.06 devant un des espoirs de la jeune génération des descendeurs autrichiens, Gerhard Pfaffenbichler (2:01.23). Le Torontois Steve Podborski, vainqueur des trois dernières descentes, s'est classé huitième en 2:02.14, et il se présente comme le grand favori de l'épreuve.

■ Le Canada disqualifié

CHRISTCHURCH, N.-Z. (CP) — L'équipe canadienne de natation a été disqualifiée à l'occasion de la dernière course des Jeux de la Nouvelle-Zélande lorsque l'un des membres de 4 x 100 mètres relais quatre nages, Jeff Riddle, a omis de toucher le mur du bassin. Malgré cette disqualification, le Canada s'est fort bien défendu en natation, emmené par Alex Baumann, de Sudbury, qui a mérité trois médailles d'or.

■ Boucher s'approche de Heiden

DAVOS, Suisse (AFP) — Le patineur de vitesse Gaétan Boucher, de Ste-Foy, a réalisé 1:13.96 sur 1,000 m, hier à Davos, approchant de 36 centièmes le record mondial de la distance, détenu par le quintuple champion olympique, l'Américain Eric Heiden. Boucher a établi un autre record national en réalisant 37.88 secondes au 500 m. Jean Bichette, également de Ste-Foy, a amélioré la marque canadienne sur 3,000 m en 4:13.43. Chez les dames, Lucie Gagnon, de Ste-Foy, a remporté le 500 m, et a terminé deuxième au 1,000 m derrière Cheryl Prendergast, de Winnipeg.

■ GP d'Afrique du Sud

MONTE-CARLO (AP) — Le Grand Prix d'Afrique du Sud 1981 de formule-un ne comptera pas pour le championnat mondial des conducteurs si jamais il se déroule tel que prévu le 7 février prochain. «Nous avons encore des difficultés à trouver des pneus pour toutes les voitures et je ne vois pas comment nous pourrons garnir toutes nos autos d'ici la semaine prochaine, a indiqué le secrétaire de la Fédération internationale de sport automobile, Yvon Léon. Dans un tel cas, une épreuve la semaine prochaine ne pourrait être reconnue comme une course comptant pour le championnat.''

■ En deux mots

Les Flames de Calgary ont fait l'acquisition de l'ailier gauche **Dan Labraaten** des Red Wings de Detroit contre le joueur recrue **Earl Ingerfield.** Le joueur suédois peut cependant s'opposer à la transaction, ayant une clause de non-échange dans son contrat... **Gary Alcorn,** qui a porté les couleurs de trois équipes dans la LNH, deviendrait l'adjoint de l'entraîneur des Maple Leafs de Toronto, **Mike Nykoluk,** soutient le Globe and Mail... Le **Canada** a inscrit deux victoires à la première journée du championnat d'Europe de hockey en salle féminin disputés à Berlin-Ouest... La Tchécoslovaque **Hana Mandlikova** a atteint les demi-finales du tournoi Avon, disputé à Chicago, en éliminant l'Ouest-Allemande **Sylvia Hanika,** 6-2 et 7-6. L'Australienne **Wendy Turnbull** a aussi accédé aux demi-finales en battant l'Américaine **Pam Shrive** 5-7, 6-3 et 6-3... Les **Lions** de la Colombie-Britannique ont accusé un déficit de $116,248 en 1980 en raison d'une baisse d'affluence et de l'augmentation des frais médicaux... Les **Blue Bombers** de Winnipeg ont connu une saison encore plus difficile avec des pertes de $654,588... Le tournoi de golf **Bing Crosby** a de nouveau été perturbé par la pluie hier et les organisateurs ont décidé d'amputer l'épreuve de 18 trous et réduire la bourse de $300,000 à $225,000. La troisième et dernière ronde du tournoi sera disputée lundi, si le temps le permet... Le voltigeur de centre **Andre Dawson** signerait sous peu un contrat de cinq ans évalué à $4 millions avec les Expos... Le voltigeur **Steve Kemp** est à la recherche d'un contrat de $600,000 pour un an, mais la direction des Tigers de Detroit est prête à lui verser $350,000.

CONDITIONS DE SKI

EXPLICATION DES SYMBOLES

A) Qualité de la neige, surface et base.
B) Épaisseur moyenne de la neige damée (cm).
C) Épaisseur de la dernière chute (cm).
D) Date de la dernière chute.
E) Précipitation totale depuis dimanche.
F) Nombre de pistes ouvertes.
G) Remontées, conditions.

POU FON DUR: neige poudreuse sur fond dur.
GRA FON DUR: neige granuleuse sur fond dur.
ART FON DUR: neige artificielle sur fond dur.
ART POU DUR: neige artificielle poudreuse sur fond dur.
ART GRA DUR: neige artificielle granuleuse sur fond dur.
POU DAM: neige poudreuse sur fond damé.
COL FON MOU: neige collante sur fond mou.
GRA FON MOU: neige granuleuse sur fond mou.

QUÉBEC

ALPIN	A	B	C	D	E	F	G
MtSte-Anne	DAM F DUR	15/40	5	22/01	0	27/27	TBon
MtSt-Castin	DAM F DUR	37	6	22/01	—	—	TBon
Le Relais	FDUR	37	6	22/01	0	9/9	Bon
Stoneham	DAM F DUR	40	7	22/01	0	11/11	TBon
MtHibou	DAM F DUR	40	7	22/01	0	6/8	Bon
Ste-Foy	GRA F DUR	30	7	22/01	0	2/2	Bon
St-Raymond	POU F DUR	57	7	22/01	0	5/6	TBon
MtGrand Fd	POU F DUR	50	12	22/01	0	9/9	TBon
Val d'Irène	POU F DUR	180	20	27/01	20	10/10	Exc
MtComi	GRA F DUR	112	3	28/01	3	13/13	Exc
Bechervaise	POU F DUR	100	5	23/01	0	10/10	TBon

SKI DU SOIR: Le Relais: du lundi au vendredi. Mt St-Castin: du mardi au samedi. Val Neigette: du mercredi au samedi.
SKI DE RANDONNÉE: Les conditions sont bonnes et presque tous les sentiers sont ouverts aux endroits suivants: Mt Ste-Anne (150 km) — Camp Mercier — Duchesnay — Lac Delage (ski du soir) — Mt Tourbillon (ski du soir) — Multi-Air — St-Raymond (21 km) — Réserve Portneuf — Mt Comi — Mt Grand Fond — Val Neigette (40 km) — Centre nature St-Basile (40 km) — Ook-pik (93 km) — Refuge (153 km) — Saisonnier (25 km) — L'Éperon (65 km) — OTJ Lac St-Charles (28 km) — Lorette (39 km).

ESTRIE

ALPIN	A	B	C	D	E	F	G
MtSutton	POU DAM	—	10	23	0	25/25	TrBon
MtOrford	POU DAM	50	8	23	0	15/15	TrBon
Owl's Head	POU DAM	45	7	23	0	17/19	TrBon
Bromont	ART POU DAM	45	7	23	0	15/15	TrBon
MtShefford	POU DAM	45	7	23	0	12/12	TrBon
MtAdstock	POU DAM	40	8	23	0	12/12	TrBon
MtSt-Bruno	POU DAM	40	5	23	0	8/8	Bon
Montjoye	POU DAM	40	8	23	0	15/15	Bon
MtGleason	POU DAM	40	8	23	0	6/6	Bon
MtBellevue	POU DAM	35	6	23	0	7/7	Bon
MtGlen	POU DAM	40	5	23	0	9/9	Bon
MtElan	POU DAM	40	5	23	0	6/6	Bon
Centre d'Arthabaska	—	40	5	23	0	—	Bon

SKI DU SOIR: Bromont, Vallée du Parc, St-Bruno, Bellevue, tous les soirs sauf le dimanche. Mt Adstock, Mt Gleason et le Centre de ski d'Arthabaska, du mardi au jeudi soir inclus. Vallée Pruneau, Montjoye, tous les soirs sauf le dimanche et lundi soir. Mt Élan, du mardi au vendredi soir inclus.
SKI DE RANDONNÉE: Les conditions sont bonnes et tous les sentiers sont ouverts aux endroits suivants: Parc Orford (37 km) — Parc St-Bruno — Mt Scotch Hill (48 km ski du soir) — Mt Shefford (35 km) — Vallée du Parc (64 km ski du soir) — Mt Adstock (25 km) — Club Copains des Neiges (16 km) — Secteur Pins Rouges (Mauricie).

LAURENTIDES

ALPIN	A	B	C	D	E	F	G
MtAvila	DAM F DUR	33	2	22/01	0	8/8	Bon-T-Bon
St-Sauveur	DAM F DUR	3060	2	22/01	0	16/16	Bon-T-Bon
Habitant	DAM F DUR	25/63	2	22/01	0	7/7	Bon-T-Bon
Olympia	DAM F DUR	28	2	22/01	0	12/12	Bon
Gabriel	DAM F DUR	40	2	22/01	0	10/10	Bon-T-Bon
Côtes 40-80	DAM F DUR	35	2	22/01	0	5/5	Bon-T-Bon
Chantecierc	DAM F DUR	35	2	22/01	0	16/16	Bon-T-Bon
Alouette	DAM F DUR	30/45	2	22/01	0	10/10	Bon-T-Bon
Sun Valley	DAM F DUR	33	2	22/01	0	7/7	Bon-T-Bon
Lac Lucerne	DAM F DUR	28	2	22/01	0	—	Bon
Sauvage	DAM F DUR	18	2	22/01	0	7/7	Bon
Belle Neige	DAM F DUR	28	2	22/01	0	10/10	Bon
MtPlante	DAM F DUR	33	2	22/01	0	11/11	Bon-T-Bon
La Réserve	DAM F DUR	32	2	22/01	0	9/9	Bon-T-Bon
MtGarceau	DAM F DUR	28	2	22/01	0	10/10	Bon
MtAlta	DAM F DUR	38	2	22/01	0	7/7	Bon-T-Bon
MtBlanc	DAM F DUR	15/30	2	22/01	0	10/10	Bon-T-Bon
Gray Rocks	DAM F DUR	28/65	4	22/01	0	10/10	T-Bon
Tremblant	DAM F DUR	30/40	4	22/01	0	26/29	T-Bon
Bermont	DAM F DUR	18	4	22/01	0	4/4	Bon
MtChristie	DAM F DUR	22	2	22/01	0	12/12	Bon
Lac Carling	DAM F DUR	33	2	22/01	0	8/8	Bon-T-Bon

SKI DU SOIR: Mt Gabriel — Mt Avila — Mt Olympia — Auberge du Lac Lucerne — Mt Habitant — Mt St-Sauveur — Mt Plante — Belle Neige.
SKI DE RANDONNÉE: Les conditions de ski sont bonnes à passables aux endroits suivants: Parc Mt Tremblant — St-Donat — Lac Monroe — Parc Paul Sauvé — Parc St-Bruno — Parc Yamaska — Alpin Inn — L'Estérel et Far Hills.

Sources: Direction des communications, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. (418) 643-3127.



Chasse au cerf de Virginie à la réserve faunique de l'Île d'Anticosti — Saison 1981

Cette année, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche offrira aux chasseurs, cinq modes de séjour à la réserve de l'Île d'Anticosti, pour pratiquer la chasse au cerf de Virginie:
1. Séjour en pavillon — avec guide
2. Séjour en pavillon — sans guide
3. Séjour en chalet
4. Séjour en carré de tente
5. Séjour en camping sauvage (Baie de l'Ours)

1. Séjour en pavillon — avec guide
Pavillon Jupiter 12: maximum 10 chasseurs
Pavillon Jupiter 24: maximum 10 chasseurs
Pavillon Jupiter 30: maximum 10 chasseurs
Pavillon MacDonald maximum 8 chasseurs
Pavillon Vauréal: maximum 10 chasseurs
Pavillon Saumon: maximum 8 chasseurs
Saison de chasse:
Pavillons: MacDonald
Vauréal
du 7 août au 1er décembre
Durant la période du 7 au 31 août, les chasseurs ne seront autorisés à abattre que le cerf de Virginie mâle (Loi du mâle).
Pavillons: Jupiter 12
Jupiter 24
Jupiter 30
Saumon
du 1er septembre au 1er décembre
Tarif par chasseur: 1 000$ résidant du Québec
1 250$ non-résidant
Ce tarif comprend:
- cinq (5) jours à l'île, dont quatre (4) jours de chasse
- tous les repas et l'hébergement à l'île
- possibilité de deux (2) cerfs par chasseur
- service de guide (1 guide pour 2 chasseurs)
- transport par avion aller-retour de Sept-Îles ou de Mont-Joli / Anticosti
- transport du gibier jusqu'à Sept-Îles ou Mont-Joli

2. Séjour en pavillon — sans guide
Pavillon Sainte-Marie: maximum 8 chasseurs
Pavillon La Loutre: maximum 12 chasseurs
Pavillon Carleton: maximum 10 chasseurs
Saison de chasse: du 7 août au 1er décembre
Durant la période du 7 au 31 août, les chasseurs ne seront autorisés à abattre que le cerf de Virginie mâle (Loi du mâle).
Tarif par chasseur: 750$ résidant du Québec
950$ non-résidant
Ce tarif comprend:
- cinq (5) jours à l'île, dont quatre (4) jours de chasse
- tous les repas et l'hébergement à l'île
- possibilité de deux (2) cerfs par chasseur
- transport par avion, aller-retour Sept-Îles ou Mont-Joli / Anticosti
- transport aller-retour de l'aéroport de Port-Menier au pavillon et au territoire de chasse, si requis
- transport du gibier jusqu'à Sept-Îles ou Mont-Joli

3. Séjour en chalet
Chalets Geneviève, nos. 1 à 5 incl: maximum de quatre (4) chasseurs par chalet.
Saison de chasse: du 7 août au 1er décembre
Durant la période du 7 au 31 août, les chasseurs ne seront autorisés à abattre que le cerf de Virginie mâle (Loi du mâle).
Tarif par chasseur: 350$ résidant du Québec
440$ non-résidant
Ce tarif comprend:
- cinq (5) jours à l'île, dont quatre (4) jours de chasse
- l'hébergement à l'île
- possibilité de deux (2) cerfs par chasseur
- transport aller-retour de l'aéroport de Port-Menier au chalet et au territoire de chasse, si requis

Le transport aérien aller-retour à l'île, le service de guide, les repas et la literie ne sont pas fournis par le ministère.

4. Séjour en carré de tente
Réservé aux résidants du Québec.
Lac Wickenden: 5 unités:
maximum de 4 chasseurs par unité
Secteur Natiscotec: 5 unités:
maximum de 4 chasseurs par unité
Saison de chasse: du 1er septembre au 31 octobre
Tarif par chasseur:
Lac Wickenden: 150$ par chasseur
Secteur Natiscotec: 100$ par chasseur
Ce tarif comprend:
- cinq (5) jours à l'île, dont quatre (4) jours de chasse
- l'hébergement en carré de tente
- poêle et bois de chauffage
- possibilité de deux (2) cerfs par chasseur

Transport aérien et terrestre aux frais et à la responsabilité des chasseurs:
- par avion jusqu'à Port-Menier, et de là, par voie terrestre jusqu'au lac Wickenden ou au secteur Natiscotec: un service de transport terrestre géré par une entreprise privée et un magasin général seront disponibles à Port-Menier.

5. Séjour en camping sauvage (Baie de l'Ours)
Réservé aux résidants du Québec
Saison de chasse: du 1er septembre au 31 octobre
Choix de deux périodes:
a) du 1er au 30 septembre
b) du 1er au 31 octobre
125 chasseurs seront admis par période pour un séjour de cinq (5) ou de dix (10) jours.
Les groupes ne pourront excéder quatre (4) chasseurs.
Tarif par chasseur:
50$ pour un séjour de cinq (5) jours
100$ pour un séjour de dix (10) jours
Ce tarif comprend:
- possibilité de deux (2) cerfs par chasseur

Transport aux frais et à la responsabilité du chasseur:
- par bateau jusqu'à la Baie de l'Ours
- par transport aérien jusqu'à Port-Menier et, de là, par voie terrestre jusqu'à la Baie de l'Ours: un service de transport terrestre géré par une entreprise privée et un magasin général seront disponibles à Port-Menier.

Modalités de réservation pour tous les modes de séjour
- inscription à un tirage au sort
- la formule d'inscription, disponible à la fin de janvier 1981 dans les bureaux régionaux du ministère, fournira les renseignements, règlements et modalités relatifs au tirage
- les inscriptions devront parvenir au service des Renseignements et des Réservations du ministère, à Québec, avant le 28 février 1981
- tout participant dont le nom a été retenu au tirage, sera avisé par écrit, du numéro qu'il a obtenu et les autres recevront également un avis
- les gagnants seront contactés par téléphone, entre le 13 et le 30 avril 1981, pour choisir une réservation
- suite au choix des gagnants, les disponibilités restantes seront offertes au public, par téléphone, à compter du 4 mai 1981, à 9h00

Numéros à composer: (sans frais)
Région de Québec: 643-5349
Région de Montréal: 873-5349
Ailleurs au Québec: 1-800-462-5349
Extérieur du Québec (frais d'appel): 418-643-5349

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette, Jean-Pierre Proulx | Directeurs de l'information: Pierre Loignon, Gilbert Brunet | Trésorier: Bernard Larocque

Le rôle du Parlement britannique

PARCE qu'il vise au coeur même de la crise constitutionnelle canadienne, le document du comité parlementaire britannique des affaires étrangères suscite des réactions passionnées et donne lieu à des interprétations hâtives. Le premier ministre canadien menace la Grande-Bretagne de représailles. Il la prévient que toute ingérence dans les affaires internes du Canada la situerait dans cette catégorie spéciale où il a déjà classé la France. Il évoque de plus le caractère humiliant de toute décision britannique qui modifierait ou rejetterait la résolution constitutionnelle de son gouvernement. Pour M. Trudeau, le Parlement de Londres n'a pas à évaluer le projet canadien. Il doit en disposer rapidement sans égard à son contenu et à ses implications.

■

Fondant leurs analyses sur l'histoire constitutionnelle, les décisions antérieures du Parlement britannique, les propres arguments du gouvernement fédéral canadien tels qu'exposés dans le Livre blanc de 1965 et les décisions des tribunaux, les membres du comité britannique tirent une conclusion contraire à celle du premier ministre. Ils reconnaissent le caractère anachronique de la situation canadienne et soulignent qu'elle ne dépend pas d'eux mais des Canadiens eux-mêmes. Ils rappellent le rôle du parlement et du gouvernement canadien ainsi que celui des provinces dans la formulation et l'acceptation de cette dépendance en 1931.

Ils affirment que le Parlement anglais conserve le pouvoir et la responsabilité législative pour toute mesure modifiant fondamentalement la constitution canadienne. Ils recherchent des critères qui puissent à la fois satisfaire la juste volonté de contrôle des Canadiens sur leur développement constitutionnel et permettre au parlement de Londres, pour une dernière fois, souhaitent-ils, de remplir ses obligations face «au système fédéral canadien».

Même si cette démarche agace, elle est fondée en droit. Que cela plaise ou non, le Canada n'a pas atteint sa pleine souveraineté au plan constitutionnel. Que cela plaise ou non, les parlementaires britanniques ont raison de refuser d'être les fidèles exécutants du gouvernement fédéral canadien, pour employer leur propre expression. La thèse contraire, posée comme un absolu, pourrait conduire à des situations invraisemblables.

Il importe de rappeler la préférence avouée des membres du Comité pour la non-ingérence. Leur rapport établit clairement que toute demande émanant du Canada et respectant le caractère fédératif du pays devrait, après les vérifications d'usage, être adoptée rapidement par le Parlement britannique. Leur refus de consentir à la résolution constitutionnelle repose sur une distinction nette qu'ils établissent entre le Canada et le gouvernement fédéral canadien. La responsabilité du Parlement de Londres n'est pas selon eux, de protéger les provinces ou de privilégier le gouvernement fédéral. Elle vise le maintien du caractère fédératif du pays. Ils concluent en conséquence que le projet actuel est irrecevable en raison de son caractère unilatéral. Soucieux de ne pas s'ingérer dans les affaires canadiennes, les membres du comité refusent de statuer sur les formules qui assureraient une juste représentation du caractère fédératif du Canada. Ils retiennent, à ce sujet, les critères de la formule d'amendement les moins exigeants déjà négociés au Canada.

■

À moins de nier absolument l'histoire et le statut constitutionnel du Canada, à moins d'opter pour la déclaration unilatérale d'indépendance, les arguments du comité britannique ne peuvent être qualifiés d'ingérence dans les affaires internes du pays. Ramenés à l'essentiel, ils ne visent qu'un seul objectif, soit la protection «des droits et des pouvoirs des éléments constitutifs du système fédéral canadien».

S'il est en un sens humiliant pour les Canadiens de se faire rappeler les fondements de leur système politique par des parlementaires étrangers, ils ne sauraient cependant tenir ces derniers responsables du projet constitutionnel canadien. L'humiliation, s'il en est une, naît de ce projet lui-même, de ceux qui, à la communauté de destins librement consentie, superposent un échafaudage juridique et politique improvisé, incomplet et imposé.

Les conclusions du oomité britannique ne lient pas le gouvernement de Londres. Mme Thatcher reste libre de soumettre au parlement britannique l'éventuelle résolution canadienne pour une adoption sans modification. Cependant, ce que certains ramenaient à une simple formalité pourrait prendre la forme d'un véritable débat à Westminster.

■

Le message qui nous vient de Londres comporte un rappel des exigences et des réalités du régime politique canadien. Toute modification des structures et des institutions fondamentales du pays ne sera acceptable que dans la mesure où les partenaires y auront consenti. La négociation demeure la seule méthode possible pour atteindre cet objectif.

M. Trudeau a pris l'habitude d'imputer aux provinces l'échec des négociations constitutionnelles des dernières décennies. Cette simplification digne de son ministre de la Justice ne résiste pas à l'analyse. Elle confond des périodes et des niveaux de négociation fort différents. Il a invoqué le «mandat référendaire» pour justifier la démarche actuelle de son gouvernement. Il pourra dans l'avenir reprendre ces arguments ou en invoquer de nouveaux: l'obligation de reprendre la négociation avec les provinces reste impérieuse.

Plus important que le consentement de Londres, celui des citoyens et celui des gouvernements constitutifs de ce pays ne sont pas acquis au projet du gouvernement Trudeau. On ne peut reprocher aux parlementaires britanniques d'avoir enregistré ce fait. En régime démocratique et fédéral ils ont, paraît-il, une certaine importance.

Jean-Louis ROY

Le débat sur l'éducation sexuelle

Deux événements viennent, au cours de la dernière quinzaine, relancer le débat sur l'éducation sexuelle à l'école: 1) la révélation de l'existence d'un nouveau projet de programme du ministère de l'Éducation en cette matière; 2) la publication mercredi à Sherbrooke d'un rapport de consultation des parents qui indique un large accord de ceux-ci sur l'éducation sexuelle à compter de la quatrième année du primaire.

À vrai dire, il y a déjà un moment que l'éducation sexuelle à l'école a fait chez-nous l'objet d'un consensus de principe. Aussi bien la Fédération des commissions scolaires que la CEQ, pour ne nommer que ces deux grands organismes, sont tout à fait d'accord avec un tel enseignement. Le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation a, lui aussi, pris position dès janvier 1976 d'une manière non équivoque. La brochure qu'il a publiée alors est d'ailleurs l'un des documents les plus intelligents et des plus ouverts qui ait paru ici depuis ce temps sur le sujet.

On comprend donc que le ministère de l'Éducation, comme c'est sa responsabilité, tente de mettre en oeuvre un programme d'éducation sexuelle à l'école. Il n'en est d'ailleurs pas à sa première tentative. Pourtant, une fois de plus, son action a suscité de vives réactions, en particulier à la commission scolaire des Manoirs à Terrebonne auprès de parents à qui le projet de document avait été discrètement soumis et qui ont jugé bon d'alerter les journaux.

À vrai dire, le MEQ voudrait échouer dans sa nouvelle tentative d'implanter le nouveau programme qu'il n'agirait pas autrement. Au lieu d'annoncer publiquement ses intentions, il expédie à la cachette un document technocratique dans cinq commissions scolaires en prenant même soin d'y inscrire: «document confidentiel»! Comme bêtise, on n'aura rien vu de pareil. En un temps record, le mystérieux document circulait dans toutes les salles de rédaction.

Le caractère secret de l'opération a suscité évidemment ou amplifié les suspicions. Les personnes compétentes pour interpréter ce document doivent forcément, en bons fonctionnaires, se retrancher dans la discrétion d'office. Ainsi une proposition comme: «accepter les sensations que lui procure son corps» ou encore, cette autre proposition: «appliquer des techniques permettant d'augmenter la sensation de bien-être physique» laisseront croire à des intentions perverses de la part des concepteurs de ce programme ce qui, évidemment, n'est pas le cas.

Le ministère a donc carrément raté sa rentrée par un inexplicable manque de stratégie. Mais il y a bien plus. Le programme qu'il nous propose aujourd'hui pèche par un travers beaucoup plus important: il propose, malgré certaines remarques intéressantes en introduction, une démarche éducative fort incomplète.

Les sexologues n'ont pas à s'inquiéter: les enfants du Québec sauront absolument tout «des mystères de la vie» au sortir du secondaire! Il est beaucoup moins certain cependant qu'ils auront pu s'approprier vraiment le sens de la sexualité humaine. À cette fin, il aurait fallu que le programme dégage les valeurs auxquelles réfère la sexualité. On y cherche en vain, selon la terminologie des pédagogues, quelque «objectif terminal» qui s'y attarde explicitement. C'est fort dommage.

On comprend les hésitations des concepteurs du programme: les valeurs appartiennent à chaque individu et, se disent-ils sans toute, les fonctionnaires n'ont pas à prendre position, surtout dans un Québec pluraliste. Eh bien, un ministère de l'Éducation qui se comporte ainsi ne mérite plus vraiment de s'appeler ministère de l'Éducation. Il renonce à l'une des dimensions vitales de sa fonction.

Certes, personne n'a le droit d'imposer ses valeurs à un autre mais on ne voit pas comment un programme du ministère, précisément en matière d'éducation sexuelle, peut faire abstraction des consensus sociaux à propos de ses valeurs et s'abstenir de les proposer honnêtement. Cela ne veut pas dire que les enseignants dans les milieux concrets, en collaboration étroite d'ailleurs avec ces mêmes milieux, ne trouveront pas les moyens appropriés pour être respectueux des options diverses.

Cela nous ramène tout droit à la consultation que le comité de parents de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke a mené auprès de quelque 8000 parents au cours de l'automne dernier et dont les résultats viennent d'être dévoilés.

Cette consultation révèle par exemple, à propos de la question des valeurs, que 68.9% des parents estiment que si l'école doit s'occuper de l'éducation sexuelle, elle doit «tenir compte de la morale naturelle éclairée par la foi chrétienne». Cette réponse, à vrai dire, n'est pas très surprenante. Le MEQ possède bien plus de moyens que le comité de parents de Sherbrooke pour savoir que les Québécois, à travers le christianisme pour la plupart, se sont tissés un réseau de valeurs qu'ils espèrent transmettre à leurs enfants. Pourquoi alors son silence?

Suite à cette consultation, le comité de parents a recommandé au conseil des commissaires qu'il fasse préparer un programme d'éducation sexuelle et «que ce programme tienne compte des valeurs de la morale naturelle éclairée par la foi chrétienne». Malheureusement, s'ils veulent se référer au programme du ministère dont la confection a été payée à même leurs impôts, ils chercheront en vain ces références à la morale naturelle.

Jean-Pierre PROULX

ACTUALITÉ

La jouissance du droit de propriété

par Robert Décary

Pendant que nos faiseurs de charte s'amusent au Comité mixte à changer de lit et de partenaire et troquent des droits fondamentaux pour des votes, notre société continue heureusement son petit bonhomme de chemin et nos tribunaux continuent de nous démontrer à quel point ils n'ont pas besoin des politiciens pour faire respecter même ces droits des citoyens que nos politiciens ne veulent pas reconnaître.

Ironiquement, le hasard des choses a voulu que la Cour suprême du Canada, cette semaine, au beau milieu des batailles affligeantes que se livraient nos politiciens fédéraux à propos de la jouissance du droit de propriété (jouissance reconnue par la Charte Diefenbaker mais que les Libéraux ne veulent plus reconnaître après avoir dit qu'ils la reconnaîtraient, parce qu'ils ne veulent pas faire de peine aux néo-démocrates dont l'appui est nécessaire si les Libéraux veulent convaincre les Britanniques qu'ils ont l'appui, qu'ils n'ont pas, des Canadiens à l'ouest de Saint-Boniface... Ouf! Mais c'est ça...), vienne consacrer le principe de la jouissance du droit de propriété et déclarer que ce principe est reconnu, dans notre droit, depuis au moins l'année 1604.

La Cour s'est penchée sur cette question dans l'affaire Franz Colet c. la Reine, une affaire dont le moins qu'on puisse dire, pour reprendre l'expression de la Cour, est qu'elle est étonnante. Le dénommé Colet habitait, à Prince-Rupert, C.B., une maison qui lui convenait bien mais qui, aux yeux de la municipalité, n'était qu'un taudis et dont elle avait ordonné la démolition. Colet, comme on dit, ne voulut rien savoir. La police (la Gendarmerie royale, en cette province), craignant une opposition par trop violente, s'empressa d'obtenir un mandat de saisie des armes à feu que Collet pouvait avoir en sa possession. Munie de ce mandat, elle s'approcha héroïquement de la maison, et deux des gendarmes furent littéralement inondés d'essence par Colet. Ce dernier fut éventuellement arrêté et accusé de tentative de meurtre sur deux gendarmes royaux. Il plaida légitime défense, alléguant que le mandat des policiers, s'il permettait la saisie d'armes, ne permettait pas la fouille de la maison. La Cour suprême, à l'unanimité, lui donne raison, dans des termes qu'il vaut la peine de reproduire (traduction non-officielle):

«Au fond, cet appel soulève une question des plus importantes: Les droits de propriété d'un individu ne peuvent être violés qu'en vertu d'une disposition législative très précise. Il est vrai que la maison de Colet n'était rien de plus qu'un taudis ou un refuge, qui ne convenait pas à la Ville de Prince Rupert, mais ce qui est en jeu, ici, c'est le droit, depuis longtemps reconnu, d'un citoyen de ce pays de «contrôler» («control») sa propre propriété et d'en jouir, ce qui comprend le droit de décider à qui il ouvrira ou n'ouvrira pas sa porte. Ce principe de common law a été fermement implanté dans notre droit depuis l'affaire Semayne, en 1604... où l'on affirma que «la maison de chacun est pour lui son château et sa forteresse, tant pour se défendre contre les blessures et la violence que pour s'y reposer».

La Cour rappelle cependant, s'inspirant des nuances qu'apportait le juge Dickson, en 1975, dans *Eccles c. Bourque*, que ce principe doit céder le pas devant l'intérêt public: «Le large principe de base excipant du caractère sacré du foyer est sujet à l'exception que lorsque demande régulière est faite les agents du Roi peuvent briser les portes pour faire une arrestation». Or, en l'espèce, le mandat obtenu autorisait la saisie d'armes mais n'autorisait pas la fouille de la maison, et le propriétaire de la maison avait raison de se barricader et d'empêcher ces intrus d'entrer. Si le Parlement veut porter atteinte à la jouissance du droit de propriété, par le biais d'un mandat de saisie, qu'il le dise clairement.

Les citoyens peuvent donc dormir en paix: pendant que les politiciens parlent, parlent, jasent, jasent, les tribunaux veillent, avec ou sans charte, au respect de droits qui ne datent pas d'hier, qu'on ne doit pas à nos placoteux d'aujourd'hui et dont, espérons-le, nous pourrons encore jouir demain. Si nos politiciens, avec leurs finesses politiques qui ne trouvent pas toujours écho dans les subtilités juridiques, ne viennent pas tout gâcher.

BILLET

La revanche ratée

C'est encore un Baptiste, un Pea Soup ou un Frog, comme il vous déplaira, qui a égalé le record de Maurice Richard, en marquant 50 buts en autant de parties. Ce qui confirme que les Québécois, au hockey, sont sans rivaux.

Si ma joie a été grande de voir que c'est un petit gars de Laval qui a égalé le record du Rocket, elle n'a pas été complète. Et je vous dis pourquoi.

Richard n'a-t-il pas confié qu'à l'époque où Michel Bossy s'alignait avec le National de Laval, il l'avait vu évoluer et qu'il avait recommandé avec insistance aux dépisteurs du Canadien de s'assurer ses services. Son avis n'a pas été pris au sérieux.

Le jeune Bossy a réalisé son exploit pour la gloire des Islanders de New York et contre les Nordiques de Québec, autant dire aux dépens de ses compatriotes.

Ce que j'aurais aimé? Que le p'tit gars de Laval ait été de l'équipe du Canadien. Mieux encore: que l'instructeur des «Glorieux», derrière le banc, ait été Maurice Richard lui-même. Ce n'est pas 50 buts mais 60 que Bossy aurait marqué après 50 matches, et cela au Forum, contre Los Angeles.

C'aurait été une réjouissance monstre et la plus douce revanche de Maurice sur Clarence Campbell et le pendant de l'émeute du printemps 1955.

Albert BRIE

LETTRES AU DEVOIR

■ *Pathétique Salvador*

(Lettre adressée à Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre du Canada).

«Aucun gouvernement, aucune autorité responsable ne peut aujourd'hui continuer à ignorer les faits qui se déroulent à El Salvador sans assumer une grave responsabilité devant l'histoire. Après avoir parcouru pendant plusieurs jours la région frontalière et écouté les témoignages des réfugiés, je suis en mesure d'affirmer que la garde nationale d'El Salvador tue sans pitié hommes, femmes et enfants, détruisent villages et hameaux, brûlant à l'essence plantations de maïs et de manioc. L'envoi d'une mission des Nations unies devient nécessaire».

Cet appel pathétique en faveur du peuple salvadorien nous est lancé, par le grand journaliste de renommé mondial Édouard Bailby, dans la dernière livraison du *Monde Diplomatique*. Suite à la lecture de ce témoignage d'une grande valeur, on n'est pas sans demeurer les yeux un peu moribonds. Et ce n'est pas pour rien, Monsieur Trudeau, si je fais appel aujourd'hui à vos qualités et privilèges diplomatiques de chef d'État, particulièrement soucieux du dialogue Nord-Sud, pour mettre fin au drame du peuple salvadorien. En tant qu'homme ayant foi aux valeurs démocratiques, vous vous devez de condamner publiquement le génocide américain au El Salvador. Car un génocide, qu'il soit commis par Moscou ou Washington, demeure toujours un acte de barbarie. La question est entière et franche, Canada as-tu du coeur?

Monsieur Trudeau, je n'ose croire que vous seriez aussi «un intellectuel coupé du peuple». Cessez de jouer à l'autruche, car que ce soit à Edmonton le 19, à Ottawa le 20 ou à Québec le 24, sachez que partout dans ce pays les gens se mobilisent pour dénoncer le génocide américain au El Salvador. Agissez car les gens de ce pays ne sont pas aveugles et ils savent fort bien que derrière le silence, votre attitude en chambre le 20 en est exemplaire, se cache souvent la complicité. Et comme le dit si bien Édouard Bailby: «Or il n'y a pas d'autre solution dans ce pays que l'ouverture du dialogue avec le Front démocratique révolutionnaire. Cela signifie la fin immédiate de la répression et la mise au pas des commandos d'extrême droite. Cela signifie, surtout, la fin du génocide».

Jacques LEMIEUX,
membre du Comité québécois
de solidarité avec le peuple
du Nicaragua.

Charny, 23 janvier.

■ *Une forêt acadienne défoliée*

Aux nouvelles TVA ce soir, 26 janvier, le ministre fédéral de la Défense nationale, M. Gilles Lamontagne, déclare que les défoliants sont une bonne chose: ils permettent de défendre nos soldats.

J'aime bien cette priorité! Les armes servent d'abord à défendre nos soldats. Non pas à défendre un pays contre une agression extérieure. Non pas à défendre une population. C'est clair, les premiers et les mieux défendus sont les soldats! Les citoyens n'ont qu'à trouver leurs moyens de défense. Ceux des soldats servent les soldats!

J'aime bien aussi l'idée des défoliants! Pas de sang, pas de blessures ouvertes, pas de handicapés. Ainsi les soldats ne meurent pas — du moins, pas au champ d'honneur... Les statistiques militaires de l'armée «défoliante» restent bonnes: peu de pertes dans ses rangs. Une guerre propre qui nettoie un territoire. Qu'importe donc que la population chez l'ennemi soit éliminée à petit feu; que végétation, eau, animaux, humains se renouvellent lentement, parcimonieusement et souvent avec des mutations ou des séquelles graves.

Alors, évidemment, que les soldats de ce pays utilisent ces armes, «c'est insignifiant», n'est-ce-pas monsieur le ministre? Il n'y aura pas de mort; ce n'est pas comme les balles perdues en cours d'exercice, n'est-ce-pas?

Alors, évidemment, expérimenter ces défoliants en temps de paix par l'armée de ce pays, chez elle, près de la population qu'elle doit défendre, «c'est insignifiant», n'est-ce-pas monsieur le ministre?

Alors, à quand, à nouveau une belle petite guerre de ce genre contre les populations ennemies? Il faut bien débusquer l'armée adversaire, n'est-ce-pas monsieur le ministre?

Johane LA ROCHELLE
Rivière-du-Loup, 26 janvier

■ *Le ski alpin en français*

Notre complaisance à suivre la mode et notre paresse mettent la langue française en péril et il faut la défendre, déclarait, à la mi-janvier, le président Valéry Giscard d'Estaing en recevant à l'Élysée le Haut Comité de la langue française venu lui présenter une charte en 14 mesures pour la défense de la langue...

Le mois dernier, l'Alliance des moniteurs de ski du Canada publiait son tout dernier manuel à l'intention de ses moniteurs de langue française, traduction, comme c'est le cas généralement depuis les débuts de cet organisme, de l'original anglais. Loin de moi l'intention de me lancer dans une attaque vitriolique contre cette publication, ce serait trop facile d'ailleurs, mais je me demande comment le président et la directrice du conseil exécutif de cette corporation, M. Marc Turcot et Mme Nicole O'Gallagher, deux francophones, ont pu consentir à la parution de ce tissu d'insultes au génie et à l'esprit de la langue française. Que le moniteur qui aimerait relever cette critique globale se donne la peine de lire entre autres la page 68 de ce document et il ne pourra que constater l'imprécision du texte original anglais et l'obscurité dans laquelle nous conduit une traduction littérale. Paraphraser sur des notions aussi indéterminées que secteur d'habileté et manoeuvre pendant des pages répugne totalement à l'esprit et au génie de la langue française.

Faut-il, comme aime si bien le faire l'anglophone du Canada, compliquer à l'extrême dans un verbiage spécieux, ce qui en soi est si simple, si facile et si beau... Le moniteur francophone doit-il lire et suivre à la lettre les ambiguïtés d'une traduction de fortune? Heureusement non, car il peut puiser à la source, la France, et plus particulièrement dans le dernier ouvrage du plus grand technicien en ski alpin au monde, M. Georges Joubert. Docteur en plusieurs disciplines sportives et professeur à l'université de Grenoble, M. Joubert enseigne le ski, dirige le club de ski de l'université, forme des éducateurs-ski, des entraîneurs et des compétiteurs, collabore à des recherches faites en équipe pluri-disciplinaire et rédige en collaboration, depuis 1956, des ouvrages dont le dernier, *Le ski, un art... une technique* (Arthaud, Grenoble 1978), est un vrai chef-d'oeuvre malgré quelques coquilles. Tout moniteur de langue française sérieux qui aspire à devenir éducateur-ski doit lire et relire ce livre, faire l'expérience de la progression proposée et enfin découvrir avec ses élèves l'ivresse musculaire et nerveuse du glissement et les joies de l'apprentissage du ski. L'ouvrage de M. Joubert est un fleuron de plus au génie de la langue française car, ne l'oublions pas, le ski alpin est un art et une technique, mais aussi une science très complexe qui fait appel à une foule de disciplines connexes, la physique et la physiologie entre autres, pour trouver des explications au déplacement passif et actif de l'homme sur deux planches et l'auteur a réussi ce véritable coup de maître, fruit de décennies de travail et d'observation acharnés, d'expliquer et de faire découvrir au profane, au moniteur, au compétiteur, et au grand technicien, en même temps et dans le même ouvrage, le pourquoi et le comment de leur comportement sur skis.

Je dis bravo! à M. Joubert, à tous ses collaborateurs, spécialistes d'équipes interdisciplinaires de l'université de Grenoble et d'ailleurs, et à son ami Jean Vuarnet et je souhaite que les dirigeants de l'Alliance des moniteurs de ski du Canada et de la Fédération des clubs de ski du Québec se servent de ce monument comme guide technique et ouvrage de référence... et le ski alpin en français chez nous ne s'en portera que mieux...

Jean-René LACHANCE
Pointe-Gatineau, 22 janvier

■ *Consigne ridicule*

Un article, paru en page 3 du DEVOIR du 26 janvier 1980, annonçait aux femmes la résolution adoptée par le caucus des grands couturiers quant à l'affichage de leurs jambes cet été. Est-il besoin de préciser qu'il ne s'agit pas des jambes des grands couturiers? L'esprit de la directive étant désormais élucidé, précisons qu'elle comporte accessoirement tous les détails utiles pour se conformer à l'image de la femme telle que conçue par ces artistes de la pâte à modeler.

La formulation de cet article suppose que les femmes sont sous tutelle de leurs pères, grands couturiers de profession, lesquels ont la charge de leur habillement. Éternelles mineures soumises aux goûts de l'Homme que l'Art justifie.

Quelle que soit l'interprétation à donner à cette importante «nouvelle», il appert que nombreuses sont les femmes à ne pas se sentir liées par la mise en demeure de leurs tuteurs auto-proclamés, mais toutefois la décence requiert que ce genre de potin soit plus adapté à la réalité. Dès lors, il vaudrait mieux dissimuler les prétentions de ces visionnaires, dans le ridicule, ou dans un minimum de subtilité, ou alors dans les pages moins en vue, plutôt que dans une poésie futile.

Claire VALLÉE
Montréal, 28 janvier.

■ *Que les Américains pleurent !*

J'ai écrit ces quelques lignes pour donner bonne conscience à tous ceux qui comme moi s'aperçoivent sans grand effroi de leur manque de sensibilité, à l'occasion de la libération et du retour des otages américains dans leur pays. Non pas que je sois insensible aux souffrances que ces hommes ont subies pendant les 444 jours de leur détention à la suite de l'inadmissible acte iranien de prise d'otage. Ce que je veux dire, c'est tout simplement ceci que face à la vague de protestation qui déferle sur l'Amérique, je ne me sens pas très profondément remuée par la colère des Américains ni par leurs pleurs.

Non! je ne pleure pas avec les Américains, surtout pas avec l'Amérique officielle ni avec ceux qui la soutiennent.

Comme toute autre énergie, celle qui soustend notre émotivité n'est pas inépuisable. Or, j'ai tellement pleuré avec les victimes des horreurs du chah, commises avec la complicité des Américains; j'ai tellement pleuré avec les victimes de Pinochet mis au pouvoir par les Américains; j'ai tellement pleuré avec les Argentins, Salvadoriens, etc, etc (tous des pays dont les gouvernements sont soutenus par les Américains) qu'il ne me reste plus de larmes...

Et, au moment où l'Amérique décide de supprimer l'aide économique au Nicaragua et de reprendre celle en faveur du Salvador, je me sens plutôt gagnée par une profonde colère contre les responsabilités que les Américains (et ce sont les mêmes qui vitupèrent contre les Iraniens) assument en soutenant les gouvernements de tous ces pays où des masses d'hommes et de femmes subissent des supplices non moins douloureux que ceux subis par les 52 otages américains.

Faut-il rappeler aux Américains que la douleur n'est pas discriminatoire, que tout corps soumis au supplice en souffre? Que les Américains se le disent à la fin; qu'ils se le disent tout de suite, maintenant, à l'occasion de leur propre souffrance; qu'ils s'en pénètrent et que leur conscience en sorte troublée, secouée.

C'est seulement à cette condition qu'ils pourront compter sur la sympathie de tous ceux pour qui l'homme n'est pas une notion qui se rapporte uniquement aux membres de leur propre groupe.

Ceci dit, il n'est pas dans mes intentions d'atténuer en aucune façon la gravité de l'acte iranien contre l'ambassade américaine.

Dyna RYBA
Montréal, 25 janvier

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois, $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00/par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Eros bachelier

Jacques Dufresne



POUR mieux comprendre le débat sur l'éducation sexuelle, j'ai lu, dans la grande *Histoire des passions françaises* (Éditions du Seuil, coll. Points, Paris, 1980) de Théodore Zeldin, le premier volume, qui traite de l'ambition et de l'amour.

Dans la seconde moitié du 19e siècle, écrit Zeldin, «l'éducation sexuelle était essentiellement conçue comme une exhortation à la piété, à la chasteté et à la répression. L'Église était contre l'éducation sexuelle à l'école, estimant qu'il fallait laisser ce soin aux parents». Sur la façon de s'y prendre, Zeldin cite un auteur qui proposait comme modèle un père plein de piété qui, lorsque son fils eut atteint l'âge de dix-huit ans, le convoqua dans son bureau, et lui tint ce langage. «Mon enfant, j'ai de grandes vérités à te dire. Mettons-nous à genoux et récitons un Ave Maria.» Après avoir demandé à son fils s'il avait compris le sens de la prière, il lui expliqua le mystère divin de l'Incarnation et, de là, passa aux origines plus ou moins sublimes de la pauvre humanité. «Puis il lui montra nos devoirs, lui signala les écueils qu'il rencontrerait et les précautions qu'il avait à prendre. L'enfant écoutait, interrogeant à peine et saisissant les idées qui le transformeraient. Je sentais, dit-il, plus tard, que je devenais un homme. L'entretien prit fin par la prière, comme il avait commencé».

Les pères les plus traditionalistes sourieront en lisant cela, leurs fils en tous cas sourieront; mais sommes-nous bien sûrs qu'en cette matière la mode de 1980 est plus à l'abri du ridicule que celle de 1880 en France, de 1950 au Québec?

Les couples, observe-t-on aujourd'hui, manque de spontanéité. Pour leur en redonner, on leur prescrit des petits exercices en forme de jeux. Au jeu! pouvait-on lire récemment dans *Châtelaine* (janvier 1981). C'est tout juste si on n'entendait pas le sifflet de l'arbitre, ou plutôt du sexologue-thérapeute. On peut jouer aux animaux par exemple. Voici les instructions: «Nus ou habillés. Pendant dix ou quinze minutes, chacun devient un animal de son choix, adopte la forme de cet animal, imite son cri, et prend contact avec son partenaire, en se tiraillant, en se rapprochant, en reculant. *Ne forcez rien.* Au début, parfois on veut être une grosse lionne alors qu'on n'est qu'une petite chatte peureuse! Si vous avez peur de regarder l'autre dans les yeux, ne les regardez pas. *Suivez vos impulsions. Exprimez vos émotions* qu'elles soient (peur, timidité, agressivité, désir) sous forme de cris et avec votre corps. Permettez-vous à travers ce jeu d'être un animal qui ressent et réagit sans complexe. Les animaux ne sont que ce qu'ils sont.»

«Le ridicule, disait Bergson, c'est de la mécanique plaqué sur du vivant.» D'un siècle à l'autre, la mécanique change, mais le ridicule demeure. Le texte cité est truffé d'impératifs: Ne forcez rien! Suivez vos impulsions! Exprimez vos émotions! La conscienoe réfléchie, qui était morale, est devenue thérapeutique, mais elle est toujours là, avec ses commandements qui, de l'extérieur, viennent régler le cours des émotions et des sentiments.

Tout le problème de la nouvelle éducation sexuelle est là, non pas tant dans le fait que la santé est l'objectif, ce qui n'est pas toujours le cas, mais dans le fait qu'on substitue, ou plutôt qu'on ajoute à la conscience morale une conscience encore plus savante et plus réfléchie qui, en tant que telle, ne peut qu'éloigner les gens de l'authenticité dont ils rêvent. L'amour, bien entendu, n'est pas incompatible avec l'art d'aimer, mais qu'en reste-t-il s'il est plus voulu qu'éprouvé, plus mimé que vécu.

Imitons les animaux précisent les auteurs «car ils ne sont que ce qu'ils sont». Comment peut-on lancer sans sourciller une telle énormité! Comment peut-on supposer que le geste animal volontairement imité ne perd pas de ce fait la spontanéité qui fait tout son prix? Le chat est sans doute conscient de son charme d'une certaine manière, mais de toute évidence, il n'a pas de conscience réfléchie, il ne joue pas au chat, il n'a pas résolu d'être bien dans sa peau de chat.

Ou bien l'éducation sexuelle institutionnalisée est d'inspiration behavioriste, et alors elle transforme les êtres en chiens savants, ou bien elle est spontanéiste, et alors elle les transforme en chats conscients.

On aurait tort cependant de penser que les sexologues ont créé le besoin de la sexologie à partir du néant absolu. Il est probable que notre vie encadrée contribue à faire de nous des amants sans imagination et sans fidélité créatrices et, de toute évidence, les journalistes de *Châtelaine* formulent une grande intuition lorsqu'ils disent que «la maladie est une façon pour le corps de demander qu'on s'occupe de lui»; mais le remède à de tels mots n'est sûrement pas dans un enseignement formel ponctué d'impératifs et complété par des jeux prophylactiques. Certes, selon une tradition antique, Éros est médecin, mais c'est en tant qu'Éros, avec ses ailes, et non en tant que chef d'une vaste entreprise de réanimation des instincts.

La vie, il faut sans cesse le rappeler, ne peut naître que de la vie. Faisons des villes, des maisons, des écoles vivantes, attachantes, expressives, sensuelles. Aménageons la vie quotidienne de façon à avoir le temps d'oublier le temps, de respirer un parfum, de s'imprégner de poésie, de laisser croître un désir ou un émerveillement. Répandons un savoir amoureux léger, enjoué, qui puisse se greffer sur les élans de la nature, plutôt que de les précéder. Mais, de grâce, ne demandons pas à la raison de créer ce qu'elle ne fait que contrôler. Quant aux enfants, l'école ne réussit déjà que trop bien à normaliser leur imagination, pourquoi lui donner prise prématurément sur la partie la plus intime et sans doute aussi la plus fragile de cette faculté?

Mais, dira-t-on, l'éducation sexuelle a aussi une fonction pratique immédiate. Il faut renseigner les jeunes sur les conséquences de la chose, il faut les déniaiser, qu'on nous passe le mot, ne fût-ce que pour éviter que ce ne soit lui, plutôt qu'elle, qui prenne la pilule anovulante, comme cela arrive parfois. Qui se chargera de cette tâche et dans quelles conditions?

Cette question est en elle-même suspecte. Pourquoi faudrait-il qu'une institution quelconque, c'est-à-dire un pouvoir, se charge de répondre à une curiosité qui devrait normalement se satisfaire à même les ressources multiformes du milieu? On ne peut donc plus se fier aux sociétés et à leur dynamisme interne! La culture populaire, dont on a pourtant la nostalgie, serait donc inconsistante au point qu'il faille faire passer les choses importantes dans l'orbitre de la culture savante!

Et s'il faut à tout prix confier un rôle spécifique à une institution autre que la famille, de quel droit présumer que les médias ne feraient pas mieux l'affaire que l'école? Les médias ont au moins le mérite de s'insérer plus naturellement dans la vie quotidienne des gens.

Et d'ailleurs, en matière de sexualité, leur offre dépasse déjà la demande des gens. On n'est plus à l'époque où pour satisfaire leur curiosité les enfants en étaient réduits à feuilleter un catalogue en cachette. Raison de plus, incidemment, pour que l'école s'occupe d'autre chose, d'histoire et de littérature par exemple. Elle retrouverait peut-être ainsi une spécificité et une utilité qu'elle est en train de perdre.

Et qu'on ne se fasse pas d'illusions, il y a encore des analphabètes en dépit que l'école est obligatoire; il y aurait encore des analphabètes de l'amour si la sexologie entrait à l'école. Il faut être bien naïf pour croire que ceux qui demeurent ignorants en dépit de l'information disponible hors de l'école, accéderaient au savoir de cette institution.

Si on tient absolument à résoudre tous les problèmes de ce genre, ce qui équivaut à éliminer toute trace de mal et d'ignorance, il vaut mieux miser sur la manipulation génétique et marcher résolument vers le meilleur des mondes. Il faut savoir cependant qu'il s'agit là d'une entreprise totalitaire typique, à laquelle s'applique le mot de Lord Acton: «Le meilleur moyen de faire de la terre un enfer c'est de vouloir en faire un paradis.»

Jean Drapeau, maire de Montréal

Susan Purcell et Brian McKenna, **Jean Drapeau,** Montréal/Paris, éd. Stanké, 1981, 372 pages, (traduit de l'anglais par Danielle Soucy).

par Willie Chevalier

SOUVENT ce qui fascine dans un livre sur un contemporain, si ce dernier n'est pas de la dernière couvée, c'est que l'on croit y apprendre des choses que l'on avait tout simplement oubliées. Un ingrédient du succès des hommes politiques heureux dans leur carrière, c'est évidemment l'amnésie de nombre d'électeurs et la mémoire sélective des notables.

En lisant l'ouvrage de Susan Purcell et Brian McKenna consacré à M. Jean Drapeau, on se pose constamment des questions. Quand, par exemple, tels magnats juifs de la haute finance transigent volontiers avec lui en sa qualité de maire, savent-ils, se souviennent-ils, que le personnage fut jadis accusé d'antisémitisme (non sans raison, semble-t-il, mais il avait peut-être aussi souffert d'acné quelques mois auparavant)? Quand John Diefenbaker lui offrait un poste de choix dans le Parti conservateur, quand Lester B. Pearson lui faisait les yeux doux, quand la *Gazette* et le défunt *Star* (mais oui, c'est arrivé) le portaient aux nues, pouvaient-ils ignorer les antécédents de M. Drapeau en politique fédérale?

Et l'étonnant, c'est que le maire de Montréal n'a jamais rien abjuré, renié de son passé. Il a pu se contredire sur des questions secondaires, il est resté fidèle à lui-même sur l'essentiel tout en évoluant et en parlant d'*autre chose* d'une élection à l'autre. Une fois devenu maire de Montréal, il s'est appliqué à le rester, repoussant offres et tentations de changer de champ d'action. Sa réussite est fille de l'unité d'intention et de l'esprit de travail. Elle rappelle assez celle de Maurice Duplessis et l'on comprend que deux hommes aussi ressemblants n'aient pu s'entendre.



Il convient de se méfier toujours du baratin publicitaire des éditeurs mais il n'est pas trompeur quand il résume *Jean Drapeau;* c'est en effet «plus qu'une biographie... à la fois un roman d'aventures, d'intrigues politiques et un roman policier.» Voire, davantage: une tranche de l'histoire du Québec, du Canada tout entier, à cause de l'importance de Montréal et de la personnalité de son maire.

Les meilleures biographies, comme les meilleures études littéraires, témoignent à la fois d'admiration pour leur sujet et d'esprit critique. Quoique éblouis par M. Drapeau, ou pour cette raison même, Mme Purcell et M. McKenna lui ont cherché des poux, qu'on pardonne l'expression, et lui en ont trouvé. On en trouve également dans leur ouvrage, surtout quand ils s'écartent plus ou moins, par la force des choses, de leur sujet.

Ainsi quelques lignes en page 41 peuvent donner l'impression qu'Henri Bourassa fut quasiment un «inconditionnel» d'Hitler. Or, il fut un temps, avant 1939, où l'on pouvait admirer des réalisations d'Hitler et de Mussolini sans pour autant approuver leur politique étrangère, alors mal définie, et sans en prévoir toutes les conséquences. A la date où le fondateur du DEVOIR louait Hitler d'avoir sorti son pays de l'anarchie, de grands démocrates anglais et français l'avaient fait, le faisaient. Et traiter Charles Mourras de fasciste (p. 45), c'est envoyer paître la sémantique et l'histoire des idées. Le premier théoricien français du fascisme, Georges Valois, dès 1925 rompit bruyamment avec *l'Action française* de Maurras que plusieurs écrivains ouvertement fascistes vilipendèrent par la suite.

On pourrait multiplier de ces observations de détail car le livre, visiblement traduit à la hâte, encore qu'avec compétence, pour être mis en vente le plus tôt possible, abonde en coquilles et autres fautes: sujets au singulier et verbes au pluriel, substantifs masculins accouplés à des adjectifs féminins et vice versa, etc.

Jean Drapeau est à vrai dire une enquête journalistique, excellente, plus qu'une biographie; un travail fondamental auquel devra recourir qui voudra comprendre M. Drapeau et son règne. Tout y est, ou presque: les origines et les débuts dans la vie, le culte voué très tôt à Lionel Groulx et l'amour de la musique, les amitiés de jeunesse qui se révéleront utiles, la candidature contre le général LaFlèche et les imprécations d'un étudiant en droit appelé Pierre Elliott Trudeau contre un gouvernement libéral à ses yeux absolutiste et arrogant, le Bloc populaire, l'Ordre de Jacques-Cartier, l'enquête Caron, l'alliance éphémère avec Pierre DesMarais 1er, l'émeute au Forum à propos de Maurice Richard, les démêlés avec Duplessis, l'Expo et plus tard «les Expos», la crise de 1970, le restaurant du «Vaisseau d'or» et sa fin rocambolesque, les relations avec les frères Saulnier (si différents), le «McGill français», les Jeux olympiques, et quoi encore?

Même pour des gens qui par devoir professionnel ont suivi d'assez près la carrière de M. Drapeau, l'ouvrage fourmille de révélations ou de rappels et mises au point tout aussi intéressants. Ainsi, le «père du métro» n'en voulait pas tout d'abord. C'est M. Lucien Saulnier qui lui en fit accepter l'idée à Paris. Quant à l'Expo 67, si les auteurs soulignent que Sarto Fournier aussi y avait songé, ils auraient pu consacrer quelques pages aux initiatives et aux démarches, bref, à la collaboration de John Diefenbaker et de Jean Lesage (remplacés à l'heure de gloire par Lester B. Pearson et Daniel Johnson), du sénateur Mark Drouin, de politiciens comme MM. Pierre Sévigny et William Hamilton, pour qu'elle eût lieu à Montréal.

On ne s'étonnera pas qu'environ un tiers de l'ouvrage soit consacré à l'aventure des Jeux olympiques — auxquels Camillien Houde avait également rêvé. Mais nous voici en pleine actualité. On attend la réplique au rapport Malouf sur cette histoire à la fois trouble et fantastique. En attribuant à M. Drapeau les intentions les plus pures et en le supposant — il y faut de la bienveillance — exempt de tout reproche, je songe à une conversation à Paris, fin 1958 ou début 1959, avec un tout jeune chauffeur de taxi. Il expliquait avec force gestes inquiétants son opposition au nouveau chef de l'État. «Voyez-vous, le général de Gaulle, il aime la France, il adore la France, il n'aime pas les Français! Comme Français, je ne puis pas être contre la grandeur de la France, mais ce sont les Français qui vont payer. Et, moi, je n'ai pas les moyens!» Un Montréalais de naissance ne peut s'opposer en principe au rayonnement de sa ville mais, propriétaire ou locataire, quand il paie ses taxes municipales ou son loyer et sa «taxe d'eau», il en revient bien, comme disent beaucoup d'électeurs de M. Drapeau.

L'école protestante au Québec

Nathan H. Mair, *Recherche de la qualité à l'école publique protestante de Québec,* Québec, Comité protestant, Conseil supérieur de l'éducation, 1980, 247 pages.

par Michel Despland

LE livre vert du MEQ suj *l'Enseignement primaire et secondaire au Québec* (1977) et le plan d'action *L'École québécoise* (1979) ont soulevé la question de la qualité. Le Comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation vient de relever sa part du défi en publiant cet ouvrage.

L'étude s'ouvre avec deux chapitres sur l'histoire de l'enseignement protestant au Québec. L'analyse portant sur les débuts jusqu'à 1875 montre la mise en place des institutions et souligne l'aspect hétérogène des populations qualifiées de protestantes. Le chapitre portant sur la période 1875-1975 déploie devant nous l'éventail des positions prises quant aux buts de l'éducation protestante et les différentes dispositions mises en place quant à l'enseignement moral et religieux. Le chapitre suivant remonte aux soucres théologiques. Le cinquième chapitre présente le règlement actuel du Comité protestant. Promulgué en 1975, celui-ci est le fruit d'une dizaine d'années de réflexions et établit les critères servant à définir l'école protestante. Diverses hypothèses furent examinées; celle qui fut retenue part d'un point de vue multiconfessionnel et tient compte de l'hétérogénéité plus accentuée que jamais des populations réunies dans les écoles protestantes.

Les éducateurs trouveront le sixième chapitre fort précieux. L'auteur y examine dans une perspective internationale les différentes théories et politiques quant à l'enseignement moral et religieux dans les écoles publiques. Les programmes en vigueur dans les écoles protestantes du Québec y sont présentés. L'enseignement est donné par des spécialistes dont on vérifie la compétence et non l'appartenance religieuse et vise à une culture religieuse large, critique et correspondant aux exigences d'une société pluraliste. Il est admis qu'entrer de façon imaginative dans la position d'autrui mène à l'enrichissement et non pas à l'affaiblissement de sa position propre. Le chapitre de conclusion «Et demain»? parle d'aider la nouvelle génération à séparer l'éphémère du permanent et de poursuivre dans la voie d'un eprit protestant qui peut certes être décelé mais ne saurait être défini.

L'étude repose sur une documentation d'excellente qualité. (Depuis quelques années les Anglo-Québécois ont examiné leur passé avec plus d'attention). De nombreuses citations font ressortir la saveur des débats d'autrefois sur l'ascendant puis l'éclipse de la «Britishness» dans ces écoles ainsi que des discussions contemporaines sur la notion même de confessionnalité. Il faut donc compter ce travail parmi les quelques rares études récentes qui permettent aux Anglo-Québécois de connaître leur passé et leur société. Les conflits ne sont pas cachés. Ceux qui ont opposé protestants et juifs dans la première moitié de 20e siècle sont décrits avec nuances et les références indiquent les voies d'une étude plus approfondie. Les conflits quant aux politiques linguistiques me semblent malheureusement un peu escamotés; on apprend qu'au 19e siècle le Québec avait de nombreuses écoles protestantes françaises; puis une note signale leur retour. Les causes de leur déclin puis celles de leur nouvel essor sont à peine indiquées et encore moins analysées.

L'ouvrage s'efforce de démontrer que protestants et catholiques n'entendent pas la confessionnalité de la même manière. Le cadre juridique québécois tend à inviter les protestants à être confessionnels comme les catholiques le sont. Les protestants s'y sont toujours refusé. Leur école rejette toute attache avec n'importe quelle église; elle se définit par rapport à la population protestante et non par rapport à une quelconque autorité cléricale. (En contraste, les évêques du Québec nomment cinq des quinze membres du comité catholique). Il y a religion dans les écoles pour les uns parce que la Bible y tient une place d'honneur, pour les autres parce que le clergé y a une position d'autorité (de plus en plus diluée). La Bible est censée aider à la formation religieuse et morale dans les écoles protestantes. Mais on n'y vise pas à susciter des expériences éducatrices de la foi chrétienne. Dès 1905, un catéchisme interdénominationnel entra en usage dans certaines écoles protestantes où les anglicans étaient influents. L'école protestante n'est pas le lieu où inculquer des croyances. Mair montre bien comment l'école protestante, derrière sa confessionnalité, cherche à transmettre ce que les francophones appeleraient une culture plutôt qu'une religion.

Le chapitre sur les sources m'apparaît donc comme le coeur de toute l'étude car il montre comment la culture est issue de la religion. De solides connaissances théologiques et historiques sont rassemblées pour dresser le portrait de cet esprit protestant qui vise à se communiquer, se perpétuer sans pourtant s'enliser dans le prosélytisme. La présence universelle du péché dans le coeur de l'homme, ce lieu commun de l'apologétique chrétienne, servait au XIVe à souligner que l'homme non instruit était dangereux. Il sert au 20e à souligner qu'il faut se méfier des idées et des promesses de ceux qui prétendent en savoir plus que les autres, qu'il y a une limite aux possibilités qu'a l'esprit humain d'atteindre à la vérité; il faut donc s'en remettre au réalisme d'un sens pratique et protester contre toute idolâtrie d'une forme culturelle, y compris du protestantisme lui-même. Pour l'instant, le comité protestant croit avoir défini des objectifs, formulé des règlements propres à assurer la survivance et l'essor d'une telle culture. Les structures confessionnelles actuelles sont acceptées comme permettant de travailler à cet objectif, mais l'avenir reste ouvert. (Certes on voudrait bien que les juifs présents déjà dans les commissions scolaires puissent aussi entrer au Comité protestant du Conseil supérieur).

M. Mair me semble avoir réussi à démontrer la continuité dans la conception protestante de l'école. Au fond, son interprétation repose sur une affirmation fondamentale: même à l'ère oecuménique, il ne faut pas concevoir les protestants simplement comme des chrétiens ayant des croyances différentes de celles des catholiques. Ils sont une autre espèce de chrétiens. Leur expérience québécoise vérifie qu'ils sont un autre type d'Européens (ou d'Américains). Ils ont une pratique différente de l'autorité, sont animés par un projet de société différent. Pour l'instant encore, leur culture semble évoluer dans une direction qui leur reste propre. Dans leur évolution certaines constantes demeurent. Les protestants québécois semblent donc avoir la cohérence culturelle sans laquelle tout discours sur la qualité dans l'éducation reste vide. Mair donne un portrait éclairant de cet esprit. Il insuffle un désir d'accroître les connaissances et de développer l'esprit critique. Il reconnaît la liberté de chaque individu d'interpréter selon sa conscience les questions d'ordre spirituel et moral. Il invite enfin à la considération libre et sérieuse des questions finales de la destinée humaine.

Mair signale que la Bible n'est parfois dans les écoles qu'un symbole. Certains Québécois qui sont protestants au sens de la loi voudraient éliminer cette présence, même symbolique. À l'autre extrême, certains croient fermement que la Bible donne des règles de vie tout à fait vraies et parfaitement adéquates. Puis-je suggérer que la coexistence de ces différents courants d'opinion est possible étant donné la nature particulière de l'autorité à laquella la Bible peut prétendre. Ce gros texte, amassé tout au long d'un millénaire, ne contient pas de didactique homogène. Il éveille l'imagination — ce qui n'est pas négligeable — mais ne donne pas de paquets de conseils facilement assimilables. Il exige des efforts constants d'interprétation. Et le pape de papier, peu jaloux de son autorité, ne tranche pas entre ses différents lecteurs. Il ne prend jamais la parole pour corriger ceux qui auraient mal compris ses directives.

COURS DE LECTURE RAPIDE

- Gagnez du temps
- Lisez 3 à 10 fois plus vite avec une bonne compréhension
- Améliorez votre mémoire
- Facilitez vos études et vos recherches

Un soir par semaine - 8 semaines

PRIX ÉTUDIANT

Début des prochains cours
février-mars

À proximité des universités
Renseignements, inscriptions:

Centre le lecture rapide
Permis cult. pers. MEQ 389 525

MONTRÉAL: 681-4545
QUÉBEC: 872-8427

■ *Le mythe a assez duré*

À ceux qui s'inquiètent parce que Pierre d'outre-Outaouais lance des anathèmes contre le Parti québécois, je dirai qu'il faut plutôt regarder les choses par l'autre bout de la lunette et affirmer quelque chose comme: «Il faut détruire le mythe Trudeau».

— D'abord, le mythe de l'homme fort. Pierre Elliott est fort, effectivement, pour profiter de la naïveté et de la crédulité des gens. Il appuie son action actuelle sur des raisonnements ou des affirmations simplistes ou erronés. D'abord, il prétend avoir l'assentiment du peuple, puis quand ça devient évident qu'il ne l'a pas, il dit qu'il faut montrer au peuple quoi faire, quoi penser (où elle est, la sagesse des peuples?). Bien sûr qu'on peut berner quelqu'un pendant un certain temps, mais on ne peut berner tout le monde toute le temps. Au Québec, on a maintenant compris que Pierre Elliott a peur de Davis et qu'il accepte volontiers de vendre les droits des Franco-ontariens pour avoir l'appui (intéressé, va sans dire) de l'Ontario. Faudrait-il en conclure qu'un Franco-Ontarien vaut moins qu'un Anglo-Québécois?

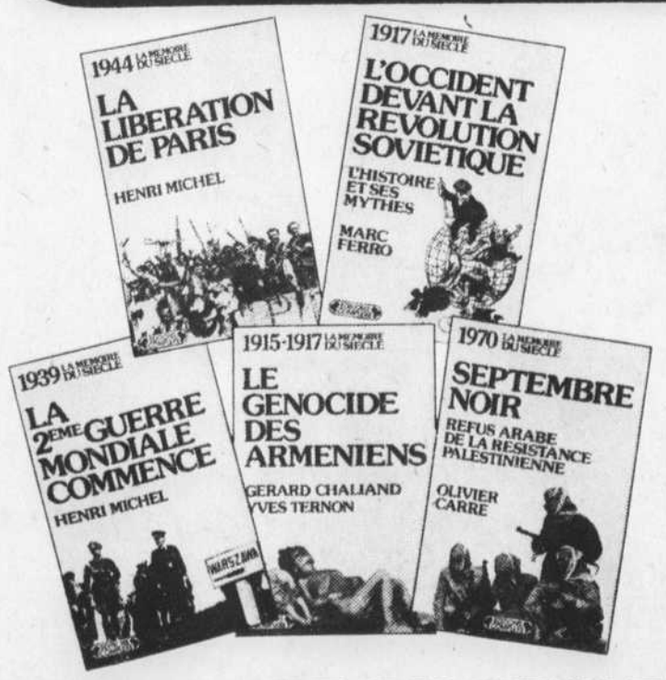
— Ensuite, le mythe de l'homme du Québec. Comment peut-on faire croire que l'homme qui applaudissait dans sa jeunesse à la défaite des armées françaises sur les Plaines d'Abraham et qui depuis qu'il est à Ottawa, a tout fait pour diminuer le Québec, méprisant sa population (une tribu qui parle un «lousy French») ou ses représentants (Bourassa, «le mangeur de hot dogs») peut parler au nom du Québec? De fait, ce Pierre-là est bien plus Elliott que Trudeau (en ce sens, il s'agit bien d'un visage à deux faces, comme on dit chez nous) et on le voit bien dans son projet actuel, qui se situe dans la ligne directe des tentatives de centralisation à outrance des MacDonald et Cie: le Canada de Pierre Elliott, c'est le Canada des Anglais, où le Québec et ses habitants seraient réduits au rang des minorités pittoresques, à côté des Amérindiens, des Ukrainiens et des Japonais. Le Québec a trop d'histoire et trop de fierté pour se laisser berner par ce petit politicien en mal de célébrité, mais pas très réaliste (pensons à sa dernière parade du côté des pays du tiers-monde, où il n'a pas été pris très au sérieux).

Non décidément, le mythe Trudeau a fait son temps. Il est grandement temps qu'on se débarrasse de l'un et de l'autre.

André DAOUST

Montréal, 26 janvier

COMPLEXE



Une nouvelle collection de poche sur l'histoire contemporaine. Ces ouvrages, où l'historien se double du sociologue, veulent restituer l'événement dans l'effervescence du contexte de l'époque.

déjà parus

1915-1917, Le Génocide des Arméniens
1917 - L'Occident devant la révolution soviétique
1939 - La 2ème guerre mondiale commence
1944 - La Libération de Paris
1945 - Le Procès de Vichy: Pucheu Petain Laval
1970 - Septembre noir

LA MEMOIRE DU SIECLE collection dirigée par André Versaille

EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES. CHAQUE VOL. $6.95 - DIFFUSÉ PAR DIMEDIA

Les universités dans une situation financière intenable

suite de la première page

des universités de Sherbrooke et de Bishop, comme de l'École nationale d'administration publique de Québec, s'aggravera.

Le budget admissible de l'ensemble des institutions universitaires (subventions de fonctionnement + revenus autres, dont, 95%, les frais de scolarité) étaient de $834 millions en 1980-81. Suivant les propositions gouvernementales (une majoration de 6.5%), cette enveloppe passerait à $888.4 millions. Or, une augmentation de ce budget global qui voudrait tenir compte, soutient le Conseil, de l'évolution prévisible du coût de la vie, des clientèles universitaires (qui croîtront encore pour quelques années) et du processus de vieillissement du personnel universitaire, c'est d'une augmentation de 16% qu'il faudrait parler et d'un budget global de $967 millions.

On se retrouve donc, avec la proposition gouvernementale actuellement sur la table, devant un manque à gagner ou un impératif de contraction de l'ordre de $80 millions pour une seule année. «Inadmissible», conclut le Conseil, qui ajoute que cette proposition gouvernementale «ne suffirait même pas à couvrir les augmentations salariales consenties par les universités à leurs différentes catégories de personnel sur la base des conventions collectives conclues entre le gouvernement lui-même et les employés des secteurs public et parapublic.»

C'est la question salariale qui est au coeur du problème. Plus de trois quarts des dépenses des universités (77% en 1978-79) s'appliquent aux salaires et avantages sociaux. Certes, les modifications que le ministère de l'Éducation a apportées au financement des universités ont déjà entraîné, depuis trois ans, un manque à gagner de quelque $125 millions, estime le Conseil. Pourtant, c'est bien la «fermeture», depuis 1979-80, de l'enveloppe globale quant aux masses salariales qui porte le coup le plus dur. Or, si les universités ne recevaient plus les sommes supplémentaires répondant à l'application (au milieu universitaire) des règlements de conventions collectives intervenus dans les secteurs public et parapublic, les négociations salariales en milieu universitaire n'en continuaient pas moins d'être liées à celles du réseau public et parapublic.

L'indexation des salaires en 1981-82 est de quelque 13.5%. Étant donné l'importance singulière de la masse salariale par rapport à l'ensemble des dépenses des universités, on comprend les conséquences qu'aurait une augmentation de 6.9% seulement de l'enveloppe globale des subventions de fonctionnement.

Mais alors, demande le Conseil, les universités auraient-elles négocié à l'aveuglette les augmentations salariales consenties à ses employés? Le problème est double. D'abord, même si les universités sont des institutions «juridiquement» autonomes (notamment dans l'affectation de ses ressources), elles ne sont pas «politiquement» en mesure de consentir des taux d'augmentation salariale deux ou trois fois inférieurs à ceux que l'État accorde à ses employés pour des tâches ou des qualifications comparables.

D'autre part, même si les universités voulaient négocier les conventions collectives à l'intérieur de leurs disponibilités financières, elles ne le pourraient pas, car elles ne les connaissent pas, sinon année après année — sans compter que les conventions collectives s'étendent normalement sur deux ou trois ans.

Quant aux compressions citées de l'ordre de $125 millions qui ont été pratiquées depuis trois ans par les universités, elles impliquaient une variété de mesures, telles le gel ou la réduction des effectifs professoraux, le recours accru à des chargés de cours (à la pige), le gel ou la réduction du personnel professionnel et de soutien, la diminution des dépenses de bibliothèque, etc.

Constatant qu'un programme d'austérité est inévitable pour les années qui viennent et que la marge de manoeuvre des universités est plus que réduite, le Conseil formule quelques recommandations au gouvernement pour une meilleure «gestion de l'austérité».

D'abord, le gouvernement devrait augmenter de 11% (plutôt que de 6.5%), pour l'exercice 1981-82, le budget admissible du réseau universitaire. Ce taux d'augmentation répondrait à celui du produit intérieur brut généralement prévu pour 1981. À l'intérieur de cette enveloppe globale, les subventions de fonctionnement devraient être augmentées de 11.8%, plutôt que de 6.9%, comme le propose le gouvernement. Voilà qui prendrait en compte la politique de gel des frais de scolarité, que le gouvernement pratique depuis 12 ans. Si, d'autre part, les frais de scolarité devaient subir une augmentation, les sommes supplémentaires, suggère le Conseil, devraient contribuer, non point à accroître les revenus des universités (ils ne le feraient de toute manière que pour une part insignifiante), mais à l'aide aux étudiants, afin d'augmenter, par cette mesure de redistribution, les chances d'accéder à des études universitaires.

De plus, le Conseil recommande que le gouvernement annonce clairement ses intentions quant au financement des universités et qu'il adopte un plan-cadre «qui pourrait être de cinq ans». Si le gouvernement veut imposer des restrictions importantes, le rythme de réduction de la part du produit intérieur brut qui est consacrée au fonctionnement du réseau universitaire ne devrait pas dépasser 1% en 1982-83 et 2% par an pendant les trois années suivantes.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Londres

juin, à l'aube du processus de négociation constitutionnelle. Il n'a pas parlé alors de la possibilité d'inclure une Charte des droits au projet d'amendement, il ne pouvait non plus prévoir que huit provinces sur dix, ainsi qu'une forte majorité de la population, s'y opposeraient, a-t-il souligné.

«Il était normal à ce moment que Mme Thatcher accueille favorablement le projet de M. Trudeau car elle pouvait présumer qu'il serait conforme aux usages constitutionnels tout comme elle ne pouvait savoir qu'on lui demanderait de déterminer qui va à l'école anglaise au Québec», a-t-il dit.

«C'est parce qu'on invite les britanniques à une ingérence dans les affaires canadiennes avec ce projet qu'on fait preuve de prudence à Londres», a déclaré le porte-parole du gouvernement. M. Charron rejette l'argument d'Ottawa voulant qu'en refusant le projet Trudeau, Westminster s'ingère dans les affaires canadiennes d'une manière aussi inacceptable que le fit jadis le général Charles de Gaulle. Quant on invite à l'ingérence on obtient souvent l'indifférence a dit M. Charron.

Il ne reste qu'un seul choix à M. Trudeau, estime-t-on à Québec: revenir à la table de négociation et reprendre dans un esprit nouveau les discussions qu'il a lui-même fait avorter en septembre dernier.

Autant M. Charron croit que c'en est terminé de pouvoir penser que Londres jouera un rôle de «rubber stamp», autant croit-il que M. Trudeau refusera de retourner à la table de négociations. À son avis, M. Trudeau continuera de s'entêter «à utiliser sa majorité veule qui l'accompagne dans son dessein à faire voter ce dessein par la loi du nombre au Parlement canadien».

À cet égard, M. Charron se demande ce qui pourra bien arrêter le premier ministre fédéral alors qu'il vient de perdre l'appui de ceux qu'il considérait comme ses complices, alors que la population est majoritairement contre son projet, que le caucus des députés libéraux du Québec commence à s'effilocher et que sa «succursale québécoise», le Parti libéral du Québec, émet des sons discordants.

«Pour n'importe qui, qui n'est pas à la fin de sa carrière, qui pense à travailler pour le bien de la population, cela devrait conduire un homme sensé à arrêter». À cet égard, M. Charron se demande si le seul motif qui pousse M. Trudeau à continuer de s'entêter ce n'est pas la peur de perdre la face.

Quant à une éventuelle reprise des négociations avec Ottawa, le leader parlementaire du gouvernement a affirmé que le Québec était prêt. Un instant il a semblé disposé à ouvrir la porte à un compromis en limitant le projet à un simple rapatriement accompagné d'une formule d'amendement. Cela serait acceptable, a-t-il d'abord dit, à la condition que les provinces aient obtenu un engagement de la part d'Ottawa à procéder à des changements en matière de partage de pouvoirs, qu'on sente qu'une décision politique de faire des changements soit prise. Il a toutefois précisé que cette garantie de changement devait être appuyée sur plus que des déclarations d'intentions mais sur un minimum d'accords concrets.

La majorité des provinces sont de l'avis du Québec, a précisé M. Charron. Elles sont prêtes à concéder un rapatriement de la constitution accompagné d'une formule d'amendement à condition d'avoir cette garantie de changements en matière de partage des pouvoirs.

◆ Matapédia

voulons la papeterie et nous n'accepterons rien d'autre en échange», clamait hier après-midi un des protestataires rencontrés à Sayabec, à une trentaine de milles au sud de Mont-Joli.

L'autre emplacement proposé pour cette papeterie est Matane.

C'est à Sayabec que le voyageur en direction de la Baie-des-Chaleurs était d'abord confronté à cette démonstration de force, organisée par le Ralliement populaire pour la papeterie dans la vallée de la Matapédia.

Un barrage routier paralysait la circulation sur la route 132.

Un immense bûcher allumé au début de la journée n'a été éteint qu'en fin d'après-midi.

Des tracteurs et autres pièces de machinerie lourde avaient été disposés de façon à rendre le barrage absolument impraticable.

On n'a rapporté aucun incident hormis les quelques «mots doux» échangés entre voyageurs impatients et les manifestants, dont le nombre atteignait 300 à cet endroit.

«Mais dans l'ensemble, les voyageurs ont bien compris notre position et nous ont même encouragés à poursuivre l'action pour obtenir justice», a déclaré un des responsable du blocus de Sayabec.

Parmi les rares voyageurs privilégiés, il y avait les journalistes venus de Québec pour la plupart, et qui étaient autorisés à franchir le barrage. Encore fallait-il déplacer les lourds véhicules et disperser les badauds qui encombraient la route.

A 25 kilomètres plus au sud, Amqui était le théâtre de la manifestation la plus spectaculaire jamais connue.

L'étranger n'avait pas suffisamment d'yeux pour voir tout ce qui se passait autour de lui.

Il lui fallait d'abord éviter sur la rue Principale, la route 132, les nombreux obstacles que constituaient les feux allumés ici et là, sans compter les centaines de piétons qui déambulaient librement sur la voie publique.

De fait, c'est toute la population qui était descendue dans la rue parce que personne ou à peu près personne ne travaillait hier à Amqui.

Les commerces, les institutions bancaires, les écoles, le centre administratif, bref tout était fermé, paralysant ainsi tout activité commerciale ou professionnelle.

A 6 h 30, les manifestants se sont emparés de la station CFVM et ont diffusé des informations propres aux revendications de la population. La police n'a pu intervenir puisqu'on avait pris comme précaution d'installer devant la porte du poste de police un lourd tracteur.

Le geste le plus spectaculaire et le plus inusité fut certainement l'interception du convoi de Via Rail, qui assure la liaison entre Montréal et Halifax.

A six heures hier matin, l'Océan Limitée a été stoppé à la gare d'Amqui et l'on s'est empressé de déverser sur la voie ferrée, en avant et en arrière du convoi, des tonnes de gravier et de terre pour s'assurer que toute manoeuvre serait impossible.

Surpris, les 116 passagers ont cependant accepté volontiers de se plier aux exigences de la situation. Quelques résidents sont montés à bord pour distribuer aux passagers des manifestes expliquant les revendications de la population.

Une dame qui s'y trouvait se rendait à Grande-Rivière, au chevet de son mari mourant.

Des familles et surtout des enfants, qui semblaient en proie à la panique, ont été conduits chez des résidents d'Amqui qui leur ont fourni gîte et nourriture pendant toute la journée.

Le train a pu reprendre son trajet vers Halifax vers 16 h, avec 10 heures de retard.

La Sûreté du Québec avait été prévenue de la manifestation et était prête à intervenir.

L'escouade anti-émeute était sur un pied d'alerte hier matin à Rimouski, mais elle n'a pas eu a intervenir ni à Sayabec, ni à Amqui, ni dans chacun des autres villages où la population avait été mobilisée pour l'occasion.

Le président du Ralliement populaire, M. Jean-Guy Gagnon, qui coordonnait toutes les activités depuis Amqui, a confié en fin de journée que l'objectif de sensibiliser la population de la vallée et du reste de la province ainsi que les deux ordres de gouvernement avait été atteint.

Il a précisé que l'immobilisation du train visait les autorités fédérales et que l'interdiction de la route 132 touchait le gouvernement du Québec.

«Je puis vous dire que les cabinets des ministres Bérubé et de Bané ont eu des sueurs durant toute la journée. Je le sais parce que nous avons reçu plusieurs coups de téléphone de ces cabinets nous demandant de mettre fin à ces activités.

«Mais l'objectif final n'est pas encore atteint et il faudra d'autres coups d'éclat pour faire venir ici les deux ministres afin qu'ils nous annoncent définitivement la papeterie. Nous n'accepterons aucune alternative, c'est la papeterie que nous voulons et nous ne lâcherons pas avant de l'avoir».

Sans vouloir dévoiler toute la stratégie du Ralliement, M. Gagnon a confié qu'il faut s'attendre à quelque chose de plus spectaculaire la semaine prochaine, probablement mercredi.

◆ Trudeau

à la France pour d'autres motifs.

«Ils (Kershaw et le Parlement britannique) n'ont pas d'affaires à décider de qui est bon pour le Canada. C'est aussi simple que cela. C'est de l'ingérence de la Grande-Bretagne, enfin, de M. Kershaw».

M. Trudeau s'est permis en outre de faire savoir par la voie des médias que l'adresse du Parlement canadien sera acheminée à Londres quelques jours seulement après son adoption à Ottawa. Elle attendra sur les bureaux du gouvernement britannique, pas canadien.

Notant que Westminster n'a pris que trois jours à voter l'entrée du pays dans le marché commun européen, il ne voit pas pourquoi les parlementaires britanniques ne trouveraient pas quelques jours pour voter l'adresse du Canada.

«Si les Britanniques croient qu'en laissant traîner l'affaire, ça va devenir plus facile, ils se trompent gravement. Parce qu'une requête pour obtenir formellement notre indépendance qui poireaute sur les tablettes britanniques parce qu'ils sont trop occupés pour en décider, j'ai l'impression que ça ne serait pas bien vu en Grande-Bretagne, ni ailleurs dans le Commonwealth, ni au Canada surtout».

Cette allusion au Commonwealth fait certainement partie de la stratégie du premier ministre. Il conçoit très mal comment la Grande-Bretagne pourrait défendre sa position de ne pas accorder au Canada l'indépendance demandée devant une trentaine de pays qui ont tous été des colonies britanniques. M. Trudeau pense avoir de nombreux amis parmi les chefs de gouvernement du Commonwealth.

Mais, le premier ministre était à ce point de mauvaise humeur qu'il a presque accroché tout le monde sur son passage, à commencer par un des principaux alliés potentiels, le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney.

«Qui est prêt à marcher? a demandé M. Trudeau. Or, Davis a dit moi je suis prêt à marcher. Hatfield aussi. Broadbent aussi. Blakeney, il ne le sait toujours pas. Il ne le saura jamais d'ailleurs. Alors moi je marche avec ceux qui sont prêts à marcher et je m'organise pour ne pas les perdre. C'est aussi simple que cela». À partir de maintenant, peut-être M. Blakeney saura-t-il avec qui marcher.

Évidemment, M. Trudeau a eu quelques mots pour le Québec; cette fois son attention a porté sur le délégué général à Londres, qui passerait tout son temps »to wine and dine» les députés anglais d'arrière-banc en leur racontant tous les malheurs du fédéralisme canadien.

Il a relaté ses rapports avec les premiers ministres provinciaux depuis 12 ans qui ont toujours bien voulu parler de rapatriement, mais qui n'ont jamais trouvé le moyen de le faire «pour ne pas briser le front des provinces». Et que compte-t-on parmi les fautifs, nommés hier par le premier ministre? Ed Schryer, gouverneur général maintenant; Gerald Reagan, devenu ministre dans son propre gouvernement, et Richard Hatfield, encore premier ministre provincial et l'un des rares alliés provinciaux du gouvernement fédéral.

En plus de tout cela, le premier ministre a été contesté par les journalistes qui lui reprochent de n'avoir pas tout dit à la suite de sa réunion avec Mme Thatcher en juin dernier, notamment de ne pas avoir parlé de la charte des droits qu'il voulait ajouter à son projet de résolution.

Le gouvernement britannique aurait fait savoir en octobre, lors de la visite de deux ministres canadiens, MM. MacGuigan et Roberts, que l'adoption par Westminster du projet canadien deviendrait plus difficile avec l'addition d'une charte des droits.

Malgré tout cela, les partisans du projet de rapatriement fédéral ont connu de bons moments hier au comité spécial mixte sur la constitution, alors qu'à l'unanimité le comité a décidé d'inscrire dans le projet de résolution un amendement reconnaissant les droits aborigènes, c'est-à-dire «ancestraux, issus de traités ou autres des peuples autochtones du Canada, notamment les droits et libertés reconnus par la proclamation royale de 1763 et les droits ou libertés acquises par règlement de revendications territoriales».

Ces droits s'appliquent aux Indiens, aux Inuit et aux Métis. Pour la première fois de l'histoire constitutionnelle, les Métis ont une reconnaissance officielle. Il y a aussi une ouverture pour d'autres groupes comme les Indiens sans statut.

Les amendements négociés sous la pression hier ont été présentés par le député Inook des Territoires du nord ouest, Peter Ittinuar, qui en avait les larmes aux yeux. M. Warren Allmand, ex-ministre des Affaires indiennes, qui s'est fait l'avocat des Autochtones depuis cinq ans, a fait la présentation en français.

Bref, ce furent des instants émouvants, mais M. Jean Chrétien a rappelé aux autochtones présents que ce n'est pas tout d'avoir fait passer ces amendements au comité. Il faut penser à Londres aussi.

Le comité a également accepté cette semaine un amendement permettant une mention pour les handicapés physiques ou mentaux dans le chapitre sur la non-discrimination. Le comité a en outre voté jeudi soir l'article 23, qui consacre les droits à l'instruction dans la langue de la minorité officielle.

En revanche, le comité n'a pas encore réussi à trouver une formule qui lui permettrait de suggérer à l'Ontario de se lier à l'article 133, comme l'a fait le Nouveau-Brunswick. En plus des Franco-Ontariens, qui sont à moitié satisfaits, d'autres groupes minoritaires comme les homosexuels, les Japonais, et les minorités francophones de six provinces en plus de celle de l'Ontario n'ont pas la reconnaissance constitutionnelle qu'ils auraient bien voulu recevoir.

Par exception le comité siège aujourd'hui ainsi que lundi toute la journée. On décidera lundi du programme pour le reste de la semaine.

◆ Pologne

en Tchécoslovaquie, se poursuivent alors que des exercices plus réduits ont également lieu en Allemagne de l'Est et en Hongrie.

Selon le Pentagone, l'impressionnant dispositif militaire mis en place par l'URSS autour de la Pologne, il y a deux mois, a été maintenu et la plupart des unités soviétiques sont toujours en alerte.

L'armée soviétique dispose autour de la Pologne de 19 divisions (soit entre 8,000 et 13,000 hommes chacune) en Allemagne de l'Est, 5 en Tchécoslovaquie, 2 en Pologne et 33 en Biélorussie et dans la région des Carpates.

Un récent rapport du Congrès américain affirme que les risques d'une intervention soviétique en Pologne seront «très grands» au cours des semaines à venir. Selon ce rapport, publié quelques jours avant le départ de la Maison-Blanche du président Carter, l'État-major soviétique se serait donné jusqu'à la mi-janvier pour être «fin prêt».

Par ailleurs, les négociations entre le gouvernement polonais et Solidarité se poursuivaient après 23 heures hier soir au siège du conseil des ministres.

Selon un porte-parole gouvernemental, les deux parties, après avoir longuement débattu de la réduction du temps de travail, étaient passées à l'examen du problème posé par l'enregistrement du syndicat paysan Solidarité rurale et de la question de l'accès de l'organisation ouvrière aux mass média.

Lech Walesa avait déclaré à son arrivée au palais du conseil des ministres qu'un accord sur les trois points en discussion serait nécessaire pour détendre la situation. De source gouvernementale, on indiquait qu'un accord préliminaire avait été obtenu sur deux des principales questions qui ont provoqué la reprise de l'agitation sociale: la durée de la semaine de travail et l'accès aux médias réclamé par Solidarité.

En revanche, la troisième question, à savoir l'affiliation à un syndicat indépendant des 3 millions et demi de fermiers privés, n'a toujours pas été réglée. Les conversations risquent d'échouer si l'accord n'intervient pas sur les trois questions.

Du côté syndical aucune confirmation n'est venue d'un succès même partiel des négociations avec le gouvernement qui entraient dans leur dixième heure.

M. Lech Walesa a déclaré avant le début des entretiens avec le premier ministre polonais que Solidarité attendait une solution à ces trois problèmes urgents: «Nous attendons des décisions», a ajouté M. Walesa dont les déclarations ont été diffusées par la télévision polonaise.

M. Walesa a indiqué que son syndicat avait fait cesser toutes les grèves qui étaient motivées par l'une de ces trois revendications: les arrêts de travail qui se poursuivent dans le pays (notamment dans le sud) sont liés à d'autres conflits, et à des mesures de répression contre Solidarité, a-t-il déclaré.

Jeudi, la commission nationale (organe suprême) de Solidarité a adopté une résolution faisant de la reconnaissance de Solidarité rurale — qui affirme représenter 600,000 agriculteurs privés — une revendication à part entière. Jusqu'à présent, les autorités ont toujours rejeté l'idée d'un syndicat paysan qui constituerait à ses yeux le ferment d'une opposition politique à la campagne.

La reprise des négociations entre le gouvernement et Solidarité a été précédée par un geste de conciliation de la part du syndicat qui a demandé solennellement à toutes ses sections régionales de cesser toute action de grève jusqu'au 3 février, afin de permettre au gouvernement de faire la preuve de sa bonne foi.

Côté gouvernemental, on a manié la carotte et le bâton. Jeudi matin, le secrétaire d'État aux affaires sociales, M. Stanislaw Ciosek, s'est rendu à Rzeszow (sud-est) où plusieurs centaines de paysans occupent depuis le début de l'année le siège des anciens syndicats officiels. C'est à cette occasion que le principe de la reprise des pourparlers a été adopté.

Le même jour, toutefois, le gouvernement a publié une sévère mise en garde aux grévistes en déclarant qu'il serait contraint de prendre les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement normal des entreprises, si la situation actuelle devait se perpétuer.

Une première illustration de ces mesures a été donnée hier par le procureur général de Pologne qui a rappelé dans un communiqué que toutes les entraves au travail étaient passibles de sanctions pénales. Il a ajouté que l'impression et la distribution de textes non soumis à la censure — c'est le cas des bulletins de liaison qu'éditent les sections régionales de Solidarité — relevaient également du code pénal.

L'appel de Solidarité à la cessation des grèves a été entendu à Rzeszow où le travail a repris normalement hier matin dans les sept grandes entreprises de la région qui étaient paralysées depuis mercredi. En revanche, une nouvelle grève a été observée à Jelenia Gora, tandis qu'un certain flottement était perceptible dans la région de Bielsko Biala où malgré la décision du MKZ (syndicat local) de poursuivre le mouvement pour la quatrième journée consécutive, les ouvriers de l'usine d'automobiles de Tychy étaient retournés au travail.

De leur côté, les journalistes polonais ont publié une lettre ouverte au gouvernement critiquant ouvertement la censure des informations dont ils estiment qu'elle est l'une des principales causes de la tension sociale actuelle.

«Limiter l'intervention des censeurs pourrait contribuer à l'amélioration du climat social du pays et à réduire la tension», écrivent les journalistes dont l'agence officielle polonaise PAP, publie la lettre.

Le gouvernement avait promis aux grévistes l'été dernier de décréter avant la fin de 1980 une nouvelle législation allégeant la censure mais la loi n'a pas encore été promulguée. Le syndicat Solidarité affirme qu'il est baillonné et injustement critiqué par les médias polonais sous contrôle de l'État.

D'autre part, la violente attaque de l'agence soviétique Tass contre le syndicat Solidarité et sa dénonciation de l'anarchie en Pologne sont prises très au sérieux hier par les observateurs étrangers à Moscou: l'URSS se montre plus «polonaise» que le gouvernement polonais.

Jamais commentaire soviétique n'avait été aussi dur: «Les forces de l'opposition antisocialiste ont intensifié leurs activités», a constaté jeudi soir Tass dont le commentaire est repris et développé vendredi par la Pravda, organe du Parti Communiste d'URSS. L'agence soviétique accuse les responsables de Solidarité de «glisser vers la droite, sous l'influence du KOR, une formation d'extrême droite, compromettant ainsi les efforts du Parti et du gouvernement polonais pour normaliser la situation et garantir les intérêts majeurs du peuple».

Ces derniers temps, la presse soviétique avait fait preuve de prudence, se retranchant derrière les commentaires des journaux de Varsovie pour exprimer l'inquiétude de l'URSS. Mais jeudi soir Tass a assumé entièrement la critique du dérapage polonais. L'agence soviétique est même beaucoup plus radicale, beaucoup plus alarmiste que les autorités polonaises elles-mêmes.

Varsovie négocie avec Solidarité. Mais Moscou accuse ce syndicat d'avancer «des revendications politiques de plus en plus arrogantes, de s'opposer politiquement au Parti et au pouvoir d'État».

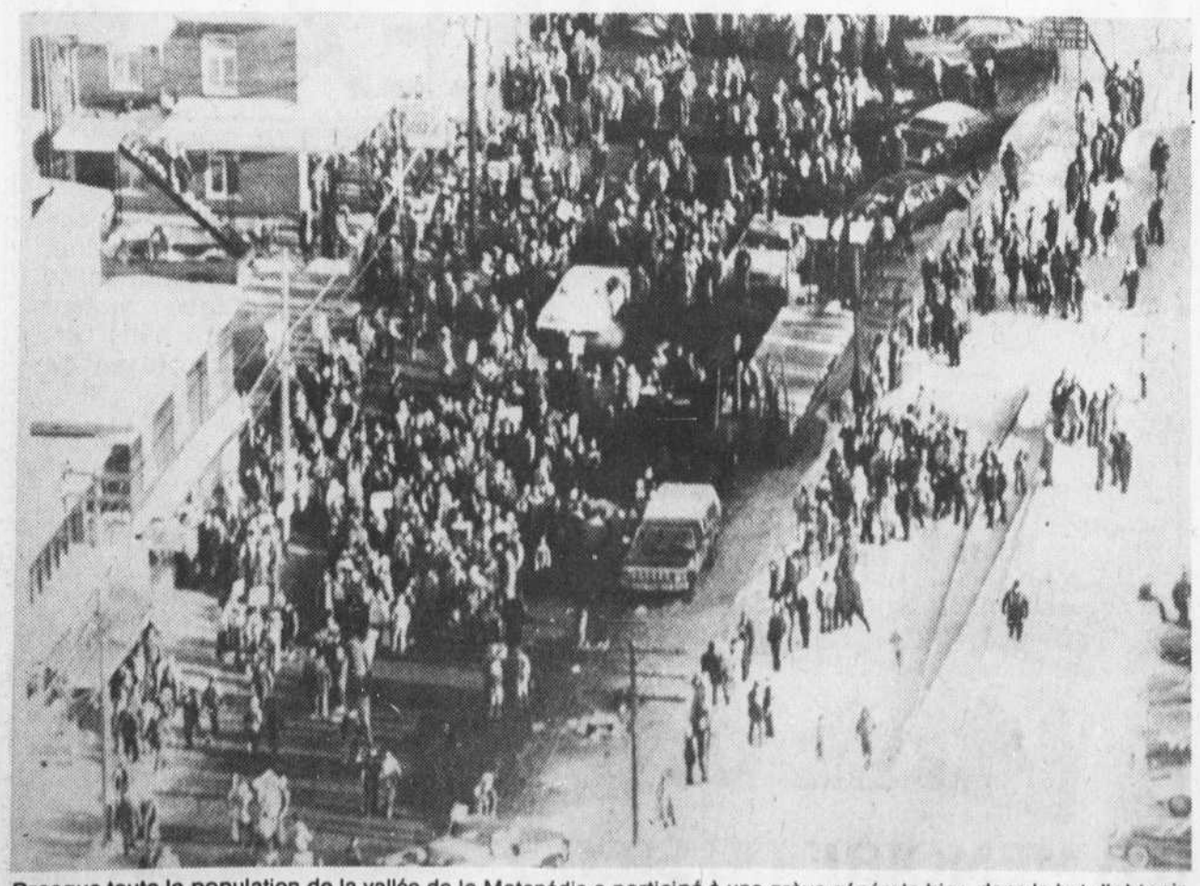
Bref, un contre-pouvoir est né en Pologne, estime l'agence soviétique. Il y a menace pour le régime. On a atteint la limite du tolérable et l'URSS tire la sonnette d'arlarme.

Le ton de Tass est dramatique: «Usant de chantage, de menaces, de provocations et, ces derniers temps, de violence, accentuant l'anarchie dans le pays, les leaders de Solidarité formulent des revendications politiques». C'est l'exaspération soviétique qui éclate. Et la stupéfaction devant la tournure d'événements qui semblent échapper aux autorités de Varsovie. Selon Tass en effet, le syndicat Solidarité entend marchander le calme social contre la libération d'éléments dont l'objectif est de «renverser le système politique, et faire sortir la Pologne du Pacte de Varsovie».

A Moscou, les observateurs s'interrogent sur la portée du commentaire de Tass, agence officielle. D'un côté les autorités soviétiques continuent à assurer qu'il n'y a pas menace d'intervention à Varsovie. La presse s'est gardée, ces dernières semaines, de jeter de l'huile sur le feu. Mais de l'autre côté, l'agence Tass a fait remonter la tension.

Une interprétation possible est qu'en élevant subitement le ton, Moscou va au secours de Varsovie apparemment submergée par la vague de grèves. M. Stanislaw Kania pourra dire à ses contestataires: «Prudence, écoutez les rappels à l'ordre soviétiques». Un commentaire aussi dur que celui de jeudi n'a pas pu être diffusé sans que Varsovie en soit préalablement averti. Or ce même soir, Solidarité appelait à la suspension de tout mouvement de grève et le gouvernement menaçait de prendre des mesures d'autorité.

Plus que jamais, la Pologne doit se sentir surveillée. Vendredi matin une source soviétique se voulait pourtant rassurante: «Nos camarades polonais sauront surmonter cette mauvaise passe. Le Parti Ouvrier va retrouver un nouveau souffle à son congrès. Les observateurs occidentaux ne voient pas si loin, ils se demandent si la Pologne pourra arriver jusqu'au congrès, en avril, en réalisant un parcours «sans faute».



Presque toute la population de la vallée de la Matapédia a participé à une grève générale hier, dans le but d'obtenir que les gouvernements accordent une papeterie à leur région. Plusieurs milliers de citoyens se sont retrouvés dans les rues d'Amqui, lieu principal de ralliement des manifestants. (Photolaser CP)

Rectificatif

LE DEVOIR a publié dans son édition du jeudi 29 janvier un titre erroné qui se lisait comme suit: «31 professionnels se voient radiés par l'Office des professions, dont 7 à vie». L'Office se borne à publier annuellement un recueil des décisions rendues par les comités de disciplines des corporations professionnelles. L'Office n'a pas le pouvoir d'imposer des radiations. L'article que coiffait ce titre erroné faisait clairement cette distinction.

SUCO

par la solidarité des peuples le monde s'organise

Mini-Loto

183966
Provincial
5322723
6/36
2-6-16-30-33-34
complémentaire 10

31 janvier

par la PC et l'AP

1979: M. Deng Xiaoping, premier vice-président du Conseil chinois, déclare après des entretiens avec le président Carter que l'URSS est «le principal foyer de guerre» dans le monde;

1976: le pape Paul VI met en garde contre les mouvements féministes qui, dit-il, risquent de dépersonnaliser les femmes;

1962: l'Organisation des États américains décide d'exclure Cuba;

1958: lancement du premier satellite américain, Explorer-1;

1957: achèvement de la construction de l'oléoduc transiranien, d'Abadan à Téhéran;

1928: Trotsky expulsé d'URSS;

1917: l'Allemagne annonce la guerre maritime totale;

1884: Les russes prennent Merv en Afghanistan;

1531: Charles-Quint désigne sa soeur, Marie de Hongrie, régente des Pays-Bas.

Ils sont nés un 31 janvier: Franz Schubert, compositeur allemand (1797-1828); Norman Mailer, écrivain américain (1923).

LE DEVOIR

CAHIER 2

CULTURE ET SOCIÉTÉ
Montréal, samedi 31 janvier 1981

Erica Jong

le complexe du corsaire

par Nathalie Petrowski

On raconte que lorsque Margaret Trudeau décida de quitter son mari, elle lui tendit en guise d'explication, «Le Complexe d'Icare» d'Erica Jong, en lui conseillant de le lire très attentivement. L'histoire ne précise pas si le premier ministre suivit les conseils de sa femme ou pas. Le livre néanmoins se vendit à plusieurs milliers d'exemplaires au pays...



PHOTO
JACQUES GRENIER

ASSISE dans un restaurant du Vieux-Montréal, portant un ensemble à franges en daim ultra-violet, Erica Jong se demande si l'histoire est vraie. Elle rit de bon coeur, nullement surprise d'avoir pu ainsi se faufiler dans la chambre à coucher de l'État. Elle raconte qu'elle est venue une première fois à Montréal en 73 lancer ce roman à scandale et à sensation qui devint la bible de la jeune femme moderne. Au Salon du livre, de Montréal, elle se retrouva nez à nez avec Xaviera Hollander, venue elle aussi lancer son nouveau livre. L'éditeur prit Jong dans un coin et la supplia de se tenir très loin de la sympathique «Happy hooker» afin de ne pas être associée à elle et de garder intact son image de femme respectable. À peine ces paroles venaient-elles d'être prononcées, que Hollander se précipita sur Erica pour l'embrasser et lui souhaiter la bienvenue. Les photographes furent témoins de la rencontre et leurs photos le lendemain aidèrent à entretenir la confusion. Jong ne fit pas d'effort pour dissiper le malentendu. Si les gens voulaient la voir comme une putain respectueuse, grand bien leur fasse. Ses motifs restaient les mêmes: mettre à jour la mesquinerie de la morale sexuelle et mettre à jour l'hypocrisie et l'attitude patriarcale des hommes envers les femmes.

Un verre de kir à la main, Erica sourit facilement. Sa gentillesse et sa simplicité sont étonnantes. De passage à Montréal pour la semaine, elle est venue cette fois lancer la version française de *Fanny*, un roman-fleuve de plus de 500 pages qui raconte les aventures picaresques d'une libertine du 18ème siècle du nom de Fanny Troussecotte-Jones. Le roman qui est une parodie du fameux *Fanny Hill*, lui tient particulièrement à coeur. Avec *Fanny*, elle a succombé à l'ultime tentation patriarcale, celle de devenir un écrivain et non plus un phénomène, celle de fouler le sanctuaire sacré de l'immortalité et de laisser sa marque dans l'histoire de la littérature contemporaine américaine.

Elle n'a pas choisi un chemin facile. Les romans du 18ème siècle, même piqués de libertinage et de nudité, n'intéressent pas vraiment les télévores des années 80. L'envie était cependant trop forte, presqu'incontenable. Jong s'est enfermée pendant quatre ans dans sa maison de campagne au Connecticut. Elle s'est enterrée sous les dossiers et les documents historiques et a profité de l'occasion pour tomber enceinte et pour accoucher d'une belle petite rousse du nom de Molly à la page 220 de son roman. Ce jour-là, elle comprit que l'histoire fictive de Fanny, la corsaire intrépide, était devenue sa propre histoire au travers d'un long voyage d'introspection.

La voilà donc à peine descendue de l'avion, déjà en entrevue, un peu pâle, ses cheveux platine soufflés autour de son visage ovale. Elle n'est pas très belle mais ses grands yeux bleus ont quelque chose d'étrangement séduisant. Sa voix n'a pas la fébrilité nasale des Newyorkais même si elle est née à New York, et y a passé une grande partie de sa vie. Elle parle bas avec la lenteur désincarnée des avaleurs de valiums. Le débit de tortue contraste avec l'intérêt concentré qu'elle porte aux questions.

«Je pense que je suis née pour écrire *Fanny*, ça faisait 16 ans que j'y pensais. J'étais très déterminée, très inspirée et la maternité n'a fait qu'ajouter à mon sentiment d'euphorie. J'ai écrit tous les jours comme une démone en croyant qu'il s'agissait d'un cadeau de la déesse de la fertilité. À un moment donné, l'enfant et le roman ne formaient plus qu'un. L'idée initiale du roman m'est venue pendant mes études sur le 18ème siècle à Columbia. Tous les romans picaresques que je lisais étaient écrits par des hommes avec des points de vue d'hommes. Ça me gênait beaucoup parce que justement la grande révolution des femmes de ma génération fut la liberté d'exprimer le point de vue des femmes. Je me suis demandée s'il n'y avait pas moyen de remonter le cours de l'histoire et d'y retrouver un point de vue féminin, qui n'a jamais été écrit et qui pourtant a dû exister. Je voulais écrire ce livre en sortant de l'université sauf que je me suis vite rendue compte que je n'étais pas prête. Les résultats d'une telle tentative auraient sans doute été trop académiques. À ce moment-là, j'étais en violente réaction contre ma formation académique. C'était plus important pour moi à l'époque d'écrire *Le Complexe d'Icare*, mon premier cri du coeur. Une fois libérée, plus rien ne m'empêchait de retourner en arrière.»

Du *Complexe d'Icare* jusqu'à *Fanny* en passant par *La Planche de salut*, la trajectoire littéraire de Jong fut inversée. Alors que d'autres ont fait leurs classes dans la fiction et terminé leur vie en écrivant leurs mémoires, Jong préféra passer d'abord à la confession, comme pour se débarasser d'elle-même une fois pour toutes. Avec le recul, elle avoue maintenant que la confession n'était pas si candide et authentique que l'opinion publique le croyait.

«On demande toujours aux écrivains de délimiter la frontière entre leur expérience vécue et leur imaginaire. Mais ce n'est pas aussi simple que cela. Il y a beaucoup de choses dans *Le Complexe d'Icare* qui ne sont jamais arrivées et qui sont le produit de mon imagination. On n'écrit jamais ce qui s'est passé vraiment parce que bien des fois ce n'est pas intéressant. C'est pour cela que *Le Complexe d'Icare* n'était pas une autobiographie au sens littéral du mot, mais communiquait l'impression et le ton de l'autobiographie. Les critiques ne m'ont jamais prise au sérieux. Ils ont dit, «elle ne fait qu'exposer ses tripes, elle raconte sa vie, seulement,» comme si c'était archi-facile de raconter sa vie. Pour eux, et je parle en particulier des critiques masculins, les femmes n'ont rien d'autre à raconter que leur propre histoire, les femmes selon eux ne sont pas dignes de l'art et de l'esthétique littéraire. Je suppose que j'ai voulu lutter contre leurs préjugés avec *Fanny*.»

Le thème de *Fanny* est simple et contemporain. On y découvre comment une femme s'initie au courage, comment elle devient héroïque en vivant sa vie comme elle l'entend, sans se soucier du moule social, en résistant de son mieux aux pressions d'un conformisme transmis à travers les âges.

«Je pense que nous sommes toutes aux prises avec le même problème, la même dualité. On a toutes de la difficulté à s'imaginer d'une façon héroïque. Finalement les choses ont peut changé depuis le 18ème siècle de *Fanny*. Les femmes sont encore sous la tutelle du patriarcat. On leur permet à l'occasion de gravir les échelons du pouvoir mais dès qu'elles deviennent dangereuses ou menaçantes, on leur coupe les vivres. Les valeurs restent les mêmes. Quand je vois Nancy Reagan avec sa robe de trois mille dollars, je ne sais trop quoi penser. On dirait que les femmes sont encore partagées entre le besoin de se conformer et d'être des Nancy Reagan et le besoin de se révolter et d'être des corsaires comme Fanny. Moi je dis qu'entre les deux, il faut choisir Fanny, il faut choisir d'être un corsaire parce que de l'autre côté c'est l'impasse et la domination.»

L'affirmation est paradoxale dans la mesure où elle ne cadre pas avec le ton, des bonnes manières de la vie rangée d'Erica Jong. À la regarder répondre sagement aux questions et complimenter la serveuse sur un triste poisson qui n'est pas mangeable, on se demande à qui, de Nancy Reagan ou du corsaire, l'écrivain tient le plus. Lorsqu'elle explique que le masque du 18ème siècle dans *Fanny* la libéra de son auto-censure et lui permit de pousser ses phantasmes beaucoup plus loin que dans *Le Complexe d'Icare*, on comprend tout à coup le rôle onirique et quasi-subliminal que l'écriture joue dans sa vie paisible entre ses chiens, son mari et sa fille au Connecticut.

C'est en partie pour ces raisons-là que les féministes américaines refusent d'admettre l'écrivain dans leur chapelle. Jong est finalement trop modérée dans ses revendications, trop diplomate, trop consciente de son pouvoir de séduction pour que les féministes puissent se reconnaître à travers ses écrits. «Je suis une puritaine en révolte contre mon éducation c'est pour cela que j'attache tant d'importance à la sexualité. Je sais aussi dans le fond que la véritable révolution sexuelle n'est pas encore faite. Les féministes ne m'approuvent pas parce que je refuse d'écrire des livres pamphlétaires et parce que je ne préconise pas le séparatisme sexuel. Personnellement, je n'ai rien contre le lesbianisme mais j'en ai contre un mouvement politique qui veut en faire une ligne de conduite obligatoire. Je crois d'ailleurs que la radicalisation des mouvements féministes entraîne leur perte. Moi, je suis pour les compromis, pour les ententes amicales et diplomatiques. Ce que je trouve passablement ridicule c'est que mon livre a quand même joué un petit rôle dans la prise de conscience des femmes au début des années 70. C'est un livre qui a eu toutes les difficultés du monde à se faire publier. Personne n'y croyait. Les stocks s'épuisaient et je devais me battre avec les éditeurs pour qu'ils acceptent de les réimprimer. Le plus curieux c'est que ce sont les femmes qui ont déclenché le phénomène. Elles se sont passé le mot entre elles; le mouvement émana vraiment de la base. Je ne comprends pas pourquoi les féministes refusent de reconnaître cela. C'est de la mauvaise volonté sans doute ou un refus de voir les choses avec lucidité.»

Le ton de la conversation est maintenant plus animé. Jong a laissé tomber le masque de la passivité pour montrer la rancune qu'elle entretient à l'endroit de tous ceux qui refusent de la prendre au sérieux. On la croirait encore en colère contre un père trop puissant qui menace à chaque seconde de l'écraser. «Il y a trop de préjugés contre les femmes écrivains et trop de règles rigides à propos de ce que la littérature devrait être ou ne pas être. En outre, il est indéniable que la plupart de nos génies littéraires féminins potentiels sont morts en couches ou ont consacré leur vie à transcrire les livres de leurs frères, pères ou maris.» Erica Jong met un terme à la tirade avec l'arrivée du photographe. Elle s'excuse un instant et part à la salle de bains se recoiffer, enlever ses lunettes et remettre soigneusement le masque qu'elle vient par mégarde de laisser tomber.

Michel Beaulieu: fasciné par le futur

par Jean Royer

Michel Beaulieu est écrivain depuis plus de vingt ans: poète, romancier, dramaturge, traducteur, journaliste et critique, il a aussi été libraire et il reste éditeur des éditions artisanales Estérel. Ajoutons qu'il a été lié aux débuts de la revue La Barre du Jour et du Centre des auteurs dramatiques. Actif en littérature, il a publié de nombreux livres qui n'avaient pas fait grand bruit. Mais aujourd'hui, on vient de se rendre compte de l'importance de son oeuvre: à la parution du premier tome de sa rétrospective aux éditions de l'Hexagone, «Desseins», il remportait le grand prix littéraire institué par un journal populaire de Montréal.

MICHEL Beaulieu commence donc à être connu du grand public. Mais il est depuis vingt ans un des artisans importants de notre littérature et de notre poésie. Admirateur de Gaston Miron, ami de Guillevic, grand lecteur de poésie et de littérature, Michel Beaulieu a parcouru les divers chemins de l'écriture avec une gourmandise trop rare chez les écrivains québécois de moins de 40 ans.

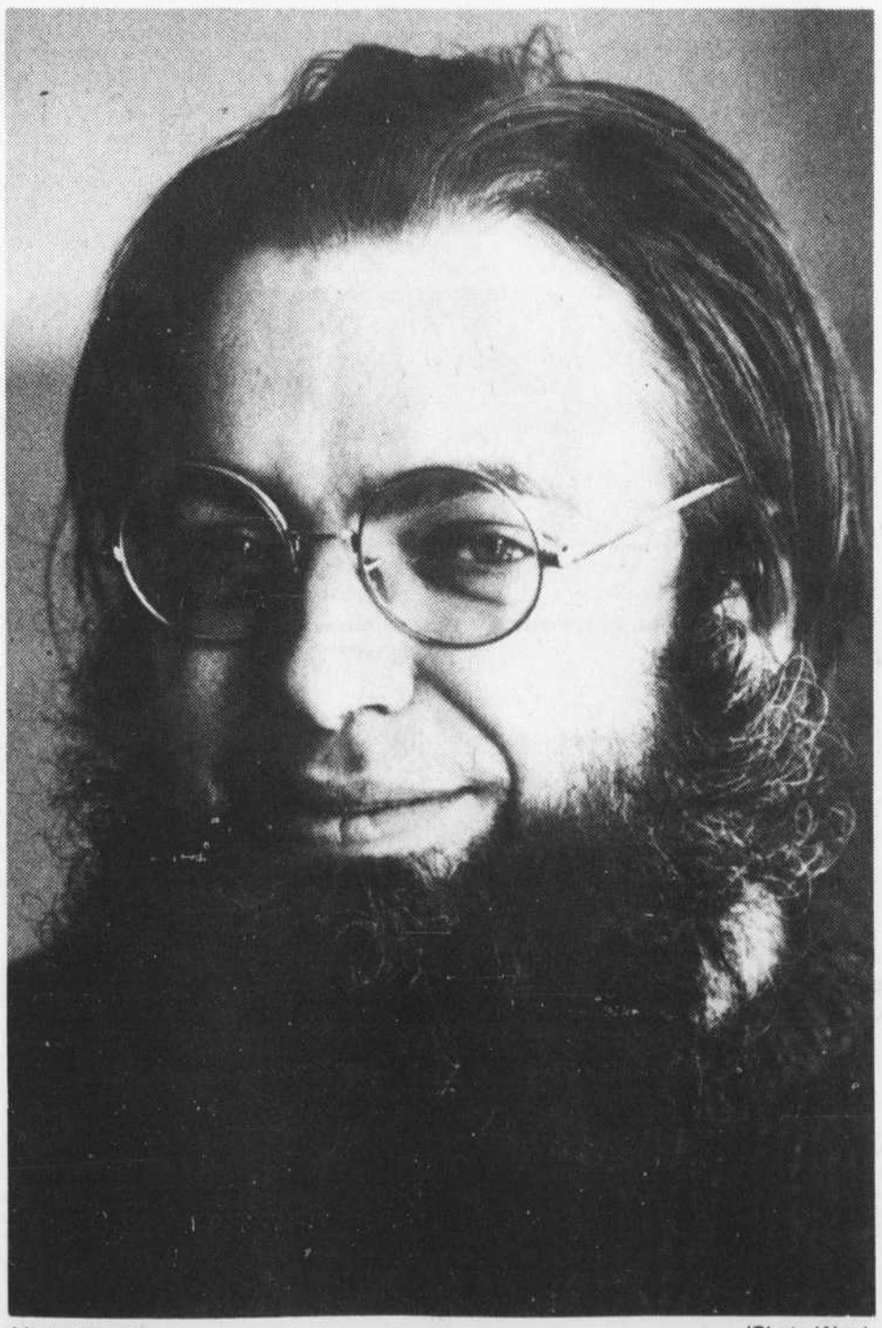
L'homme reste discret, secret, parle beaucoup de littérature mais trop peu de lui et de sa poésie. L'oeil chercheur, attentif mais timide, il vous regarde toujours avec l'air de vouloir fuir en avant. À la vérité, il est difficile de faire parler Michel Beaulieu de sa poésie en interview que de faire parler Riopelle de sa peinture quand il est en pleine nature! La théorie ne les intéresse pas. Mais chacun veut aller au bout de son art, au bout de sa chasse aux images dans l'espace de vivre. Aussi, Michel Beaulieu vous avouera au moins sa passion pour la poésie. Et, si vous insistez, il se mettra enfin à réfléchir tout haut de la poésie au futur.

«J'ai commencé à écrire un peu de poésie avant l'âge de seize ans, quand j'étais au collège. Mon premier rapport au langage a été, au départ, extrêmement difficile. Il a fallu que je sois littéralement un croyant. Mais, intuitivement, il m'a semblé aussitôt que la poésie serait le mode d'expression que je privilégierais. À partir de là, j'ai lu des poètes que je ne comprenais absolument pas. J'ai lu les premiers recueils des poètes de l'Hexagone, ceux de Grandbois, de Roland Giguère, qui se trouvaient dans la bibliothèque de mon père. Pour moi, la poésie devait être quelque chose d'infiniment compliqué, d'infiniment difficile à déchiffrer. Par exemple, je m'en suis fait énormément avec les poèmes des *Iles de la nuit* de Grandbois, qui me sont aujourd'hui tout à fait limpides et clairs. J'ai donc écrit la poésie, au début, par imitation plus ou moins consciente, par apprentissage.

«Je n'ai jamais vraiment réussi à solutionner le problème fondamental de la poésie, à savoir: qui l'emporte, de l'exprimé ou de l'exprimant? Vu de l'extérieur, ce qui m'importe c'est, bien sûr, une forme. Mais il y a aussi ce que je dis et qui est moins clair... Au début, quand j'ai commencé à écrire de la poésie, quand j'ai décidé que c'est ce que je ferais toute ma vie, j'avais l'impression au fur et à mesure de mon apprentissare que j'arriverais à posséder le matériau, la langue, la grammaire, la syntaxe pour manipuler la forme à mon goût, pour faire exactement ce que je voulais faire. Mais je me suis aperçu, bien entendu, au bout de vingt et quelques années, que plus j'écris plus c'est difficile et que plus la recherche avance, plus les directions possibles deviennent infinies. C'est un peu comme pour les savants qui traitent de l'infiniment petit, qui descendent toujours dans la matière: il y en a tout le temps, sans compter le vide qui l'entoure.

«De toute façon, moi, ce que j'ai visé à travers les années, c'est de faire une poésie à partir de sensations plus qu'à partir de rationalisation. Toute ma vie passe dans mes poèmes: mes pulsations mais aussi bien mes lectures. En ce moment, mes lectures sont d'un caractère scientifique voire technologique: je fréquente des livres de science vulgarisée mais aussi de sciences très élaborées: en physique théorique, en astronomie et en biologie moléculaire. On peut donc s'attendre jusqu'à un certain point qu'il y ait au moins des allusions à ces matières-là dans le poèmes qui s'en viennent.

«Ce qui m'intéresse à travers la poésie c'est de m'expliquer à moi notre rapport au monde et à la vie. Est-ce qu'il y a quelque chose de plus abominable que d'avoir conscience de sa propre mort? Peut-être que je me fabrique des poèmes à défaut d'avoir des enfants de chair et d'os. Peut-être que ces poèmes vont me survivre. Je pense que tous les artistes qui travaillent avec acharnement à bâtir une oeuvre le font avec l'idée derrière la tête de durer, de se perpétuer, avec une très forte envie d'immortalité. L'espace de conscience qui nous est alloué est d'environ 75 années de vie terrestre. Je suis tout à fait conscient de mon éventuelle et très rapprochée disparition. Foncièrement, comme tout être doué de conscience, j'aimerais d'une façon ou d'une autre échapper à la mort. Je n'ai jamais compris les gens qui se disent satisfaits de l'idée de leur mort éventuelle. Moi, j'aimerais être encore là dans un million d'années, j'aimerais voir ce qui va se passer. Je trouve que c'est une aventure extraordinaire, l'aventure humaine, malgré tous ses défauts et toutes ses failles épouvantables. Je suis fasciné par le futur. C'est mon plus grand regret de ne jamais pouvoir le connaître. Dans ce sens, la poésie est une course contre la montre, contre la mort, contre l'anéantissement.



Michel Beaulieu (Photo Kèro)

«Le poème, lui, aura la vie qu'on lui prêtera. Il est tout à fait détaché du poète qui l'a écrit. Finalement, le poème va vivre de sa vie propre ou bien il va mourir. S'il correspond à des préoccupations que les humains peuvent avoir dans un siècle ou deux d'ici, le poème va survivre. S'il ne correspond plus à rien de ce qui se passe, le poème ne survit pas. Si Baudelaire, Rimbaud ou Mallarmé sont encore tant lus c'est qu'ils ont encore aujourd'hui une influence énorme sur ce qui s'écrit, malgré tout. Et si les poètes de la Grèce ancienne ou de Rome, si *La Chanson de Roland* ou *L'Odyssée* ne sont pas lus par un public beaucoup plus large que celui des étudiants en lettres, cela peut signifier aussi que ces oeuvres ne correspondent plus à la sensibilité actuelle du monde.

«D'autre part, quand j'écris que la poésie n'a d'autre avenir que celui de l'humanité, je veux dire par là que la poésie existera tant qu'il y aura des humains pour la faire ou en percevoir l'existence. Je ne pense pas que cela soit en contradiction avec une autre idée qui m'est de plus en plus chère, à savoir que la poésie n'a pas en soi de rôle à jouer dans l'évolution de l'humanité. Les principaux rôles, sociologique ou historique, par exemple, dévolus à la poésie à travers les quelques millénaires depuis que l'écriture est un mode de communication, ont sensiblement été modifiés au fur et à mesure que d'autres sciences se les ont appropriés. Et j'emploie le mot «science» pour une raison précise: je crois que la poésie est en quelque sorte une science intuitive, un moyen de connaissance intuitive, par opposition à la science qui serait un moyen de connaissance rationnelle. La poésie n'est pas dénuée de rationalité pas plus que la science n'est dénuée d'intuition.

«Par exemple, faisons ce petit parallèle. La science ou le degré de connaissance de l'humanité étaient tels, jusqu'à 1925 à peu près, qu'il était encore relativement facile d'en avoir une idée d'ensemble. Aujourd'hui, il est virtuellement impossible à un savant de travailler sur autre chose que des segments extrêmement minces des réalités. La poésie, pour sa part, étant un art profondément individuel en tant que moyen de connaissance, il peut arriver un moment où tous les rôles qu'a pu jouer ou qu'aurait pu jouer la poésie vont avoir été complètement évacués d'elle, au profit d'autres sciences: sciences exactes ou sciences dites humaines.

«On peut dire jusqu'à un certain point que le rôle de la poésie reste un travail sur la langue, sur le langage en tant que matériau. Mais on peut aussi se demander si les ordinateurs ne feront pas mieux ce travail-là que les humains. Ne peut-on pas facilement imaginer des ordinateurs doués à la fois d'intelligence et de sensibilité dans quelques années d'ici? La poésie est-elle encore de ce temps? Je pense qu'à bien des niveaux la poésie est certes un art qu'on pourrait considérer comme anachronique, surtout si on la met en opposition avec l'essor de la technologie depuis un demi-siècle. On peut en tout cas évaluer de plus en plus difficilement le rôle dévolu à la poésie.

la revue des revues / Une critique studieuse

par Joseph Bonenfant

Études littéraires, avril et août 1980, PUL, c.p. 2447, Québec, G1K 7R4.

Études françaises, octobre 1980, PUM, c.p. 6128, succ. A, Montréal, H3C 3J7.

Lettres québécoises, hiver 80-81, no 20, Ed. Jumonville, c.p. 1840, succ. B. Montréal, H3B 3L4.

Histoire littéraire du Québec, 1-1979, Ed. Bellarmin, 8100, boul. St-Laurent, Montréal, H2P 2L9.

NOUS avons aussi des revues littéraires sérieuses. Dont l'effet de sérieux est immédiat. Et pourtant on s'enfonce avec plaisir dans leurs dédales critiques, théoriques, historiques. On en ressort aveuglé, comme la taupe qui émerge au soleil. Il importerait de prendre du recul, pour informer sans assommer, pour rendre justice à cet imposant travail de recherche.

Études littéraires (EL) d'avril 80. Le no s'intitule «Cinéma et Récit». Préparé sous la responsabilité de François Baby et d'André Gaudreault. Le premier parle de l'adaptation du littéraire au cinématographique en expliquant, et démontrant, les unités fonctionnelles de l'économie narrative; le second étudie la temporalité et la narrativité dans le cinéma du début: 1895-1908, et fait un rapprochement — pour la juxtaposition — avec la littérature médiévale. Esther Pelletier applique la typologie de Jakobson, les fonctions de la communication, au langage du cinéma. Elle arrive à poser une question intéressante: les critères de poéticité changent-ils en passant d'une série culturelle à l'autre, du livre au film, par exemple? Paul Warren décèle un rituel du fascisme dans *Death Wish* de Michael Winner, dans une analyse serrée des structures narratives. Marie-Claire Ropars-Wuilleumier montre l'enjeu révolutionnaire dans *Terre en transe* de Glauber Rocha. Importance de l'étude d'André Gardies sur l'acteur dans le système textuel du film, ou comment le comédien devient, ou ne devient pas, un personnage. (Entre nous, pensez à Christian, chez Denise, wouche wouche les filles! quel personnage!). Ginette Major, enfin, analyse les composantes de l'univers sémantique de notre cinéma, sur un corpus de dix films, et arrive à la conclusion qu'un morceau de film est à la fois un morceau de culture et de société, cette dernière étant inférieure et dominée. Un numéro spécial qui apporte du nouveau dans la recherche sémiotique et qui mérite d'être connu, étant donné le petit nombre de gens qui s'y connaissent, textuellement, en cinéma, québécois particulièrement.

Le no d'août 80 *d'EL* est consacré à la littérature haïtienne. Une nouvelle problématique. Comment passe-t-on de l'oraliture haïtienne à une littérature diglotte (en français et en haïtien) et comment une nouvelle idéologie doit-elle donner lieu à une nouvelle périodisation? 1804: l'année de l'indépendance politique; 1915: la recolonisation économique par les États-Unis; 1944: la campagne d'alphabétisation. Maximilien Laroche (responsable du numéro) étudie la diglossie dans *Gouverneurs de la rosée,* de Roumain. Les articles de Léon-François Hoffmann, Jean Jonassaint, Max Manigat, Max Dorsinville et André N'tonfo montrent tous les rapports littéraire de Haïti avec l'étranger, que ce soit comme thématique d'inspiration, comme production ou comme réception. La Caraïbe francophone reste une contradiction vivante. Qui ne l'a rencontrée dans la vie quotidienne, qui peut l'esquiver dans la lecture de son journal?

■

Études françaises consacre son dernier numéro au «manifeste poétique/politique». J'ai beaucoup appris, surtout sur la typologie de ce genre: le côté pur, le règlement de compte, la parole qui a forcément raison, la rupture avec le passé, le nouveau cours de l'histoire, et aussi qu'il est généralement le fait de jeunes gens. C'est ce qu'analyse l'article de Jeanne Demers, qui a préparé ce numéro avec Line McMurray, ce qui ressort aussi du «portrait-robot de l'auteur du manifeste», de Micheline Tison-Braun. Daniel Chouinard fait la préhistoire sémantique et étymologique du genre; Line McMurray passe à la loupe *l'oulipo,* toujours plus potentiel qu'actualisé. Deux maitres-articles: Marc Angenot et Darko Suvin sur le *Manifeste communiste* de Marx, où l'on voit qu'il s'agit d'une «construction narrative et sémantique dont le langage est déterminé par l'histoire», tant dans ses métaphores que dans son imagerie; et celui de Wladimir Krysinski sur l'importance du manifeste futuriste, de Marinetti entre autres, avec ses faire-volutif/assertif et injonctif. Clément Moison fait une étude originale des déclarations et liminaires des revues littéraires: *Barre du jour* et *NBU, Cité libre, Liberté, Nouvelle Table ronde, Quoi, Table ronde* et *Tel quel.* Ces avant-textes situent, fulminent, proclament, spécifient; une typologie s'en dégage, invariable, mais toujours nouvelle. Diane Poliquin-Bourassa et Daniel Latouche insistent sur le messianisme politique et la libération qu'on trouve dans les manifestes politiques québécois. Lise Gauvin étudie une variété du manifeste, théâtral, ou l'impromptu: un théâtre différent qui englobe dans sa critique l'institution théâtrale elle-même. Enfin, Monique Bosco, dans un beau texte, parle de la parole des femmes, historiquement toujours décousue; elle relève le masculin du manifeste, le féminin de la manifestation et, pourrait-on dire, tout est là, à prendre et à ne pas oublier. Le numéro se présente sous couverture d'un bleu intense avec, en palimpseste, la couverture de *Refus global.* L'approche théorique est majoritairement sémiologique; l'aspect historique est important, aussi. Le défi posé était de taille, il a été plus qu'honnêtement relevé. Suite au prochain numéro, consacré à Francis Ponge: un rendez-vous.

■

Le dernier **Lettres québécoises** (no 20) nous plonge de nouveau dans la proche actualité littéraire. Parler de tout serait folie: la matière est trop foisonnante. Mais lisez quand même la critique sévère que Gilles Cossette fait de *la Mère des herbes,* de Jovette Marchessault; l'article (qui a du mérite!) que Pierre-Louis Vaillancosrt consacre au *Double Suspect,* de Madeleine Monette; vous y verrez autant que moi la désinvolture et le désabusement. La poésie est bien servie par Pierre Nepveu et Richard Giguère; le premier dit des choses vraies (et justes) sur Nicole Brossard et France Théoret («nécessairement écrivain»); le second sur Jean Charlebois et Josée Yvon, qui sont le jour et la nuit. André Bourassa et André Dionne font au théâtre sa juste part, notamment à *meurtre pour la joie,* de Jean-Marie Lelièvre, et joué et publié. Etc.

Gabrielle Poulin sait nous amuser avec ses grains de sel sur *la Littérature et le Reste,* de Marcotte/Brochu. Comme moi, elle a apprécié. Cela dit pour narguer les détracteurs qui n'osent pas mettre par écrit leur déception. Grand intérêt également des interviews d'Anne Hébert à Donald Smith et d'Elisabeth Bourget, dramaturge, à André Dionne. Mais la page tordante de ce numéro, c'est celle du lecteur. Page 49. André Brochu, avec une gentillesse sardonique, avec une brièveté éloquente, passe la main dans les cheveux de *Patricia* et dans l'*Esthétique* que Georges-André Vachon a mise, sinon dans sa bouche, au moins sous sa plume. Quel professeur ne rêverait de pareille étudiante! Y a pas à dire: l'imaginaire fait bien les choses. L'éloge de l'écriture. Autant pour Brochu que par Vachon. Relire *Adéodat I,* vraiment pour le plaisir. À quand une *Écriture et le reste* par le tandem Brochu/Vachon? Je suis sérieux, c'est une commande que je viens de passer.

■

Le premier numéro d'**Histoire littéraire du Québec** est consacré à la situation de l'édition et de la recherche. 267 pages. Vous n'en croirez pas vos yeux. Son directeur, René Dionne, dans un avant-propos méthodique, dit ce que doit être cette nouvelle revue: «un débouché pour la recherche et un moyen de communication pour les chercheurs». Il y aura sept rubriques: études, notes, documents, livres, thèses, bibliographie de la critique et renseignements divers. À coup sûr, une revue dont le caractère scientifique s'impose dès le coup d'envoi. Le premier numéro offre une rétrospective (un rattrapage) sur notre littérature depuis ses origines. L'empan est large, mais il faut comprendre: il fallait d'abord faire le point, indiquer des voies, signaler des manques. La partie intitulée «bibliographie de la critique» rendra des services inestimables. Les années 74-75 pour les revues, 78 pour les livres ont été privilégiées. La revue se propose expressément de fouiller et de présenter divers aspects de l'histoire littéraire «du Québec et du Canada français». Une revue aussi spécifique manquait. Le comité de rédaction se compose, outre de son directeur René Dionne, de Richard Giguère (Sherbrooke), de David M. Hayne (Toronto), de Laurent Mailhot (Montréal) et de Clément Moisan (Laval). Nous avons des garanties de travail sérieux et décentralisé. Le deuxième numéro portera sur la définition et les problèmes de l'histoire littéraire; le troisième, sur l'édition critique de textes québécois et canadiens-français. Avez-vous compris que j'ai donné tous ces renseignements pour que vous souscriviez immédiatement un abonnement?

Signaler, en terminant, que le dernier numéro d'**Incidences** (Éd. de l'Université d'Ottawa, 65, avenue Hastey, Ottawa, K1N 6N5) est consacré aux *Suaires de Véronique,* de Michel Tournier. Une analyse plurielle. L'heureux fruit des rencontres de travail et de discussions du Département des Lettres d'Ottawa. Collaboration de Michel Tournier lui même, s'ajoutant à celle de Nicole Bourbonnais, de Marie-Laure Girou-Swiderski, d'Eugène Roberto, de Françoise Kaye, de Dominique Lafon et de Pierre-Louis Vaillancourt. Vous qui avez lu avec plaisir le si bon (et tant publicisé) *Gaspard, Melchior et Balthazar,* vous voudrez savoir ce que raconte Tournier dans cette nouvelle du *Coq de Bruyère* (Gallimard).

Georges Dufaux

«J'ai aimé les Chinois»

par Clément Trudel

IL est trop facile de voler des images pour aller ensuite éditorialiser. L'interaction, l'échange sont importants en cours de tournage. On ne peut prétendre que la caméra soit objective; du fait même qu'elle cadre, elle élimine ce qu'il y a autour... mais lorsqu'il est possible, nous montrons le film aux intéressés, ils ont à s'exprimer sur un produit (presque) fini, s'ils sentent qu'il y a préjudice, on tâchera d'équilibrer. Ainsi fut-il fait pour *Les Enfants des normes,* ce reportage-fleuve, en «direct» sur une polyvalente de la région montréalaise, décrivant une certaine adolescence et le contexte où elle évolue.»

Georges Dufaux est un modeste, comme le sont beaucoup d'artisans compétents et ambitieux. Dans une entrevue au DEVOIR, cette semaine, il donnait de lui cette autodéfinition: «Je suis avant tout un caméraman; je préfère regarder par une toute petite fenêtre et plutôt essayer de sensibiliser, de sensibiliser au changement.»

La réalité peut être bien différente de ce qu'il avait d'abord cru mais Georges Dufaux s'efforcera d'y être fidèle. Avec une équipe de l'Office National du film (O.N.F.) il est rentré de Chine où il avait fait le plein d'images. Il en est sorti une trilogie intitulée *Gui Dao* ou *Sur la voie* dont le monde de diffusion reste à déterminer. Ces scènes sont tirées principalement de la vie à Wuhan (1 200 km au sud de Pékin ou Beijing, la capitale). Des cheminots à leur travail, dans leur famille et surtout, la foule ordonnée dans ce lieu de transit qu'est la gare. Impression première d'un peuple discipliné, docile, encadré et frugal. Omniprésence de l'étoile rouge et refrains repris sans trop de variations: «l'important est de servir le peuple»; «Parce que le pays est déjà très peuplé, les gens préfèrent s'en tenir à un seul enfant».

Trois films, dont deux de 60 minutes: *Une gare sur le Yangzi* et *Aller retour Beijing* et l'autre (80 min) retenant ce que *Quelques Chinoises nous ont dit* (quelques cas de femmes vivant éloignées de leur mari laissent à penser que la vie de couple en Chine, est supplantée par des impératifs de production ou quelque chose d'analogue.

Gui Dao a été précédé d'un film de Michel Régnier *(Un mois à Wuhan)* et son tournage fut facilité par une entente Canada/Chine signée en 1977. Plusieurs équipes de cinéastes chinois sont déjà venus en tournée ici et, selon ce qu'on laissait entendre mercredi, lors du tout premier visionnement de *Gui Dao,* des cinéastes d'animations de l'ONF pourraient se rendre bientôt en Chine. Les deux pays pensant à une «semaine de cinéma» sur le cinéma chinois et sur le cinéma canadien, est aussi à prévoir, selon Bill Litvak, de l'ONF, un échange dans le domaine technique.

Dufaux retirera peut-être les lauriers pour *Gui Dao* mais il faut citer aussi: le producteur Jean Dansereau, l'assistant à la caméra, Serge Lafortune; à la prise de son, Richard Besse; Werner Nold au montage («j'ai beaucoup apris au cours de ces six mois d'échanges avec Nold», confiait Dufaux); mixage de J.-P. Joutel. Les entrevues furent menées par Elizabeth Lowe, Canadienne d'origine chinoise étudiant à Pékin et Jules Nadeau fut aussi de l'équipe (cet ex-journaliste de La Presse parle chinois).

En 1973, Dufaux avait signé *À votre santé,* sur le fonctionnement des salles d'urgences dans les hôpitaux; en 1975, *Au bout de mon âge,* reportage sans faux-fuyant sur le sort du couple Levasseur qui après 55 ans de vie commune aurait bien aimé se retrouver dans une institution procurant soins et réconfort. La séparation du couple mène à une colère de ce vieillard que l'on conduit à Notre-Dame-de-la-Merci (il sent qu'il n'en sortira pas vivant). Il est des moments où Georges Dufaux ressent une certaine gêne derrière sa caméra, lors de cet éclatement entre autres, mais «la colère fut faite à un témoin, la caméra» et l'assistante Diane Létourneau crut bon d'intervenir, de plaider pour la courageuse Mme Levasseur...

Sur 25 ans de présence (et d'évolution) à l'Office National du Film où il entra en 1956 comme caméraman, Georges Dufaux a ce commentaire: «Ça demeure toujours un endroit privilégié où les réalisateurs ont la liberté d'aller jusqu'au bout avec leur produit. Il y a bien eu quelque cas, exagérés selon lui, des retards à diffuser mais «il n'y a pratiquement pas de barrière.» Il est vrai que je ne suis peut-être pas le plus impliqué idéologiquement mais c'est un milieu respectueux de ce qu'il y a à sortir comme documents (il ne nie pas le comité des programmes ait bloqué certains filons). Par rapport à ce qu'il a connu à son entrée — diplôme d'une école parisienne de cinématographie, Dufaux dut se plier à une entrevue en anglais — «l'atmosphère a beaucoup changé» une tradition s'est établie, j'en suis aussi un observateur privilégié. Georges Dufaux ne croit pas que la relève fasse problème à l'ONF, bien que «passer de la caméra à la réalisation» semble plus difficile aujourd'hui.»

Comme pour tout auteur qui «y a mis du sien», le cinéaste est «très sensible» à ce que l'on peut dire de ses oeuvres: «Vous n'aimez pas que des voisins viennent vous dire des choses désagréables de vos enfants, c'est un peu la même chose pour nos films». Certains ont pu souhaiter que Dufaux condense davantage, au montage, qu'il élague ce qui pourrait constituer des lenteurs. Dans leur *Dictionnaire du cinéma québécois* (Fides, 1978) Michel Houle et Alain Julien ont du parler d'épinaleries (?) à propos de *L'Homme multiplié* et de *Précision* (sur les jeux, à cheval, de la GRC). Mais Dufaux n'a jamais été attaqué parce qu'il manquerait d'à-propos dans le choix de ses sujets. Sa dernière trilogie, lignée oblige, fut précédée d'une rencontre fort instructive avec Joris Ivens, qui, lui, avait rapporté des films d'une Chine qui était en «révolution culturelle». Dufaux reconnait que cette façon qu'a trouvée Ivens de faire dialoguer des Chinois entre eux, dans une pharmacie de Shangai, a pu aider sa démarche dans un pays dont il ne prétend pas connaître tous les arcanes après moins de trois mois de séjour.

Repensant à cette occasion rarissime d'observer des Chi-

Suite à la page 36



Georges Dufaux (Photo Jacques Grenier)

guérin
l'éditeur qui édite

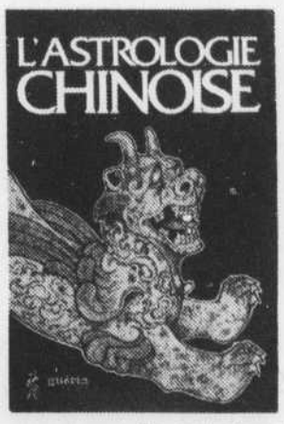
Astrologie chinoise

156 pages
$7.95

LE RAT 1900 1912 1924 1936 1948 1960 1972

LE BUFFLE 1901 1913 1925 1937 1949 1961 1973

En vente dans toutes les librairies



LE TIGRE 1902 1914 1926 1938 1950 1962 1974

LE CHAT 1903 1915 1927 1939 1951 1963 1975

LE DRAGON 1904 1916 1928 1940 1952 1964 1976

LE SERPENT 1905 1917 1929 1941 1953 1965 1977

LE CHEVAL 1906* 1918 1930 1942 1954 1966* 1978
* cheval de feu

LA CHÈVRE 1907 1919 1931 1943 1955 1967 1979

LE SINGE 1908 1920 1932 1944 1956 1968 1980

LE COQ 1909 1921 1933 1945 1957 1969 1981

guérin éditeur limitée
4574 rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL H2J 2L3
TÉL.: (514) 842-3481

LE CHIEN 1910 1922 1934 1946 1958 1970 1982

LE COCHON 1911 1923 1935 1947 1959 1971 1983

En vente dans toutes bonnes librairies et aux librairies Guérin:

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

BOUQUINEZ À L'AISE
À
L'agence du livre francais inc.
1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

Au bout de la liberté
Histoire émouvante d'une famille canadienne française moderne,
par H. DE LA SAINTE-CHAPELLE.
Disponible par courrier: $4.95 port payé
S'adresser à:
C.P. 431 Cartierville,
Mtl. P.Q. H4K 2J7



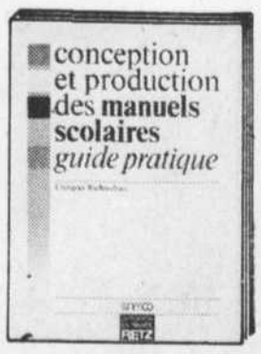
Réédition en hommage à
Gérard Morisset
L'ARCHITECTURE EN NOUVELLE-FRANCE
Un classique du patrimoine architectural du Québec
280 pages — 160 illustrations
format 6" x 9"
$14.95
Diffusion: FIDES - Montréal
Une publication des
Éditions du Pélican



LEONARD DE VINCI
(23 x 28 cm)
Dans la nouvelle série "Les géants de l'Histoire", partons à la découverte du plus grand artiste et aussi inventeur des temps modernes.
France-Amérique



PLAISIR ET LANGAGE
Françoise Estienne
De la créativité à l'écoute, et de l'écoute à la créativité, cet ouvrage propose le plaisir de jouer en créant du langage par une série d'exercices structurés à l'usage de tous les pédagogues.
France-Amérique



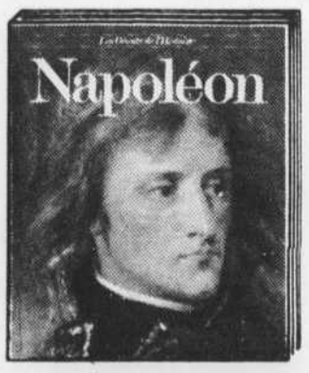
Conception et production des manuels scolaires
François Richaudeau
L'UNESCO a fait appel à un des plus grands spécialistes du langage et de la lisibilité pour élaborer ce guide pratique qui fait autorité dans tous les pays.
UNESCO/Retz



LA NON-PSYCHANALYSE OU L'OUVERTURE
Xavier Audouard
Un livre choc: l'expérience d'un dépassement de la psychanalyse. Elle doit engendrer sa propre mort pour nous pousser à vivre.
L'Étincelle



BEETHOVEN
(23 x 28 cm)
Dans la nouvelle série "Les géants de l'Histoire", la vie et l'oeuvre d'un des plus grands musiciens des temps modernes, abondamment illustrées en couleurs.
France-Amérique



NAPOLÉON
(23 x 28 cm)
Dans la nouvelle série "Les géants de l'Histoire", la biographie détaillée et abondamment illustrée tout en couleurs d'un petit caporal qui devint un grand empereur.
France-Amérique

BON DE COMMANDE
- ☐ LÉONARD DE VINCI $12.95
- ☐ PLAISIR ET LANGAGE.....$12.95
- ☐ MANUELS SCOLAIRES....$23.95
- ☐ LA NON-PSYCHANALYSE $12.95
- ☐ BEETHOVEN $12.95
- ☐ NAPOLÉON.....$12.95

en vente dans toutes les librairies

FRANCE-AMERIQUE
NOM .....
ADRESSE .....
.....
CI-JOINT $ .... ☐chèque ☐mandat
170, Benjamin Hudon,
Montréal H4N 1H8
Tél.: 331-8507

FRANCE-AMÉRIQUE

Michel Beaulieu: écrire la suite

par Claude Beausoleil

Michel Beaulieu, **Desseins, poèmes 1961-1966**, collection Rétrospectives, éditions de l'Hexagone, Montréal, 1980, 250 p.

ON peut lire dans certains autobus de la CTCUM un texte de Michel Beaulieu, un texte qui parle de quotidienneté, de poursuite et de réel. C'est justement dans ces lieux extraits du quotidien mais servant des fins d'imaginaire et de fiction que l'on pourrait saisir la signification de l'oeuvre poétique déjà immense de Michel Beaulieu. Il est romancier, un romancier du détail et de l'écriture (on se souviendra de *La Représentation* et de *Sylvie Stone* qui viennent d'être rééditées aux éditions Quinze); il est traducteur (*Montréal perdu*, Quinze, 1977, une monographie de Luc d'Iberville-Moreau); il est critique (il a déjà signé plusieurs reportages et plusieurs critiques de livres); il est auteur dramatique (je songe ici à *Jeudi soir en pleine face* qui est un texte dramatique d'une rare efficacité, d'une minutie troublante presque à la limite du réel et de l'hyperréalisme); il est éditeur (il a fondé les éditions de l'Estérel, maison qui a donné à lire plusieurs ouvrages importants et beaux matériellement, nommons entre autres *Pornographic delicatessen* de Denis Vanier, *L'écho bouge beau* de Nicole Brossard ou encore *Les Mémoires d'outretonneau* de Victor-Lévy Beaulieu).

Mais il faut aborder surtout le travail de Michel Beaulieu sous l'angle de la production poétique, production multiple et intimiste qui d'ouvrage en ouvrage tisse l'ensemble d'une écriture qui, tout en explorant les avenues d'une modernité qui se retrouve circonscrite dans des constructions qui relèvent des démarches dites expérimentales, n'en demeure pas moins attachée à approfondir un lyrisme de description qui est personnel et développé, ramifié, poussé plus avant à chaque titre paru depuis *Pour chanter dans les chaînes* (Montréal, éditions la Québécoise, 1964).

Desseins, paru dans la collection Rétrospectives aux éditions de l'Hexagone et qui a reçu à l'automne 1980 le Grand Prix littéraire du *Journal de Montréal* regroupe des poèmes que Michel Beaulieu a écrit entre 1961 et 1966. Même si cet ouvrage ne me semble pas l'ouvrage le plus intéressant publié par Michel Beaulieu, il peut servir d'entrée en matière pour l'analyse et la compréhension de cette oeuvre qui avoue ici quelques-uns de ses «desseins» sur lesquels s'édifieront les autres livres. On peut trouver dans *Desseins* l'embryon thématique et stylistique des oeuvres subséquentes: le «je» de l'introspection, le travail d'écriture, l'environnement comme atmosphère où se situe l'amer, la substance d'un réel qui pèse sur les mots et l'univers amoureux, quotidien, charnel. En ce sens la parution du tome premier des oeuvres de Michel Beaulieu pourra servir les exégètes. Pour ce qui est du plaisir immédiat de lecture, on est surpris parfois par le style qui fait vieillot et s'embourde dans une imagerie assez justement «poétique». Mais déjà tout est là en essence qui reviendra dans des textes plus forts comme *Anecdotes, Variables, Pulsions, Indicatif présent* et d'autres.

Dans le texte qui ouvre sa rétrospective et où le «je» est profusion, on peut lire le projet global: l'appel à l'inscription des choses, des êtres, des joies, des douleurs et des méandres d'une quotidienneté qui tient en quelques pulsations du vécu. «J'inscris chaque geste chaque pas/la pierre et le sang au silex éclatés/la giclure du soleil aux confins de la nuit/je dis les feux qui jaillissent au cumul des artères/j'invente les neiges de l'été/le noeud rompu de la digue» (p. 11) et, un peu plus loin, et pourtant déjà au centre de l'obsession et du travail de chaque jour et de chaque livre: «J'écris j'écris.»

L'oeuvre poétique de Michel Beaulieu appartient au second souffle de l'Hexagone coïncée qu'elle est un peu entre les recherches d'un certain formalisme et la discrétion d'un «je» qui poursuit solitaire son entretien avec les mots et leur «signifiance». On peut la lire aussi comme extrêmement individuelle sans être individualiste, des préoocupations de contexte ont souvent jalonné les textes de Michel Beaulieu. Dans *Desseins* des poèmes comme «Québec» («il est d'étrange pays/que la lumière étrangle») indiquent des sources à cette thématique. On peut lire la poésie de Michel Beaulieu comme un acharnement à peser les mots afin d'établir entre la page, le texte et le lecteur de lents et sinueux «complots», de ces complots qui font que les choses passent par la parole, la description, la vision d'une univocité partagée.

La parution de cette rétrospective me semble poser un certain problème d'édition qui pourrait aller en s'accentuant. À l'Hexagone, on n'est pas habitué aux rétrospectives en plusieurs tomes. Il n'y a que celle de Yves-Gabriel Brunet qui s'affichait comme étant le tome premier.

Avec la parution de *Desseins* me semble s'ouvrir un cycle (rappelons que l'ouvrage ne couvre ici qu'une mince période de l'oeuvre — 1961-1966 — et que Michel Beaulieu a publié de nombreux ouvrages surtout entre 1972 et 1980) d'auteurs qui ont souvent quantitativement produit de plus nombreux textes que leurs aînés. Le respect des mises en pages originales, l'aération de la composition, etc. pourraient bien devenir un problème dans l'avenir. Il me semble que tout comme dans les éditions étrangères d'oeuvres complètes, on pourrait songer à reserrer davantage les textes, les enchaînant à la suite en choisissant une typographie plus petite, etc. Ces remarques peuvent paraître bien prosaïques mais elles auraient pu entre autre permettre de couvrir une période plus vaste de la production poétique de Michel Beaulieu, ce qui aurait mieux desservi le sens de cette oeuvre singulière, prenante, aux «desseins» s'incrustant dans des pages et des pages d'un itinéraire sans cesse variable.

Huguette Le Blanc

Un premier roman prometteur

par Madeleine Ouellette-Michalska



Huguette Le Blanc

Huguette Le Blanc, **Bernadette Dupuis ou la mort apprivoisée**, éd. Le Biocreux, Montréal, 1980, 137 p.

LES communiqués de presse sont utiles. S'ils n'expliquent pas l'oeuvre, ils peuvent la faire désirer. Celui-ci, qui nous vient du Biocreux, nous apprend que Huguette Le Blanc a reçu, en 79 et 80, le troisième prix au Salon international du livre de Québec pour des romans inédits, et qu'elle a déjà vécu dans le désert et élevé un serpent. Voici donc une jeune romancière qui a déjà derrière elle un passé où l'aventure et la passion littéraire se conjuguent.

Et cependant *Bernadette Dupuis ou la mort apprivoisée*, sa première oeuvre à entrer dans le circuit commercial de l'édition, ne nous parlera ni de serpents ni de désert. Le climat est bien d'ici et le thème traité nous concerne. Dans un petit village, un vieux couple est délogé de sa maison par le Service de plantations gouvernementales qui a décidé de les caser à l'hospice et d'exproprier la terre pour procéder au déboisement. Le vieil Edmond, quadraplégique réduit au silence et à l'immobilité, est blessé dans sa fierté et dans son corps. Sa femme Bernadette, violente et vivante, vit l'imposture de la vieillesse dans un corps sain et un esprit jeune. Elle se bat pour repousser la mort, éloignant ceux qui veulent la lui imposer avant l'heure.

Car Bernadette Dupuis, être de courage et de continuité, refuse de se soustraire à la permanence. Tout le roman est un combat de séduction et de transition visant à exorciser, par des rituels magiques, le non-sens de la disparition. Un passage onirique nous montre la vieille femme immolant un animal afin de s'en approprier la puissance instinctuelle.

Cette saisie de vie charnelle et animale s'exerce jusque dans l'horreur et le tragique. Le corps d'Edmond, décédé, qu'elle garde auprès d'elle, est dévoré par les rats qui ont envahi la maison en même temps que les bulldozers ont commencé à raser le village. Parfaitement intériorisée par Bernadette, la mort garde un pouvoir de symbolisation plus vaste. Au plan collectif, elle représente l'effritement d'une communauté qui n'est pas nécessairement promise à un plus long avenir parce que les technocrates de l'urbanisation se sont multipliés. Le portrait d'Uldéric Sablon, qui rature d'un trait de style la vie d'un couple pour la consigner dans son dossier no D-142-861-329F, est peut-être moins caricatural qu'il ne le paraît. Certains petits fonctionnaires règnent sur des républiques de papier qui rendent utopique l'existence d'êtres de chair et de sang.

Il se produit finalement ceci dans *Bernadette Dupuis*. Les «visionnaires du passé» échappent à la vieillesse alors que les fossoyeurs d'aenir s'y complaisent. Car ce premier roman est une oeuvre d'amour et de tendresse. Il y a une belle et vigoureuse sensualité dans cette attention que Bernadette Dupuis porte aux fleurs, aux êtres et aux choses. Être de transgression par son côté sibylle et les festivités donysiaques auxquelles elle se livre, cette vieille femme se parfume d'herbe et allume elle-même le bûcher qui consumera la maison promise à la destruction. Le passage des quatre saisons lui font éprouver l'étalement des divers cycles de vie, et la conduisent au dépouillement total. «L'été ne lui faisait plus peur. Elle résistait. La vie renaissant de la mort éclose avait une telle prise sur elle que c'est de cela même qu'elle avait à se détacher.»

Bientôt le détachement est complété. «Bernadette Dupuis disparaissait dans l'épais brouillard, la lumière dans les yeux.» Nous sommes à l'avant-dernière page. C'est dommage qu'on ait senti le besoin d'ajouter une page supplémentaire, quelques paragraphes explicatifs plus réalistes, qui affaiblissent latmosphère fantastique entourant cette scène du grand passage hors du temps humain.

L'écriture de Huguette Le Blanc peut décrire les climats tendus et fiévreux où toute extravagance onirique devient possible. En même temps, on sent chez l'auteur l'attrait d'un style net, dépouillé, qui ne sait pas toujours résister à l'attrait de la métaphore.

On accueille avec plaisir une romancière qui affirme, dans Bernadette Dupuis, une vigueur et une originalité qui n'en resteront pas à une première oeuvre. Et dans la production saisonnière où la laideur de trop de pages couvertures donne des haut-le-coeur, il fait bon recevoir un livre du Biocreux où la qualité et la sobriété de la présentation sont une pure manifestation d'élégance et de bon goût. Quel plaisir pour l'oeil!

NOUVEAUTÉ

LE PARTAGE DES POUVOIRS

par

Gérald A. Beaudoin

L'auteur analyse plusieurs centaines d'arrêts du Comité judiciaire du Conseil privé, de la Cour suprême, et des autres tribunaux, réfère à un grand nombre d'ouvrages et articles de doctrine, et, à l'occasion, aux principales recommandations du Rapport du Barreau, du Rapport Pepin-Robarts et du Livre beige sur le sujet.

15 x 23 cm., 436 pages. Prix: $15,00

Bon de commande

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
65, avenue Hastey, Ottawa, Ontario, Canada, K1N 6N5
Veuillez me faire parvenir ..... exemplaires **Le partage des pouvoirs.**

Nom .....

Adresse .....

.....

Ci-inclus mon chèque ou mandats de poste .....
Les chèques ou mandats de poste doivent être faits à l'ordre des
ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

lettre-son
1005 ouest, laurier, outremont
279-6384

le jeudi 5 février

Nour aurons le plaisir de recevoir pour une séance de signature

M. PLACIDE GABOURY

"le voyage intérieur"

entre 19 et 21 heures

Bienvenue à tous

Livres, disques, revues et journaux

LA MÉMOIRE DES SIÈCLES



Ouvrages de divertissement ou livres de réflexion, tous les textes font l'objet de la plus scrupuleuse édition. Ils sont accompagnés d'une chronologie, d'une bibliographie et d'une introduction, dues aux meilleurs spécialistes ou à de grands écrivains.

«Tout le monde a joué au jeu qui consiste à énumérer les bouquins qu'on emporterait sur une île déserte. Il suffit d'acheter les trois cents titres qui composent la collection Garnier-Flammarion: on a ce que les hommes ont écrit de plus beau depuis Homère.»
Jean Dutourd

GF COLLECTION GARNIER-FLAMMARION

Format de poche, au prix d'un livre de poche.
Volume simple $3.50. - Volume double $4.50. - Volume triple $5.50. - Volume quadruple $6.50. - Volume quintuple $7.50

Tous vos champs de réflexion se retrouvent dans CHAMPS

COLLECTION CHAMPS



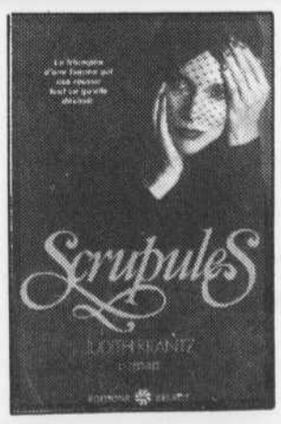
De grands textes abordant les sujets majeurs de la réflexion contemporaine.

Volume simple $5.25. - Volume double $6.75. - Volume triple $8.75. - Volume quadruple $9.95

En vente dans toute bonne librairie

Les éditions Flammarion ltée

ÉDITIONS SÉLECT *LA MAISON DES BEST SELLERS*



Scrupules

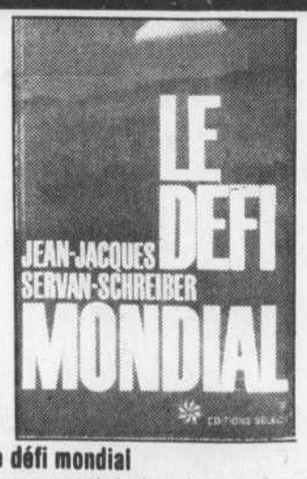
NOUVEAUTÉ DE JUDITH KRANTZ, auteur du Best Seller **PRINCESSE DAISY.** L'histoire d'une femme qui osa réussir tout ce qu'elle désirait. Elle avait été la fille malheureuse et sans grâce d'une famille aristocratique de Boston. Et maintenant elle était belle, terriblement séduisante, courtisée... et elle s'en faisait gloire.
UN FASCINANT ROMAN D'AMOUR ET D'AVENTURES. 432 pages—**$14.95**



Kathy

Par **Barbara Miller** et **Charles Paul Conn**
Les mystères de la vie et de la mort, de la souffrance et de la guérison, vont au delà de l'intelligence humaine. Voici la fabuleuse histoire de la guérison miraculeuse d'une jeune fille. Son courageux exemple nous fait comprendre que LA PRÉSENCE DE DIEU fait toute la différence, quelle que soit la circonstance.

168 pages—**$8.95**



Le défi mondial

Une nouveauté de **Jean-Jacques Servan-Schreiber,** auteur du best-seller **LE DÉFI AMÉRICAIN.** Au milieu de la crise mondiale, voici un livre qui saisit l'imagination et éclaire l'avenir. Un groupe d'hommes — Européens, Arabes, Japonais — conscients et informés, ont exploré ensemble, au long de l'année 80, la voix de la Renaissance. Oui, elle existe.

478 pages — **$15.95**



Les secrets du coeur

de **KHALIL GIBRAN** sont parmi les premiers écrits de Gibran. Avec une lucidité éclatante, il décrit les grands combats qui se livrent dans la conscience des êtres. L'ensemble des textes portent en eux suffisamment de symbolisme et de spiritualité pour guider le lecteur vers une réflexion profonde qui lui permettra une introspection en lui-même.

216 pages—**$11.95**



Mon jardin secret

Par **Nancy Friday,** auteur du best-seller ***MA MÈRE MON MIRROIR.*** Peut-être le livre le plus étonnant de ces dernières années. Pour la première fois au monde, des femmes ont accepté de mettre à nu et de révéler la face cachée de leur subconscient. Effarantes, colorées, variées, ces confidences, jamais formulées auparavant, ont une résonance irremplaçable: l'authenticité. 286 pages — **$7.95**



Le mal américain
de Michel Crozier

L'Amérique est en crise. La première puissance du monde ne sait plus où elle va, et le monde entier commence à s'interroger. Cette inquiétude est-elle justifiée? Michel Crozier répond Oui...

298 pages — **$11.95**

EN VENTE PARTOUT ET CHEZ L'ÉDITEUR — 1555 OUEST RUE DE LOUVAIN — MONTRÉAL — QUÉBEC — H4N 1G6 — COMMANDES POSTALES ACCEPTÉES

CULTURE ET SOCIÉTÉ

les carnets de Jean Ethier-Blais

EN 1927, Paul Valéry entre à l'Académie. Il y fera l'éloge d'Anatole France sans prononcer une seule fois son nom. France avait, faute inexplicable, peu prisé la poésie de Mallarmé. Devant l'Institut, au milieu des balauds, un autre écrivain attendait Valéry. Il voulait le revois, lui, l'ami de sa jeunesse, dans sa splendeur académique, coiffé du bicorne, la hanche supportant l'épée. Cet homme, c'est Léautaud qui s'amuse de retrouver le narquois Valéry sous le plumage du Roi Paon. Léautaud ne pénétra pas dans l'enceinte, hommage réservé aux illustres. Il s'éloigna, longeant les quais, à la recherche de quelque livre. Sans doute Marguerite Yourcenar, à l'instar de Léautaud, n'avait-elle, avant d'y être reçue, jamais mis les pieds dans l'hémicycle du Quai Conti. Elle vient d'y prendre sa place. L'Académie Française, en plus de la grande et sublime salle de réception, est une suite de bureaux et de salles de travail. On dirait un morceau de ruche. C'est le calme. Le soleil pénètre abondamment dans les pièces et fait briller les parquets cirés qui craquent sous les pas. Le visiteur a l'impression de se retrouver dans l'un de ces anciens hôpitaux, à l'époque où les dirigeaient des religieuses, lorsque tout y était reluisant et silencieux. Des bureaux, aux boiseries et au mobilier anciens, respirent la propreté, l'ordre, la réflexion. On prend ici la littérature au sérieux, comme une valeur éternelle avec laquelle il faut compter, si l'on croit à l'éternité. L'huissier à chaîne qui vous reçoit, les employés en uniforme symbolisent le respect qu'inspirent les lettres ainsi que leur pérennité. Ce sérail des mots est divin.

Les Académiens tiennent leurs séances dans une salle où les pupitres sont rangés presque comme dans une école. Ils sont placés sous la surveillance d'un Directeur et la férule, permanente, de l'un des leurs, qu'ils élisent et qui gère tout. Ce Secrétaire perpétuel est un grand personnage qui veille à la bonne marche des affaires, y compris celles du célèbre dictionnaire. Des savants, des agrégés des lettres et de grammaire, des historiens du langage préparent le terrain, défrichent, mettent de l'ordre dans les dossiers. Le mot, toujours le mot! Le succès immense du *Robert* (ce patronyme de passe) a donné un coup d'éperon aux Académiciens. La méthode de travail est moderne. Sur leurs pupitres, les dossiers, remplis de notes et d'exemples, témoignent de l'ardeur de leur savoir. Mais l'art des définitions est chose rare, comme Furetière le fit bien voir à ses confrères du dix-septième siècle. Le dictionnaire de l'Académie sera l'exemple même de l'oeuvre collective. Le verrons-nous de notre vivant? Servira-t-il à attacher un peu plus fort notre langue au roc d'une tradition immobile, j'allais écrire à la pétrifier? Qu'elle le veuille ou non, l'Académie a la réputation de considérer le français comme une langue déjà morte, une strate parmi d'autres strates, un fossile qui, curieusement, s'agite encore, par vaines secousses. Un dictionnaire n'est pas fait pour fixer une langue, mais pour en exprimer la vie. Entre le *Robert* et le *Furetière* ou le *Littré*, quelle différence d'approche. Il y a certes dans le *Furetière* quelque chose de bonhomme, comme si Furetière définissait non seulement des mots, mais la vie elle-même, celle qui l'entourait et qu'il retrouvait dans le langage parlé chaque jour par ses amis (qui étaient des poètes, des administrateurs et des savants). Littré résume son époque et celles qui l'ont précédée. Il fixe pour toujours une langue complète, capable de tout exprimer jusque dans les nuances les plus viles. Hélas! la sensibilité change tout autant que les connaissances s'étendent. Le *Robert* a hérité de la vie de Furetière, de cette liberté devant les mots qui lui permet de photographier la langue française parlée dans le monde entier. L'universalité du choix de ses exemples en fait une sorte d'atlas linguistique. On le consulte comme on ouvre un recueil de cartes, ici pour connaître la définition d'un mot (par exemple: macache), là pour savoir où se trouve Djodjakarta. Il ne se passe pas de jour que je ne consulte le *Robert*. Où que j'aille, si je l'entrevois, je l'ouvre, je le lis au hasard. Avec l'âge (et bien que je ne sois pas encore un vieillard) la mémoire me fait des infidélités et j'oublie les mots nouveaux et leurs sens; peu importe, l'esprit conserve un je-ne-sais-quoi de ces rencontres rapides avec le Verbe, comme le regard se souviendra, lorsqu'il en sera besoin, de tel paysage du Tage ou du Tibre. L'Académie Française aura fort à faire pour donner un tour personnel à son dictionnaire. Sans doute servira-t-il, lui aussi, de point de repère et d'aiguillon sémantique.

J'ai lu le discours de réception de Marguerite Yourcenar à l'Académie. C'est un texte d'âme. L'oeuvre de Roger Caillois, en dépit des éloges lumineux de son successeur, me paraît à la fois ésotérique et banale. Voilà un écrivain qui rate toujours le coche! Ni grand savant, par manque de connaissances précises de laboratoire; ni grand écrivain, par manque de style, il semble bien n'avoir été ni matérialiste convaincu, ni spiritualiste. Dès qu'il voyait deux chaises, impossible de résister, il courait s'asseoir entre. Il a classifié le chef-d'oeuvre de Huizinga, *Homo ludens*, pour en faire un ouvrage à sa façon; il s'est rendu compte que les jeux du surréalisme étaient factices, belle trouvaille! Il reconnait que l'art des vers est un rite, mais ne dépasse pas le stade infantile du vers libre. Il craint la rime comme un enfant qui refuse de nager en eau profonde. Et puis, il y a quelque chose de malsain chez un écrivain et chez un homme qui s'intéresse au premier chef à la mante religieuse et à la pieuvre. Caillois finira dans la pose philosophique de préférer le silex à l'homme. Dans *Kim*, Kipling décrit l'enfant au moment où il surprend les officiers d'un régiment anglais, en Inde, portant des toasts à une statue représentant un taureau de métal; Kim se moque de ce matérialisme primaire. Le dépassement intellectuel n'est pas tout. Caillois est le type d'homme qui refuse de reconnaître l'existence d'un Absolu. Il a poussé jusqu'à sa limite extrême la tendance qu'ont certains êtres, craintifs devant la Divinité, de se réfugier dans la matière, de se perdre dans cette illusion dernière. Faute de croire en Dieu, ils croient dans un Cosmos qu'ils finissent par déifier. Le tout, bien sûr, au nom d'une logique dont on se demande d'où ils la tirent. Il y a quelque chose de ridicule dans le spectacle de ces vieillards acharnés à se minéraliser. Goethe a voulu faire oeuvre de savant; Caillois veut retourner à la pierre. Il ne croyait pas si bien dire puisque, comme tout un chacun, il est devenu poussière.

Parcs Canada: presque en retard

par Alain Duhamel

Trottier, Louise, **Les Forges,** éditions Boréal Express (en collaboration avec Parcs Canada), 176 pages; illustrations. Prix: $11.

Cameron, Christina et Wright, Janet, **Second Empire Style in Canadian Architecture,** Canadian Historic Sites, no 24, Centre d'édition du gouvernement du Canada, 250 pages, illustrations. Prix: $10.

Brosseau, Mathilde, **Le Style néo-gothique dans l'architecture au Canada,** Lieux historiques canadiens, cahiers d'archéologie et d'histoire, no 25, Centre d'édition du gouvernement du Canada, 210 pages, illustrations. Prix: $10.

Young, Richard, **Les Blockhaus au Canada, 1749-1841: étude comparative et catalogue,** in Lieux historiques canadiens, cahiers d'archéologie et d'histoire, no 23, Centre d'édition du gouvernement du Canada, 115 pages, illustrations; prix: $10 (le numéro comprend aussi un article sur la Gaspésie entre 1760 et 1867 par David Lee).

Suthren, Victor, **La Bataille de Châteauguay,** in Lieux Historiques canadiens, cahiers d'archéologie et d'histoire, no 11, Centre d'édition du gouvernement du Canada, 60 pages, illustrations; prix: $5 (le numéro comprend aussi des articles sur la bataille de Queenston Heights et l'historique du Fort George, Haut-Canada).

PARCS Canada a la réputation de bien approfondir ses sujets avant de s'engager dans la mise en valeur d'un lieu historique canadien. Avant de retenir un concept de mise en valeur et d'en entreprendre la réalisation, Parcs Canada met en chantier une série d'études et de recherches dont les résultats nous parviennent quelques années après, presque en retard sur les décisions irréversibles touchant les lieux et les monuments eux-mêmes.

En 1980, cette agence du gouvernement canadien a vraisemblablement fouillé les fonds de ses tiroirs puisqu'elle a fait publier plusieurs numéros de ses cahiers d'archéologie et d'histoire où se trouvent réunis des articles fouillés, bien documentés et d'un grand intérêt pour quiconque se préoccupe de patrimoine et d'histoire. Le plus récent des articles qui nous soient parvenus avait été présenté pour publication en 1977 tandis que le plus ancien a traîné onze ans dans les bureaux d'Ottawa avant qu'il ne soit disponible au grand public.

Parcs Canada prend la précaution d'informer ses lecteurs que la publication des cahiers d'archéologie et d'histoire a lieu lorsque des articles en nombre suffisant le permettent, c'est-à-dire lorsque, par miracle, quelques textes franchissent la même année toutes les étapes vers une publication avant que les crédits budgétaires ne soient périmés. Un exploit!

Les retards considérables dans la publication des recherches et études entreprises sous l'autorité de Parcs Canada portent à s'interroger sur la qualité des consultations auprès de l'opinion publique. Depuis quelques années, Parcs Canada a déployé beaucoup d'efforts pour soumettre à l'examen de l'opinion publique les projets de mise en valeur touchant des lieux et des monuments d'une grande importance tels le fort Chambly, les forges du Saint-Maurice et les fortifications de Québec. L'agence fédérale diffusait dans les milieux intéressés un résumé fort bien fait de ses recherches et études, un exposé des concepts possibles et le choix qui lui paraissait le plus indiqué, sans toutefois diffuser durant la période de consultation les documents au soutien de sa réflexion et de ses conclusions. Ces documents devraient faire l'objet d'une diffusion, dans le format des cahiers d'archéologie et d'histoire ou dans un autre, dès lors que Parcs Canada sollicite l'opinion afin de l'éclairer le plus possible. Malgré ce retard considérable, l'article conserve un grand intérêt compte tenu de la spécificité du sujet.

Publiés sous le titre général de «Lieux historiques canadiens», trois des numéros des cahiers d'archéologie et d'histoire publient des résultats de l'inventaire des bâtiments historiques du Canada. Entrepris il y a plusieurs années, l'Inventaire des monuments historiques a réuni sur des fiches et dans un programme informatique les caractéristiques architecturales et quelques notes historiques sur des milliers de bâtiments construits avant la première guerre. Ce travail considérable devait conduire à un outil de référence, rapide et facile d'utilisation, disponible, en principe, à un très vaste public. L'objectif ne s'est pas entièrement réalisé mais sa recherche a donné une accumulation de données et de renseignements à mettre en ordre et à diffuser.

C'est ainsi que le numéro 24 des cahiers est entièrement consacré à l'étude des bâtiments de style du Second Empire (exemples montréalais: l'hôtel de ville et l'hôtel Windsor) réalisée par Christina Cameron et Janet Wright. Le numéro 25 porte sur une étude de Mathilde Brosseau au sujet du style néo-gothique (la cathédrale anglicane Christ Church, à Montréal, par exemple). Dans les deux cas, un texte résumant les principales caractéristiques du style étudié et son influence au Canada précède une série de photographies accompagnées de notes explicatives et parfois d'une mention déplorable par laquelle nous apprenons que l'immeuble a été démoli au cours des 15 dernières années.

L'étude de M. Richard Young sur les blockhaus construits entre 1749 et 1841 (publiée dans le numéro 23) se présente d'une façon différente puisqu'elle nous propose une analyse comparative et un catalogue de ces ouvrages militaires. Cet article était prêt à la publication dès 1969. Malgré ce retard considérable, l'article conserve un grand intérêt compte tenu de la spécificité du sujet.

Enfin, dans le cahier numéro 11, trois articles recréent les batailles de Queenston Heights et de Châteauguay et la vie au Fort George, Haut Canada. Des études de cette nature ont servi à la préparation des programmes d'animation dans les centres d'interprétation comme celui que Parcs Canada a ouvert au public, il y a trois ans, à Allans Corners où s'est déroulée la bataille de la Châteauguay.

Dans le cas d'un ouvrage de Madame Louise Trottier sur les forges du Saint-Maurice, Parcs Canada n'a pas attendu la publication d'un éventuel cahier d'archéologie et d'histoire. L'agence fédérale a plutôt choisi de s'associer à Boréal Express. L'entreprise paraît avantageuse puisqu'elle permet une diffusion plus rapide et plus concentrée dans la région concernée où depuis plusieurs années Parcs Canada travaille à la mise en valeur des forges du Saint-Maurice.

L'auteur nous propose une historiobiographie des forges qu'elle a dressée à partir de plus de 200 ouvrages sur la région et sur l'entreprise elle-même. L'histoire proprement dite des Forges du Saint-Maurice reste donc, nous indique-t-elle, à écrire et le sera vraisemblablement lorsque les chercheurs de plusieurs disciplines des sciences humaines et de plusieurs spécialités de l'histoire traceront le portrait d'une communauté industrielle qui aura vécu un peu plus de 150 ans. Parcs Canada, dans un vaste projet de mise en valeur, possède déjà plusieurs éléments de ce portrait qu'il faut rendre au public dans les meilleurs délais.

Le rendez-vous des bibliophiles

Pour toute annonce publicitaire communiquer avec...

JACQUELINE AVRIL
844-3361



562 pages, $15.95
En vente partout

ERICA JONG
Fanny
ou la Véridique Histoire des Aventures de Fanny Troussecottes-Jones
ACROPOLE

De main de maître, Erica Jong fait revivre le XVIIIe siècle avec ses sorcières, ses sages-femmes, ses bordels et ses pirates, dans la chronique délicieusement crue des aventures autour du monde d'une jeune fille "libérée".

Une documentation fouillée, un humour suave, un souffle de passion et de poésie. On n'a jamais vu de roman - ni de femme? - tout à fait aussi irrésistible que Fanny Troussecottes-Jones.

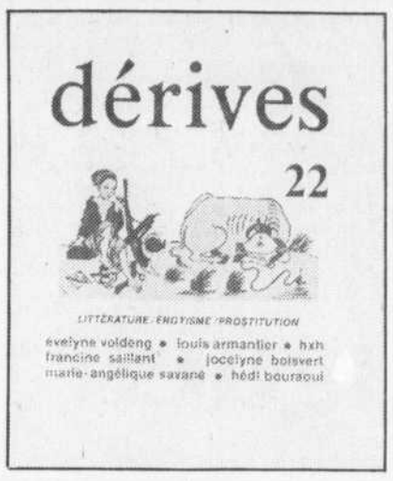
L'EXPRESS — "Une FANNY monumentale, dont le brio et l'érudition désarment toute critique".

dérives

revue *inter*culturelle et multidisciplinaire

créations/ interventions/ documents/ études/ chroniques
des textes qu'on lit et qu'on relit
une revue qu'on collectionne et qu'on offre

NOS PUBLICATIONS EN 1980



dérives 22

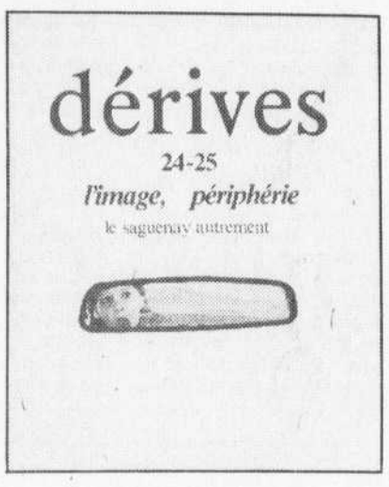
Littérature/ érotisme/ prostitution: trois axes privilégiés pour questionner le Vietnam des 18e-19e siècles, l'Occident et l'Afrique contemporains, mais surtout la place des femmes dans ces différentes sociétés.
Au sommaire: des analyses de E. Voldeng sur la poésie féministe actuelle (celle des Bersianik, Cixous ou Gagnon), de L. Armantier sur l'oeuvre de la poétesse vietnamienne HXH (une écriture subtile, érotique et «féministe» avant le mot), de M.-A. Savané sur la prostitution en Afrique (un témoignage dépassant largement le cadre de ce continent); et de magnifiques poèmes et nouvelles de HXH, Francine Saillant et Joceline Boisvert.

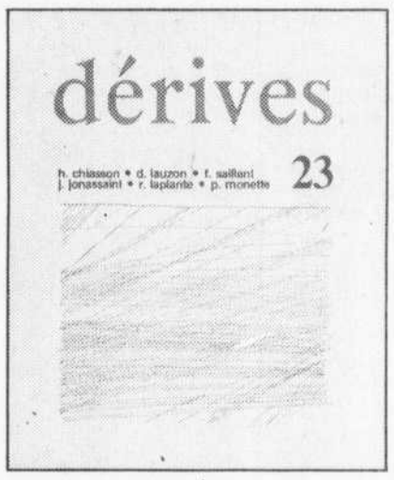
72 pages, **$3.00**

dérives 24-25

L'image, périphérie/ Le Saguenay autrement.
Sous la direction de Robert Morency et Pierre Demers, tous deux journalistes de la région, ce numéro de **Dérives** présente un Saguenay dynamique loin du folklore et du pittoresque traditionnels, et du même coup interroge les rapports de nos régions face au grand centre montréalais.
Au sommaire: des articles sur les médias communautaires (Focus, Choc, Scram), sur la situation des femmes et des amérindiens, sur le cinéma régional, sur la peinture saguenéenne; mais aussi des photos, des poèmes et des nouvelles.
Des textes importants pour une meilleure connaissance du Québec actuel.

120 pages, **$6.00**





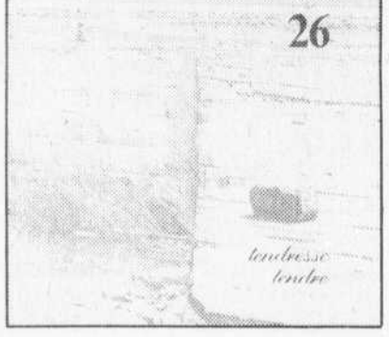
dérives 23

«Il ne s'agit pas pour nous de renouveler le nationalisme de la littérature québécoise, il s'agit de changer de sujet. Le nationalisme ne peut-être le but en soi d'une activité révolutionnaire mais possiblement sa stratégie.» (Pierre Monette, «Le lisible et l'illusoire/ sur le nationalisme»).

«... comment l'Art pourrait-il briser le discours du même, comment arriver à parler de l'Autre, créer une véritable topologie de l'altérité, et comment l'Art peut-il véritablement s'inscrire comme acte d'énonciation, dissident, pervers, générateur.» (Francine Saillant, «De certains paradoxes»).

En marge de ces interrogations sur le nationalisme, la littérature et l'art contemporains s'inscrit, dans ce 23e numéro de *Dérives*, un ensemble d'interventions tant théoriques que fictionnelles de Pierre Monette, Francine Saillant, Jean Jonassaint, Robert Laplante et Herménégilde Chiasson.

68 pages, **$3.00**



dérives 26

Tendresse, tendre
Ni le mou, le fragile ou le délicat mais le doux, l'affectueux, le langoureux
si caressant
cette tendresse: poèmes, nouvelles et photos de Pierre Ouellet, Marc Chabot, Sylvie Chaput, Michelle LaPlante, France Théoret, Pierre Monette, Louise Warren, Rita Zizka.

«... un bonheur intégral de lecture» (Réginald Martel, La Presse)

72 pages, **$3.00**

dérives
C.P. 398 succ. M
Montréal H1V 3M5

Abonnement 1 an: 5 numéros

Canada, $ 12.00; Étranger, $ 15.00
Institutions, tous les pays, $ 20.00
Soutien, $ 25.00

BON DE COMMANDE

DE (Nom et adresse): .....

.....

Veuillez m'expédier (ou expédier à):

☐ Le ou les numéro(s) suivant(s) .....

☐ Une collection complète: les numéros 1 à 26 (incluant un abonnement gratuit pour l'année 1981) — $ 60.00 au lieu de $ 80.00

☐ Un abonnement d'un an à partir du numéro .....

☐ Un abonnement de deux ans (1980-1981: les numéros 22 à 31) — $ 18.00 au lieu de $ 24.00

☐ Un cadeau à (Nom et adresse): .....

.....

☐ Ci-joint un chèque ou mandat à l'ordre des éditions dérives au montant de $ .....

☐ Facturez-moi, s.v.p.

Date ..... Signature .....

dérives C.P. 398 succ. M, Montréal H1V 3M5

ACCOUREZ ACCOUREZ à LA GRANDE VENTE ANNUELLE de LA LIBRAIRIE LEMÉAC

DÉBUTANT SAMEDI 31 JANVIER

L'OCCASION UNIQUE POUR PROFITER DE PRIX IMBATTABLES

30% SUR LA **LITTÉRATURE DE JEUNESSE ET BANDES DESSINÉES**

50% COLLECTIONS de POCHE:

LIVRE DE POCHE — J'AI LU — FOLIO — IDÉES — GARNIER — FLAMMARION — QUE SAIS-JE? — PETITE BIBLIOTHÈQUE PAYOT — 10-18 — CHAMPS — MARABOUT — MÉDIATIONS — PRESSES-POCKET — CLUB DES MASQUES — PRÉSENCE DU FUTUR — PETITE MASPÉRO — FLORALIES — POÈTES D'AUJOURD'HUI — POÉSIES ET CHANSONS — PETITS CLASSIQUES LAROUSSE ET BORDAS — ÉVOLUTION DE L'HUMANITÉ

DE **20** À **50%** SUR LES **ALBUMS** ET **LIVRES D'ART**

ED. **SKIRA: 50%**

ALBUMS SKIRA
REG. ~~6.50~~ SPÉC; **3.25**
LES GRANDS SIÈCLES DE LA PEINTURE:
RÉG. ~~65.00~~ SPÉC. **32.50**
LE GOÛT DE NOTRE TEMPS:
RÉG.: ~~29.50~~ SPÉC. **14.75**
TRÉSORS DE L'ASIE
SPÉCIAL **26.50**

DES DIZAINES DE SPÉCIAUX À TRAVERS LA LIBRAIRIE

TIME-LIFE

Coll.: **Les grandes étendues sauvages**
RÉG. ~~13.95~~ **SPÉC.: 7.00**

Coll.: **le comportement humain**
RÉG. ~~11.75~~ SPÉC. **5.85**

Le grand livre de la décoration contemporaine
RÉG. ~~79.00~~ SPÉC. **39.95**

Dictionnaire encyclopédique Larousse "L1"
RÉG. ~~124.00~~ SPÉC.: **95.00**

BIBLIOTHÈQUE ET ENCYCLOPÉDIE LA PLÉIADE

40% sur les prix canadiens. Les prix indiqués ci-dessous sont les prix nets escompte réduit. Meilleur marché que si vous les achetiez directement en France.

BIBLIOTHÈQUE

ALAIN
Propos I (1906-1936) 28.50
Propos II (1906-1936) 28.50
Les Arts et les Dieux 27.60
Les passions et la sagesse 28.20

APOLLINAIRE
Oeuvres poétiques complètes 27.60
Oeuvres en prose Tome I 28.50

A. D'AUBIGNÉ
Oeuvres 29.10

BALZAC
LA COMÉDIE HUMAINE
Tome I (Nouvelle édition) 31.20
Tome II (Nouvelle édition) 31.80
Tome III (Nouvelle édition) 31.80
Tome IV (Nouvelle édition) 28.20
Tome V (Nouvelle édition) 28.50
Tome VI (Nouvelle édition) 29.40
Tome VII (Nouvelle édition) 29.70
Tome IX (nouvelle édition) 31.80
Tome X (Nouvelle édition) 33.00

BARBEY D'AUREVILLY
Oeuvres Tome I 28.20
Oeuvres Tome II 31.80

BAUDELAIRE
Oeuvres complètes Tome I 31.20
Oeuvres complètes Tome II 29.70
Correspondance Tome I 25.80
Correspondance Tome II 25.80

BEAUMARCHAIS
Théâtre complet, lettres 21.90

BERNANOS
Oeuvres romanesques 29.70
Essais et écrits de combat I 29.70

LA BIBLE
Tome I, l'Ancien Testament 29.70
Tome II, L'Ancien Testament II 29.70

LA BIBLE
Tome IV, Le Nouveau Testament 25.80

BOILEAU
Oeuvres complètes 26.40

BOSSUET
Oeuvres complètes 28.50

CAMUS
Essais 29.70

CASANOVA
Mémoires I (1725-1756) 25.80
Mémoires II (1756-1763) 25.80
Mémoires III(1763-1774) 25.80

CÉLINE
I Voyage au bout de la nuit 25.80
II D'un château à l'autre 27.60

CERVANTES
Don Quichotte 29.70

CHÂTEAUBRIAND
Mémoires d'outre-tombe I 25.80
Mémoires d'outre-tombe II 28.20
Oeuvres romanesques I 28.20
Oeuvres romanesques II 29.70

CHÉNIER
Oeuvres complètes 25.80

CLAUDEL
Théâtre I: Tête d'Or 31.20
Théâtre II: L'Annonce 28.20
Oeuvre poétique 27.60
Prose 29.70
Journal I (1904-1932) 29.70
Journal II (1933-1955) 28.20

CONSTANT
Oeuvres 28.50

CONTEURS FRANÇAIS DU XVIe SIÈCLE 29.70

LE CORAN 27.60

CORNEILLE
Oeuvres complètes I 41.40

COURIER P.L.
Oeuvres complètes 25.80

CORBIÈRE
Oeuvres complètes 28.20

DANTE
Oeuvres complètes 34.20

DEFOE
Romans I: Robinson Crusoe 28.20
Romans II: Moll Flanders 29.70

DESCARTES
Oeuvres et lettres 28.20

DICKENS
T. I: David Copperfield 28.20
T. II: Dombey & Fils 28.20
T. III: Pickwick 28.20
T. IV: Le magasin d'antiquités 28.20
T. V: Nicolas Nickleby 28.20
T. VI: La petite Dorrit 28.50
T. VII: La Maison d'Apre-vent 36.60

DOSTOIEVSKI
T. I: Crime et châtiment 25.80
T. II: Les frères Karamazov 25.80
T. III: L'idiot 28.20
T. IV: Les démons 28.20
T. V: L'adolescent 26.40
T. VI: Récits, chroniques, polémiques 29.70
T. VII: Journal d'un écrivain 29.10

DUMAS
Les trois mousquetaires 29.70

ELUARD
Oeuvres complètes Tome I 31.80
Oeuvres complètes Tome II 29.70

FAULKNER
Oeuvres romanesques Tome I 31.80

FIELDING
Oeuvres romanesques Tome I 29.70

FLAUBERT
T. I: La tentation de St-Antoine 25.80
T. II: L'éducation sentimentale 25.80
Correspondance Tome I 25.80
Correspondance Tome II 42.00

SAINT-FRANÇOIS DE SALES
Oeuvres 29.70

GIDE
Journal (1889-1939) 28.20
Journal (1939-1949) Souvenirs 26.40
Romans, récits, soties, oeuvres lyriques 31.20
Anthologie de la poésie française 22.50

GIONO
Oeuvres romanesques complètes
Tome I 28,20
Tome II 28.20
Tome III 29.40
Tome IV 29.70
Tome V 38.40

GOETHE
Romans 28.20

GOGOL
Oeuvres complètes 29.70

GOLDONI
Théâtre 28.20

GREEN
Oeuvres complètes
Tome I 27.60
Tome II 28.20
Tome III 29.70
Tome IV 29.70
Tome V 29.70

HEMINGWAY
T. 1: Torrents de printemps 28.20
T. II: Les vertes collines 29.70

HISTORIENS GRECS T. I
Hérodote, Thycydide 31.20

HISTORIENS ROMAINS
Historiens de la République Tome I
(Tite-Live, Salluste) 25.80
Historiens de la République Tome II
Céasr 25.80

HOLDERLIN
Oeuvres 25.80

HOMÈRE
Iliade, Odyssée 25.80

HUGO
La légende des siècles 25.80
Les misérables 31.80
Notre-Dame de Paris; Les travailleur s de la mer 29.70
Théâtre complet I: Cromwell 29.70
Théâtre complet II: Les Burgraves 31.20
Oeuvres poétiques I: Avant l'exil (1802-1851) 29.70
Oeuvres poétiques II: Les châtiments 29.70
Oeuvres poétiques III:
Chansons des rues et des bois 28.20

JARRY
Oeuvres poétiques Tome I 25.80

KAFKA
Oeuvres complètes Tome I 28.20

LA BRUYÈRE
Oeuvres complètes 21.90

LACLOS
Oeuvres complètes 40.20

LAFONTAINE
Oeuvres complètes Tome I: Fables 21.90
Oeuvres complètes Tome II: Oeuvres diverses 25.80

LAMARTINE
Oeuvres poétiques complètes 29.70

LARBAUD
Oeuvres 28.20

LA ROCHEFOUCAULD
Oeuvres complètes 22.80

LES CASES
Le memorial de Ste-Hélène I 25.80
Le memorial de Ste-Hélène II 28.20

LAUTREAMONT/NOUVEAU
Oeuvres complètes 28.20

LESKOV/SALTYKOV/CHTCHEDRINE
Oeuvres 29.40

MACHIAVEL
Oeuvres complètes 29.40

MALEBRANCHE
Oeuvres Tome I 36.60

MALLARME
Oeuvres complètes 31.20

MALRAUX
Romans 23.40
Le miroir des limbes 22.80
Coffret: les deux volumes) 51.00

MARIVAUX
Romans, récits, contes 25.80
Théâtre complet 28.50
Oeuvres de jeunesse 28.20

MARTIN DU GARD
T. I Jean Barois, Les Thibault 28.20
T. II: Les Thibault (suite), Confidence africaine 28.50

MARX
Oeuvres Tome I: Le Capital 29.70
Oeuvres Tome II: Économie et philosophie 34.20

MAUPASSANT
Contes et nouvelles Tome I 34.20

MAURIAC
Oeuvres romanesques et
théâtrales complètes Tome I 29.70
Tome II 34.20

MÉRIMÉE
Théâtre, romans et nouvelle (Nile édition) 33.00

MICHELET
Histoire de la Révolution française I 28.50
Histoire de la Révolution française II 29.70

MOLIÈRE
Tome I: L'étourdi 28.20
Tome II: Don Juan 28.20

MONLUC
Commentaires 1521-1576 ..... 29.10

MONTAIGNE
Oeuvres complètes 29.70

MONTESQUIEU
Oeuvres complètes Tome I: Lettres persanes 29.70
Oeuvres complètes Tome II:
Causes de la grandeur des romains
et de leur décadence 29.70

MONTHERLANT
Théâtre 28.20
Romans et oeuvres de fiction non théâtrales 28.20
Essais 29.10

MOYEN ÂGE
Historiens et chroniqueurs 28.20
Poètes et romanciers 26.40
Jeux et sapience 23.70

MUSSET
Oeuvres complètes T. I: Poésies 22.80
Oeuvres complètes T. II: Théâtre 29.70
Oeuvres complètes T. III: Oeuvres en prose 25.80

NERVAL
Oeuvres Tome I: Les chimères 29.70
Oeuvres Tome II: Voyage en Orient 28.20

PASCAL
Oeuvres complètes 28.20

PÉGUY
Oeuvres poétiques complètes 29.70
Oeuvres en prose (1898-1908) 28.20
Oeuvres en prose (1909-1914) 29.70
Philosophes taoïstes 31.80

PIRANDELLO
Théâtre I 28.20

PLATON
Oeuvres complètes I Hippias 28.20
Oeuvres complètes II Théétète 29.10

PLAUTE/TERENCE
Oeuvres complètes 28.20

PLUTARQUE
Les vies des hommes illustres Tome II 25.80

POE
Oeuvres en prose 25.80

POÈTES DU XVI SIÈCLE 25.80

POLYBE
Histoire 29.10

POUCHKINE/LERMOTOV/GRIBOEIDOV
Oeuvres 28.20

PROUST
À la recherche du temps perdu Tome I 22.80
À la recherche du temps perdu Tome II 25.80
À la recherche du temps perdu Tome III 25.80
Coffrets de 3 volumes 81.00

JEAN SANTEUIL
Les plaisirs et les jours 25.80
Contre Sainte-Beuve 22.80

RABELAIS
Oeuvres complètes Tome I 25.80

RACINE
Oeuvres complètes Tome I 25.80
Théâtre, Posées, Oeuvres complètes Tome II 25.80
Écrits se rapportant à Port-Royal

RENARD
Journal (1887-1910) 28.20
Oeuvres Tome I 25.80
Oeuvres Tome II 22.80

RIMBAUD
Oeuvres complètes 26.40

ROMANCIER DU XVIIe SIÈCLE 28.20

ROMANCIERS DU XVIIIe SIÈCLE
Tome I: Mémoires du Comte de Gramont 28.20
Tome II: Les égarements du coeur et de l'esprit 29.70

ROMANS GRECS ET LATINS 28.20

ROMANS PICARESQUES ESPAGNOLS 25.80

ROMANTIQUES ALLEMANDS
Tome I 29.10
Tome II 29.70

RONSARD
Oeuvres complètes Tome I:
Les livres des Amours I et II 25.80
Oeuvres complètes Tome II: Les élégies 25.80

ROUSSEAU
Oeuvres complètes Tome I: Les confessions 29.70
Oeuvres complètes Tome II
Julie ou la nouvelle Héloïse... ..... 31.80
Oeuvres complètes Tome III 31.80
Du contrat social...
Oeuvres complètes Tome IV
Émile ou l'éducation 29.70

SAINTE-BEUVE
Oeuvres T. 1: Premiers lundis 25.80
Oeuvres T. II: Portraits littéraires 29.70
Port Royal Tome I 25.80
Port Royal Tome II 25.80

SAINT-EXUPERY
Oeuvres 22.80

SAINT-JOHN PERSE
Oeuvres complètes 28.50

SAND
Oeuvres autobiographies Tome II 29.10

MME DE SEVIGNE (Nouvelle édition)
Correspondance I — 1646-1675 ..... 28.20
Correspondance II — 1675-1680 ..... 28.20
Correspondance III — 1680-1696 ..... 33.00

SHAKESPEARE
Oeuvres complètes II 29.70
Théâtre: Roméo et Juliette...

SHI NAI'AN ET LUO GUAN-ZHONG
Au bord de l'eau Tome I 34.20
Au bord de l'eau Tome II 34.20

SPINOZA
Oeuvres complètes 29.10

STENDHAL
Romans et nouvelles Tome I: Armance 28.20
Romans et nouvelles Tome II: La Chartreuse
de Parme 28.20
Correspondance Tome I: 1800-1821 ..... 29.10
Correspondance Tome II: 1821-1834 ..... 25.80
Correspondance Tome III: 1835-1842 ..... 25.80
Voyages en Italie 29.70

LES STOÏCIENS 28.20

SWIFT
Oeuvres 29.70

TALLEMANT DES REAUX
Historiettes I 28.20
Historiettes II 29.70

TCHEKHOV
Oeuvres I: Théâtre complet récits 1882-1886 ..... 28.20
Oeuvres II: Récits 1887-1892 ..... 22.80
Oeuvres III: Récits 1892-1903 ..... 22.80

THÉÂTRE DU XVIIe SIÈCLE
Tome I 29.40

THÉÂTRE DU XVIIIe SIÈCLE
Tome I 28.20
Tome II 28.20

TOLSTOI
La guerre et la paix 29.70
Anna Karenine-Resurrection 29.70
Souvenirs 29.10
Journaux et carnets (Tome I 31.80

TRAGIQUES GRECS
Tome I: Euripide 28.20

VALERY
Oeuvres I: Album de vers anciens 29.70
Oeuvres II: Monsieur Teste 29.70
Cahiers Tome I 28.20
Cahiers Tome II 29.70

VALLES
Oeuvres Tome I 29.70

VERLAINE
Tome I Oeuvres poétiques complètes 28.20
Tome II Oeuvres en prose complètes 28.20

VIGNY
Oeuvres complètes Tome I: 28.20
Oeuvres en vers (Nouvelle édition)
Oeuvres complètes Tome II: 28.20
Cinq-Mars... (ancienne édition)

VOLTAIRE
Romans et Contes (nouvelle édition) 31.20
Oeuvres historiques 29.70
Mélanges 28.20
Correspondance Tome I (1704-1738) 31.80
Correspondance Tome II (1739-1748) 31.80
Correspondance Tome III (1749-1753) 28.20
Correspondance Tome IV (1754-1757) 31.20
Correspondance Tome V (1758-1760) 39.00

ZOLA
LES ROUGON MACQUART
Tome I: La fortune des Rougon 31.20
Tome II: Son Excellence E. Rougon 29.70
Tome III: Pot-bouille 29.70
Tome IV: L'oeuvre 29.70
Tome V: L'argent 29.70
Contes et Nouvelles 29.10

ENCYCLOPÉDIE

Biologie 36.60
Ethnologie générale 40.20
Ethnologie régionale Tome I 41.40
Ethnologie régionale Tome II 57.60
La France et les Français 36.60
Géographie générale 40.20
Géographie régionale Tome I 43.80
Géologie Tome I 36.60
Géologie Tome II 36.60
Géophysique 36.60
L'Histoire et ses méthodes 34.20
L'Histoire de l'Art Tome I 34.20
L'Histoire de l'Art Tome II 39.00
L'Histoire de l'Art Tome III 39.00
L'Histoire de l'Art Tome IV 34.20
Histoire des littératures Tome I 50.40
Histoire des littératures Tome II 41.40
Histoire des littératures Tome III 50.40
Histoire de la musique Tome I 43.80
Histoire de la musique Tome II 40.20
Histoire de la philosophie Tome II 34.20
Histoire de la philosophie Tome III 36.60
Histoire des religions Tome II 39.00
Histoire des religions Tome III 43.80
Histoire des spectacles 34.20
Histoire des techniques 45.60
Histoire universelle Tome I 34.20
Jeux et sports 34.20
Le langage 34.20
Logique et connaissance scientifique 37.80
Médecine Tome I 49.20
Médecine Tome II 57.60
Physiologie 36.60
Zoologie Tome I 29.70
Zoologie Tome II 29.70
Zoologie Tome III 34.20
Zoologie Tome IV 42.60

ALBUM

Apollinaire 8.50
Dostoievski 12.75
Flaubert 8.50
Pascal 12.50
St-Simon 25.00
Théâtre classique 8.50

Les commandes accompagnées d'un chèque ou d'un mandat poste seront honorées dans les meilleurs délais (ajouter $1.00 par volume pour port et emballage).

Nous acceptons les commandes par Chargex et Master Charge

NOM .....

ADRESSE ..... TÉL.: .....

VILLE ..... CODE POSTAL .....

Ci-joint chèque (ou mandat) de $ .....

CHARGEX ..... MASTER CHARGE .....

DATE D'EXPIRATION DE VOTRE CARTE .....

PERSONNEL COURTOIS ET QUALIFIÉ À VOTRE SERVICE

LIBRAIRIE LEMÉAC INC.

371 Laurier ouest Montréal H2V 2K6. Tél.: 273-2841-2842
Angle Laurier et Parc; autobus: 50, 51, 80, 128, 129

Ces prix ne s'appliquent que pour la durée de la vente et pour les volumes en magasin seulement.

Ouvert
- de 9 h à 18 h les lundi, mardi et mercredi
- de 9 h à 21 h les jeudi et vendredi
- de 9 h à 17 h le samedi

Rire avec Freud

par Heinz Weinmann

Ralph Steadman, **Sigmund Freud par Ralph Steadman**, trad. Jean Gattégno, Aubier Montaigne, 1980, 118 pages.



ON s'est longtemps amusé à ce petit jeu, le fin du fin en psychanalyse: appliquer à Freud lui-même ses propres principes. Comme c'est drôle! L'arroseur arrosé: Freud l'hystérique, le névrosé, l'obsessionnel qui brandit son cigare tous azimuts. On commence à se lasser de ce jeu; des «mots d'esprit» comme celui de K. Kraus, contemporain viennois de Freud, «la psychanalyse, cette maladie qui se prend pour de la cure» ne titillent guère plus les potaches de Labrador City.

On dirait que le temps est venu non plus de rire *de* Freud, mais de rire *avec* lui. Freud drôle, amusant avec un invincible sens de l'humour! Comment ne s'en était-on pas aperçu avant? On doit même avoir la berlue: est-ce bien la même personne, ce Freud hilare qu'on vient de découvrir, qui maîtrise les situations à coups de mots d'esprit et ce demi-saint génial mais ennuyeux de la légende officielle, diffusée par des hagiographes serviles, à commencer par E(a)rnest Jones (sérieux oblige!)?

Rien d'étonnant à ce que ce soit un Britannique, Ralph Steadman, qui nous fasse voir ce nouveau Freud dans un éclat de rire. Les Britanniques sont les maîtres incontestés de l'humour. D'ailleurs, avec la «chose», ils ont inventé le mot. «Humour» est d'origine anglaise, insulaire. Les transplants de l'humour n'ont jamais réussi: les Américains, certes savent rire, mais n'ont pas d'humour. On pourrait même se demander si l'insularité au sens large du terme n'est pas une des conditions préalables de l'humour. En effet, on le trouve surtout chez des peuples «insulaires», entourés d'une marée humaine d'ethnies différentes: chez les Juifs, chez les Autrichiens, les Polonais et... chez les Québécois. (À quand l'anthologie de l'humour québécois?).

Tous n'ont pas pu se payer le luxe d'une Manche qui assure la «splendid isolation» des Britanniques et donne ce ton feutré, pince sans rire, en un mot «cool», à l'humour anglais. Les autres peuples «insulaires» n'ont souvent eu le choix qu'entre le ghetto et l'assimilation. Ils riaient de leurs propres peurs: celles de leur mort possible. Pas étonnant que leur humour en soit devenu noir, grinçant, macabre. On se souvient de ces plaisanteries juives sur les camps de concentration...

Précisément, initialement, Steadman projetait d'illustrer des plaisanteries juives. De fil en aiguille au cours de ses recherches, il est tombé sur *Le Mot d'esprit et ses rapports avec l'inconscient* de Freud. Fasciné par ce petit livre que la critique commence tout juste à découvrir, il voulut en savoir plus long sur son auteur. Chose remarquable, ce dessinateur professionnel (connu par ses illustrations de Lewis Carol, ses dessins dans *Punch* et dans le *New York Times*, etc.) a consacré plusieurs années de sa vie à étudier de près la vie de Freud. C'est devenu une passion. Du coup, le projet initial se modifie. Mais pas tant que cela. Au lieu des plaisanteries juives anonymes, Steadman illustre et commente le sens de l'humour que Freud a déployé tout au long de sa vie. On imagine le coefficient de densité de cet humour, à la puissance trois: l'humour yiddish de Freud, filtré par son humour autrichien, distillé par l'humour d'un Anglais!

Toutes les grandes étapes de la vie de Freud y sont, les moindres détails ont été vérifiés. Ce trajet en chemin de fer de Leipzig à Vienne, où Freud vit sa mère toute nue, son service militaire, ses trois années d'attente fiévreuse que furent ses fiançailles avec Marthe Bernays et pendant lesquelles il se «console» avec de la cocaïne. Steadman a même enregistré ce cri du fond du coeur (ou du sexe?) lorsque Freud voit enfin le bout du tunnel: «Ma chérie, ça a été si long!» (Freud, qui à cette époque n'a pas encore découvert l'inconscient, ne comprend pas son jeu de mot.)

Il sera naturellement question de son amitié avec Fliess, ce spécialiste d'otho-rhino-laryngologie loufoque qui soutenait que le nez enfle sous l'effet de l'excitation sexuelle. Il n'en fallait pas plus pour exciter Freud. Un jour, Fliess reproche à Freud d'être gaucher. Freud repasse son cigare dans la main droite et répond à Fliess: «Si je me souviens bien, dans mon enfance, j'avais en réalité deux mains gauches, et celle de droite avait toujours l'avantage. «Freud se tire de toutes les situations par un mot d'esprit.

Lorsque ses livres sont publiquement brûlés à Berlin par les nazis: «Nous avons fait de sérieux progrès. Au Moyen Âge, on m'aurait brûlé. Aujourd'hui on se contente de brûler mes livres». Enfin, ce mot des dernières années: «Il faut pardonner à ses ennemis, mais pas avant de les avoir pendus!»

Un seul reproche: Steadman démonte trop les mécanismes de l'humour. Il en est des mots d'esprit comme des jouets d'enfant qu'on défait: une fois qu'on a compris leur mécanisme, ils perdent tout intérêt. D'ailleurs, Freud lui-même avait mis ses critiques en garde contre ce danger. «Il reste indiscutable que si nous mettons à nu la technique d'un mot d'esprit, ce mot d'esprit disparaît.»

Il faut naturellement dire un mot des dessins où Steadman, il va sans dire, a mis le meilleur de lui. Ils ont la force évocatrice des *Caprices* de Goya et l'inquiétante étrangeté des dessins de Topor. D'ailleurs, la première illustration s'inspire du fameux *Le rêve de la raison produit des monstres*, de Goya. Freud a chassé les monstres du rêve par la raison.

librairie denizon . galerie
347 est, rue St-Paul
Montreal
Tel.: (514) 866-2049

la seule *librairie de prestige* capable de vous offrir un choix de plus de *2200 titres spécialisés en art (peinture, sculpture, architecture,...)* vous invite à la plus importante vente de livres d'art jamais vue à Montréal:

ESCOMPTE de 10 à 30%

sur l'ensemble des volumes disponibles en magasin.

(offre valable du 3 janvier au 1er février 1981).

Conditions:
— premier arrivé, premier servi
— aucune mise de côté
— cartes de crédit acceptées.

heures d'ouverture mardi au dimanche de 12h à 18h

télévision / Darwin, la peur et la Belgique

par Clément Trudel

DE la semaine faste qui s'annonce, retenons trois aspects: la soif de connaissance de Charles Darwin, reproduite dans sept épisodes que Radio-Québec diffuse à compter du 1er février et les six dimanches qui suivront; la peur d'une femme battue peut trouver la solution, comme le montre une «fiction journalistique» à l'affiche de CBC, dimanche soir; une concentration d'émissions en provenance de Belgique (un documentaire sur Shoenberg aux Beaux Dimanches, le 1er février, et six productions retenues par Radio-Québec, à l'horaire les 3, 4, 5 et 6 février).

Le Voyage de Charles Darwin, série qui raconte les cinq ans passés par le naturaliste avec l'équipage du HMS Beagle (1831-36), m'apparaît un apport extrêmement valable à la compréhension de *L'Origine des espèces* et des controverses que ce traité a engendrées. Par souci d'anthenticité, on a construit une réplique exacte du «Beagle» commandé par Fitzroy et sur lequel le jeune Darwin a navigué (ce fut le seul temps qu'il passa en dehors de l'Angleterre). L'escale à Bahia (ou San Salvador) où se déroule le carnaval, dans la ville la plus Africaine du Brésil, fut le facteur déterminant d'une carrière. Darwin avouait avoir été un «élève quelconque»; il avait fui Edimbourgh, incapable de supporter la vue d'une opération à la faculté de médecine; son père, médecin célèbre, l'envoya à Cambridge, espérant en faire un homme d'Église mais le Révérend Enslow, naturaliste, semble avoir compris le vrai potentiel du théologien à la manque qu'aurait été Charles Darwin.

J'ai visionné les deux premiers épisodes. Le cadrage de toutes ces observations est très soigné, la lenteur d'un voyage à la voile est quasi palpable. Les délices, dans ce voyage, sont pour l'oeil et l'on saisit l'acuité du débat qui s'amorce sur l'émancipation des esclaves et sur les rapports foi/science.

CBC fait place, le dimanche soir, à des dramatiques sur des sujets percutants: huit au total, dont le premier aborde la question des femmes battues par leur mari (ou compagnon). *A Far Cry for Home: Story of a Battered Wife* (1er février, Canal 6, de 22 h 30 à minuit), c'est en quelque sorte un «cas type», celui de Megan. Dans une banlieue anonyme, un jeune couple appartenant à la classe moyenne roule un bonheur normal, a un premier enfant. Très tôt, l'on se rend compte que «lui» est d'un tempérament violent, exacerbé par une jalousie aiguë et une incapacité de faire fi de ses frustrations à l'ouvrage, une fois rentré chez lui. Le drame se produit, passe par une escalade qui conduira Megan et sa fillette dans une maison où se réfugient les femmes battues. «Lui» ne comprend pas grand chose aux tentatives que fait Megan pour lui signaler qu'il a besoin d'aide. Une histoire pathétique dont le script a été soumis à des médecins, des avocats, des travailleurs sociaux qui, dit la réalisatrice Anne Frank, l'ont approuvé.

Une première pour Gordon Pinsent qui n'avait jamais produit de film pour la télévision. Richard Monette et Mary Ann McDonald sont les vedettes de ce premier dimanche que CBC consacre à *For the Record* dont les sujets d'émissions à venir, en faisant exception des reprises, sont: le scandale d'une femme du troisième âge qui s'émancipe *(Snowbird)*, traité par Margaret Atwood un peu dans le style de *La Vieille Femme indigne;* les bévues d'un policier *(Cop)*; la mort d'un journal *(Final Edition)* et la découverte de son homosexualité par un enseignant marié et père de deux enfants *(Running Man)*.

Ceux qui ont vu et aimé à Radio-Canada *Le Mécréant*, prix Kammans 1980 et le drame poignant sur des cancéreux rendus aux «soins palliatifs»: *De jour en jour* peuvent réserver leur mercredi (4 février, 21 h) pour *La Mésaventure*, que la Belgique avait soumise au jury du prix Kammans.

De Belgique aussi nous provient (Radio-Canada, 1er février, 21 h 30) un spectacle musical en hommage au compositeur Arnold Schoenberg: *Le Procès du jeune chien*. À l'antenne de Radio-Québec, le 3 février (19 h) documentaire sur l'aquarelliste *Folon à New York;* le 5 février (19 h) une télémission pour enfants: *La Maison timide* et, à 20 h 30 Julos Beaucarne et ses invités dans *De bric et de broc*. Vendredi prochain, à 20 h, *No Man's Land* aborde les problèmes du bilinguisme en Belgique et, précédant de peu *La Mésaventure* (4 février, 21 h) un film primé au festival international du film de tourisme, à Bruxelles, en 1980: *Le Dragon dans la ville*, diffusé à Radio-Québec le 4 février à 19 h.

■

En vrac, pour le plaisir de l'oeil et de l'oreille, quelques suggestions:

Samedi (31 janvier) la chaîne française au Québec (TVFQ-99) offre à 20 h un *Torquemada* remarquable, d'après l'oeuvre de Victor Hugo, dans des extérieurs prenants, filmés en Provence; et Radio-Québec ((22 h 30) confie à Edgar Fruitier le soin de présenter *Electre*, opéra de Richard Strauss produit par le Metropolitan avec, entre autres, Birgit Nilsson.

Dimanche (1er février) Radio-Canada offre à 20 h 30 *L'Observateur* et à ciné-club, à 23 h 15, une occasion de revoir *Orphée*, de Jean Cocteau. Radio-Québec reprend (22 h) le *Bozé-jeunnes* déjà diffusé le 1er janvier, sur la créativité.

Mardi (3 février), Radio-Canada affiche à 22 h la première émission d'une série, *Vivre en famille;* à 23 h 30, une *Rencontre* avec Paul Toupin et à minuit, le film *L'homme de Kiev*, d'après l'oeuvre de Bernard Malamud.

«Jelly Roll» Morton

par Gilles Archambault

LES Presses de l'Université de Grenoble viennent d'annoncer un programme d'édition qui nous assure trois ou quatre publications annuelles ayant pour thème le jazz. Excellente nouvelle pour les amateurs de langue française qui sont limités depuis quelque temps à de trop rares lectures. D'autant que le premier ouvrage annoncé, le *Mister Jelly Roll* d'Alan Lomax vaut le déplacement, ainsi qu'on le dit pour les spectacles de théâtre. La vie de Ferdinand La Menthe dit «Jelly Roll» Morton est tout un poème. Né à la Nouvelle-Orléans à l'époque où cette ville jouissait d'une renommée qu'elle a depuis perdue, mégalomane, se croyant inventeur du jazz, faisant imprimer des cartes de visite portant cette affirmation, juge impitoyable de ses pairs qu'il estimait misérables, Jelly Roll Morton est l'une des plus éblouissantes figures du jazz. L'étude de Lomax nous restitue de façon impeccable le berceau du jazz. Les spécialistes s'entendent aujourd'hui pour dire que le jazz est né un peu partout aux USA vers la même époque mais il n'empêche que le quartier de Storyville au début du siècle comprenait plusieurs lieux d'élection de cette musique. Jelly Roll a connu la vie des lupanars et si l'on peut sourire devant la naïveté de certaines de ses déclarations il n'empêche que l'attitude qu'il eut vers la fin de sa vie avait une certaine grandeur. Le livre, traduit par Henri Parisot, spécialiste de la littérature anglaise, est impeccable. Un texte de Jacques Réda, *La Mémoire de Jelly Roll* et une discographie viennent compléter un travail qui laisse très bien augurer la tâche que se proposent d'entreprendre les Presses de l'Université de Grenoble. Cet ouvrage, faut-il le dire, est distribué au Québec.

jazz

Joe Thomas — *Raw Meat* — Uptown Jazz 27.01. Une injustice enfin réparée. Cet ancien saxo de l'orchestre de Jimmy Lunceford qui n'avait jamais été leader d'une séance d'enregistrement se voit un peu tard confier la direction d'un album. Une performance impeccable, honnête, et parfois au-delà, de la part d'un instrumentiste dont l'esthétisme serait toute proche de celle d'un Chu Berry. Un répertoire formé de standards, un accompagnement discret fourni par Jimmy Rowles au piano, Walter Booker à la contrebasse et Akira Tano à la batterie. Surtout ne pas confondre ce musicien avec son homonyme...

J. R. Monterose — *Live in Albany* — Uptown Jazz 27.02. Un autre musicien américain des années 50 méconnu, exilé européen en son temps et qui a eu sa part de problème personnels. Les Montréalais se souviendront de ce saxo ténor qui joua à la fin des années dont il est fait mention plus haut dans notre ville en compagnie de René Thomas. Il existe peu de témoignages de cet instrumentiste à la sonorité franche et subtile à la fois. Nul doute il s'agit d'une pièce de collection, d'un morceau pour connaisseurs. Je n'en veux pour preuve que ce *Just Friends* qui clôt le recueil. Le pianiste Hod O'Brien a aussi ses moments de brio.

John W. Boubbles — *Back On Broadway* — Uptown Jazz 27.03. Si je connaissais bien un peu les deux musiciens précités, j'avoue que John W. Bubbles n'était pour moi qu'un nom associé à la préhistoire de la musique noire américaine. Danseur, chanteur, Bubbles est né en 1902. Je n'ai jamais assisté à l'un de ses spectacles sur scène, mais je tiens cet album pour l'une des plus agréables démonstrations qu'il m'ait été donné d'entendre de cette musique mâtinée de blues et de refrains de music-hall qui fleurit vers 1935, et dont Fats Waller est l'un des plus illustres représentants. Un régal, croyez-moi. L'accompagnement au piano de Frank Owens est superbe.

Une fois de plus les grands magnats du disque se font damer le pion par les indépendants...

NOTE DE LECTURE

La Littérature arabe et le Conflit au proche-orient, de Shimon Ballas aux Éditions anthropos.

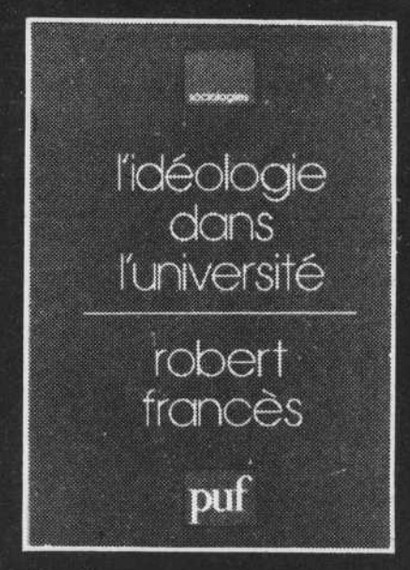
LE conflit du Proche-Orient a donné naissance à une littérature qui occupe une place importante dans la littérature arabe contemporaine. Shimon Ballas, israélien et juif né à Bagdad connaît à la fois l'arabe et l'hébreu. Romancier, il a décrit la vie des immigrants juifs orientaux en Israël.

Dans cet ouvrage, il accomplit un travail de recherche de premier ordre. Il n'est pas question d'un livre critique à proprement parler. Ballas utilise la littérature comme moyen de comprendre la société et les situations humaines. Ceci a d'autant plus de pertinence qu'il s'agit d'une société en crise. Son point de départ n'est ni la contre-attaque ni le besoin de donner la réplique. Il cherche à comprendre l'autre et en faisant comprendre aux Israéliens la pensée arabe qui les concerne, il leur permet de se comprendre eux-mêmes. Il est vrai que le matériel dont il dispose est de choix. Il n'est pas question ici d'invectives éditoriales ni de propagandes journalistiques.

Ce sont des écrivains: romanciers, poètes, nouvellistes qui lui fournissent sa matière. Les meilleurs parmi eux donnent du conflit une idée contradictoire ambiguë car l'affrontement des deux sociétés a révélé le monde arabe, du moins sa fraction palestinienne, à elle-même. Livre qui lance un appel à la compréhension et à l'échange mais surtout tentative de comprendre une société humaine à travers sa littérature.

Naim KATTAN

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
puf
Collection "Sociologies"



L'IDÉOLOGIE DANS L'UNIVERSITÉ

par Robert Francès

La presse et les média ont, ces dernières années, braqué micros et projecteurs sur les étudiants: ce secteur de la nation française intrigue et inquiète. On a pas oublié le rôle qu'il a joué pendant les événements de 1968. Pourtant, à côté de cet intérêt temporaire, l'étude de la population étudiante en présente un autre plus constant, d'une plus grande portée: c'est dans les universités que se forment, pour l'essentiel, les cadres dirigeants, les producteurs de la culture, les enseignants, bref ceux qui, lorsqu'ils en sortent, animent les affaires, contribuent à façonner les esprits par leurs écrits ou leurs propos.

Si cette population acquiert un savoir spécialisé, elle a par ailleurs des options idéologiques déjà déterminées lorsqu'elle entre à l'Université et que celle-ci ne modifie guère.

Ces micro-climats idéologiques propres aux disciplines sont ici systématiquement décrits et l'explication de leur diversité est recherchée en pesant l'influence d'un grand nombre de facteurs individuels.

Prix de l'ouvrage $30.60

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

BOTTIN DES FEMMES
PROFESSIONNELLES ET COMMERÇANTES
POUR VOUS INSCRIRE, COMPOSEZ:
(514) 653-4722

BOUQUINEZ À L'AISE
À
L'agence du livre francais inc.
1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

nouveauté chez les Quinze



AGÉNOR, AGÉNOR, AGÉNOR ET AGÉNOR
François Barcelo — **320 pages**
Voici des douzaines de personnages et des centaines de figurants dans un roman ensorceleur plein de batailles sanglantes, de rebondissements imprévus, de coïncidences incroyables, d'humour et de tendresse. Des heures de lecture très heureuses en compagnie de quatre générations d'Agénor et des colons des pays d'en-Haut, dans des histoires qui évoquent avec une puissante fantaisie la vie de nos ancêtres, pas tous terriens, et nos origines. À proposer à presque tout le monde. **$14.95**

Dans la même collection

LA COUVADE
Robert Baillie
272 pages, $13.95

FRAGILES LUMIÈRES DE LA TERRE
Gabrielle Roy
240 pages, $12.95

LE DOUBLE SUSPECT
Madeleine Monette
248 pages, $12.95

LA PREMIÈRE PERSONNE
Pierre Turgeon
160 pages, $8.95

LE RENDEZ-VOUS
François Hébert
240 pages, $12.95

LA MORT VIVE
Fernand Ouellette
216 pages, $10.95

Van Gogh et ses amis

Un «super-show» muséologique à Toronto

par René Viau

ARLES, 1888. Vincent van Gogh lave l'oreille qu'il vient de se trancher. Il l'enveloppera dans du papier pour la remettre au concierge d'une maison close. Il la fait porter de sa part à une des pensionnaires de l'établissement. Plus tard, le 27 juillet 1890, à Auvers, le peintre se tire une balle au coeur au milieu d'un de ces champs baignés de soleil qu'il aimait peindre.

Pauvre Vincent! Son destin tragique a donné lieu à cent «romans» où la fiction l'emporte sur l'analyse rigoureuse. Avec ces ouvrages, on encombre encore les librairies quand ce n'est pas la cervelle des étudiants en art. De cet homme du nord dont les interrogations sont consignées dans des lettres où l'amour de l'art cotoie d'impérieuses demandes pécunières, on ne connaît souvent que le désastre final. Malgré «sa dure vie», van Gogh n'était pas seul. Une exposition le démontre. Pourtant, aux yeux de certains, l'image de marque du «suicidé» est peut-être trop utilisée par les diligences pressantes d'un service promotionnel fébrile pour vendre l'exposition «Vincent van Gogh and the birth of Cloisonism» qui se tient à l'Art Gallery of Ontario de Toronto jusqu'au 22 mars prochain. Le mythe a la vie dure. Annoncé en grande pompe, ce «super show muséologique» qu'est l'exposition fait courir les foules. De par l'envergure de l'organisation et du budget et la qualité des oeuvres; c'est une première au Canada. En fait, cette présentation sur van Gogh et le «cloisonnisme» organisée de concert avec le Rijksmuseum van Gogh d'Amsterdam où elle sera présentée au printemps et qui réunit plus de 140 oeuvres



Autoportrait de Vincent van Gogh.

d'artistes post-impressionnistes dont Gauguin, Toulouse-Lautrec, Bernard, Seurat, Meyer de Haan, Laval, Denis, Anquetin Sérusier et van Gogh, s'apparente aux expositions telles que la récente rétrospective Picasso organisée par le Musée d'art moderne de New York ou celle des trésors de Toutankhamon.

Le budget total de l'exposition grimpe à $1.3 millions. Les assurances, seules, ont coûté $650,000. La valeur des tableaux, elle, atteint $250 millions. Déjà, près du tiers des billets disponibles sont vendus. Pour réserver ses billets, à $4.50, le visiteur de l'extérieur doit écrire à l'Art Gallery of Ontario (1) qui envoie à son tour un bon de commande à retourner de nouveau à Toronto. Les places sont réservées pour une heure et une date précise. On ne vend que 400 billets pour chaque heure que durera l'expo en fonction des nécessités de la conservation et de la circulation du public. On prévoit donc ventre plus de 200,000 billets. Peut-on mesurer la qualité d'une exposition au nombre d'entrées qu'elle suscite? Quoiqu'il en soit, les visiteurs de l'exposition trouveront ici plus que la consolidation naïve d'une légende. Jouant sur les «deux tableaux» — c'est le cas de le dire — le «conservateur» de l'exposition, Bogomila Welsh-Ovcharov (2) réussit ce tour de force de présenter une exposition sachant à la fois frapper le grand public tout en contribuant significativement à la recherche historique. C'est une période très précise de l'histoire de l'art que nous avons sous les yeux. Van Gogh, on le verra n'était pas isolé.

Entre 1886 et 1890, avec sa formidable candeur, van Gogh se fera catalisateur, dégageant certaines préoccupations latentes. Dans *La Femme aux tambourins*, ce portrait d'Agostina Segatori qui fut la modèle de Corot et dans le *Portrait du Père Tanguy* qui date de 1887, une année plus tôt, van Gogh prône l'importance du motif. Dans ces peintures où «le tableau dans le tableau» joue, la figure centrale est traitée de telle sorte qu'elle comporte le même jeu de hachures et la même facture «inventée» que les reproductions environnantes qui sont pour leur part schématisées aussi par une touche forte et arbitraire. Au même moment, Gauguin emboîtera le pas, découvrant l'efficacité des fonds s'appuyant avec le motif. On ne peut plus désormais «peindre comme l'oiseau chante» à la façon des impressionnistes. Ces toiles clefs sont présentes à l'exposition comme est présente cette toile de Paul Sérusier: *Le Talisman* de 1888 qui marque selon l'historien d'art André Chastel la rupture entre la tradition et l'art moderne. Alors que Gauguin conseille à Sérusier d'étaler des taches de bleu pur et de vert pur, tels qu'ils sortent du tube sur ce couvercle de boîte à cigares que deviendra le tableau, alors que Gauguin lui-même dans la *Version après le sermon* peint de vermillon la prairie, les atmosphères vibrantes de l'impressionisme et son naturalisme, le sujet lui-même, se voient condamnés.

Résumée par l'étiquette modeste de «cloisonnisme», c'est en fait la lente cristallisation se poursuivant à Arles et à Paris de l'école de Pont-Aven que nous avons sous les yeux. Employé par un critique d'alors, Dujardin, à propos de l'oeuvre d'Anquetin, le terme de «cloisonnisme» s'inspire de la technique, vieille comme le monde du cloisonné en émail qui donnait des couleurs et des motifs aux contours définis, sans modelé et dont l'éloquence simple peut aussi se rapprocher de l'estampe japonaise sans modelé. Le terme même de «cloisonnisme» avait sombré dans l'oubli. Ce groupe de peintres travaillant en étroite affinités s'étaient pour la plupart connus à l'atelier parisien de Cormon en 1886.

Le visiteur de l'exposition s'attardera sans doute avec ravissement à ces «vedettes» que sont les toiles aussi célèbres que le *Christ jaune* de Gaugin, *Nature morte aux tournesols* ou *La Chambre de Vincent à Arles* de van Gogh. C'est grâce à sa tenacité ainsi qu'à la reconnaissance que lui ont apportées ses longues et fructueuses recherches sur le sujet que le conservateur de l'exposition a pu gagner la confiance des conservateurs et des collectionneurs les plus en vue à travers le monde. De Louis Anquetin, on verra *Le Faucheur à midi*, tout en tonalités d'ocre et de jaune prêté au terme de longues demandes «pour une fois seulement» par un collectionneur parisien. *L'Écuyère au cirque Fernando* de l'Art Institute de Chicago est la première grande composition de Toulouse-Lautrec. Certaines fresques, transférées, ornant les murs d'auberges du Pouldu en Bretagne ont été retracées. Le fameux *Christ jaune* de Gauguin ne sortira pas une autre fois du Musée Albright-Knox de Buffalo où il est habituellement conservé avant la grande rétrospective prévue en 2003, honorant le centenaire de la mort de l'artiste. S'inspirant d'un calvaire roman, cette oeuvre saisissante allait influencer jusqu'aux expressionnistes allemands. Le Rijksmuseum d'Amsterdam a prêté une quarantaine de ses fameux van Gogh.

Les oeuvres de l'exposition sont réunies chronologiquement entre 1886 et 1893 selon les lieux où elles ont été créées: Paris, Bretagne, Le Pouldu, Martinique, Arles, Paris. Parmi les van Gogh, on verra entre autres; *le Pont Langlois* aux aplats clairs et à l'équilibre arrondi proche de la calligraphie orientale. Souvent, comme dans *Barques sur la plage*, les couleurs n'ont rien à voir avec la réalité. L'atmosphère hallucinatoire empreinte d'un symbolisme mystérieux du *Café de nuit* est un hommage à une scène équivalente de Louis Anquetin: *Avenue de Clichy*. Gaugin, «peintre du cheval vert» verse dans un mysticisme syncrétique, tout obsédé par l'idée de «synthèse». Son portrait de Meyer de Haan, un peintre mécène qui payait discrètement ses notes, a pourtant quelque chose de diabolique. *La Perte du pucelage* reflète le monde allégorique qui le hantait. Comme partout dans son oeuvre, les réminiscences plastiques et populaires abondent. D'Émile Bernard, on découvrira une quiétude qui contraste avec l'échevelé Laval. Bernard, à la fin de sa vie, sombrera dans une peinture religieuse affectée. Anquetin se fait dessinateur fantasque rejoignant par les sujets et le traitement, Toujouse-Lautrec.

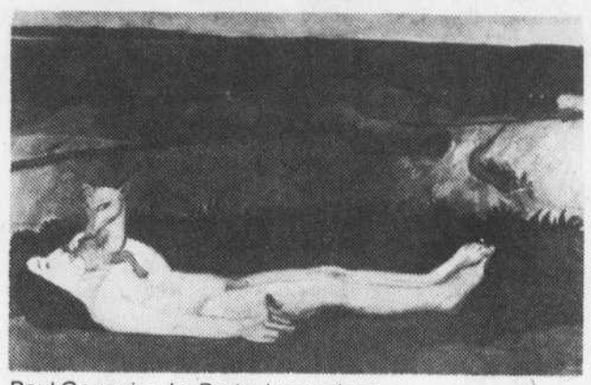
Qu'est-ce qui nous frappe ici? Au détour de l'exposition, devant une toile c'est tantôt la volubilité fabulatrice de Gauguin, les perspectives à plans superposés de van Gogh, à la manière des enfants et des «primitifs». Cette hantise de l'art populaire tracasse encore les artistes d'aujourd'hui! Partout, on décèle aussi une prédilection pour les thèmes religieux sauf peut-être chez Vincent qui écarte, par modestie, ces «vues idéales» alors que Gauguin, le martyr, se peint en Christ. Étrange cette mystagogie en rien adaptée à la philosophie sociale de l'époque!

Ces constatations et beaucoup d'autres se retrouvent pêle-mêle dans l'esprit du visiteur. La stylistique du «cloisonnisme» recouvre un bouillonnement créateur vaste et ambigu qui reste un des plus

Suite à la page 36



Toulouse-Lautrec: «L'Écuyère du cirque Fernando»



Paul Gauguin: «La Perte du pucelage»

LE CLUB DES ARTS

Aquarelles récentes de

RAGAI KARAS

1410 rue Guy, suite 15-16 (coin St-Catherine) — 933-6405
Tous les jours de 11 h à 17 h



Exposition

AIDA MATAR

Du 3 février au 6 mars 1981

VERNISSAGE
Le 3 février à 20 heures

Galerie Compagnie ROTHMANS
10 Farwell, Sherbrooke, Qué.
Tél.: (819) 569-9671



DALI

60 gravures originales

aussi:
Leonor Fini

La Tauromachie

«L'ŒIL»
4427 St-Denis • 282-1756
du lundi au samedi de 11 h. à 17 h. ou sur rendez-vous

La Petite **Galerie**
296 ouest, Saint-Paul
Vieux-Montréal
Tél.: 845-3000

SALLE I
OEUVRES DE
Yves Bergeron
Claude Blin
Graham Cantieni
Raymond Dupuis
Lise Gaucher
Louis Jaque
Reynald Piché

SALLE II
Claude Dumont
Pierre-Paul Rioux

du mardi au vendredi
de 11h à 17h
ou
sur rendez-vous
272-6983

LA GUILDE GRAPHIQUE
LA MAISON DE LA GRAVURE
OUVERT AU PUBLIC
7 JOURS PAR SEMAINE
9 RUE SAINT-PAUL OUEST
VIEUX-MONTREAL
844-3438

Vient de paraître

MARC-AURELE FORTIN

par
Hugues de Jouvancourt

Livre bilingue de grand luxe. Papier Vélin Lana. Format 11¼ X 10 pouces. 192 pages. 88 photographies en couleur collées à la main. 66 photographies noir et blanc. Reliure et emboîtage de qualité. Quatre sérigraphies en couleur (Les Quatre Saisons), spécialement exécutées par HENRI MASSON et présentées dans un portefeuille cartonné (13 X 15¾, pouces), accompagnent chaque volume. L'édition a été tirée à 134 exemplaires dont 13 Hors Commerce.

Éditions La Frégate Inc.
C.P. 157 Station H
Montréal H3G 2K7. Tél. (514) 861-0791

oeuvres choisies

Hesyl Boultbee — Mabel May
Eric Goldberg — Jeanne Rheaume
T.R. MacDonald — Jori Smith

le sam. jusqu'à 17h. fermé dim. et lun. — NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ — du mar. au ven. de 9h à 17h 30

GALERIE DOMINION
Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada
1438 ouest, rue Sherbrooke — 845-7471 et 845-7833

JUSQU'AU 22 février

Louis Belzile — Paul Livernois
Caroline Bussière — Robert Nadon
Yvon Codère — Jacques Payette
Gabriel Contant — Hélène Richard
Henriette Fauteux-Massé — Christiane Sylvestre
Monique Ferron — Anik Therrien
Pierre Gendron — Nicole Tremblay
Pierre Jeannotte — Arlette Vittecoqc
Tin Yum Lau — Monique Voyer
Claude Laviolette — et autres

7 salles d'exposition/ plus de 300 oeuvres
galerie ARS NOVA
304 est, rue Notre-Dame Tél. 861-5315
Métro Champs de Mars, à côté du Château Ramzay
du mar. au sam. de 11h30 à 17h, dim. de 13h à 17h

galerie jolliet
24 st-cyrille ouest, québec, qué. G1R 2A4
(418) 529-3308

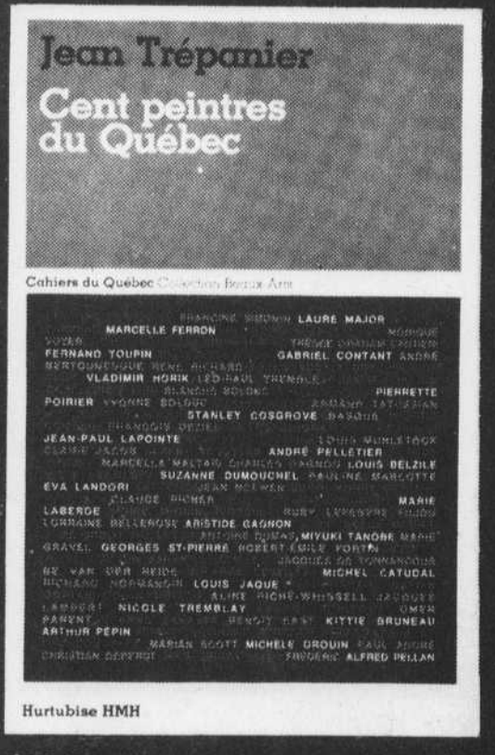
richard mill
tableaux récents
jusqu'au 14 fév. 1981

à venir
paul lacroix — du 18 fév. au 14 mars
judit reigl — du 18 mars au 11 avril
jacques hurtubise — du 15 avril au 9 mai

n.b. le vernissage a lieu le samedi suivant le début de l'exposition

horaire
du mercredi au samedi de 11h00 à 18h00
le jeudi et le vendredi jusqu'à 21h00
et sur rendez-vous

Jean Trépanier



$19.95

Le premier répertoire des peintres contemporains du Québec

7360 boul. Newman, Ville Lasalle, P.Q. H8N 1X2, (514) 364-0323

FOYER DES ARTS EATON
9E ÉTAGE, CENTRE-VILLE

Foyer des arts Eaton
Exposition permanente

La liste des artistes canadiens comprend: Gordon Pfeiffer, Avrum Rosenthal, Viateur Lapierre, Aline Lalancette, Marcel Favreau, Powell Trudeau, Vivian Walker, Fernand Lorion, George M. Rae, Ron Simpkins, R.S. Leduc, Eve Rell, Hélène Dubé, S. Chinneck, C.D. Maillet, Jocelyne Lortie, H.V. Pundleider.

EXPOSITION

EAUX-FORTES DE

René Carcan

JUSQU'AU 21 FÉVRIER

atelier 66
1024 ouest, Ave Laurier Outremont
Tél. 279-2188

ART 81
Avis aux artistes et aux artisans

SIXIÈME EXPOSITION ET VENTE ANNUELLES D'ART ET D'ARTISANAT
samedi soir, 4 avril jusqu'au mardi 7 avril

Une exposition soumise à la sélection du jury, qui permet aux artistes québécois d'exposer et de vendre leurs oeuvres.

Les artistes intéressés sont invités à y participer.

Date limite de demande d'entrée:
— avant le 23 février pour l'artisanat
— avant le 23 mars pour les beaux-arts

Les formulaires d'inscription peuvent être obtenus en téléphonant ou écrivant au:

CENTRE COMMUNAUTAIRE JUIF DE LAVAL
du YM-YWHA et NHS de Montréal
755 Du Sablon, Chomedey, Laval, Que., H7W 4H5 (514) 688-8961

éditions hurtubise hmh ltée

Le Théâtre de Quartier

Amener les citoyens à s'approprier l'outil théâtre

par Jacques Larue-Langlois

TROIS cent soixante représentations de 12 spectacles vus par 63 000 spectateurs en quatre ans, tel est le bilan du Théâtre de Quartier, une troupe de métier vivant de son théâtre, le considérant avant tout comme un outil de transformations sociales dont elle se sert pour parler de la réalité et chercher des solutions aux problèmes: «Pour nous, le théâtre c'est un moyen, pas une fin!» Pour mener à bien ces objectifs sur deux axes différents, la représentation et l'animation théâtrale, ils sont aujourd'hui onze, sept gars et quatre filles, fonctionnant collectivement, sans hiérarchie et prenant toutes décisions majeures au concensus.

Ces jeunes — moyenne d'âge: 30 ans — se définissent d'abord comme des «agents culturels» dont les objectifs sont clairement définis dans les lettres patentes les constituant en corporation: «Développer et diffuser la culture québécoise par l'expression dramatique; susciter et promouvoir l'art dramatique comme moyen d'expression et de communication accessible à tous...en produisant des spectacles de théâtre qui, de par leur contenu et leur forme, soient accessibles à des publics qui ne sont pas rejoints habituellement par le théâtre professionnel existant et en donnant des ateliers de théâtre d'une formule assez souple pour s'adapter aux milieux ou regroupements sociaux les plus divers.»

Le Théâtre de Quartier loge, au 3702 de la rue Ste-Famille, à Montréal, dans un splendide immeuble de la CECM qui fut jadis une résidence de religieuses. Locaux spacieux, aérés, pleins de soleil et d'une propreté remarquable dont l'ancienne chapelle tient lieu de salle de répétition où trône, même où se trouvait l'autel, une gigantesque photographie de Bertholt Brecht. «C'est un cadeau de Pauline Julien», explique Pierre Rousseau, qui avec sa collègue Judith Renaud me sert de guide. «Il faut pas croire que c'est notre dieu. C'est juste qu'on sait pas encore où on va le placer». Il est bien certain que ce cher B.B. n'aurait pas désavoué la plupart des pratiques mises de l'avant par le groupe: prise en main des moyens de production théâtraux, autogestion égalitaire, promotion d'un théâtre populaire, recherche formelle ajustée à la clarté des contenus, mise en chantier d'un produit culturel accessible et approfondissement d'une animation en milieu populaire et étudiant.

Cette troupe, vraiment pas comme les autres, ne se limite pas à la simple production de spectacles mais soutient qu'il faut chercher à remettre aux gens l'outil théâtre afin qu'ils puissent l'utiliser pour diffuser de l'information, exposer des problèmes, lancer le débat sur une question précise à l'occasion de réunions, d'assemblée publiques, etc. «Chacun peut s'approprier le médium théâtre, précise Judith, et pour ma part, je ne ferais pas de théâtre sans vrai contact avec la réalité de tous les jours». Puis mes hôtes de me citer une série d'exemples d'interventions de cette nature que le Théâtre de Quartier a pratiquées au cours de la seule dernière année.



Ils sont onze à former cette joyeuse famille du Théâtre de Quartier posant ici devant leur maison-mère de la rue Sainte-Famille, à Montréal. (Photo Viateur Castonguay)

Ainsi, subventionné à titre d'OVEP (Organisme volontaire d'éducation populaire), la troupe a délégué deux animatrices auprès de l'Atelier de couture du quartier centre-sud de Montréal. Elles avaient à animer un atelier de production de théâtre auprès des femmes participant à cet Atelier, en vue de leur permettre de monter elles-mêmes, après une trentaine d'heures de travail un spectacle de théâtre exposant les buts de l'organisme et fournissant de l'information sur les divers services qu'il dispense. Le spectacle, d'une durée d'une quarantaine de minutes, fut joué le 15 octobre dernier et atteignit parfaitement son but recruter de nouveaux membres à l'Atelier.

Même chose avec un groupe de citoyennes membres de «Maigrir avec le sourire», dans Pointe-Saint-Charles, où les deux mêmes animatrices parvinrent, après 50 heures d'animation, à provoquer la création d'un show qui sera joué en public, le 9 février prochain. À St-Hyacinthe, ce sont quatre membres du Théâtre de Quartier qui, suite à une très brève préparation, présentèrent un spectacle de théâtre instantané devant les membres d'un comptoir alimentaire coopératif, sur le thème «pourquoi se regrouper».

Cette dernière démarche est d'un type particulièrement intéressant et découle d'une patiente recherche du groupe en vue de trouver des moyens d'intervenir rapidement avec l'outil théâtre autour d'une problématique précise. À partir d'une scénographie très simplifiée et proche des gens et de la nécessité de recourir à l'humour sans tomber dans l'agit-prop, deux, trois ou quatre comédiens se mettent à la disposition d'une assemblée qui détermine elle-même les divers personnages et les met en situation. Les brefs sketches qu'en tirent les acteurs — 20 à 30 minutes — s'avèrent en général extrêmement efficaces à faire sortir l'information et à mettre de l'avant les différentes contradictions inhérentes aux solutions recherchées. Le public ne se prive pas d'interrompre les comédiens, de les prendre à partie, de les orienter, enfin de s'en servir comme outils de réflexion. Jusqu'ici, 2 300 spectateurs ont participé à 18 représentations de théâtre instantané.

Quant aux spectacles proprement dits de la troupe, les plus fréquentés au cours des dernières années traitaient de la nécessité de transformer le système scolaire pour l'humaniser (*Demain il fera congé*, 34 représentations, 9 000 spectateurs), des problèmes de logement en milieu urbain (*Logement à louer*, 60 représentations, 3 600 spectateurs), de l'endettement des travailleurs (*Tout l'monde s'endette*, une commande de l'ACEF, 23 représentations, 3 000 spectateurs) et du vandalisme dans les écoles (*Une journée bien ordinaire*, 21 représentations, 7 000 spectateurs). Mais malgré la censure dont il a été l'objet de la part de la CECM, le grand «hit», si l'on peut dire, de la troupe est sans contredit *Un jeu d'enfants*, un encouragement aux enfants fréquentant les écoles primaires à s'organiser eux-mêmes sur le modèle des syndicats de leurs parents et à revendiquer leurs droits auprès des autorités. Plus de 10 000 personnes ont assisté aux 73 représentations de ce spectacle depuis sa création et les Éditions Québec/Amérique en ont même tiré un très beau livre.

À ce sujet et par suite de pressions multiples de la part de l'Alliance des professeurs (CSN), de la CEQ, d'une trentaine de lettres de protestation, de la publication d'une pétition comportant un millier de noms, le Conseil des commissaires doit rouvrir le dossier ces jours-ci et réviser les décisions intérimaires prises l'an dernier par le Comité de coordination des activités culturelles. Le Théâtre de Quartier s'est vu promettre une décision finale pour le 4 février prochain. Quoiqu'il advienne ici, *Un jeu d'enfants* sera créé à Paris, au Théâtre Présent, dans une adaptation de la Comédie de Créteil, du 8 février au 30 mars: toute une victoire.

En outre des représentations et des interventions ponctuelles en milieu social, le Théâtre de Quartier tient également, à ses locaux de la rue Ste-Famille, des ateliers d'improvisation, d'animation auprès des enfants et d'écriture dramatique auxquels s'inscrivent régulièrement une quarantaine de personnes du quartier, des travailleurs entre 20 et 40 ans, en majorité des femmes qui cherchent à s'impliquer dans des activités de groupe et à développer leur facilité à s'exprimer. Certains de ces ateliers sont davantage spécialisés, tel l'*Atelier du 8 mai* par exemple, trois jours intensifs s'adressant exclusivement aux femmes et visant à les amener à improviser sur la condition féminine à partir de leur vécu personnel. Au cours de la seule dernière saison, 156 personnes ont participé à 13 ateliers.

Côté finance, le Théâtre de Quartier se tire également très bien d'affaire. «Nous sommes des travailleurs culturels, insiste Pierre Rousseau, un ancien de l'École Nationale, et le théâtre est notre gagne-pain. Nous chargeons le plein prix dans les écoles et dans les endroits bien subventionnés, mais nous avons un tarif de solidarité qui défraie tout juste nos coûts, auprès d'organismes pauvres.»

Le bilan de l'exercice financier de 1980 montre que la moitié des revenus de la troupe provient de la vente de ses services alors que le même montant ($37,000) lui est fourni en subventions ($25,000 du MAC et $12,000 du Conseil des Arts du Canada). Si cette année financière se solde avec un léger déficit ($1,671), la compagnie maintient un surplus accumulé de quelque $23,000 en vue de l'acquisition de son propre bâtiment, si l'occasion devait s'en présenter. Pas d'excès non plus au chapitre des salaires, où dix membres se sont partagés environ $45,000.

L'avenir s'avère également plein de projets pour le Quartier. Son prochain spectacle, à paraître en juin, s'adressera aux enfants de 3 à 8 ans et sera construit autour du personnage de la mère et de la valorisation de l'ensemble des personnages féminins autour de l'enfant. Contrairement à l'habitude de création collective de la troupe, il sera entièrement écrit par l'auteur Louis-Dominique Lavigne, qui est d'ailleurs un membre du Théâtre de Quartier.

Ice Follies and Holiday On Ice
UNE PRODUCTION DE IRVIN FELD ET KENNETH FELD
Spectacles Combinés
EN VEDETTE LES CHAMPIONS DU MONDE DE LA DANSE SUR GLACE
CHRISTINA REGOCZY ET ANDRAS SALLAY
AUJOURD'HUI et DEMAIN
AUJOURD'HUI: à 13 h 30 - 17 h 30 et 21 h
DEMAIN: à 13 h - 16 h 30 et 20 h
DEUX DERNIERS JOURS
En vente au Forum et à tous les comptoirs TRS.
FORUM ET À TOUS LES COMPTOIRS T.R.S.
PRIX POPULAIRES $6.00 - $7.00 - $8.50
FORUM ★ FORUM ★ FORUM ★ FORUM ★

CONCOURS SCULPTURE-HORLOGE
UN POUR CENT

Les ministères des Affaires culturelles et des Travaux publics et Approvisionnement invitent les créateurs professionnels des arts visuels et de l'environnement à poser leur candidature pour la réalisation d'une sculpture-horloge.

Lieu: Palais des congrès de Montréal
Budget: 63 000 $ (concept. et réalisat.)
Date limite d'inscription: 20 février, 14h30

Condition à remplir:
Remplir le formulaire d'inscription disponible au:
Service de la promotion des arts plastiques
Ministère des Affaires culturelles
225, Grande Allée est
Rez-de-chaussée - Bloc C
Québec - G1R 5G5
Tél.: (418) 643-1678
ou à *votre Bureau régional*

Ministère des Affaires culturelles
Direction des arts de l'environnement

Doudou Rockhead
Le Paradis de...
Roue Doudou Boicel Productions Inc.
présente
Venez danser
avec le "super groupe"
LE RISING SUN
AFRO-JAZZ ORCHESTRA
sous la direction
Victor Duran
Ce soir jusqu'à dimanche
en vedette
la semaine prochaine



LA REINE DU DISCO
ESTHER PHILLIPS
du 3 au 8 février
1252 St-Antoine, w.
875-6227, 875-6232, 861-0657
Métro Lucien l'Allier
(coin de la montagne)

Le Centre de Santé d'Eastman
présente une session intensive:
LA VIE EST UN JEU D'ÉNERGIE
du 9 mars (19:30 hres) au 14 mars (18:00 hres)
avec les techniques suivantes:
Massage, anti-gymnastique, rebirth, psychosynthèse.
Pour information ou inscription:
Montréal, 270-6822
Eastman: 297-3009

ÉCOLE
D'ART DRAMATIQUE
MARIE FRESNIÈRES
(Métro Rosemont — Autobus 161 Van Horne)
COURS PRIVÉS POUR ADULTES



FORMATION TECHNIQUE ET PRATIQUE POUR:
— Théâtre
— Radio
— Télévision
— Cinéma
— Annonces
— Auditions
— Culture personnelle
PSYCHOLOGIE: Personnalité — Exercises — Expression
TECHNIQUE: Pose de voix — Phonétique — Diction.
PRATIQUE: Poésie et Prose — Annonces Commerciales
THÉÂTRE: Classique—Moderne—Québécois
TÉLÉPHONEZ À: 731-7027

JUSQU'AU 1er FÉV.
sam. & dim.
20:30 hres
$8.00
SUPPLÉMENTAIRES
mer. jeu.
ven. sam.
4-5-6-7 FÉV.
20:30 hres
$7.50
BELLAVANCE
"Bellavance réinvente le spectacle" *J. Samson, Le soleil*
"Ginette Bellavance!!! m'impressionne" *N. Petrowski, Le Devoir*
"Bellavance a le sens du show. Elle a tout pour réussir" *P. Beaulieu, La Presse*



8 musiciens sur scène
Le Conventum, 1237, rue Sanguinet,
Réservations et guichets — 284-9352

ARCHITECTURE
1981
ALCAN

10 février	Anthony Vidler	(États-Unis)	C.N. Ledoux Origins of Modernism	(en anglais)
17 février	Charles Jencks	(Grande-Bretagne)	Post-Modern Classicism	(en anglais)
24 février	Ludwig Glaeser	(Canada)	Mies van der Rohe	(en anglais)
3 mars	Maurice Culot	(Belgique)	À la défense de l'architecture traditionnelle	(en français)
10 mars	Jacques Dalibard	(Canada)	La mise en valeur du patrimoine bâti	(en français)
17 mars	Vincent Scully	(États-Unis)	Frank Lloyd Wright, Freud and the American Dream	(en anglais)
24 mars	Hiroshi Watanabe	(Japon)	New Directions in Japanese Architecture	(en anglais)
31 mars	Jorge Silvetti	(États-Unis)	On his work	(en anglais)
7 avril	Michael Graves	(États-Unis)	On his work	(en anglais)
14 avril	Aldo Rossi	(Italie)	On his work	(en anglais)

Les conférences auront lieu à 18h à l'Auditorium H. Noel Fieldhouse de l'Université McGill (Leacock 132)
Coordination: Peter Rose et Terry Kirkman (514) 877-2335

ALCAN

Université de Montréal
Faculté de musique

La Faculté de musique vous invite à un

Récital de piano

de
Claude Savard

dans des oeuvres de **Bach, Haydn, Beethoven, Debussy et Schostakovich**

Ce concert aura lieu
le mercredi 4 février 1981
à 20:30

Salle Claude-Champagne
220, avenue Vincent-d'Indy

Entrée libre

L'OPÉRA DE MONTRÉAL
Directeur artistique: Jean-Paul Jeannotte
COSÌ FAN TUTTE
de Mozart (chanté en italien)
COMPLET les samedis 21 et 28 février



Les compagnies suivantes ont généreusement contribué à la présentation d'une soirée d'opéra:
La Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec et la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec
le 17 février
Gaz Métropolitain Inc.
le 19 février
Hydro-Québec
le 21 février
La Banque Royale du Canada
le 23 février
Votre concessionnaire Toyota
le 26 février
Shell Canada
le 28 février
Compagnie Pétrolière Impériale ltée
le 2 mars

Les 17, 19, 21, 23, 26, 28 février et 2 mars 1981
Rideau: 20 heures précises

Avec Clarice Carson, Gabrielle Lavigne, Colette Boky, Paul Trépanier, Dominic Cossa et Joseph Rouleau

Chef d'orchestre: Mario Bernardi
Mise en scène: Olivier Reichenbach
Décors: Guy Neveu
Costumes: Mérédith Caron
Éclairages: Michel Beaulieu
Maître des choeurs: René Lacourse

L'Orchestre symphonique de Montréal
Une production de la Régie de la Place des Arts
Billets: $10, $15, $20, $25

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

ORCHESTRE DE CHAMBRE McGILL

Chef d'orchestre: **ALEXANDER BROTT**

CONCERT MOZART

Entrée gratuite



SOLISTE:

YARON ROSS, piano

Concerto pour piano K.449
"Eine Kleine Nachtmusik"
Adagio et Fugue
Sonate pour orgue

Samedi soir, 7 février, 20 h 30

"Ce concert est présenté par le Musée des Beaux-Arts de Montréal, en coopération avec la Cathédrale Christ Church, grâce à une subvention du "Music Performance Trust Funds" obtenue par la Guilde des Musiciens de Montréal".

CATHEDRALE CHRIST CHURCH
(coin Union et Ste-Catherine)

Mardi et mercredi à l'OSM



Barry Tuckwell

Strauss
Les Concerts Gala

Ce concert est commandité par TEXACO

Franz-Paul Decker, chef d'orchestre
Barry Tuckwell, corniste

Macbeth, opus 23
Concerto pour cor no 2
Also Sprach Zarathustra, opus 30

3-4 février
$4.50 à $12.50

Orchestre symphonique de Montréal

Billets à prix réduits pour groupes: 842-3402. Tous les concents de l'OSM sont présentés les mardis et mercredis à 20h30, Salle Wilfrid-Pelletier. Renseignements Place des Arts: 842-2141. Si disponibles à 19h 100 billets de dernière heure à $2.50.

LA COMÉDIE NATIONALE ET LE THÉÂTRE DE L'AVANT-PAYS

présentent **L'ÉCOLE DES BOUFFONS**

de Michel de Ghelderode

le grand cirque de la cruauté

dans une mise en scène de Michel Fréchette



Spectacles de marionnettes pour adultes du 17 fév. au 8 mars

La Comédie Nationale
(Le nouveau Patriote)

1450 est. Ste-Catherine (métro Beaudry) 523-1131

Je persiste et signe...

BREL

avec Danielle Oddera
et Jean Marchand

Mise en scène: Gaétan Labrèche

Jusqu'au 10 février Relâche mercredis et jeudis

«Quoi qu'ils en pensent, malgré leurs craintes, les amateurs, les inconditionnels même, de Brel, passeront, j'en suis sûr, une excellente soirée. C'est inévitable.»
Pierre Beaulieu, *La Presse* 14 janvier 1981

«Autant Jacques Brel a été fidèle à la vie, autant Danielle Oddera et Jean Marchand sont fidèles à l'homme et à l'oeuvre.»
Jean Royer, *Le Devoir* 14 janvier 1981

AUX 4 SAOÛLS BAR

Billets maintenant en vente aux guichets
100 est, ave des Pins . Réservations: 845-7277

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL

CONCOURS D'ADMISSION

ANNÉE SCOLAIRE 1981-1982

DISCIPLINES PRINCIPALES:

Piano, orgue, clavecin, violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, harpe, percussion, guitare, ondes martenot, art vocal, écriture, composition, analyse, histoire de la musique.

Toutes les demandes d'admission doivent être rendues au secrétariat du Conservatoire avant 16 heures, le vendredi 13 février 1981. Les concours d'admission auront lieu dans la semaine du 23 février 1981.

Aucun frais de scolarité

Renseignements: Conservatoire de musique de Montréal
100, rue Notre-Dame est
Montréal
Tél.: (514) 873-4031

Ministère des Affaires culturelles
Direction des conservatoires de musique et d'art dramatique

L'Escasse

CAFÉ • GALÉRIE • THÉÂTRE

PRÉSENTE:

"MA P'TITE VACHE A MAL AUX PATTES"

de et par **Jocelyne Goyette**
mise en scène **André Melançon**
Mar. au dim. 21 h
Sam. 19 h et 21 h
jusqu'au 15 fév.

"BEAUTÉ BAROQUE"

de **Claude Gauvreau**
spectacle — lecture
avec **Julie Vincent** et **Raymond Legeault**
Mer. au sam. 23 h
dim. 15 h
jusqu'au 8 fév.

816 Ontario est (coin St-Hubert)

TÉL: 526-9396

---

théâtre du rideau vert

direction: yvette brind'amour mercedes palomino

dès le 5 février

Madame *Comédie de Eduardo de Filippo*
Texte français de Jacques Audiberti

Filomena

Yvette Brind'Amour Guy Provost



mise en scène
Danièle J Suissa

Gisèle Schmidt

Donald Pilon — *Septimiu Sever*
Michel Sébastien — *Jean-Luc Montminy*
André Lacoste — *Jean-Raymond Boudou*
Danielle Bissonnette — *Catherine Jalbert*

décor et éclairages ***Robert Prévost***
costumes ***François Barbeau***

Réservations de 12h à 19h
Métro Laurier, sortie Gilford
4664, rue St-Denis
Tél. **844 1793**

Ottawa

Une idée capitale!

Le Bal des neiges ... du plaisir pour tous!

Le Bal des neiges, du 6 au 15 février, permet à toute la famille de s'amuser. Patinez sur la plus longue patinoire en plein air au monde; regardez la course sous harnais "Canadian Club Classic" disputée sur la glace; venez voir les sculptures de glace et le défile aux flambeaux; dévalez la glissoire de glace; skiez sur les meilleures pentes de l'Est du Canada et bien plus encore ...

Ne manquez pas la "partie de plaisir" de votre vie!

Ecrivez ou téléphonez à

Mary Frost
Office du tourisme et des congrès
de la capitale du Canada
7e étage, 222, rue Queen,
Ottawa K1P 5V9
(613) 237-5150

Réservez chez nous votre chez-vous au "Bal de neige"
Le Château Laurier
1-800-268-8136
(613) 232-6411
hôtels CN

CHIMO INNS
ST. LAURENT & QUEENSWAY
1-800-267-1881

LORD ELGIN HOTEL
Distinctivement Outaouais
Reserves sans frais dès aujourd'hui
1-800-267-4298

Tarifs spéciaux Bal de neige
- chambre simple ou double **$29** par jour
- suites familiales-deux chambres **$40** par jour (maximum 4 personnes)

Bienvenue à Ottawa!

---

théâtre du rideau vert

direction: yvette brind'amour mercedes palomino

Mardi ou sam. 20 h Dimanche 19 h

Faut pas payer

de **Dario Fo** adaptation de Valeria Tasca et Tony Ceccinato



DERNIÈRE CE SOIR 20h

mise en scène **Gaétan Labrèche**

Lénie Scoffié — **Edgar Fruitier**
Diane Lavallée — **Aubert Pallascio**
Jacques Piperni — **Pierre Lenoir**
Michel Bergeron

decor **Guy Rajotte** costumes **François Barbeau**

Réservations de 12h à 19h
Métro Laurier, sortie Gilford
4664, rue St-Denis
Tél. **844 1793**

SPECTACLE IONESCO

"La critique"

Voilà une soirée cadeau, un grand plaisir que l'on s'offre, du théâtre éclaté vibrant et vivant... de quelle vie, de quel humour de quelle perfection.
Jacques Larue-Langlois, LE DEVOIR

Superbe, brillant délire à dix...
Martial Dassylva, LA PRESSE

Ionesco's double bill superb.
Lawrence Sabbath, THE GAZETTE

SPECTACLE

ionesco
ionesco
ionesco
ionesco

du 14 janvier au 22 février 20 h.

4 SOUS

MISES EN SCÈNE **PAUL BUISSONNEAU** **LOTHAIRE BLUTEAU**

Réservations: 845-7277 — 78

100 est avenue des Pins — (Bus 144)

PRO MUSICA *présente*

Haydn: Quatuor opus 20, no 5
Mozart: Quatuor K. 465
Beethoven: Quatuor opus 133
Bartok: Quatuor no 1

QUATUOR ORFORD

Dimanche — 8 février — 15 h 30

Billets: $10, $9, $8. — Étudiants 7/25: $4
Pro Musica, 1270 O. Sherbrooke, Montréal H3G 1H7 — 845-0532

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

VIENT DE PARAÎTRE

jeu

cahiers de théâtre



théâtre-femmes

femmes: au jeu!
la l.n.i., comme dans la vraie vie
plaidoyer pour mon image
réquisitoires
dire aux éclats
entretiens avec: le théâtre des cuisines;
des femmes de québec;
les comédiennes du «teatre de la carriera»
suite en images
plurielles
éditorial en forme de test

252 pages, illustrées, 6,95$
disponible en librairie
par téléphone (514) 523 1757
ou en postant un chèque ou mandat à
cahiers de théâtre jeu
case postale 1600, succursale E, montréal H2T 3B1

je veux recevoir ____ exemplaires de jeu 16
nom
adresse
ville code postal

16

Une production de la Comédie Nationale

STARMANIA

de **Luc Plamondon et Michel Berger**

mise en scène
Olivier Reichenbach

avec	Robert Leroux	direction musicale	Jimmy Tanaka
	Jacques Blais	scénographie	Claude Girard
	Sylvie Boucher	éclairage	Michel Beaulieu
	France Castel	chorégraphie	Ceil Gruessing
	Louise Forestier		
	Francis Martin		
	Michel Mclean		
	Martine St-Clair		
	Gilles Valiquette		

du 26 février au 1er mars

jeudi et dimanche 20h30 vendredi et samedi 18h et 22h

Théâtre St-Denis
Berri
1594 rue St-Denis
Renseignements: 849-4211

Billets en vente: Comptoirs TRS
Théâtre St-Denis 12h à 21h

Signoret dans «Chère Inconnue»

par Richard Gay



Simone Signoret et Jean Rochefort dans le dernier film de Mizrahi.

ON hésite rarement a voir un film mettant en vedette Simone Signoret. On hésite rarement parce qu'elle est toujours excellente. Avec le poids des années, son regard, son visage, son physique tout entier, ont pris une présence, une intensité qui occupent tout l'écran, imposent le personnage et accaparent le spectateur qui, à chacune des interprétations de Signoret, redécouvre le ravissement de voir évoluer une comédienne unique et d'un talent incomparable. Qu'on se souvienne de *Casque d'or* de Jacques Feyder, *Les Diaboliques* de Clouzot, *Les Sorcières de Salem* où elle jouait en compagnie de son mari Yves Montand, *Les Chemins de la haute ville* qui en 1960 lui valut l'Oscar de la meilleure actrice, *Le Chat* où elle affrontait Jean Gabin, *La Veuve Couderc* où elle jouait aux côtés d'Alain Delon, *Rude Journée pour la reine* réalisé par René Allio, *La Vie devant soi* qui en 1978 lui mérita le César de la meilleure actrice et *L'Adolescente* tourné par Jeanne Moreau. Dans tous ces films et dans beaucoup d'autres, Signoret a fait preuve non seulement d'une excellence d'interprétation mais aussi d'une dignité émouvante, une dignité qui est tout d'abord celle de la comédienne mais qui enrichit aussi de l'intérieur chacun de ses rôles.

Dans *Chère Inconnue* à l'affiche depuis jeudi sur nos écrans, Simone Signoret reste à la hauteur de la réputation qu'elle s'est taillée depuis ses débuts au cinéma il y a maintenant quarante ans. Avec une grande économie de moyens, avec une retenue toute expressive, avec une maîtrise totale de ses possibilités, elle donne chair, vie et âme à son personnage et cela depuis sa première présence sur l'écran jusqu'à la dernière.

Mais si le jeu de Signoret est toujours fascinant, on ne peut pas malheureusement toujours en dire autant des films où elle a évolué. En fait Simone Signoret a souvent conféré à des longs métrages un intérêt qu'ils n'offraient pas par ailleurs. Son jeu excelle, mais la réalisation n'excelle pas toujours autant, même si en général Signoret a plutôt bien choisi jusqu'ici ses rôles, ses réalisateurs et ses films. *Chère Inconnue* du cinéaste Moshe Misrahi prend place parmi ces longs métrages qui captivent davantage par le jeu de la comédienne que par l'intérêt de l'ensemble.

Signoret y interprète le rôle de Louise, une vieille fille qui vit au bord de la mer avec son frère Gilles paralysé à la suite d'un accident. Louise a tout sacrifié pour s'occuper de son frère, et c'est pourquoi leur relation n'est pas simple, mais plutôt complexe, ambivalente: en effet ils s'aiment et se détestent tout à la fois. Un jour par volonté de changement, Louise fait publier dans le journal une petite annonce «Femme sans enfant, aimerait rencontrer...» et signe d'un nom d'emprunt. À sa grande surprise, celui qui répond à son annonce est nul autre que son frère Gilles. Étonnée, elle décide quand même, toujours en cachant son identité, de poursuivre la correspondance avec son frère. Pour Louise, cela devient vite plus qu'un jeu, mais une façon de se voir témoigner l'amour dont elle a tant besoin. Tout va bien jusqu'au jour où Gilles insiste pour rencontrer sa correspondante. Désemparée, Louise fera appel à une actrice pour prendre sa place, subterfuge qui ne mènera nulle part puisque peu de temps après Gilles aura décidé d'épouser Yvette, la boulangère du coin et l'amie de la famille. Jalouse, Louise devra céder quand même sa place, une place entièrement faite d'échange de lettres, mais Gilles aura quand même compris, trop tard peut-être, mais il aura compris.

Le scénario signé Moshe Misrahi et Gérard Brach, celui-là même qui a collaboré à plusieurs films de Polanski, est tiré d'un roman de Bernice Rubens intitulé «I sent a letter to my love». Sans avoir lu le roman, j'ai souvent eu l'impression en regardant défiler les images que non seulement le cinéma n'ajoutait rien ici au texte écrit mais que le langage cinématographique de par sa nature même ne réussissait pas à évoquer pleinement ce drame psychologique dont l'essence tient tellement dans les mots et les lettres échangées. Aussi la situation qui rapproche et oppose trois personnages, en fait une sorte de trio infernal, un jeu de massacre d'où Louise sort terriblement perdante paraît plus théâtrale que proprement cinématographique. Et ceci est renforcé par la réalisation elle-même qui reste du début à la fin plutôt banale, sans originalité, sans grande sensibilité. Le réalisateur Misrahi s'en remet avant tout à ses comédiens pour imposer son récit.

Signoret, nous l'avons dit, fait vivre intensément le personnage de Louise. Misrahi l'avait employé à bon escient dans *La Vie devant soi* et c'est avec un égal bonheur ou presque qu'il l'utilise dans *Chère Inconnue*. L'interprétation de Jean Rochefort dans le rôle de Gilles n'est cependant pas aussi heureuse. Il faut dire que son personnage constamment assis dans une chaise roulante n'était pas facile à rendre: cruel, agaçant, hargneux, Gilles est lui aussi assoiffé d'amour comme sa soeur Louise. Rochefort fait voir effectivement les différentes facettes de son personnage mais réussit mal à les intégrer dans un même tout. Quant à Delphine Deyrig, elle est méconnaissable. Sa peignure, son allure, son phrasé vont à l'encontre de ce à quoi elle nous a toujours habitué. Sa composition d'une boulangère prude et célibataire qui prétend tout savoir de la vie mais qui n'en sait que ce qu'elle a lu ou entendu, est tout simplement étonnante. Elle aussi a soif d'attention et ce besoin propre aux trois principaux personnages paraît drôlement manifeste et déchirant lors d'un déjeuner sur l'herbe où Louise, Gilles et Yvette partagent la croûte mais s'arrachent l'amour. (Au cinéma Dauphin.)

«Lovers and Liars»

Agréable et sans conséquence

par Francine Laurendeau

JE rêve chaque semaine de vous dégoter la perle rare, le film génial que personne n'aurait remarqué, boudé par les distributeurs, inconnu du public. Ça n'arrive pas souvent et, vu la pénurie chronique, quand d'aventure surgit sur nos écrans un film exceptionnel, les critiques se jettent tous dessus et on n'a plus de surprise à vous faire. Je croyais bien pourtant, ce samedi, l'avoir dénichée, la perle rare. Figurez-vous que sous un titre bête et racoleur se dissimule un film plutôt récent (1978) de Mario Monicelli. Le titre bête et racoleur, c'est *Lovers and Liars*. Le vrai titre, beaucoup plus joli, c'est *Viaggio con Anita, Voyage avec Anita*. Si l'abondante production de Monicelli est inégale, elle n'en témoigne pas moins, par sa générosité, sa vigueur et sa verve, de l'admirable vitalité du cinéma italien. Dans les ciné-clubs de ma jeunesse, on présentait *Le Pigeon* (1958) comme son chef-d'oeuvre. Peut-être avez-vous vu *Un bourgeois tout petit, petit* (1977) où il poussait jusqu'au tragique son humour satirique.

Le rôle principal du *Voyage avec Anita* est joué par Giancarlo Giannini, un des acteurs en vogue du cinéma italien actuel. Prix d'interprétation à Cannes pour *Un film d'amour et d'anarchie* (1973), on le retrouve notamment dans les films de Lina Wertmuller. Monicelli l'entoure d'un sérail de choix: Goldie Hawn (vedette de *Seems Like Old Times* et *Private Benjamin*, dont Richard Guay nous entretenait samedi dernier), Claudine Auger, Aurore Clément, Laura Betti et Andréa Ferreol dont la présence arrive à rendre important et émouvant un tout petit rôle.

Mais l'atout majeur dont disposait Mario Monicelli pour *Voyage avec Anita*, c'est sans contredit son scénario. Un scénario dont la petite histoire nous apprend qu'il fut d'abord écrit, il y a plusieurs années, pour Federico Fellini qui voulait en faire une suite à

Suite à la page 36

à voir

■ **Raging Bull.** La carrière du boxeur Jake La Motta. Un démenti du rêve et du cinéma à la "Rocky" interprété par Robert De Niro et réalisé par Martin Scorsese. (Au York.)

■ **Une semaine de vacances.** L'enseignement et les enseignants vus par un Bertrand Tavernier plus sensible que jamais. Nathalie Baye y est remarquable. (À l'Élysée 2.)

■ **Mon Oncle d'Amérique.** Les théories du professeur Henri Laborit brillamment illustrées par le cinéaste Alain Resnais et les comédiens Gérard Depardieu, Nicole Garcia et Roger-Pierre. (Au Berri 2.)

■ **Que le spectacle commence.** "Musical" de Bob Fosse, un maître du genre. Les chorégraphies sont enlevantes, le montage dynamique et l'interprétation de Roy Scheider tout à fait étonnante. (Au Berri 4.)

■ **Ordinary People.** Un drame familial rendu avec intensité par Mary Tyler Moore, Donald Sutherland et Timothy Hutton. Première réalisation de Robert Redford. (Au cinéma Place Ville-marie 1.)

■ **Prends l'oseille et tire-toi.** Du Woody Allen première époque. Son humour à l'état brut. (Au Ouimetoscope.)

■ **The Elephant Man.** Drame vécu par John Merrick, un être complètement difforme qu'avait recueilli à Londres le docteur Frederick Treves. Photographie soignée, réalisation sensible de David Lynch et propos riche en leçons de toutes sortes. (Au cinéma La Cité 3.)

■ **Airplane.** La meilleure comédie de l'année 80. Gags multiples qui parodient principalement la série de "Airport". (Au cinéma Place Ville-Marie 2.)

R.G.

les 4 FEMMES FATALES du cinéma international...
URSULA ANDRESS · LAURA ANTONELLI · SYLVIA KRISTEL · MONICA VITTI
14 ANS
LES MONSTRESSES
Elles mettent les hommes à leur place
un film de LUIGI ZAMPA
LAVAL: SAM. DIM. 12.55, 4.30, 8.05, SEM. 6.15, 8.05, SAM. DERNIER SPECTACLE 9.45. PARISIEN: 1.25, 3.20, 5.10, 7.05, 9.00, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.00.
2e FILM au LAVAL
Le PARISIEN 4 — 486 STE CATHERINE O 866-3856
LAVAL 2 — CENTRE LAVAL 688-7776

LES SOUS-DOUÉS
DÈS VENDREDI LE 6 FÉVRIER

LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT
UNE GRANDE RÉUSSITE À NE PAS MANQUER. — Europe No 1
On ne peut rester insensible devant cette histoire d'amour impossible. — Le Monde
UN FILM ORIGINAL ET ATTACHANT INTERPRÉTÉ À LA PERFECTION PAR TROIS VIRTUOSES. — Télé 7 Jours
Pour tous ceux qui ont gardé la capacité de s'exalter. — Pariscope
LES COMÉDIENS SONT TOUS ADMIRABLES DE NATUREL ET DE TALENT. — L'Express
Impossible de ne pas subir l'envoûtement... — Figaro Magazine
UN FILM SURPRENANT, D'UNE BEAUTÉ ET D'UNE FORCE INATTENDUE. — Libération
Simone Signoret joue avec une intensité rare cette histoire d'amour pas comme les autres. — France Soir
C'EST FORMIDABLE À VOIR, UN FILM SUPERBE. — Elle
Il n'y a rien de plus courant, de plus normal que l'histoire d'une femme qui aime un homme ...sauf si cet homme est son propre frère...
POUR TOUS
Chère Inconnue
"De tous les sentiments l'Amour est le plus grand, le plus fort, mais aussi le plus fragile."
SIMONE SIGNORET • JEAN ROCHEFORT • DELPHINE SEYRIG
dans un film de MOSHE MISRAHI
(lauréat de l'Oscar du Meilleur Film Étranger pour son film "LA VIE DEVANT SOI")
le DAUPHIN 1 — BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
SEMAINE: 7.30 - 9.30
SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

En nomination pour le 'Golden Globe' du meilleur acteur — Jack Lemmon
"'TRIBUTE' EST UN FILM EXTRAORDINAIRE!" GENE SHALIT, THE TODAY SHOW, NBC-TV
POUR TOUS
Il y a plus à être père que le fait d'avoir un fils!
JACK LEMMON
ROBBY BENSON
LEE REMICK
TRIBUTE
LAWRENCE TURMAN and DAVID FOSTER present a JOEL B. MICHAELS, GARTH H. DRABINSKY Production a BOB CLARK film "TRIBUTE" Starring JOHN MARLEY, KIM CATTRALL, GALE GARNETT and COLLEEN DEWHURST
Screenplay by BERNARD SLADE Based on his Stage Play. Produced on the Stage by MORTON GOTTLIEB
Executive Producers THE TURMAN-FOSTER COMPANY and RICHARD S. BRIGHT
Produced by JOEL B. MICHAELS and GARTH H. DRABINSKY Directed by BOB CLARK
"We Still Have Time" Sung by BARRY MANILOW Words and Music by BARRY MANILOW, JACK FELDMAN and BRUCE SUSSMAN Music by KEN WANNBERG
3e Semaine! — A Pan-Canadian Release
CLAREMONT — 5038 SHERBROOKE O. 486-7395
SAM., DIM.: 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30. SEMAINE: 7.10, 9.30.

La Revue du Cinéma
• Image et son • Écran
La plus complète et la plus lue des revues françaises de cinéma
publie dans son numéro de janvier 1981 (no 357), un dossier sur le cinéma québécois
Québec 80: arrêt sur image
textes de Serge Dussault, Michel Houle, Jean-Daniel Lafond, Francine Laurendeau.
DEMANDEZ-LA À VOTRE LIBRAIRE OU À VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX HABITUEL

CINÉMA LIBRE PRÉSENTE
les grands enfants
avec gilbert sicotte et julie vincent
un film de paul tana
au Cinéma Parallèle 3682 St-Laurent, du 2 au 8 février. 19:30 - LES GRANDS ENFANTS 21:30 - CORRIDORS Il y aura une représentation supplémentaire du film LES GRANDS ENFANTS le dimanche 8 février à 15:00.

Cinéma Libre présente
CORRIDORS
UN FILM DE GUY DUPAUX ET ROBERT PAVREAU MUSIQUE DE PAUL PICHÉ
Au Cinéma Parallèle, 3682 St-Laurent, du 2 au 8 février. 19:30 - LES GRANDS ENFANTS. 21:30 - CORRIDORS. Il y aura une représentation supplémentaire du film LES GRANDS ENFANTS le dimanche 8 février à 15:00.

"Une comédie désopilante." -Rex Reed
"Gizmo est hystérique." -Joe Seigal, WABC-TV
"Comique à se tordre de rires. Ne le manquez pas." -Jeffrey Lyons, WCBS Radio
"Des casse-cou fous, des dingues et des écervelés." -Bruce Williamson, Playboy
"Gizmo est hilarant." -Gene Shalit, NBC
A L'AFFICHE!
POUR TOUS
GIZMO
ÉLYSÉE 1 — 35 MILTON 842-6053
SAM.-DIM.: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30, SEM.: 7:30, 9:30.

"NE MANQUEZ SURTOUT PAS LE FILM LE PLUS SENSIBLE ET LE PLUS ÉMOUVANT DE BERTRAND TAVERNIER!" — Francine Laurendeau, Le Devoir
ALAIN SARDE présente LE NOUVEAU FILM DE BERTRAND TAVERNIER
POUR TOUS
UNE SEMAINE DE VACANCES
NATHALIE BAYE MICHEL GALABRU ... PHILIPPE NOIRET
4e SEMAINE!
ÉLYSÉE 2 — 35 MILTON 842-6053
SAM. DIM. 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20, SEM. 7.20, 9.20.

LE CHAINON MANQUANT — POUR TOUS
st-denis 3 — 1590 RUE ST-DENIS 845-3222 — Une éclat
ALAN BATES LE CRI DU SORCIER — 14 ANS
desjardins 1 — BASILAIRE 1 — 288-3141
MARIE-CHRISTINE BARRAULT — Sélection officielle CANNES 79 — Femme entre chien et loup — POUR TOUS
desjardins 2 — BASILAIRE 1 — 288-3141
LA BANQUIÈRE — POUR TOUS — ROMY SHNEIDER
desjardins 4 — BASILAIRE 1 — 288-3141

ENFIN EN FRANÇAIS... — POUR TOUS
LE PLUS COMIQUE DES FILMS DE WOODY ALLEN
PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI!
Sem.: 7:00, 9:00. Sam.: 7:00, 9:00, 11:00. Dim.: 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00. 5e Semaine.
Ouimetoscope 2 — 1204 EST, STE-CATHERINE • 525-8600 — BEAUDRY

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
844-3361 (pour tout autre service)
- Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

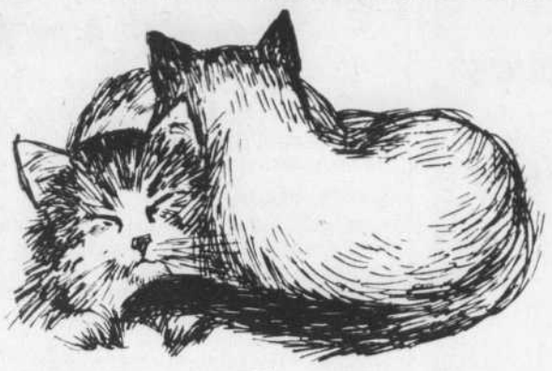
NOUS ACCEPTONS PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronnée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
844-3361 (pour tout autre service)
- 55$ la ligne agate
- Minimum $8.80
- Heure de tombée: 10 heures 30 a.m.

APPARTEMENTS À LOUER



douceur de vivre

La douceur de vivre au centre ville.

Emménagez à LaCité et profitez de la douceur de vivre dans un des studios et appartements de 1 à 4 chambres.

À LaCité, vous trouverez magasins, banques, cinémas, restaurants, hôtel et discothèque à quelques pas de votre ascenseur, sur la Promenade.

Vous profiterez aussi des prix réduits du Club sportif LaCité et du stationnement.

Le coût de location inclut l'électricité, la climatisation et la moquette.

LaCité, c'est le confort et la douceur de vivre en ville, au pied de la montagne.

Appartements LaCité

Visitez nos appartements semaine 9h à 20h week-end 11h à 18h

845-4173
350 ouest, rue Prince Arthur à l'angle de l'avenue du Parc

2-02-81

AIDES DOMESTIQUES

DAME OU ÉTUDIANTE demandée pour accueillir fillette après l'école de 4.30 à 7h, tous les jours. Rue Willowdale, Outremont. 733-8741, après 20 h. 28-01-81

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines. 207 est Beaubien, Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841. JNO

PETITE TABLE DE TRAVAIL à 2 tiroirs avec chaise, Roche-Bobois, neuve. Tourne disque A.R. 735-3132. 6-2-81

ANTIQUITÉS À VENDRE

ACHETONS
Vieux meubles, lampes, bibelots, horloges, montres de poche, bijoux, gravures de Louis Icart, etc...
ALBERT ANTIQUES
5042 ave du Parc (Laurier)
277-9555
31-1-81

ANTIQUITÉS À VENDRE

ENCAN D'ANTIQUITÉS SAMEDI 31 JANVIER À 1h.: Bureau roll-top, vaisselier vitres bombées, harmonium, table chinoise, chaises press-back (6), secrétaire, bibliothèque, table en chêne, chaise berceuse, table et 4 chaises Jacobin, lot de plafonniers et lustres, table demi-lune, lave-main, tapisserie, plusieurs pièces de dentelle et de nombreux autres items. Christian Richer encanteur. 18 boul. Labelle, Shawbridge. 224-5346, 224-4586. 2-2-81

BAHUT-LIT antique à vendre, splendide pièce de collection. 697-4383. 02-02-81

ARMOIRE QUÉBÉCOISE, corniche intéressante. 669-2537. 2-2-81

MOBILIER de salle à manger acajou blond, 9 morceaux, style Sheraton, prix $1800. 488-2181 3-2-81

ROUET, petite armoire couleur d'origine "verte", canard, table en pin 6'4" de long, $450. Grosse armoire, chaises sièges en babiche. Lessiveuse antique. 487-6017. 2-2-81

ANTIQUITÉS À VENDRE

RESTAURATION de boiseries, portes et fenêtres. Vernissage, décapage, traitement du bois. Travail personnalisé, estimation gratuite. Réal 524-0745. 6-2-81

MOBILIER de salle à manger style Victorien Turca 1900, 9 morceaux, comme neuf. $3,200. 672-8627. 2-2-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc, Claude Morier, 524-1422. 3-2-81

TABLE DE RÉFECTOIRE de la 1ère moitié du 19ième siècle, 10 pieds de longueur, 12 tiroirs, en pin solide, excellent état de conservation, décapée et méticuleusement restaurée, accompagnée de 6 chaises fond en babiche toutes semblables avec pedigree sur la provenance. $2,000 ferme. 465-4920. 5-2-81

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ABSOLUMENT BESOIN ANCIENS MEUBLES, horloges, porcelaine, argenterie, pianos, tapis, etc... 374-1224. J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

C.D.N., 4865 Queen Mary, #12, beau 4½, chauffé, ensoleillé, propre, calme, $375, libre 1er fév. 737-6907. 2-2-81

CONDOMINIUM, St-Lambert, 4½ pièces, 2 salles de bain, lave-vaisselle, cuisinière, réfrigérateur, tapis mur à mur. $495/mois. Après 18h. 671-9254. 2-2-81

3½, à sous-louer, métro Longueuil, vue sur le fleuve, superbe décoration professionnelle, vendrais tapis, tentures. 670-7075. 4-2-81

GRAND 5½, meublé, équipé, sous-louer de mai à novembre. $400. Idéal pour stagière. 271-7828. 2-2-81

8½, métro Papineau, cuisine, salle de bain rénovée, frais peint, pas d'animaux, libre. 527-3556. 5-2-81

CÔTE STE-CATHERINE, près Victoria, grand 3½, libre 1er avril, eau chaude payée, près de toutes commodités. $260. 767-5460. 2-2-81

CENTRE-VILLE, sous-location, 4½ moderne, très propre, taxe d'eau et électricité inclus. $365, 989-2926. 3-2-81

ILE-DES-SOEURS, 3½, chauffé, piscine, sauna, ascenseur, moderne, libre immédiatement. 524-7213 ou 523-1797. 3-2-81

AUTOS/MOTOS

PEUGEOT 504, 4 portes, grise, 41,000 milles, en très bon état, conduite principalement la fin de sem. $3250. 739-3714. 2-2-81

BUREAUX À LOUER

400 p.c., 2ème étage, rue St-Hubert près Jarry, idéal pour notaire, face à une Caisse-Populaire. 273-5338. 4-2-81

AI BUREAUX magnifiques, 10 pièces, rue St-Denis, stationnement, près métro. 255-5533, 621-3162. 2-2-81

CHALETS À LOUER

SUTTON, chalets à louer avec foyer, saison, balance de saison et semaine. 1-2-3-4 chambres. Tél.: 538-3930. Prix et détails sur les lieux. 2-2-81

CHAMBRES À LOUER

AHUNTSIC, métro Henri-Bourassa, beau site, bord de l'eau. Pour étudiant(e), travailleur(euse), intellectuel(le). Références. 388-2160. 2-2-81

CHAMBRE meublée, Barclay-Wilderton, dans un grand 4½, très claire, propre, 2 baicons, récemment peinturée, tapis mur à mur, chauffée, eau chaude fournie, électricité, tout compris $90 par mois avec cuisinette. Après 18h, 739-8224. 2-2-81

COMMERCES À VENDRE

Montréal Trust
ST-BASILE
VOUS CHERCHEZ UNE AFFAIRE?
MOTEL comprenant: bar-salon, salle de réception, salle à manger, "snack-bar", 4 locaux de magasins loués, 30 unités de motels. Très bien situé.
À NE PAS MANQUER.
BOUCHERVILLE PARC INDUSTRIEL
À louer 38,400 pi. car., 22' de haut, 8 quais de chargement. Idéal pour entreposage. Très bon prix. Occupation rapide.
Monique Lamarre
658-1330 - 653-2496
02-02-81

CONDOMINIUMS À VENDRE

CONDOMINIUM, boul. Montpellier près autobus et train, grand 5½, salon, salle à manger, salle de séjour, 2 salles de bain. Pas d'agent. 744-1106. 2-2-81

UN INVESTISSEMENT SÛR ET D'AVENIR, votre appartement de 2000 pi.car., finition de luxe, rustique, disponible immédiatement. Près métro Mont-Royal. 526-2476, 728-9195. 2-2-81

COURS

COURS DE MATHÉMATIQUES
Niveau secondaire et collégial. Professeurs expérimentés.
271-2141
J.N.O.

COURS

COURS DU VITRAIL, studio du verre, Vieux-Montréal, 842-6957. J.N.O.

MATHÉMATIQUES, et autres sujets: aide efficace par professeur d'expérience. À domicile si désiré. Taux modérés. Appeler 259-9097, le matin ou le soir. 8-2-81

COURS DE GÉOGRAPHIE, recyclage, niveau secondaire, professeur d'expérience. 254-0698. 2-2-81

AIMERIEZ-VOUS SAVOIR PARLER EN PUBLIC? Entraînement intensif. Michèle Brien. B. SP. COMM. ORALE. 482-2060. 2-2-81

COURS DE 12 HEURES D'ÉQUITATION, dressage, saut, concours complet. Pour débutants et intermédiaires, débute mars 1981, appelez dès maintenant. 1-826-3503. 07-02-81

BUREAUX À LOUER

BUREAUX À LOUER
CENTRE PROFESSIONNEL
Médecins, dentistes, Place de la Mairie, St-Hubert, angle boul. Champlain, boul. Cousineau, chemin Chambly. Population grandissante, services autobus, métro, stationnement, aménagement clés en main. Informations:
LISE
678-4741
03-02-81

DIVERS/SERVICES

Électrolyse para-médicale
Poste ouvert dans la province de Québec
Offert aux infirmières ou D.E.C. en sciences de la santé. Stage offert en technique para-médicale.
CENTRE D'ÉLECTROLYSE PARA-MÉDICALE
CONTACTER MIREILLE ROY
(514) 932-6544.
10-02-81

COURS

COURS D'ANGLAIS PRIVÉS, professeur expérimenté, conversation. 733-2484. 3-2-81

DEMANDES D'EMPLOI

MUSICIEN QUÉBÉCOIS, chef de choeur, possédant diplôme de musicien — animateur spécialisé de l'Univ. de Pau en France animerait ateliers: chants, chorales, création, électro-acoustique, solfège. Direction chorale ou enseignement. Organisme intéressé s'ad. à.: G. Petit, tél.: (514) 733-4816, 733-4301. 3-2-81

DÉMÉNAGEMENTS

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuitte, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

DIVERS/SERVICES

ÉLITE TAILLEUR
Altérations générales, expert en remodelage des revers, cravates, pantalons, habits sur mesure, etc...
8365 boul. St-Laurent
387-0021
02-02-81

DIVERS/SERVICES

SÉRIE DE CASSEROLES EN CUIVRE TRÈS ÉPAIS et autres articles de fabrication Française, qualité exceptionnelle. 484-8366 2-2-81

RECHERCHE LIVRE "Une mystique Canadienne" (Mme Brault), par Pouhier, édition Fides 1931. 729-1398 après 8 h. 2-2-81

TABLE À DESSINS, professionnellement montée sur socle en pin avec appareil à dessiner. Prix à discuter. 733-3410. 2-2-81

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

2 PEINTRES compétents, grande propreté, réparation plâtre, tireur de joints. 585-4460. 02-02-81

GARDERIES

On demande gardienne responsable et expérimentée, 25 ans et plus, 3 jours de 8.30 à 5.30. 2 enfants, références, secteur Ste-Justine. 342-4167. 02-02-81

PERSONNE responsable pour garder enfants 2 ans et 4 ans, 3 jours par semaine, Côte-des-Neiges. 735-0021. 2-2-81

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

VOCALISTE, MUSICIENS, recherchent groupe. Alain après 6h. 277-3324. 03-02-81

ORGUE HAMMOND A — 100, 2 claviers, 51 clés, pédalier 25 clés. Condition neuve. Meilleure offre. 695-1927. 02-02-81

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

OUTREMONT, Bernard Champagneur, local commercial à louer 2,000 pi.c., $6.00 le pi. Idéal pour commerces et bureaux. 279-3752, de 9h à midi. J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

CEDAR, à deux pas de l'Hôpital Général de Montréal, 1½, 3½, 4½ avec cuisinière et réfrigérateur. Concierge 935-5321. J.N.O.

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE 7½, rénové, équipé, chauffé, eau payée, foyer, balcon, $440 ferme. 482-5025 après 4h. 3-2-81

OCCUPATION IMMÉDIATE OU MAI, 4½ avec foyer, centre-ville (5914). Service Location Hart, 274-5606. FRAIS 03-02-81

HAMPSTEAD, maison seule, 9½ pièces, foyer, garage, 3½ s. de bain. (6025). Service Location Hart 274-5606, FRAIS. 03-02-81.

NOUVEAU ROSEMONT, 6½ pièces, garage double. (6225). Service Location Hart. 274-5606. FRAIS. 03-02-81.

QUI NE DÉSIRE DE BELLES ET GRANDES PIÈCES, bien éclairées, "town-house", 6½, centre-ville, très luxueuse. (587). Service Location Hart, 274-5606. FRAIS. 03-02-81.

NOUVEAU BORDEAUX, 7½, bas, sous-sol fini, 2½ s. de bain, etc... (6213). Service Location Hart. 274-5606. FRAIS 03-02-81.

VILLE ST-LAURENT, Montpellier, condominium, nouvelle construction, 5½ spacieux, tapis mur à mur, 2 salles de bain, climatisé, garage intérieur, piscine intérieur, sauna, occupation immédiate. 621-2945 02-02-81

LOGEMENTS DEMANDÉS

CHERCHE DUPLEX, N.D.G., Outremont, 5½, 7½, foyer, 1er juillet, 487-7217. 02-02-81

MAISONS À LOUER

N.D.G. cottage 4 chambres à coucher, foyer naturel, meublé ou semi-meublé, libre le 15 février. $500 par mois, non-chauffé. 486-3667 03-02-81

MAISON À LOUER, 6 pièces, St-Bruno, libre immédiatement, grand terrain, cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sécheuse. $450/mois. 653-5968. 02-02-81

OFFRES D'EMPLOIS

COMMIS AUX SERVICES AUXILIAIRES
Effectue différents travaux de reproduction de documents, classe et distribue le courrier et assiste à l'organisation matérielle des salles de réunion. Poste permanent, centre-ville. Pour informations, communiquez avec **Mlle Lorraine Leblond:**
288-7277
03-02-81

COMPAGNIE D'ASSURANCES-VIE ET SALAIRE
SECRÉTAIRE
Centre-ville, bénéfices marginaux complets - bilingue - sténo-dactylo - expérience de secrétariat - expérience dans l'assurance serait un atout.
COMMUNIQUEZ AVEC MLLE JOLY
871-9420
2-2-81

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE juridique bilingue d'expérience pour travail à temps partiel dans le domaine de la perception. Étude d'avocats du nord de Montréal. 323-8750. 04-02-81

RECHERCHONS SECRÉTAIRE JURIDIQUE SENIOR ayant expérience dans le domaine matrimonial pour travailler avec avocat associé, bonne condition de travail, salaire selon compétence. 849-6325. 07-01-81

OEUVRES / OBJETS D'ART

COLLECTIONNEURS, René Gagnon, exceptionnel, 76X32, valeur approximative de $3,500. meilleure offre. Appelez: 873-5079, (jour) ou 1-753-7335 après 6h. 02-02-81

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAGNIFIQUE cottage près U. de M., 12 pièces, 2 salles de bain plus un petit logement 3 pièces pour étudiant. Idéal pour professionnel. Courtier exclusif, A. Aird & Associés 337-3022. 2-2-81

CENTRE-EST Cherrier près Parc Lafontaine, logement splendide 6½, salle familiale avec foyer, garage en plus revenu de 3 logements entièrement rénovés avec goût. $146,000. Jules Mullian 731-8048, Herb Bougeois 484-0605, 934-1818. Montréal Trust Courtier. 02-02-81

PROPRIÉTÉ À VENDRE — PROPRIÉTÉ À VENDRE

A. E. LEPAGE
(QUÉBEC) INC. COURTIER

Le nom qu'un ami recommande



CENTRE-VILLE

LE CONDOMINIUM LE NOBLE, 1250 AVENUE DES PINS (en haut de la rue de la Montagne).
Changez de mode de vie, appréciez l'avantage de la vie au centre-ville, en vivant sur le flanc de la montagne. Certains appartements comportent une vue sur le St-Laurent. Piscine, sauna, bain tourbillon, salle d'exercices et salle pour réceptions. Prix à partir de $109,000. pour 2 chambres. Nous avons également quelques beaux appartements à louer: des appartements de 2 chambres à coucher avec garage.

T.K. Shaner, 935-8541, rés.: 849-5458. Par rendez-vous seulement.

ST-LAMBERT

Résidence de choix. Cherchez-vous une maison prestigieuse, dans le meilleur secteur, avec un terrain d'au moins 10,000 p.c. J'ai présentement un beau choix à vous offrir mais pour connaisseurs seulement. Veuillez appeler **Claire Bernier 672-3265/672-0321.**

BROSSARD

Secteur de choix, cottage 4 chambres, piscine, foyer, très luxueux, grandes pièces bien éclairées, hyp. intéressante. $135,000. **M. Gagnon 656-7770 ou 659-4217.**

ST-LAMBERT

Pour le jeune exécutif! Parc Dulwich. Bungalow avec air conditionné vous offre 8 pièces, 4 ch. à coucher, grande salle familiale, foyer au salon, garage. Résidence très propre, prête à aménager, à quelques pas des collèges, écoles et métro. **Mme Rita Shea 672-6489/672-0321.**
02-02-81

bromis inc
courtiers en immeubles

SUTTON:
Magnifique maison complètement rénovée, 12 pces, 7 c. à c., possibilité de 6 autres, 2 salles de bain, endroit idéal pour maison de touristes, retraités ou autres, taxes $650.00. Inf.: **Irène Bazinet 1-263-4455 ou 1-538-2042.**
01-02-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE

le Permanent — À L'ENSEIGNE DE LA RÉUSSITE

OUTREMONT: Superbe cottage en face d'un parc, 13 pièces, hall de réception 38 x 17, salle à dîner avec serre, salon avec foyer en marbre, immense sous-sol. Prix: $400,-000. **Y. Doneff 487-3056, 735-2761.** 02-02-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BERTHIER, maison canadienne, 1½ étage, en brique, grand terrain, 9 pièces, tour T.V., tracteur, jardin. Libre immédiatement (514) 836-6956. 2-2-81

BELOEIL, superbe canadienne près du golf, 9 pièces — 4 chambres à coucher, cuisine en pin avec alcove Jenn-Air, garage, piscine, air climatisé + extras. Aubaine, $115,000. 467-8346, (privé). 2-2-81

À ST-LAMBERT, 189 boul. Simard, luxueux cottage canadien détaché, chauffage central à l'électricité, air climatisé central, 5 grandes chambres à coucher, 4 salles de bain, 2 foyers, grande cuisine, four encastré, cuisinière Jenn-Air, grande salle à manger, système intercom, aspirateur central, terrain boisé. $160,000. Plusieurs extras. A. April Construction Ltée, 671-6169. 9-2-81

ROCKLAND PRÈS VAN HORNE, grand duplex. Pour renseignements laissez un message à: 842-1182. 02-02-81

LONGUEUIL, duplex, sans intermédiaire, quartier résidentiel, 2×5 12, 1X3½. Rev. $450/mois, hyp. $57,800 à 13 12% issue en 85, paiement de l'hyp. $770 C.I.T. Jardin clôturé, bar-b-cue, garage, stationnement, $78,000. 468-1362. 02-02-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BROSSARD, maison canadienne rénovée 7 12 pièces, terrain 13,000 pi. car., foyer. 678-4089 02-02-81

STE-DOROTHÉE, près 13, magnifique canadienne, 10 pièces, 4 lucarnes, 2 salles de bain, pierre, résidentiel. Idéale professionnel, 2e entrée, garage, terrain 85×100. $139,000. 689-2942. 02-02-81

V.M.R. Si vous aimez la paix et la tranquillité d'un quartier résidentiel tout en conservant l'accès à tous les services, cette magnifique maison est parfaite pour vous. 12 pièces, 6 chambres, 3 salles de bain + powder room, sous-sol fini. Idéal pour relaxer, foyer, garage double. $275,000. Claudette Limoges. 934-1818, 481-5907. Montréal Trust Courtier 03-02-81

ST-JOSEPH DE LA RIVE, maison de 10 pièces, 6 chambres avec lavabo, 3 étages + cave, 2 s. de bains, 2 toilettes, chauffage électrique, grand jardin, stationnement 5 voitures. Grand confort. (418) 635-2253. 6-2-81

ADJACENT WESTMOUNT Déménagez dans ce duplex de 3 grandes chambres, 2 salles de bain sur chaque plancher. Cuisine ensoleillée avec dînette, boiseries superbes, sous-sol fini avec bachelor. $179,500. FAUT VOIR. Claudette Limoges. 934-1818, 481-5907. Montréal Trust Courtier 03-02-81

ST-BRUNO, conception et construction de qualité, split 9 pièces, terrain superbe, secteur de choix. Yolande Brouillard. 653-2496, 653-4416. Montréal Trust Courtier. 03-02-81

NOUVELLE INSCRIPTION BOUCHERVILLE: Magnifique cottage Mansard adossé au golf. Vue panoramique, piscine creusée. Pour exécutif. A. NARBONNE 653-4111. Le Permanent Courtier 02-02-81

ST-LAMBERT: Idéal pour professionnel. Cottage limousin 6 chambres, plusieurs extras sont inclus. Une visite s'impose. Exclusif. Louise Lalonde. 676-7955, 672-4682. Immeubles Beaudry Inc. 02-02-81

LONGUEUIL, DOMAINE BELLERIVE: Bungalow 4 chambres à coucher, s. à manger, 1½ s. de bain, sous-sol fini, foyer, salon, garage, chauffage électrique. Pas d'agent. Après 5h. 679-0259. 02-02-81

LAVAL-SUR-LE-LAC, style rustique canadien, 10 pièces, terrain 15,000 pi. car., beaucoup d'extras. Face au lac. Prix demandé $125,000. Jacques ou Diane: 627-5735. 02-02-81

BROSSARD. Bungalow brique, 11 pièces, 6 chambres. Présentement pension pour gens âgés. Bon Revenu. Dans les $50,000.00. Lorraine du Berger 638-1674, 671-5570. MLS. Immeubles Beaudry Courtier. 02-02-81.

OUTREMONT triplex rénové, rue Joyce, $128,000. 277-8867 02-02-81

STE-JULIE HAUT BOIS, Excellent pour jeune famille, possibilité 5 chambres, salle de jeu, foyer, salon, terrain boisé. Camille Lacoursière. 653-2496, 653-9970. Montréal Trust Courtier. 02-02-81

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE (ACHAT)
Notre service des achats est présentement à la recherche d'un candidat pouvant assumer le poste de secrétaire au directeur des achats.

Exigences:
— 12 ans de scolarité
— Minimum 5 ans d'expérience dans le domaine
— Rapidité et précision au dactylo
— Sens de l'organisation
— Très bonne connaissance de l'anglais.

Avantages:
— Chances d'avancement
— Salaire selon les qualifications
— Bénéfices marginaux intéressants.

Les personnes intéressées doivent s'adresser au Bureau du Personnel:

MANUFACTURE LEVITON DU CANADA LTÉE
8255 boul. St-Michel
Montréal P.Q. H1Z 3E5
374-1210 poste 231
03-02-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Le Maître Courtier — TRUST GÉNÉRAL

VISITEZ SUR PLACE
1325 rue Victoria/St-Lambert. Dimanche le 1er février 1981 de 2 à 4 heures.
Maison de ville/condo, faut venir! Votre hôtesse: **Jeannette Laplante 735-6381, 672-1576.**
02-02-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CARRÉ STLOUIS Entièrement modernisé, triplex, 7 pièces par logement, le beau caractère préservé, salle à manger et salon séparés. Occupation immédiate dans tous les étages. On demande $197,000. MLS, Jules Mullian, 934-1818, 731-8048. Montréal Trust Courtier. 02-02-81

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

CARRÉ ST-LOUIS, située au coeur de Montréal, petite maison à revenus face au parc, du côté ensoleillé de la rue, 8 logements. Propriétaire prendrait 1ère hypothèque à un taux très intéressant. Seulement $115,000. MLS Monique Burman agent 937-8350, Isabelle Lafrenière courtier, 482-1381. 2-2-81

PASTEUR près Salaberry, 12 ans, 22 appartements, revenus $60,000. Hypothhque $225,000, 5 ans à 13½. Prix $350,000. 279-3572 ou 274-2078 28-02-81

ST-JOVITE, Site magnifique, Bâtisse brique, 23 logements, électricité payé par locataire, revenu $59,530 hypothèque 11¾% 1984. Mme Turgeon 735-6381, 733-0329. Trust Général, Courtier 02-02-81

MONTRÉAL, près Université du Québec, magnifique petit local commercial plus deux logements entièrement rénovés. Pour informations, appelez Ferdinand Berner 465-5580. Imm. Express Inc. 03-02-81

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

À LA PORTE DE MONTRÉAL, domaine paisible, 68,000 p.c., cottage 8½ pièces, bord l'Assomption, entouré arbres adultes. 581-4473 particulier 02-02-81

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

DÉSIRE ACHETER cottage en bon état, de préférence style ancien, avec boiseries, foyer, garage, jardin. Maximum: $100,000.00. Tél.: 279-6912 02-02-81

SOCIÉTÉ-LOISIRS



RENDEZ-VOUS
Agence de rencontres professionnelle
282-0058
Nous adressons nos services surtout aux professionnels, aux cadres, ainsi qu'aux femmes et hommes d'affaires. J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevue gratuite sur rendez-vous: Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2 h à 7 h. 524-3852. J.N.O.

Nous souhaitons regrouper un nombre limite de personnes âgées de 25 à 45 ans qui sont intéressées à approfondir la dimension affective à l'intérieur d'un groupe, par des échanges intellectuels et affectifs. Ces rencontres ont lieu à Ste-Adèle, P.Q. les vendredi et samedi soir. Ceci n'est pas une agence de rencontre. Lundi, mardi, mercredi après 18 h. Mtl. 341-5378. Vendredi, samedi, dimanche, 1-819-327-2478, Laurentides. 2-2-81

DÉCÈS

COUGHLIN, Georgette Martel. — À l'Hôpital St. Mary's, après une longue maladie, le 24 janvier 1981, est décédée Mme Georgette Martel Coughlin épouse de feu Edmund Coughlin, C.R. Une messe commémorative sera célébré à l'église St-Malachy, rue Clanranald, le lundi 2 février à 9 h 30 a.m.

HÉROUX, Hector. — À Trois-Rivières, le 29 janvier 1981, à 91 ans, est décédé M. Hector Héroux, époux de feu Maria St-Pierre. Le défunt laisse dans le deuil ses fils et belles-filles: Roland (Charlotte Leclerc), Ste-Foy, Jean, Trois-Rivières, Jules (Lucille Lacroix), Ste-Foy, Claude (Madeleine Morency), Cap-de-la-Madeleine, Pierre (Rosie Deshaies), sa soeur Irène Héroux, Montréal, plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu le samedi 31 courant. Le convoi funèbre partira du Centre funéraire Rousseau & Frères Ltée, Trois-Rivières, pour se rendre à l'église St-Philippe où le service sera célébré à 13 h 30, et de là au cimetière St-Michel.

PICHÉ, Albertino Mme. — À Lanoraie, le 27 janvier 1981, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Albertino Piché née Juliette Bonin, épouse de feu Albertino Piché, ex-distributeur du journal LE DEVOIR pendant de nombreuses années. Elle laisse dans le deuil 3 enfants: Jean-Paul (époux de Denise Rondeau), André (époux de Jacqueline Godmaire), Thérèse (épouse de René Godmaire) ainsi que de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu le samedi 31 janvier en l'église paroissiale de Lanoraie à 11 h 00. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

C.A.-CLSC J. OCTAVE-ROUSSIN

Directeur (Coordonnateur) du secteur Santé

LA TÂCHE

Sous l'autorité du directeur général, coordonne une équipe d'intervenants qui dispensent des services de première ligne préventifs et curatifs en Santé. Il coordonne les services de santé du Centre de Jour pour personnes âgées. Il participe à l'enseignement et la formation des professionnels dans le domaine des services de santé de première ligne.

EXIGENCES

Le candidat doit posséder une formation universitaire en Santé, au moins trois ans d'expérience comme professionnel de Santé et une expérience de gestion de préférence dans un C.L.S.C. La connaissance ou provenance du milieu desservi par notre établissement sera un atout.

TRAITEMENT

Le traitement sera établi selon les échelles de rémunération des cadres du Ministère des affaires sociales. (Classe 14).

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le vendredi, 13 février 1981 au:

Bureau du directeur général
CA-CLSC J.-OCTAVE ROUSSIN
13926 est, rue Notre-Dame
Pointe-aux-Trembles, Québec
H1A 1T5

Voir autres Carrières et Professions, en pages 31, 32, 33 et 34.

Université Laval

PROFESSEURS en COMMUNICATION GRAPHIQUE

Fonctions:
Enseignement et recherche en design graphique.

Conditions:
Maîtrise en arts visuels ou l'équivalent; expérience d'enseignement et/ou expérience professionnelle.

Traitement:
Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction:
le 1er juin 1981.

Faire parvenir le curriculum vitae avant le 15 avril 1981 à:

Bernard Jasmin
Directeur par intérim
École des arts visuels, bureau 3454
Pavillon Casault
Université Laval
Québec G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

AVIS DE CONCOURS

CE CONCOURS EST OUVERT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

Concours de recrutement des directeurs du scrutin pour les 122 circonscriptions électorales du Québec

Conformément à la Loi électorale, le Directeur général des élections du Québec doit, par voie de concours public, recruter trois (3) personnes par circonscription électorale, susceptibles d'occuper la fonction de Directeur du scrutin dans une circonscription. Le Gouvernement arrêtera son choix sur l'une de ces personnes recommandées par le Directeur général des élections, pour chacune des 122 circonscriptions électorales.

Cet avis vise à recruter des candidats qui pourront faire l'objet d'une recommandation de la part du Directeur général des élections au Gouvernement en vue de combler les postes précités. La durée du mandat d'un Directeur du scrutin est de cinq (5) ans. Ce dernier peut continuer d'exercer son occupation habituelle à la condition d'être en mesure d'offrir une grande disponibilité pour assumer ses fonctions de Directeur du scrutin.

ATTRIBUTIONS

Sous l'autorité du Directeur général des élections, le Directeur du scrutin est notamment chargé, dans sa circonscription électorale, de l'application de la Loi électorale et de la Loi sur les listes électorales. À cet égard, il voit à l'organisation de tout recensement annuel et de tout scrutin provincial.

Le Directeur du scrutin doit en outre collaborer avec le Directeur général des élections à l'exécution de toute tâche connexe à l'application des Lois qui relèvent de celui-ci.

CONDITIONS D'ADMISSION AU CONCOURS

Le candidat doit avoir la qualité d'électeur, c'est-à-dire avoir dix-huit (18) ans accomplis, être citoyen canadien, être domicilié au Québec depuis douze (12) mois, n'être frappé d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi électorale et n'être dans aucun autre cas d'incapacité prévue par la Loi. De plus, le candidat doit être domicilié dans la circonscription électorale pour laquelle il pose sa candidature ou dans une circonscription électorale contiguë.

Toutes ces conditions devront être respectées au moment de la date de fermeture du concours, soit le 22 février 1981.

RÉSUMÉ DES CONDITIONS D'EXERCICE DES FONCTIONS

Pendant l'exécution de son mandat, le Directeur du scrutin doit répondre en tout temps aux exigences du « Règlement concernant les conditions d'exercice des fonctions de Directeur du scrutin», règlement approuvé par la Commission permanente de l'Assemblée nationale du Québec qui stipule, entre autres, qu'un Directeur du scrutin doit n'être membre d'aucun parti politique fédéral ou provincial et ne se livrer à aucun travail de nature partisane, être intègre, se conformer aux directives du Directeur général des élections, accomplir son travail de façon efficace à la satisfaction du Directeur général des élections et plus particulièrement être capable de l'exécuter pendant la période où les devoirs de sa charge l'exigent en ayant la disponibilité nécessaire pour ce faire, ne pas exercer de fonctions identiques tant au niveau fédéral que municipal, respecter en tout point le serment ou affirmation solennelle d'allégeance, d'office et de discrétion qu'il a prêté.

APTITUDES ET COMPÉTENCE RECHERCHÉES

L'évaluation des candidats admis au concours portera plus particulièrement sur une connaissance pertinente de la Loi électorale, de la Loi sur les listes électorales et de la circonscription électorale pour laquelle ils posent leur candidature.

Une formation académique suffisante pour rédiger des rapports et voir à la formation du personnel électoral, de même que de nombreuses années d'expérience dans l'organisation et la gestion d'activités diverses à caractère socio-politique, socio-économique, socio-culturel ou autres activités similaires sont des atouts importants.

La facilité de s'exprimer en public de manière efficace, le travail en équipe, la capacité de porter un jugement sûr, le sens de l'organisation, l'autonomie et la maturité sociale sont également des aptitudes recherchées.

RÉMUNÉRATION

La rémunération d'un Directeur du scrutin, pour le déroulement d'un recensement ou la tenue d'un scrutin, peut atteindre 9,000.00 $ pour chacun de ces événements.

DÉROULEMENT DU CONCOURS

Les candidats répondant aux conditions d'admission seront appelés à subir un examen écrit dont le résultat conditionnera leur participation éventuelle à une entrevue devant un comité de sélection.

INSCRIPTION

- PÉRIODE D'INSCRIPTION

  Du 31 janvier 1981 au 22 février 1981 inclusivement;

- FORMULAIRE D'INSCRIPTION

  Les candidats doivent s'inscrire sur un formulaire d'inscription spécifique à ce concours disponible aux endroits suivants:

Directeur général des élections
Centre de renseignements
3460, rue La Pérade, r.c.
Ste-Foy, Québec
G1X 3Y5

OU

Directeur général des élections
Centre de renseignements
1575, Henri-Bourassa ouest, 2e étage
Montréal, Québec
H3M 3A9

Pour toute information relativement à la tenue de ce concours ou pour obtenir un formulaire d'inscription, veuillez communiquer sans frais avec le Centre de renseignements du Directeur général des élections au numéro suivant: **1-800-463-4378.**

CONCOURS DGE-DS-01

Le Directeur général des élections du Québec

collège du nord-ouest

Chargé de professeur disponible

à la session hiver 1981

- **PHYSIQUE**
  (1 poste à temps partiel - 50% de charge)

Exigences:
— Diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline pertinente ou toute autre formation jugée équivalente par le comité de sélection.

Les candidats (es) intéressés (es) doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae et des documents attestant de leur formation pour le vendredi 6 février 1981, à 17 heures, à l'attention de:

M. Wilfrid Rivard
Directeur du secteur de l'enseignement
Collège du Nord-Ouest
C.P. 1500
Rouyn, Qué. J9X 5E5

C.L.S.C. des Hautes-Laurentides

recherche un (e):

DIRECTEUR GÉNÉRAL

(Homme ou femme)

Fonctions:
— Sous l'autorité du conseil d'administration, le Directeur général est responsable de la gestion générale de l'établissement;
— Il voit à soumettre au conseil d'administration pour approbation des projets de programmes conformes aux attentes des usagers;
— Il met en application les politiques et programmes adoptés par le conseil d'administration;
— Il engage et dirige le personnel, avec l'aide des responsables de module;
— Il représente l'organisme dans ses relations fonctionnelles courantes avec les autorités et les divers intervenants du milieu;
— Il effectue toute autre tâche connexe à la demande du conseil d'administration

Exigences:
— Diplôme universitaire de premier cycle en administration et/ou en sciences humaines;
— Expérience jugée valable dans la gestion de programmes et du personnel;
— Capacité de travailler en groupe;
— Aptitude à la synthèse;
— Capacité de se déplacer dans la région et à l'extérieur;
— Connaissance du réseau des affaires sociales;
— Expérience ou connaissance du milieu rural serait un atout.

Salaire:
Selon les normes établies par le ministère des Affaires sociales pour une classe d'établissement 18, soit un maximum de $45,912.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae AVANT le 21 février 1981, à 16 h 30.

C.L.S.C. DES HAUTES-LAURENTIDES
À l'attention du jury de sélection
du Directeur général
Case postale 178
Mont-Laurier, Qué. J9L 3G9

SUPERVISEURS DES OPÉRATIONS INFORMATIQUES

Concours no: 81-1003

NATURE DE L'EMPLOI:
Sous direction et suivant des instructions et des directives d'ordre général, le titulaire de cet emploi coordonne, dirige et surveille les activités relatives à l'opération de l'ordinateur et des diverses unités périphériques qui s'y rattachent; il est principalement tenu de diriger et de contrôler le personnel d'opération, d'assurer l'application des standards et des procédés ainsi que de contrôler la qualité des travaux. Il doit également collaborer à la préparation du calendrier d'exploitation et voir au bon fonctionnement de l'équipement.

COMPÉTENCES EXIGÉES:
Détenir un diplôme de fin d'études collégiales dans une discipline compatible avec la nature de l'emploi; posséder quelques années d'expérience acquises dans le domaine des opérations et des télécommunications informatiques. Toute combinaison d'instruction et d'expérience pertinente à la nature de l'emploi pourra être considérée.

DIVERS:
Bonne connaissance du français parlé et écrit; connaissance supérieure du fonctionnement, de l'opération et du rendement des divers appareils en usage dans un centre de traitement électronique des données; de la terminologie en vigueur dans le domaine de l'informatique; qualités personnelles appropriées.

TRAITEMENT: $20,662 - $24,020.

Les candidats intéressés par le présent avis doivent se procurer le formulaire "Demande d'emploi" et le transmettre dûment complété, accompagné des documents requis, le ou avant le 27 février 1981.

NOTE: le cas échéant, la préférence d'embauche sera accordée aux candidats demeurant sur le territoire de la Communauté.

Bureau du personnel
Communauté urbaine de Montréal
2, Complexe Desjardins, 19e étage
Montréal H5B 1E6
téléphone: 872-6950

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

1970 - 1980 dix ans au service de la population

GÉRANT

Agence De La Pomme De Terre du Nouveau Brunswick

La gérance d'une agence de commercialisation de la pomme de terre est une position de défi.

RESPONSABILITÉS
— direction et gestion de l'organisation
— développement de programmes et de services aux producteurs
— développement de la mise en marché et promotion
— programmation financière
— services aux producteurs
— gestion du personnel de l'agence
— agir comme secrétaire d'un bureau de direction composé de 10 membres.

QUALIFICATIONS
— expérience dans l'organisation agricole et gestion de programmes
— démontrer sa capacité de gérer
— Bilingue (Anglais-Français)

SALAIRE ET BÉNÉFICE
— négociable.

DATE LIMITE DES APPLICATIONS
— 14 février, 1981.

Envoyer curriculum vitae à:

Gérant
Agence de Pommes de Terre du N.B.
C.P. 238
Florenceville, N.B. E0J 1K0

LE CENTRE HOSPITALIER JACQUES VIGER

Centre de gériatrie-gérontologie en voie de développement d'une capacité prévue de 360 lits, destinés aux soins prolongés pour malades à long terme (6 unités de soins) et pour convalescents (1 unité de soins) et un Hôpital de jour,

est à la recherche

d'un Directeur/trice des Soins Infirmiers

Sommaire de la fonction:
Dans le but de répondre adéquatement aux besoins en soins des bénéficiaires, le/la Directeur/trice des Soins Infirmiers, sous l'autorité du Directeur général, est responsable de l'élaboration, de l'application et de l'évaluation des programmes de soins infirmiers en fonction des clientèles du centre.

Exigences:
— Détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle (maîtrise) en sciences infirmières. En l'absence d'un tel diplôme, formation de premier cycle en sciences infirmières doublée d'un perfectionnement en administration.
— Membre en règle de l'O.I.I.Q.
— Une expérience minimale de trois (3) ans en gestion des soins infirmiers ou toute expérience pertinente et connexe à l'administration des soins infirmiers.
— Perfectionnement et/ou expérience en gériatrie-gérontologie seront considérés.

Conditions de travail:
Les conditions de travail sont celles déterminées par les politiques du Ministère des Affaires sociales et celles de l'établissement.

Salaire:
Selon les politiques du Ministère des Affaires sociales (classe 15).

*Faire parvenir votre candidature avec votre biographie **au plus tard le vendredi 20 février 1981** à l'adresse suivante:*

Président du Comité de sélection
Concours Directeur/trice des Soins Infirmiers
Bureau du Directeur général
Centre Hospitalier Jacques Viger
1051, rue St-Hubert
Montréal, Québec
H2L 3Y5

CISSS LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

CONSEIL RÉGIONAL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE

siège social à St-Jérôme

Directeur de la planification et de la programmation

La direction de la planification et de la programmation est responsable de planifier, coordonner, mener à bien le réaménagement, le développement, l'organisation des ressources humaines et financières du réseau des affaires sociales de la région Laurentides-Lanaudière plus particulièrement dans les secteurs décentralisés.

Responsabilités:
— Planification de l'organisation et du développement des services sociaux et de santé de la région;
— Concertation des établissements visant la concrétisation de la planification régionale;
— Recherche et statistique;
— Répartition des nouvelles ressources humaines et financières entre les établissements;
— Réaménagement des ressources humaines et financières existantes dans la région;
— Remplacer le Directeur général en son absence, en tant que directeur général suppléant.

Qualifications:
— Diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline pertinente ou l'équivalent;
— Connaissance et expérience approfondie du réseau des affaires sociales, dont plusieurs années dans un poste de cadre supérieur;
— Aptitude démontrée à encadrer et diriger du personnel professionnel;
— Aptitude démontrée à évaluer les impacts, tant administratifs qu'au niveau des services, sur les établissements, des plans, projets et décisions du C.R.S.S.S. L.L.

Classe salariale: Classe 18, (en cours de révision).

Faire parvenir curriculum vitae avant le 20 février 1981, 17 h, à:

M. Serge Boucher
Directeur général
(Concours Directeur de service)
C.R.S.S.S.L.L.
1,000 Boul. Labelle
suite 210
St-Jérôme, Qué. J7Z 5N6

Le centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos

Centre hospitalier de soins généraux d'une capacité de cent quarante-cinq (145) lits est à la recherche

de deux (2) infirmiers (ères) licenciés (es)

Nature des postes:
Temps partiel régulier, sept (7) nuits aux deux (2) semaines (responsables de nuit), dont un poste à la clinique d'urgence et externe et un autre poste en médecine et soins prolongés.

Exigences:
Être membre en règle de l'O.I.I.Q. et avoir au moins deux (2) ans d'expérience dans un centre hospitalier.

Salaire et conditions de travail:
Selon la convention collective en vigueur dans notre établissement.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur des ressources humaines
Centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos
622, 4e Rue ouest
AMOS (Québec)
J9T 2S2

Date limite le 13 février 1981.

Un important organisme de services recherche un

Directeur de la comptabilité

pour son siège social situé à Montréal. Votre responsabilité s'étendra à la direction de toutes les activités comptables, y compris les états financiers, les budgets et la comptabilité générale. Vous dirigerez une équipe de près de 20 personnes et apporterez votre contribution à l'amélioration et à l'information des systèmes comptables.

Vous détenez un diplôme universitaire en administration ou un titre comptable reconnu (C.A., C.G.A., R.I.A.). Vous possédez au moins cinq années d'expérience graduelle et variée en comptabilité dont quelques-unes dans des postes de gestion. Vos qualités de gestionnaire vous rendent apte à organiser le travail sous votre autorité, à motiver votre personnel et à solutionner avec efficacité les problèmes de gestion auxquels vous êtes confronté.

Si ce défi vous intéresse, veuillez communiquer avec Pierre Lalonde au 875-5690 ou lui envoyer votre curriculum vitae au 630 boulevard Dorchester ouest, Montréal, Québec H3B 1W5 en mentionnant le dossier no. P418MD.

Conseillers en administration

Drouin, Paquin & Associés Ltée

Partie intégrante de Currie, Coopers & Lybrand Ltée

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Un bureau d'ingénieurs-conseils demande un(e)

DESSINATEUR(TRICE) EN ÉLECTRICITÉ

de préférence avec un D.E.C. en électrotechnique.

On recherche un(e) candidat(e) ayant un minimum de 3 ans d'expérience dans dessin d'installation industrielle.

Salaire: selon compétence.

Faire parvenir curriculum vitae à: **COMEAU, BOYLE INC**
1801 McGill College
suite 930
Montréal, Qué. H3A 2N4

Attention: **M. Gaétan Lehoux**

Voir autres Carrières et Professions, en pages 30, 32, 33 et 34.

La Commission scolaire de La Pocatière

requiert les services d'un(e)

DIRECTEUR (TRICE) GÉNÉRAL (E)

Attributions:
L'emploi de directeur(trice) général(e) d'une commission comporte la responsabilité totale de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) de l'ensemble des programmes et des ressources de l'organisme pour l'ensemble des unités administratives, des établissements et des champs d'activité: l'enseignement, la vie étudiante, le personnel, les finances, l'équipement, l'informatique, le secrétariat général, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le (la) candidat(e) sera appelé(e) à cumuler la fonction de directeur(trice) du personnel.

Qualifications requises:
Les qualifications minimales requises pour l'emploi de directeur(trice) général(e) d'une commission sont les suivantes:

a) diplôme universitaire terminal de premier cycle, mais de préférence de deuxième cycle;
b) dix (10) années d'expérience, de préférence dans le milieu de l'éducation, dont au moins cinq (5) dans un emploi de cadre;
c) une habilité à résoudre des problèmes administratifs et techniques complexes;
d) aptitudes pour un travail d'animation et de leadership.

Traitement et avantages sociaux:
Selon la politique administrative et salariale relative aux directeurs généraux des commissions scolaires.

Lieu de travail:
Centre administratif de la Commission, 801, 6e Avenue, La Pocatière.

Caractéristiques de la commission scolaire:
— catégorie I, classe II
— comptant 1525 élèves de niveau primaire répartis dans huit écoles physiques situées dans un rayon de 19 km.

Toutes les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir avant le 27 février 1981 à l'adresse suivante:

Concours: direction générale
HC-01
Commission scolaire de La Pocatière
801, 6e avenue (C.P. 940)
LA POCATIÈRE (Kamouraska)
P. Québec G0R 1Z0

Le département des Lettres et Sciences humaines de l'Université du Québec à Rimouski est à la recherche de candidats pour combler le poste de professeur régulier suivant:

PROFESSEUR REGULIER EN COMMUNICATION

FONCTIONS: Le titulaire de ce poste devra:

- dispenser des activités d'enseignement dans le cadre du programme de certificat en communication;
- participer à des travaux de recherche;
- encadrer les étudiants dans la poursuite de leur programme et participer aux différents organismes de l'Université.

EXIGENCES: Le candidat retenu devra posséder une maîtrise en communication. Les non-détenteurs d'une maîtrise en communication devront posséder une scolarité de doctorat dans un domaine approprié.

La spécialisation du candidat devra porter sur un ou plusieurs des éléments suivants:

- Les médias et la communication;
- Histoire des communications;
- Enquêtes et sondages;
- Publicité et mass-média.

Le domaine privilégié de recherche devra être en communication.

DUREE DU CONTRAT ET SALAIRE: Selon la convention collective en vigueur.

Seules les demandes écrites reçues avant le 28 février 1981 seront considérées. Toute candidature sera traitée confidentiellement. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur du Département des Lettres et Sciences humaines
UNIVERSITE DU QUEBEC A RIMOUSKI
300, avenue des Ursulines
Rimouski, Qué. G5L 3A1

Université du Québec à Rimouski

Université de Moncton

L'Université sollicite des candidatures de

PROFESSEURS

en Démographie
Éducation musicale
Guitare classique
Informatique
Management et marketing
Science politique
Sciences infirmières
et Associé de recherche

La date d'entrée en fonction est le 1er juillet 1981 (à moins d'indication contraire.) Les candidatures pourront être considérées dès leur réception. Les candidats doivent maîtriser la langue française, tant orale qu'écrite. Toute candidature doit comporter un curriculum vitae détaillé avec le nom de trois répondants et être transmise au soin de la personne indiquée ci-dessous à l'adresse suivante:

Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

DÉMOGRAPHIE

Fonctions: Enseignement et la recherche dans le domaine de la démographie.

Qualifications: La préférence sera accordée aux candidats étant en possession d'un doctorat en démographie. La candidature des détenteurs d'une maîtrise en démographie avec une expérience pertinente sera toutefois considérée.

Communiquer avec **Monsieur Léandre Desjardins**
Doyen
Faculté des sciences sociales

ÉDUCATION MUSICALE

Fonctions: Enseigner les méthodes élémentaires et secondaires dans la langue française. Coordination des stages au Département. Maintenir une liaison avec les écoles publiques.
Enseigner instrument principal (dans la famille des cordes.)

Qualifications: Doctorat ou maîtrise en éducation musicale. Expérience dans l'enseignement aux niveaux élémentaires et secondaires. Avoir pour instrument principal, le violon ou un autre instrument dans la famille des cordes.

Communiquer avec: **Monsieur Donald Desroches, directeur**
Département de musique
Faculté des arts

GUITARE CLASSIQUE

Fonctions: Enseigner leçons privées au 1er cycle. Cours de guitare.

Qualifications: Maîtrise en interprétation; expérience universitaire et professionnelle. Vaste connaissance des divers répertoires et des études universitaires.

Communiquer avec **Monsieur Donald Desroches, directeur**
Département de musique
Faculté des arts

INFORMATIQUE (2 postes)

Fonctions: Le Département de mathématiques et de physique offre un nouveau programme spécialisé de 1er cycle en informatique. En plus de l'enseignement, le candidat choisi sera appelé à participer au développement du secteur informatique et à collaborer à la formation d'un groupe de recherches en informatique.

Qualifications: Doctorat ou formation équivalente; intérêt pour la recherche.

Salaire: Selon les qualifications et l'expérience.

Communiquer ave **Monsieur Thomas G. Richard, directeur**
Département de mathématiques et de physique
Faculté des sciences et de génie

MANAGEMENT & MARKETING (4 postes)

Fonctions: Enseignement aux niveaux 1er & 2e cycles universitaires et recherche.

Qualifications: Ph. D. ou l'équivalent avec spécialisation en marketing ou en management. On considérera les candidatures détenant la scolarité du doctorat ainsi que la maîtrise avec expérience dans le secteur privé ou universitaire.

Durée de l'emploi: Un des postes de professeur en marketing offre la possibilité d'accéder à la permanence d'emploi. Les autres postes en marketing et management sont pour une durée d'un an.

Communiquer avec **Monsieur Norman Roy, doyen**
Faculté d'administration

SCIENCE POLITIQUE (2 postes)

Fonctions: **Poste A** — Champs de spécialisation principall: administration publique (Durée d'un an)
Poste B — Champs de spécialisation: analyse des politiques et relations internationales. Possibilité d'une deuxième année pour ce poste selon l'attribution des charges et congés pour l'année 1982-83.

Qualifications: Ph. D. ou l'équivalent.

Communiquer avec **Monsieur Léandre Desjardins**
Doyen
Faculté des sciences sociales

SCIENCES INFIRMIÈRES (4 postes à temps plein)

Fonctions: Enseignement et supervision clinique dans les secteurs santé communautaire, médecine et chirurgie, et psychiatrie
(4 postes à temps partiel) à l'été 1981
— 2 postes en psychiatrie
— 2 postes en médecine et chirurgie
(2 postes de huit mois)
— 1 poste en psychiatrie
— 1 poste en médecine et chirurgie

Qualifications: Maîtrise en sciences infirmières. Les candidatures possédant une expérience d'enseignement universitaire ou une expérience pratique seront préférées.

Communiquer avec: **La Directrice**
École des sciences infirmières

ASSOCIÉ DE RECHERCHE (ou boursier post-doctoral)

Fonctions: Étude analytique, expérimentale et innovative dans le domaine des structures pneumatiques.

Qualifications: Grande connaissance de la mécanique des structures et/ou de l'aérodynamique.

Durée de l'emploi: Pour une période de un à trois ans, selon les fonds disponibles.

Entrée en fonction: Immédiatement.

Communiquer avec: **Monsieur N.K. Srivastava, professeur**
Génie civil
Faculté des sciences et de génie

TECHNOLOGIE (GÉNIE CIVIL)

Concours no: 81-1006

NATURE DE L'EMPLOI:
Sous la direction d'un ingénieur ou d'un technologue chef d'équipe du Service de l'Assainissement des eaux, le titulaire de cet emploi participe à la préparation des plans de construction des intercepteurs, particulièrement à la conception des ouvrages d'interception, en effectuant les recherches nécessaires pour la préparation des esquisses préliminaires des structures, en exécutant les dessins d'avant-projet, de génie civil et d'armature.

COMPÉTENCES EXIGÉES:
Détenir un diplôme de fin d'études secondaires et posséder un certain nombre d'années d'expérience pertinentes à la nature de l'emploi. Toute combinaison d'instruction et d'expérience pourra être considérée.

DIVERS:
Bonne connaissance du français parlé et écrit; aptitude à diriger et contrôler le travail d'un personnel technique; qualités personnelles appropriées.

DURÉE DE L'EMPLOI:
Cet emploi est considéré comme permanent pour la durée des travaux pour lesquels il a été créé, si le travail de l'employé est satisfaisant.

TRAITEMENT: $19 220 - $25 447.

Les candidats intéressés par le présent avis doivent se procurer le formulaire "Demande d'emploi" et le transmettre dûment complété, accompagné des documents requis, le ou avant le 27 février 1981.

NOTE: le cas échéant, la préférence d'embauche sera accordée aux candidats demeurant sur le territoire de la Communauté.

Bureau du personnel
Communauté urbaine de Montréal
2, Complexe Desjardins, 19e étage
Montréal H5B 1E6
téléphone: 872-6950

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

1970-1980 dix ans au service de la population

RESPONSABLE DE LA DIVISION DES ACHATS DE SERVICES

Date limite:
Le 11 février 1981

Numéro de concours:
81-130-02-B1

loto-québec

La Société des loteries et courses du Québec recherche des candidats ayant une compétence exceptionnelle pour combler un poste de responsable de la division des achats de services.

Fonctions:

. Etudier les réquisitions et procéder à l'acquisition des services;

. Préparer, émettre et assurer le suivi des appels d'offres reliés à son secteur d'activités;

. Rédiger les projets de contrats et participer à l'élaboration des politiques et procédures du service de l'approvisionnement.

Exigences:

Posséder un premier diplôme universitaire terminal dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études en sciences de l'administration et avoir trois (3) années d'expérience pertinente dans le domaine des approvisionnements, notamment au niveau des achats de services et des contrats.

Sont également admissibles les candidats ne possédant pas de diplôme universitaire mais ayant une expérience exceptionnelle dans le domaine des approvisionnements notamment au niveau des achats de services et de contrats.

Salaire:

$22,843.00 à $29,939.00

Les personnes intéressées sont invitées à poser leur candidature en envoyant leur curriculum vitae et une photocopie de leurs certificats d'études que nous traiterons confidentiellement à:

Société des loteries et courses du Québec
a/s Service du personnel
2000, rue Berri
Montréal (Québec)
H2L 4N5

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Un important concessionnaire de Québec recherche les services d'une personne de confiance pour occuper le poste de

CONTRÔLEUR

FONCTIONS:
La personne choisie sera en mesure d'assumer les tâches relatives aux domaines suivants: comptabilité, vérification interne, informatique, fiscalité, planification et analyse financière, crédit, recouvrement et perception des comptes, administration générale de bureau.

QUALIFICATIONS:
Une expérience du domaine de l'automobile est requise ainsi qu'une connaissance pratique de l'anglais. Un sens marqué des responsabilités et une aptitude à faire ressortir sa présence sont aussi nécessaires.

TRAITEMENT:
Rémunération généreuse, en mesure de satisfaire aux exigences des personnes qualifiées pour le poste. Avantages sociaux. Véhicule fourni. Occasion d'entreprendre ou de poursuivre une intéressante carrière.

Faites parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante, en mentionnant le dossier M-160.

morin dufresne cloutier bédard & associés
Comptables agréés

880, Chemin Ste-Foy
suite 915
Québec G1S 2L2
Tél.: (418) 688-1035

Voir autres Carrières et Professions, en pages 30, 31, 33 et 34.

NOTRE RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent **75¢** la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et du retour du courrier ne coûte que cinq dollars et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant parution.

Téléphonez ou écrivez à:
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - H2Y 1X1
Compétence:
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3361

COORDONNATEUR D'UN TÉLÉTHON

Un organisme de santé et de bien-être à but non lucratif, d'envergure nationale, requiert les services d'un coordonnateur pour s'occuper des différents aspects d'organisation et de production d'un téléthon national.

Bilinguisme un atout.

Lieu de travail: Toronto.

Faites parvenir votre curriculum vitae avec références, faisant mention du salaire désiré et de votre disponibilité pour le 6 février 1981 au:

DOSSIER 1002
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Université de Moncton

L'Université sollicite des candidatures de

TECHNICIEN

au
Laboratoire de soufflerie
du
Département de génie

Fonctions:
Opération d'une soufflerie. Montage des appareils et exécution des programmes expérimentaux avec une supervision minimale. Construction des maquettes.

Qualifications:
Diplômé d'un institut technique ou autre institution similaire. Connaissance adéquate du français.

Salaire: Négociable.

Les candidatures pouront être considérées dès leur réception. L'entrée en fonction se fera dès qu'un candidat sera choisi. Toute candidature doit comporter un curriculum vitae détaillé et être transmise immédiatement à:

Directeur
Département de génie
Faculté des sciences et de génie
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9
Tél.: (506) 858-4309

Innotech Aviation Limitée, la compagnie canadienne la plus dynamique dans le domaine de l'aviation générale, a présentement des postes disponibles dans les secteurs suivants.

Mécaniciens Métal en feuilles

Le candidat idéal possède une année ou plus d'expérience en rivetage, cintrage et emboutissage du métal en feuilles nécessaires à la fabrication des composantes et à la réparation structurale des avions. La personne choisie doit avoir des compétences éprouvées dans la lecture de plans et l'utilisation des micromètres et verniers.

Nous offrons un très bon salaire à l'embauche, des programmes d'assurance concurrentiels et des possibilités de voyager. Si vous désirez vous joindre à notre équipe, veuillez faire parvenir votre candidature ou téléphoner à:

Mark Goldenberg
Directeur du personnel
636-4155

INNOTECH AVIATION LIMITÉE
455 Michel Jasmin
Dorval, Québec H9P 1C2
INNOVATION ET TECHNOLOGIE EN AVIATION



Fonction publique du Québec

Concours ouverts aux hommes et aux femmes

Gouvernement du Québec
Office du recrutement et de la sélection du personnel

Personnel de direction supérieure

Spécialiste en relations du travail

Concours spécifique numéro 624J-450001/JD — Ce concours vise à combler uniquement l'emploi identifié à cet avis.

Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre — Direction générale du travail
— 1 emploi à Montréal.

Attributions — Voir à l'orientation, au développement et à l'élaboration de stratégies et mécanismes visant à créer un climat propice à la négociation en vue d'empêcher les différends ou conflits de travail et d'aider aux règlements de ceux-ci dans le domaine de la construction; établir et maintenir des relations avec les dirigeants patronaux et syndicaux avant, pendant et après la négociation de la convention collective; agir comme médiateur lors de différends ou conflits; informer les conciliateurs du résultat de ses études ou constatations et les aider dans leurs tentatives de rapprochement des parties.

Conditions d'admission — Diplôme universitaire de 1er cycle ou une attestation d'équivalence dûment certifiée par une université québécoise. Un minimum de 8 années d'expérience pertinente. Habileté administrative éprouvée. Chaque année d'étude complémentaire à celle exigée compense pour une année d'expérience pertinente requise. Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par 2 années d'expérience pertinente. Inclure une photocopie de l'original de ses attestations d'études.

Les conditions d'admission des employés de la fonction publique du Québec sont celles prévues au règlement de classification des cadres supérieurs.

Aptitudes et compétence recherchées — L'évaluation et la sélection des candidats admis au concours porteront entre autres sur les connaissances et l'expérience notamment acquises dans une fonction de direction et reliées aux attributions de l'emploi particulièrement dans le domaine des relations du travail.

Inscription — Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique du Québec
Case postale 2188
QUÉBEC, QC G1K 7N8

Administrateur, classe IV

Traitement de 35 533 $ à 49 075 $

Période d'inscription:
du 31 janvier au 13 février 1981

Approvisionnement
Chef du service de la gestion de la qualité

Concours spécifique numéro 625J-450005/JD — Ce concours vise à combler uniquement l'emploi identifié à cet avis.

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement
— Direction générale de l'approvisionnement
— 1 emploi à Québec.

Attributions — Planifier, organiser et diriger les activités du service afin de s'assurer que les produits achetés par l'entremise du service général des achats rencontrent les exigences exprimées sur les commandes. Promouvoir et améliorer la qualité des produits ainsi que des systèmes de gestion de la qualité.

Conditions d'admission — Diplôme universitaire de 1er cycle ou une attestation d'équivalence dûment certifiée par une université québécoise. Un minimum de 8 années d'expérience pertinente. Aptitude manifeste à la direction et au travail de conception. Chaque année d'étude complémentaire à celle exigée compense pour une année d'expérience pertinente requise. Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par 2 années d'expérience pertinente. Inclure une photocopie de l'original de ses attestations d'études.

Les conditions d'admission des employés de la fonction publique du Québec sont celles prévues au règlement de classification des adjoints aux cadres supérieurs.

Aptitudes et compétence recherchées — L'évaluation et la sélection des candidats admis au concours porteront entre autres sur les connaissances et l'expérience reliées aux attributions de l'emploi notamment dans les domaines des systèmes de gestion de qualité, et de l'approvisionnement.

Inscription — Office du recrutement et de la sélection du personnel de la Fonction publique du Québec
Case postale 2188
QUÉBEC, QC G1R 4Z8

Adjoint aux cadres supérieurs
Traitement de 31 775 $ à 44 590 $

Période d'inscription:
du 31 janvier au 13 février 1981

Comment vous inscrire

Vous inscrire à l'aide du formulaire **Offre de service** de l'Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique du Québec, que vous pouvez vous procurer dans ses bureaux régionaux, les centres de main-d'oeuvre et la plupart des caisses populaires.

Sauf si vous êtes déjà membre de la fonction publique du Québec, votre **Offre de service** doit être accompagnée d'une copie des documents mentionnés à l'avis de concours. Le défaut de produire les documents exigés entraînera le rejet de la candidature au concours.

Expédier votre Offre de service à l'adresse indiquée à l'avis de concours correspondant.

L'Office vous invite à prendre connaissance de ses autres concours en communiquant avec l'un de ses bureaux régionaux.

Adjoint au président

Notre client, un très important groupe de développement foncier et immobilier, cherche à pourvoir un poste d'adjoint au président à son siège social à Montréal.

Le candidat idéal, dont un des objectifs personnels sera de faire carrière avec le groupe, est âgé de 35 à 45 ans, possède une formation universitaire en génie, en administration ou en architecture et son expérience sera reliée à la construction, au développement, à la planification, à la gérance de projets et à l'administration d'ensembles immobiliers commerciaux.

Les exigences du poste sont telles que le candidat doit être parfaitement bilingue (français et anglais), qu'il saura faire preuve d'une grande flexibilité et de la capacité de travailler en équipe. De plus, il doit avoir un esprit d'ouverture, être très disponible et posséder une bonne discipline personnelle.

Son activité sera sous la responsabilité directe du président du groupe et exige une excellente maîtrisé de tous les aspects des dossiers traités ainsi que de la capacité d'en réaliser l'analyse et la synthèse.

Ce poste devrait intéresser les candidats ayant déjà atteint un bon niveau de carrière.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae complet, seront traitées confidentiellement, sous la référence 80-440 par:

Pierre BASTIEN
PLURAM inc.
Case postale 158
Succursale B
Québec, QC G1K 7A6

pluram inc.

81 rue St-Pierre, c.p. 158, Succ. B, Québec, Qué. G1K 7A6, 418/692-4280
1400 ouest, rue Sauvé, Suite 235, Montréal, Qué. H4N 1C5, 514/337-0301
1115 rue Prospect, Sherbrooke, Qué. J1H 1B3, 819/562-3066
Ibiza, 05-825571 (LGE MTL)

L'une des plus importantes compagnies d'assurances I.A.R.D. au Québec recherche les services d'une personne dynamique pour occuper le poste de:

DIRECTEUR ASSURANCES DES ENTREPRISES

Le poste:
Sous la responsabilité du directeur de la succursale, la personne recherchée sera responsable de l'application des politiques de souscription, de la tarification des risques et de l'administration des différents services relevant de son autorité.

Les exigences:
La personne doit détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent et posséder un minimum de huit années d'expérience en assurances générales dont trois ans à titre de chef d'unité de souscription dans les assurances des entreprises. Elle doit également posséder son diplôme de Fellow (F.I.A.C.) de l'Institut d'Assurance.

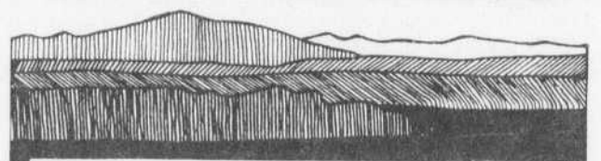
Les conditions:
Entrée en fonction: Immédiate
Lieu de travail: Québec
Traitement: Selon l'échelle salariale en vigueur, plus une gamme complète d'avantages sociaux.

Toute demande sera traitée confidentiellement.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae au:

Service des Ressources Humaines
Dossier AL 81-04
Le Groupe Commerce Compagnie d'Assurances
2450 rue Girouard ouest
Saint-Hyacinthe, Québec
J2S 3B3

LE GROUPE COMMERCE
Compagnie d'assurances
Une présence rassurante



Coordonnateur socio-communautaire

Tâche:
Planifie, coordonne et supervise les activités relatives à l'agencement des programmes dans le but d'assurer à la population des services de qualité, tant individuels que collectifs dans le domaine de l'intervention sociale et communautaire. En plus de coordonner les modules social et communautaire, il coordonne des équipes multidisciplinaires faisant appel à des travailleurs de plusieurs secteurs professionnels.

Qualifications:
— Diplôme de 1er cycle en sciences humaines;
— Dans les domaines social et communautaire, très bonne connaissance et expérience des champs de la pratique curative et préventive et des techniques d'interventions individuelles et collectives ou communautaires;
— Expérience administrative de trois (3) ans;
— Connaissance et maîtrise des techniques de travail par objectifs;
— Capacité de travailler en équipe multidisciplinaire;
— La connaissance de la loi 65 du réseau des affaires sociales et des C.L.S.C. est un atout appréciable.

Conditions:
Les conditions de travail sont celles prévues par le Ministère des Affaires Sociales pour les cadres intermédiaires des C.L.S.C.

Faire parvenir l'offre d'emploi accompagnée de votre curriculum vitae pour le 11 février 1981 à Monsieur Henri Bradet, Directeur Général.

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES SAGUENAY - NORD
222 rue St-Ephrem, Chicoutimi-Nord, Qué. - G7G 2W5
Tél.: 545-1575

L'Association des commissaires industriels du Québec

est à la recherche d'un

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Fonctions:
Sous l'autorité du président le candidat doit:
— assurer le développement et la coordination des dossiers qui lui sont confiés;
— voir à la préparation des réunions des diverses instances de l'organisme et en rédige les procès-verbaux;
— établir et maintenir de bonnes relations entre les membres, les associations régionales et l'Association des commissaires industriels du Québec;
— voir à la gestion des affaires courantes de l'Association;
— assurer la bonne tenue et la garde des registres.

Exigences:
Dynamisme, bonne formation académique, excellente connaissance du français parlé et écrit, sens des relations interpersonnelles et un minimum de deux (2) années d'expérience dans une fonction similaire.

Salaire:
$18,500.00 à $22,500.00 selon les qualifications.
Avantages sociaux à discuter.

Lieu de travail:
À Montréal - Le titulaire est appelé à se déplacer en province.

Toute personne intéressée devra soumettre un curriculum vitae complet avant le 14 février 1981 à l'adresse suivante:

M. Gilles Lavoie, secrétaire
Association des commissaires industriels du Québec
C.P. 617 Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1J8

Ce concours est ouvert aux femmes et aux hommes

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

HÔPITAL SAINT-LUC
MONTRÉAL
recherche

Infirmières

pour son Département de Santé Communautaire

Exigences:
— Membre de l'O.I.I.Q.
— Baccalauréat ou
— Certificat en Nursing Communautaire
— Expérience pertinente

S'adresser au:

Service du Personnel
Hôpital Saint-Luc
264, boulevard Dorchester est
Montréal

Voir autres Carrières et Professions, en pages 30, 31, 32 et 34.

C.L.S.C. Jardin du Québec

est à la recherche d'un

MÉDECIN

pour compléter les cadres de son équipe médicale. Cette équipe est présentement composée de trois (3) médecins à plein temps et d'un médecin à mi-temps. En plus d'assurer les services médicaux courants, selon un horaire jours, soirs et fins de semaine, nos médecins participent à l'élaboration de programmes préventifs, à leur application et à leur évaluation.

L'équipe a besoin d'un médecin qui s'intéresse soit à l'obstétrique, soit à la médecine familiale, soit à l'urgence. Ces disciplines sont pratiquement absentes au sein du district desservi: St-Rémi de Napierville et ses environs.

Cette communauté est située à trente (30) minutes du Centre-ville de Montréal.

Pour plus de renseignements communiquez ou adressez vos curriculum vitae, avant le 12 février 1981 à:

Guy Thony, M.D.,
CLSC Jardin du Québec,
863, rue Notre-Dame,
St-Rémi, Québec, J0L 2L0

Centre de services sociaux de l'Outaouais.

POSTE VACANT

Directeur

de services sociaux à la famille et à l'enfance

POSTE: Numéro 842

FONCTIONS:
Gérer les activités relatives à la production, la distribution et le contrôle des programmes de consultation psycho-sociale à la famille et à l'enfance de la région 07.

QUALIFICATIONS:
Détenir un diplôme d'études universitaires en service social ou l'équivalent et avoir deux (2) ans d'expérience pertinente dont un (1) an et six (6) mois en gestion d'une unité de distribution de services sociaux.

TRAITEMENT:
À établir selon les règles de rémunération des cadres du réseau des affaires sociales (classe 16)

Prière de faire parvenir toute demande accompagnée de votre curriculum vitae à la:

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
105 boul. Sacré-Coeur
Hull (Québec)
J8X 3C5

AVANT LE 18 FÉVRIER 1981.

Le Centre hospitalier de l'université Laval
est à la recherche d'un (e)

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Le Centre Hospitalier de l'Université Laval est un centre hospitalier de soins généraux, spécialisés et ultra-spécialisés.
Il est de plus un centre d'enseignement et de recherche affilié à l'université Laval.

NATURE DE LA FONCTION
Sous l'autorité du conseil d'administration, le directeur général est responsable de l'administration de l'établissement; il en planifie, coordonne et contrôle toutes les activités.

EXIGENCES
Préférablement avoir une formation universitaire en sciences de l'administration ou dans une autre discipline appropriée.

Posséder une expérience suffisante dans le domaine des affaires sociales.

CONDITIONS DE TRAVAIL
Selon les normes du ministère des Affaires sociales (classe 25, salaire: minimum $45,657, maximum $64,361).

Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 28 février 1981 à:

Président du jury de sélection
Conseil d'administration
Le Centre Hospitalier de l'Université Laval
2705, boul. Laurier
Sainte-Foy G1V 4G2

N.B. Toute candidature sera traitée avec discrétion.

CENTRE D'ACCUEIL PÈRE FRÉDERIC INC.

DIRECTEUR (TRICE) GÉNÉRAL (E)

Type d'établissement:
Le centre d'Accueil Père Frédéric Inc, est un centre d'accueil d'hébergement pour personnes âgées, de cent-vingt lits (120) plus soixante-cinq (65) lits répartis en trois (3) Pavillons.

Endroit:
Cap-de-la-Madeleine, 80, Chemin du Passage.

Responsabilités:
Sous la responsabilité du conseil d'Administration, le directeur (trice) général (e) est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités et de la gestion du personnel, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le conseil d'administration.

Exigences:
Détenir un diplôme universitaire en sciences administratives ou dans une autre discipline appropriée. Toutefois une expérience pertinente dans un domaine reliée à la fonction peut compenser l'absence de diplôme universitaire.

Rémunération:
Selon les normes du MAS. Classe 15, $27,529.00 à $38,805.00.

Inscription:
Faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae, avant le 24 février 1981 à l'adresse suivante:

CONCOURS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
a/s M. Jacques Lemire, prés.
Conseil d'Administration
80, Chemin du Passage
Cap-de-la-Madeleine. P.Q.
G8T-2M2

HÔPITAL GÉNÉRAL D'OTTAWA
OTTAWA GENERAL HOSPITAL
501 Chemin Smyth Road,
Ottawa Ontario, K1H 8L6
(613) 737-7777

INFIRMIÈRE CLINICIENNE

(PROGRAMME RENAL)

Un hôpital général bilingue d'enseignement à traitement actif de 450 lits requiert les services d'un(e)... infirmière clinicienne.

Fonctions:
Planifie et met en oeuvre la formation en cours d'emploi pour le personnel d'une unité de 12 lits en soins-rénaux aigus ainsi que 4 lits pour l'unité de dialyse à la maison et pour une unité de transplantation rénale de 12 lits.

Exigences:
— Gradué(e) d'une école accréditée de nursing
— Autorisé(e) du Collège des Infirmières et infirmiers de l'Ontario.
— Deux (2) années d'expérience clinique en soins-rénaux.
— Faire preuve d'une capacité pour l'enseignement.
— Faire preuve d'une bonne connaissance du processus de soins-infirmiers ainsi que s'engager dans le processus de la qualité des soins du malade.
— Maturité, productif(ve) positif(ve) et bonnes relations de travail.
— La connaissance des deux langues officielles est essentielle.

Qualifications désirables: Diplôme en nursing ou l'équivalent.

S'adresser à: Agent de dotation, Ressources humaines.

Mentionner le numéro du concours. HG AC 81-006

Université Laval

PROFESSEURS
DÉPARTEMENT DE PSYCHOPÉDAGOGIE

DOMAINE:

1 poste de professeur en développement cognitif, application des connaissances dans le domaine de l'éducation.

1 poste de professeur en développement du langage et troubles du langage, application des connaissances dans le domaine de l'éducation.

FONCTIONS:

Formation d'enseignants et d'intervenants dans le contexte scolaire. Enseignement aux 1er, 2e et 3e cycles. Encadrement et supervision d'étudiants. Recherche. Participation aux activités du département.

CRITÈRES DE SÉLECTION:

Intérêt pour la formation théorique et pratique des enseignants et pour la recherche. Doctorat ou l'équivalent. Expérience d'enseignement préférable.

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL:
Selon la convention collective en vigueur

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
1er juin 1981.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 15 février 1981 à:

Monsieur Louis Dubé, directeur
Département de psychopédagogie
Faculté des sciences de l'éducation
Université Laval
Cité universitaire (Québec) G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

Université Laval

PROFESSEUR EN GÉOGRAPHIE

(à plein temps)

Champ de compétence:
géographie historique

Qualifications:
- posséder un doctorat ou être en instance de l'obtenir;
- avoir une expérience pratique de la recherche en géographie historique du Québec et de l'Amérique du Nord.

Tâches:
- enseignement au 1er cycle
- direction de séminaires et de thèses de maîtrise et de doctorat
- conduite de travaux de recherche
- participation aux tâches collectives du département

Conditions salariales:
Selon la convention collective en vigueur à l'Université Laval

Date d'entrée en fonction:
Le 1er juin 1981.

Date limite de réception des candidatures:
Le 1er mars 1981.

Faire parvenir un curriculum vitae à l'adresse suivante:

Monsieur le Directeur
Département de géographie
Faculté des lettres
UNIVERSITÉ LAVAL
Québec G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

ctcum

ingénieur

chef de groupe
mécanique générale

FONCTION:
— Sous la direction du surintendant des Études de génie dirige les activités des études techniques pertinentes à la mécanique générale, i.e.:
- étudie des problèmes techniques d'ordre opérationnel;
- conçoit de nouvelles machines ou équipements;
- apporte des modifications ou changements sur les équipements existants;
- recherche ou conçoit des solutions rationnelles et planifie les différentes phases expérimentales.

EXIGENCES:
— Formation universitaire en génie mécanique et être membre de l'ordre des ingénieurs du Québec;
— Posséder six (6) années d'expérience dans l'application des techniques reliées au génie mécanique;
— Aptitudes à diriger une équipe de techniciens et dessinateurs.

RÉMUNÉRATION:
— Salaire selon la compétence
— Avantages sociaux substantiels.

Surintendant - Section personnel
Division des Ressources humaines
1199, rue Bleury
12e étage
Montréal
H3B 3J1

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sommaire de la fonction:
Sous l'autorité du conseil d'administration, le directeur général définit les objectifs du Conseil et les soumet au conseil d'administration pour approbation.

Il planifie, coordonne et contrôle les activités du Conseil de la santé et des services sociaux dans le but d'assurer aux établissements, à la population de la région desservie et au ministère des Affaires sociales les services adéquats.

Le Conseil de la santé et des services sociaux de l'Outaouais est une corporation publique, au sens du Code civil, couvrant la région administrative 07. Le CSSSO joue un rôle consultatif et administratif auprès du ministère des Affaires sociales ainsi que des rôles administratifs auprès des établissements. La région socio-sanitaire de l'Outaouais comporte 40 établissements publics et privés de santé et de services sociaux.

Exigences:
La personne recherchée est un cadre de calibre supérieur qui, en plus de détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle, compte plusieurs années d'expérience de préférence reliées aux domaines de la santé et des services sociaux. Celle-ci, douée d'une forte personnalité, a des antécédents qui témoignent de son dynamisme et de son esprit novateur.

Elle possède le sens de la communication et de la persuasion et peut réaliser les mandats très complexes qui lui sont confiés.

Conditions de travail et traitement:
Les conditions de travail sont similaires à celles généralement applicables dans le réseau des Affaires sociales et le traitement peut aller jusqu'à 59 000$, selon l'expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 17 h 00 le 23 février 1981 au président du conseil d'administration du CSSSO. La date d'oblitération attestera de la date d'envoi de la candidature.

Concours du directeur général
Le président du conseil d'administration
du CSSSO
M. Luc Chaput
4, rue Georges-Bilodeau
HULL (Québec) J8Z 1V2

Le Service universitaire canadien outre-mer (SUCO)

une organisation non-gouvernementale à but non lucratif est à la recherche d'un

COORDONNATEUR À LA FORMATION

Tâches:
— Voir à l'application des orientations et politiques du SUCO dans son secteur;
— Responsable de l'organisation et de la gestion des stages de Formation réalisés pour les futurs coopérants ou pour les coopérants en instance de départ;
— Responsable de la production des documents jugés pertinents pour les stages de Formation;
— Responsable d'un comité de formation;
— Préparer et gérer le budget de la Formation;
— Responsable du secteur Formation et, comme tel relève de la coordination des opérations canadiennes.

Qualifications:
— Connaissance approfondie de l'Afrique liée à une expérience vécue outre-mer;
— Connaissance pratique du milieu populaire au Québec;
— Analyse du sous-développement et de la coopération internale;
— Expérience antérieure en animation de groupe;
— Expérience antérieure dans des tâches de coordination;
— Sens de l'organisation;
— Capacité de synthétiser et produire des documents.

Fin du concours: 15 février 1981

Entrée en fonction: le plus tôt possible.

Envoyez votre curriculum vitae et vos références à:

SUCO,
Comité de sélection du
Coordonnateur à la Formation,
4824 Côte des Neiges,
Montréal, Québec,
H3V 1G4

CENTRE HOSPITALIER PIERRE JANET

APPEL DE CANDIDATURES MIXTES

Directeur des services professionnels et des services hospitaliers

Nature de l'établissement:
Centre hospitalier spécialisé en psychiatrie, (courte durée) 64 lits pour adultes et pavillon de 44 lits pour enfants et adolescents.

Exigences du poste:
— Médecin spécialisé en psychiatrie;
— Expérience en administration hospitalière d'au moins 3 ans.

Responsabilités:
Sous l'autorité du Directeur général:
— coordonner et surveiller les activités professionnelles et scientifiques qui s'exercent dans l'établissement, sous réserve des responsabilités données aux autres directeurs envers les professionnels de la santé autres que les médecins et dentistes par les règlements ou le plan d'organisation;
— vérifier le fonctionnement des comités du Conseil consultatif des professionnels et du Conseil des médecins et dentistes et s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs fonctions et dans le cas du Conseil des médecins et dentistes qu'ils contrôlent adéquatement les actes médicaux et dentaires posés dans l'établissement;
— planifier, organiser, diriger et contrôler les activités des services hospitaliers selon le plan d'organisation du Centre.

Rémunération et avantages sociaux:
Selon les normes des politiques du Ministère des Affaires sociales.

Envoyer curriculum vitae pour le 21 février 1981, à l'attention de:

M. Pierre Pagé
Président du Conseil d'administration
Centre Hospitalier Pierre Janet
20, rue Pharand
Hull, Qué. J9A 1K7

Gestionnaire prêts et placements

Service Financier, division prêts et placements

Concours no.: 81-FQ-E-3

LA DESCRIPTION:
Procède à l'étude de demandes d'emprunt soumises à la Fédération provenant particulièrement de coopératives. Effectue différentes analyses, soumet ses recommandations et exerce un contrôle sur les financements approuvés. Prépare des soumissions pour fins de présentation aux différents organismes notamment les coopératives. Participe à des travaux de recherche ou de conception en matière de politiques, de procédures reliées à son domaine d'activités. Conseille les caisses populaires.

LES EXIGENCES:
La personne recherchée possède, de préférence, un diplôme universitaire de premier cycle en administration, commerce ou finance. Toutefois, il est à noter qu'une très bonne expérience dans le domaine du crédit et/ou un brevet de l'Institut des banquiers canadiens pourra être considéré en l'absence de formation universitaire. D'autre part, le poste exige une très bonne expérience dans le domaine du financement des coopératives ainsi qu'une très bonne connaissance des principes, méthodes et procédures utilisés dans l'analyse des dossiers de financement. Finalement, la personne recherchée devra être capable d'exercer un contrôle et un suivi sur divers dossiers en cours.

LES CONDITIONS:
— Plan complet d'avantages sociaux.

LIEU DE TRAVAIL:
— Lévis

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 13 février 1981 au: Service du Personnel, Fédération des Caisses Populaires Desjardins de Québec, 95, avenue des Commandeurs, Lévis, G6V 6P6.

fédération
des caisses populaires desjardins
de québec

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

GÉRANT DE STUDIO

Voici votre chance de travailler au sein d'une compagnie de photographie la plus reconnue nationalement.

Nous créons pour le marché et la vente des portraits professionnels de famille et de personnage.

Le candidat idéal doit être une personne responsable et désireuse d'apprendre. Il doit aimer travailler avec le public et spécifiquement avec de jeunes enfants.

Aucune expérience n'est requise. Nous fournissons un entrainement complet pour la vente et la photographie.

- Bénéfices, salaire garanti et boni
- Programme intensif
- Potentiel pour promotion

Si vous pensez avoir les qualités requises, veuillez appeler:

Le Studio de Portraits Sears
333-5317 poste 514

lundi seulement de 10 hres à 14 hres et demander M. Karthaus.

Voir autres Carrières et Professions, en pages 30, 31, 32 et 33.

Candidat(e) recherché(e)

BIBLIOTHÉCAIRE

(poste temporaire à temps partiel)

Organisation d'un centre documentaire dans une école primaire.

Réalisation de l'implantation d'un centre documentaire en concertation avec la direction et les enseignants d'une école primaire.

Expérience de ce genre de travail dans une bibliothèque d'école primaire.

Conditions d'emploi:
Salaire selon la convention existante.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent s'adresser à:

La Commission Scolaire Davignon
Service du personnel
112, rue John
Cowansville, Qué. J2K 1X2

AVOCAT(E)

Une compagnie de transport requiert les services d'un(e) avocat(e), bilingue, admis(e) au Barreau en 1977 ou 1978, pour pratique générale au sein de son contentieux.

Le salaire est à discuter et sera établi selon l'expérience et les qualités du candidat.

Les intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Me J.Edmond Gagnon
C.P. 8107
Montréal, H3C 3N3

ctcum

Nous sommes à la recherche d'un

ingénieur - mécanique du bâtiment

FONCTION
Étude de problèmes techniques d'ordre opérationnel, préparation des plans et spécifications relatifs aux installations de chauffage, ventilation et climatisation.

EXIGENCES
— Formation universitaire en génie, mécanique du bâtiment;
— Posséder quelques années d'expérience. Des connaissances dans le domaine de l'économie de l'énergie seraient un atout.

RÉMUNÉRATION
— Salaire pouvant atteindre $33,000, selon la compétence;
— Emploi stable et avantages sociaux substantiels.

Faire parvenir votre curriculum vitae à

Service du personnel
1199 rue Bleury
12e étage
Montréal
H3B 3J1

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

BIBLIOTHÉCAIRE

La Bibliothèque publique de Pointe-Claire recherche un bibliothécaire professionnel pour prendre charge de ses Services au public.

Description de tâches:
être responsable du comptoir de prêt et de son personnel, des services de référence, et du choix des ouvrages de référence, des documents officiels et de la collection de périodiques.

Les candidats doivent posséder un diplôme en bibliothéconomie d'une école accréditée, être bilingue et de préférence avoir au moins une année d'expérience.

S'adresser par écrit à:

La Directrice,
Bibliothèque Publique de Pointe-Claire,
100 Douglas Shand
Pointe-Claire, Qué.
H9R 4V1

Le Musée d'art de Joliette

C.P. 132, Joliette, Québec, J6E 3Z3 — (514) 756-0311

Directeur

Responsabilité:
Sous l'autorité du conseil d'administration, le directeur est responsable de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, de l'élaboration et de la direction des activités du Musée, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le conseil d'administration.

Exigences:
Avoir une formation en art ou en histoire de l'art ou une expérience jugée équivalente.
Posséder les aptitudes et les habiletés inhérentes au poste.

Traitement:
La rémunération est fixée entre $18,000 et $23,000 selon la compétence et l'expérience.

Toute candidature demeure confidentielle. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 21 février 1981 au Comité de sélection avec la mention: Concours au poste de directeur.

Musée d'art de Joliette
C.P. 132
Joliette, Qué.
J6E 3Z3

Centre Hospitalier des Laurentides

Établissement public à soins multiples de 568 lits situé à l'Annonciation dans le nord des Laurentides à environ 160 kilomètres de Montréal, recherche un (e)

CHEF D'UNITÉ «SOINS PHYSIQUES»

FONCTIONS:
Sous l'autorité du directeur des soins infirmiers, le chef d'unité identifie, planifie, coordonne et contrôle les activités relatives à l'administration des soins de son service dans le but d'assurer aux bénéficiaires des soins adéquats.

EXIGENCES:
A) Scolarité: D.E.C. en techniques infirmières, plus une année de spécialisation dans la même discipline ou en techniques administratives ou l'équivalent.
B) Expérience: Deux (2) ans d'expérience pratique, deux (2) ans d'expérience de gestion.
C) Autres: Etre membre en règle de l'O.I.I.Q.

SALAIRE: Selon la politique de rémunération du Ministère des Affaires Sociales (Classe 13) et selon les qualifications et l'expérience.

Les candidats (tes) intéressés(es) doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 6 février 1981 au:

Directeur du personnel
CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES
L'Annonciation, Québec, G0T 1T0

LE Lundi
le plus grand magazine au québec

Directeur de publicité nationale

Une importante publication hebdomadaire au Québec (ABC 125,000 copies vendues et PMB III) est à la recherche d'un homme énergique capable de bâtir un département de publicité autonome et de faire en sorte d'installer la publication sur le marché national au Québec et à Toronto.

Le candidat devra être parfaitement bilingue et avoir fait ses preuves dans un domaine similaire et jouir d'une vaste expérience.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae en mentionnant le salaire désiré à **Monsieur Gilles Mailhot, au 9922, boul. St-Laurent, Montréal, Québec. H3L 3R2.**

HÔPITAL GÉNÉRAL D'OTTAWA
OTTAWA GENERAL HOSPITAL

501 Chemin Smyth Road,
Ottawa Ontario, K1H 8L6
(613) 737-7777

ERGOTHÉRAPIE

Un hôpital général bilingue d'enseignement à traitement actif de 450 lits requiert les services d'un(e) ergothérapeute en médecine physique.

Fonctions:
Évaluation et traitement de patients en neurologie, inclura possiblement rotation en orthopédie, rheumatologie, brûlures, et autres soins médicaux.

Exigences:
La personne doit être admissible à l'A.C.E. Autres expériences valables.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 7 février 1981.

S'adresser à:
Agent de dotation, Ressources humaines

Mentionner le numéro du concours HG AC 81-007.

RESPONSABLE ADJOINT D'IMMEUBLE

(Édifice gouvernemental)

Poste: Responsable adjoint d'immeuble

Fonctions:
Voir à la surveillance et à la coordination des fonctions liées à l'entretien de l'immeuble. Le responsable adjoint aura, entre autres, à surveiller le travail d'environ 40 personnes (mécaniciens de machine fixes, membres de divers corps de métiers et préposés au nettoyage.

Le candidat retenu devra:
— Posséder un certificat de 2e classe de machines fixes ou l'équivalent.
— Avoir au moins 8 ans d'expérience, dont un minimum de 2 ans comme surveillant.
— Pouvoir communiquer dans les deux langues officielles.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir une lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitae avant le 13 février 1981.

Toute demande sera traitée confidentiellement.

DOSSIER 1001
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

Fonction publique du Québec

Concours ouverts aux hommes et aux femmes

Gouvernement du Québec
Office du recrutement et de la sélection du personnel

Conseiller en politiques du marché du travail

Concours spécifique numéro 105J-456001/JD — Ce concours vise à combler uniquement l'emploi identifié à cet avis.

Ministèredu travail et de la main-d'oeuvre — 1 emploi à Montréal

Attributions — Sous l'autorité du Directeur de la planification et du développement, est chargé de projets de planification et de développement en main-d'oeuvre en particulier ceux relatifs à la protection de l'emploi, à l'égalité d'accès à l'emploi et aux programmes d'assistance économique dans leurs relations avec les problèmes du marché du travail; coordonner les travaux d'équipes multidisciplinaires et les projets exécutés par des consultants, en contrôle la progression et en évalue les résultats; conseille les autorités en toute matière pertinente à sa compétence et aux projets et mandats à sa charge; collabore à la préparation d'orientations, de politiques et de stratégies de main-d'oeuvre.

Conditions d'admission — Diplôme universitaire de 1er cycle en économique ou dans une autre discipline appropriée. Huit années d'expérience pertinente aux attributions de l'emploi. Chaque année d'étude pertinente complémentaire à celles exigées compense pour une année d'expérience pertinente requise. Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par 2 années d'expérience pertinente. Inclure une photocopie de l'original de ses attestations d'études.

Inscription — Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique du Québec
Complexe Desjardins
Tour sud, 22e étage
Case postale 781
MONTRÉAL, QC
H5B 1B9

Agent de recherche et de planification socio-économique, classe I
Traitement — de 32 179 $ à 37 949 $ Période d'inscription: du 31 janvier au 13 février 1981

Conservateur en chef

Concours spécifique numéro 107J-456001/JD — Ce concours vise à combler uniquement l'emploi identifié à cet avis.

Ministère des affaires culturelles — Musée d'art contemporain - 1 emploi à Montréal

Attributions — À titre d'agent culturel, participer à l'orientation du Musée d'art contemporain; voir à la réalisation de la programmation en coordonnant les activités des trois secteurs suivants: collection permanente, expositions locales et itinérantes, animation/éducation; superviser la conservation de la collection; coordonner une équipe de travail composée de 9 employés dont 5 professionnels; contribuer à la promotion du Musée d'art contemporain.

Conditions d'admission — Diplôme universitaire de 1 er cycle en histoire de l'art ou dans une autre discipline appropriée; 8 années d'expérience pertinente aux attributions de l'emploi. Chaque année d'étude pertinente complémentaire à celles exigées compense pour une année d'expérience pertinente requise. Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par 2 années d'expérience pertinente aux attributions mentionnées. Inclure une photocopie de l'original de ses attestations d'études.

Connaissance d'usage des langues française, et anglaise. Cette connaissance sera évaluée au cours du processus de sélection.

Inscription — Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique du Québec
Complexe Desjardins
Tour sud, 22e étage
Case postale 781
MONTRÉAL, QC
H5B 1B9

Agent culturel, classe I
Traitement — de 28 465 $ à 34 164 $ Période d'inscription: du 31 janvier au 13 février 1981

Spécialiste en moyens techniques d'enseignement

Concours sectoriel numéro 123H-456001/JD — Ce concours vise à constituer une réserve de candidats en vue de combler cet emploi et au besoin, tout autre emploi de même nature qui pourrait devenir vacant dans divers ministères de la région administrative de Montréal durant la prochaine année.

Présentement 1 emploi à Montréal au ministère de l'Éducation

Attributions — Assumer la responsabilité de la conception et de la production de documents pédagogiques audiovisuels; superviser le travail du personnel du secteur au plan pédagogique et technologique; élaborer les plans de production de tous les documents dont il a la responsabilité; faire rédiger les devis de chacune des productions; participer à l'attribution des contrats de service pour ces productions; représenter le ministère de l'Éducation auprès des maisons de production; faire rédiger tous les documents d'accompagnement et les approuver.

Conditions d'admission — Diplôme universitaire de 1er cycle en sciences de l'éducation ou dans une autre discipline appropriée; 3 années d'expérience pertinente en production de documents pédagogiques audiovisuels. Chaque année d'étude pertinente complémentaire à celles exigées compense pour une année d'expérience pertinente requise. Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par 2 années d'expérience pertinente aux attributions mentionnées. Inclure une photocopie de l'original de ses attestations d'études.

Inscription — Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique du Québec
Complexe Desjardins
Tour sud, 22e étage
Case postale 781
MONTRÉAL, QC
H5B 1B9

Spécialistes en sciences de l'éducation, classe II
Traitement — de 24 242 $ à 32 233 $ Période d'inscription: du 31 janvier au 13 février 1981

Comment vous inscrire

Vous inscrire à l'aide du formulaire **Offre de service** de l'Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique du Québec, que vous pouvez vous procurer dans ses bureaux régionaux, les centres de main-d'oeuvre et la plupart des caisses populaires.

Toute **Offre de service** doit être accompagnée d'une copie des documents mentionnés à l'avis de concours. Le défaut de produire les documents exigés entraînera le rejet de la candidature au concours.

Expédier votre **Offre de service** à l'adresse indiquée à l'avis de concours correspondant.

L'Office vous invite à prendre connaissance de ses autres concours en communiquant avec l'un de ses bureaux régionaux.

CHRDL

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE
Secteur de soins aigus

requiert les services d'un (e)

ASSISTANT (E) INFIRMIER (ÈRE)-CHEF

(temps complet)

Unité de soins: Chirurgie

Quart de travail: 0 h à 8 h (nuit)

Exigences:
- Être membre en règle de l'OIIQ
- Expérience clinique en soins intensifs et en chirurgie (2 ans)
- Leadership
- Capacité de travail en équipe

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 13 février 1981, à:

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
1000 boulevard Ste-Anne
Joliette, (Qué.)
J6E 6J2

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL
BAIE-COMEAU HAUTERIVE

MÉDECINS SPÉCIALISTES

Le Centre Hospitalier Régional Baie-Comeau Hauterive situé sur la Côte-Nord, desservant une population de 55,000 habitants, de Tadoussac à Baie-Trinité, et disposant d'une installation nouvelle d'une CAPACITÉ de 300 LITS (200 lits S.A. et 100 lits S.P.) est à la recherche de:

— 1 radiologiste
— 2 oto-rhino-laryngologistes
— 2 gynécologues - obstétriciens
— 2 orthopédistes
— 1 pathologiste
— 2 psychiatres
— 2 dentistes
— 2 médecins internes
— 2 pédiatres

Possibilité de dédommagement d'installation permanente.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:

MARC FATTER
Directeur Général
CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL
BAIE-COMEAU HAUTERIVE
635, boulevard Joliet
Hauterive (Québec)
Téléphone: (418) 589-3701
589-3541
rés. 296-5947

VILLE DE SAINT-LAMBERT

CHEF-BIBLIOTHÉCAIRE

La ville de Saint-Lambert (population 20,700) est à la recherche d'une personne pour prendre la direction de la bibliothèque municipale.

Qualifications:
— posséder un baccalauréat en bibliothéconomie;
— expérience 3 ans minimum;
— bonne connaissance de la langue anglaise;
— membre de la Corporation des bibliothécaires professionnels de la Province de Québec.

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae à:

M. Claude Prescott
Directeur général adjoint
Ville de Saint-Lambert
55 Argyle
Saint-Lambert, Qué. J4P 2H3

avant le 10 février 1981

cinéma

Toutes les informations à paraître dans cette page doivent parvenir par écrit au DEVOIR au plus tard le mercredi de chaque semaine. Demandes d'insertion ou corrections doivent être adressées à Louise Valiquet (cinéma, sur scène et expositions) et à Claudine Inizan (télévision).

ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) — "Les corps érotiques: un art d'aimer", ciné-conférence du Dr. Jean-Yves Desjardins, jusqu'au 6 fév. 20 h 30.
ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — L'horaire des cinémas Atwater paraîtra dorénavant sous le titre Plaza Alexis Nihon.
ASTRE I, 9480 Lacordaire (327-5001) — "Le shérif et les extra-terrestres": Sam. dim.: 14 h 40, 17 h 55, 21 h 05. Sem. 20 h 35. "Coup de tête": Sam. dim.: 13 h 05, 16 h 20, 19 h 30. Sem.: 19 h 00.
ASTRE II, "Le complot diabolique du Dr. Fu Manchu": Sam. dim.: 14 h 25, 18 h 10, 22 h 00. Sem.: 20 h 55. "Tendre combat": Sam. dim.: 12 h 30, 16 h 15, 20 h 00. Sem.: 19 h 00.
ASTRE III, "The Formula": Sam. dim.: 13 h 30, 17 h 20, 21 h 15. Sem.: 0 h 45. "Leo and Loree": Sam. dim.: 15 h 35, 19 h 30. Sem.: 19 h 00.
ASTRE IV, — "Harold et Maude": Sam. dim.: 14 h 45, 18 h 05, 21 h 25. Sem.: 21 h 05. "Jonathan le goéland": Sam., dim.: 13 h 00, 16 h 20, 19 h 40. Sem.: 19 h 20.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "First Family": Sem. dim.: 13 h 25, 15 h 15, 17 h 10, 19 h 05, 21 h 05. Sem.: 19 h 05, 21 h 05.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Prison Babies": 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Man and Wife": 13 h 30, 16 h 20, 19 h 20, 22 h 00.
BERRI I, 1280 St-Denis (288-2115) — "Xanadu": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00. Représentation spéciale sam.: 23 h 00.
BERRI II, — "Mon oncle d'Amérique": 12 h 40, 14 h 55, 17 h 10, 19 h 30, 21 h 40. Représentation spéciale sam.: 23 h 45.
BERRI III, — "Le lagon bleu": 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Représentation spéciale sam.: 23 h 00.
BERRI IV, "Que le spectacle commence": 12 h 30, 16 h 55, 21 h 30. "La rose": 14 h 35, 19 h 05.
BERRI V, "Laura les ombres de l'été": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00. Représentation spéciale sam.: 23 h 00.
BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "Collégiennes à tout faire": 12 h 15, 14 h 46, 17 h 17, 19 h 48, 22 h 29. "La sexualité chez les adolescentes": 13 h 10, 15 h 41, 18 h 12, 20 h 43.
BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Stir crazy": Sam. dim.: 13 h 00, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20. Sem.: 17 h 10, 19 h 15, 21 h 10.
BONAVENTURE II, "Rocky horror picture show": Sam., dim.: 13 h 40, 15 h 30, 17 h 20, 19 h 10, 21 h 00. Sem.: 17 h 20, 19 h 10, 21 h 00.
BROSSARD I, Mail Champlain, 8600 boul. Taschereau (465-5906) — "Les frères blues". Sam., dim.: 12 h 30, 16 h 45, 21 h 00. Sem.: 19 h 45. "Le plus secret des agents secrets": Sam., dim.: 14 h 55, 19 h 15. Sem.: 18 h 00, 22 h 00.
BROSSARD II, "Le lagon bleu": Sam. dim.: 13 h 30, 17 h 30, 21 h 40. Sem.: 19 h 30. "Chapitre deux": Sam., dim.: 15 h 15, 19 h 30. Sem.: 21 h 40.
BROSSARD III, "Shining l'enfant lumière": Sam. dim.: 13 h 30, 17 h 30, 21 h 25. Sem.: 19 h 45. "Les monstres sont toujours vivants": Sam. dim.: 15 h 35, 19 h 45. Sem.: 18 h 10, 21 h 45.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Shining l'enfant lumière": Sam. dim.: 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15. Sem.: 19 h 00, 21 h 15.
CHAMPLAIN II, "Ça plane les filles": Sam. dim.: 14 h 15, 18 h 10, 22 h 05. Sem.: 20 h 00. "Les guerriers de l'enfer": Sam. dim.: 12 h 10, 16 h 00, 19 h 55. Sem.: 18 h 00, 21 h 50.
CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Rendez-vous boulevard Van Nuys": 14 h 50, 18 h 35, 21 h 20. "Le toubib aux cours du soir": 13 h 15, 16 h 30, 19 h 45.
CHÂTEAU II, "Emmanuelle et les filles de Madame Claude": 12 h 50, 15 h 45, 18 h 40, 21 h 34. "Femmes complices": 14 h 25, 17h 20, 20 h 15.
CINÉMA DE PARIS, 896 ouest, Ste-Catherine (875-1882) — "Les frères blues": 12 h 10, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 15, 21 h 30.
CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Les guerriers de la nuit": 14 h 00, 17 h 10, 20 h 15. "Faut trouver le joint": 15 h 40, 18 h 45, 21 h 55. Salle II: "L'inspecteur Harry": 14 h 35, 18 h 35, 22 h 20. "À coups de magnum": 12 h 30,i16 h 30, 20 h 20.
CINÉMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Jamais je ne t'oublierai": Sem sam.: 19 h 30. Dim.: 15 h 35, 19 h 30. "Collections privées": Sem.: 21 h 30. Sam.: 17 h 35, 21 h 30. Dim.: 1 h 40, 17 h 35, 21 h 30.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — "Premier amour, version infernale" de Susumi Hani (Japon 1968), Sam.: 19 h 30. "The insect woman" de Shohei Imamura (Japon 1963), Sam.: 21 h 30. "Gilda" de Charles Vidor (Usa 1946), mar.: 19 h 30. "Loulou": de Georg Wilhelm Pabst (Allemagne 1928), mar.: 21 h 30. Cinéma d'animation (Betty Boop), mer.: 19 h 30. "Valérie" de Denis Héroux (Québec 1969), mer.: 21 h 30. "Et...Dieu créa la femme" de Roger Vadim (France 1956), ven.: 19 h 30. "Ninotchka" de Ernst Lubitsch (USA 1939), ven.: 21 h 30.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "The garden of delights": de Carlos Saura, sam.: 19 h 00. "Cria cuervos" de Carlos Saura, sam.: 21 h 00.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Tribute": Sam. dim.: 12 h 10, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 15, 21 h 30. Sem.: 19 h 10, 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Le chainon manquant": 12 h 30, 14 h 15, 16 h 00, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.
COMPLEXE DESJARDINS II — "Femme entre chien et loup": 13 h 00, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS III — "Collégiennes en folie": 12 h 30, 15 h 25, 18 h 20, 21 h 15. "Parties fines": 14 h 05, 17 h 00, 19 h 55.
COMPLEXE DESJARDINS IV — "La banquière": 13 h 30, 15 h 55, 18 h 20, 20 h 45.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6800 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Seems like old times": Sam., Dim.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Sem.: 19 h 10, 21 h 10.
CÔTE-DES-NEIGES II, "Battle beyond the stars": Sam., dim.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15. Sem.: 19 h 15, 21 h 15.
COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) — "La maison des filles": Sam.-sem.: 18 h 15, 21 h 50. Dim.: 14 h 30, 14 h 30, 18 h 15, 21 h 50. "Apprentissage à l'école": Sam.sem.: 20 h 35. Dim.: 13 h 05, 16 h 55, 20 h 35. "La rage du sexe": Sam.sem.: 19 h 30. Dim.: 15 h 45, 19 h 30.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Shining l'enfant lumière": Sam.dim.: 14 h 15, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 30. Sem.: 19 h 15, 21 h 30.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Chère inconnue": Sam.dim.: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Sem.: 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II — "Bienvenue Mr. Chance": Sam.dim.: 14 h 00, 16 h 30, 19 h 00, 21 h 30. Sem.: 19 h 00, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "First family": Sam.Dim.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 10. Sem.: 19 h 00, 21 h 10.
DORVAL II — "Private Benjamin": Sam.dim.: 13 h 00, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20. Sem.: 19 h 15, 21 h 20.
DORVAL III — "Any which way you can": Sam.dim.: 12 h 30, 14 h 40,16 h 50, 19 h 00 21 h 15. Sem.: 19 h 00, 21 h 15.
DÉCARIE SQUARE II — "Stir crazy": Sam.dim.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 10. Sem.: 19 h 00, 21 h 15.
ELYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Gismo": Sem.: 19 h 30, 21 h 30. Sam.dim.: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
ELYSÉE II — "Une semaine de vacances": Sem.: 19 h 20, 21 h 20. Sam.dim.: 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
FAIRVIEW I, 7555 Trans Canada HWY, Pointe Claire (697-8095) — "Popeye": sam.dim.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Sem.: 19 h 10, 21 h 10.
FAIRVIEW II, "Lovers & Liars": sam., dim.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00. Sem.: 19 h 00, 21 h 00.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Rendez-vous boulevard Van Nuys": Sam., dim.: 14 h 40, 18 h 00, 21 h 20. "La toubib aux cours du soir": Sam., dim.: 13 h 00, 16 h 20, 19 h 40. Sem.: 18 h 00, 19 h 40.
GREENFIELD II — "Y-a-t'il un pilote dans l'avion": Sam.dim.: 14 h 35, 18 h 00, 21 h 35. "L'histoire d'Olivier": Sam.dim.: 12 h 45, 16 h 10, 19 h 40. Sem.: 18 h 00, 19 h 40.
GREENFIELD III — "Les faux durs": Sam.dim.: 13 h 00, 17 h 00, 21 h 05. "Invasion des profanateurs": Sam.dim.: 14 h 55, 19 h 00. Sem.: 19 h 00.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Dutch treat": 12 h 15, 14 h 55, 17 h 35, 20 h 15. "Three A.M.": 13 h 20, 16 h 30, 18 h 40, 21 h 20.
JEAN-TALON, 4255 est Jean-Talon (725-700) — "Le lagon bleu": Sam.dim.: 13 h 15, 17 h 30, 21 h 45. Sem.: 19 h 30. "Chapitre deux": sam.dim.: 15 h 15, 19 h 35. Sem.: 21 h 30.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Nine to five": Sam.dim.: 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10. Sem.: 19 h 00, 21 h 10.
KENT II — "Popeye": Sam.dim.: 12 h 10, 14 h 20, 16 h 30, 18 h 40, 20 h 50. Sem.: 18 h 40, 20 h 50.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Nine to five": Sam.dim.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00. Sem.: 19 h 00, 21 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Private Benjamin": Sam.dim.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15. Sem.: 19 h 15, 21 h 15.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Le plus secret des agents secrets": 19 h 00. Matinée sam.dim.: 13 h 00. "Les frères blues": 20 h 45. Matinée sam.dim.: 14 h 45.
MONTENACH II — "Un petit mélo dans la tête": 19 h 15 sauf lundi. Matinée sam.dim.: 13 h 30. "Le lagon bleu": 20 h 55 sauf lundi. Matinée sam.dim.: 15 h 10. Ciné-Club: "La mort en direct": lun.: 20 h 00.
MAJESTIC, 3116 est, Henri Bourassa (381-6116) — "Le massacre à la scie": Sam.dim.: 18 h 30, 22 h 00. "Zombies: le crépuscule des morts vivants": 20 h 00. Samedi et dimanche dès midi: "Les 7 cités d'Atlantis", "L'évadé", "Ciné-parc".
OUIMETOSCOPE I, 1204 est, Ste-Catherine (525-8600) — "C'est l'apocalypse": Sam.: 18 h 45, 21 h 30. "Don Giovanni": Dim.: 14 h 00. "C,est l'apocalypse": Dim.: 18 h 45, 21 h 30.
OUIMÉTOSCOPE II, "Prends l'oseille et tire-toi" de Woody Allen. Sem.: 19 h 00, 21 h 00. Sam.: 19 h 00, 21 h 00, 23 h 00. Dim.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — Sam.: "Cordélia": 19 h 00. "Le tambour": 21 h 30. Dim.: "Les douze travaux d'Astérix": 14 h 00. "Keiko": 16 h 00. "Agathe": 19 h 15. "Allegro non troppo": 21 h 30.
LA CITÉ II — "First family": Sam.dim.: 13 h 20, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05. Sem.: 19 h 05, 21 h 05.
LA CITÉ III — "The elephant man": Sam.dim.: 13 h 55, 16 h 10, 18 h 30, 20 h 55. Sem.: 18 h 30, 20 h 55.
LAVAL I, 1600 le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Y a-t'il un pilote dans l'avion": Sam.dim.: 14 h 40, 18 h 10, 21 h 35. "Le ciel peut attendre": Sam.dim.: 12 h 50, 16 h 15, 19 h 45. Sem.: 18 h 10, 19 h 19 h 45. Samedi dernier spectacle: 21 h 35.
LAVAL II — "Les monstresses": Sam.dim.: 14 h 40, 18 h 15, 21 h 45. "L'enfant fugitif": 12 h 55, 16 h 30, 20 h 05. Sem.: 18 h 15, 20 h 05. Samedi dernier spectacle: 21 h 45.
LAVAL III — "Emmanuelle et les filles de Mme Claude": Sam.dim.: 15 h 10, 18 h 20, 21 h 30. "Femmes complices": Sam.dim.: 13 h 40, 16 h 50, 20 h 00. Sem.: 18 h 20, 20 h 00. Samedi dernier spectacle: 21 h 30.
LAVAL IV — "Le coup du parapluie": Sam.dim.: 15 h 05, 18 h 30' 21 h 50. "3 super gars passent à l'attaque": Sam.dim.: 13 h 30, 16 h 50, 20 h 10. Sem.: 21 h 50.
LAVAL V — "Les faux durs": Sam.dim.: 13 h 00, 17 h 00, 21 h 05. "L'invasion des profanateurs": Sam.dim.: 14 h 55, 19 h 00. Sem.: 21 h 05.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Les frères blues": Sam.dim.: 12 h 30, 16 h 45, 21 h 00. Sem.: 19 h 45. "Le secret des agents secrets": Sam.dim.: 14 h 50, 19 h 15. Sem.: 18 h 00, 22 h 00.
LAVAL-ODÉON II — "Le lagon bleu": Sam.dim.: 13 h 15, 17 h 30, 21 h 50. Sem.: 19 h 30. "Chapitre deux": Sam.dim.: 15 h 05, 19 h 25. Sem.: 21 h 15.
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Lovers & liars": 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Samedi dernier spectacle: 23 h 30.
LOEW'S II — "Nine to five": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 15. Samedi dernier spectacle: 23 h 20.
LOEW'S III — "Any which way you can": 12 h 20, 14 h 30; 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00. Samedi dernier spectacle: 23 h 10.
LOEW'S IV — "Private Benjamin": 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Samedi dernier spectacle: 23 h 30.
LOEW'S V — "Popeye": 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10. Samedi dernier spectacle: 23 h 20.
MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A., Mascouche (474-4141) — "Le complot diabolique du Dr Fu Manchu": sam.dim.: 13 h 20, 17 h 20, 21 h 30. Sem.: 21 h 30. "Tendre combat": Sam.dim.: 15 h 20, 19 h 30. Sem.: 19 h 30.
MASCOUCHE II, — "Y a-t'il un pilote dans l'avion": Sam.dim.: 14 h 50, 18 h 10,i21 h 25. Sem.: 21 h 10. "Comment se faire réformer": Sam.dim.: 13 h 10, 14 h 30, 19 h 45. Sem.: 19 h 30.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Les frères blues": Sam.dim.: 12 h 30, 16 h 45, 21 h 00. Sem.: 19 h 45. "Le plus secret des agents secrets": Sam.dim.: 14 h 50, 19 h 15. Sem.: 18 h 00, 22 h 00.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Le sherif et les extra-terrestres": Sam.dim.: 14 h 40, 17 h 55, 21 h 05. Sem.: 20 h 35. "Coup de tête": Sam.dim.: 13 h 05, 16 h 20, 19 h 30. Sem.: 19 h 00.
PARADIS II — "Le complot diabolique du Dr Fu Manchu": Sam.dim.: 14 h 25, 18 h 10,i22 h 00. Sem.: 20 h 55. "Tendre combat": Sam.-dim.: 12 h 30, 16 h 15, 20 h 00. Sem.: 19 h 00.
PARADIS III — "Les aventures érotiques de Juliette": Sam.dim.: 13 h 00, 15 h 20, 17 h 40, 20 h 00. Sem.: 19 h 00, 21 h 20. "Couple complice": Sam.dim.: 14 h 00, 16 h 20, 18 h 40, 21 h 00. Sem.: 20 h 00.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — Samedi: "Métropolis" de Fritz Lang (All. 1926): 19 h 30, 21 h 30. Dimanche: Films pour enfants, 13 h 30. "Métropolis": 15 h 00.
PARISIEN I, 480 ouest Ste-Catherine (866-3856) — "Les faux durs": 13 h 00, 17 h 00, 21 h 00. "L'invasion des profanateurs": 14 h 55, 19 h 00. Samedi dernier spectacle: 21 h 00.
PARISIEN II — "Y a-t'il un pilote dans l'avion": 12 h 20, 14 h 10, 16 h 00, 17 h 50, 19 h 40, 21 h 35. Samedi dernier spectacle: 23 h 25.
PARISIEN III — "Cage aux folles": 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50. Samedi dernier spectacle: 23 h 30.
PARISIEN IV — "Les monstresses": 13 h 25, 15 h 20, 17 h 10, 19 h 05, 21 h 00. Samedi dernier spectacle: 23 h 00.
PARISIEN V — "Le coup du parapluie": 12 h 30, 14 h 15, 16 h 00, 17 h 50, 19 h 35, 21 h 25. Samedi dernier spectacle: 23 h 10.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Jazz Singer": Sam.dim.: 12 h 45, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25. Sem.: 19 h 00, 21 h 05.
PLAZA ALEXIS NIHON I, Niveau du métro, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "The incredible shrinking woman": Sam.dim.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00. Sem.: 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
PLAZA ALEXIS NIHON II, — "Seems like old times": Sam.dim.: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Sem.: 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
PLAZA ALEXIS NIHON III, — "Battle beyond the stars": Sam.Dim.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15. Sem.: 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Ordinary people": 12 h 10, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05.
PLACE VILLE-MARIE II — "Airplane": 13 h 00, 14 h 55, 16 h 55, 18 h 55, 20 h 55.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "The opening of Misty Beethoven": 12 h 00, 15 h 50, 17 h 30, 20 h 30. "Space Love": 13 h 30, 16 h 15, 19 h 00, 21 h 40.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Y-a-t'il un pilote dans l'avion": 14 h 40, 18 h 00, 21 h 20. "Arrête de ramer t'es sur le sable": 13 h 00, 16 h 20, 19 h 40.
RIVOLI II — "Le coup du parapluie": 14 h 45, 18 h 00, 21 h 15. "Son dernier concert": 13 h 15, 16 h 30, 19 h 45.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — Spectacle "La cage aux folles": sam.dim.: 20 h 00.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Les Charlots en délire": Sam.dim.: 16 h 45, 21 h 35. Sem.: 21 h 35. "La balade démente": Sam.dim.: 15 h 15, 20 h 05. Sem.: 20 h 05. "Les réformés se portent bien": 13 h 30, 18 h 20. Sem.: 18 h 20.
SAINT-DENIS III 1590 St-Denis (845-3222) — "Le cri du sorcier": 12 h 10, 13 h 45, 15 h 20, 16 h 55, 18 h 30, 20 h 05, 21 h 40. Sem.: 18 h 30, 20 h 05, 21 h 40.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Lovers & liars": Sam.dim.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15. Sem.: 19 h 15, 21 h 15.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Private Benjamin": Sam.dim.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Sem.: 19 h 10, 21 h 10.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Shining l'enfant lumière": Sam.-dim.: 13 h 40, 17 h 40, 21 h 45. Sem.: 19 h 55. "Le jour de la fin du monde": Sam.dim.: 19 h 15 h 45, 19 h 45. Sem.: 18 h 00, 21 h 55.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Les faux durs": Sam.dim.: 12 h 55, 17 h 00, 21 h 10. "L'invasion des profanateurs": Sam.dim.: 14 h 55, 19 h 00.
VERSAILLES II — "Rendez-vous boulevard Van Nuys": Sam.dim.: 14 h 35, 18 h 00, 21 h 25. "La toubib aux cours du soir": Sam.dim.: 12 h 55, 16 h 15, 19 h 45. Sem.: 18 h 00, 19 h 45.
VERSAILLES III — "Y-a-t'il un pilote dans l'avion": Sam.dim.: 14 h 55, 18 h 10,i21 h 25. "La guerre des mondes": 13 h 20, 16 h 35, 19 h 50. Sem.: 18 h 10, 19 h 50.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Le complot diabolique du Dr Fu Manchu": Sam.dim.: 13 h 10, 17 h 00, 20 h 55. Sem.: 20 h 55. "Ne tirez pas sur le dentiste": Sam.dim.: 15 h 10, 19 h 00. Sem.: 19 h 00.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Les frères blues": Sam.dim.: 12 h 30, 16 h 45, 21 h 00. Sem.: 19 h 45. "Le plus secret des agents secrets": Sam.dim.: 14 h 50, 19 h 15. Sem.: 18 h 00, 22 h 00.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "The stunt man": 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 19 h 00, 21 h 15.
YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Raging bull": 13 h 45, 16 h 15, 18 h 45, 21 h 15.

sur scène

ATELIER THÉÂTRE LES MAINS, 371 est, Roy (842-7371) — Pour enfants: Le Théâtre face à face présente: "Viens jouer dans ma cour" (4 à 12 ans). Sam.: 14 h 00, dim.: 13 h 30, 15 h 00.
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Oh! Les beaux jours" de Samuel Beckett avec Françoise Faucher, Jean-Louis Paris. Mise en scène: Jean Faucher, Lun. à jeu.: 20 h 30. Ven. sam.: 19 h 30, 22 h 00. Relâche dim.: Jusqu'au 28 fév.
CAFÉ NELLIGAN, 550 est, Dorchester (288-9535) — "Aux yeux des hommes" de John Herbert, traduction de R. Dionne. Mar. à jeu. et dim.: 20 h 30. Ven. sam.: 20 h 00, 23 h 00.
CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Les extravagantes et voluptueuses aventures du baron de Crac", d'après Henri-Pierre Cami avec Réjean Wagner. Mer. à lun.: 20 h 30. Du 21 janv. au 2 mars.
CAFÉ LES ENTRETIENS, 1577 est Laurier (843-8129) "Lou Zarbie de Béryl blanc" interprété par Louise Guay. Mise en scène: Louise Daigle. Sam.dim.: 21 h 00.
CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — "Prélude à un déjeuner sur l'herbe" de Olwen Wymark, avec Normand Bélanger, Claire Ifrane, Hervé Martin. Mise en scène: Ève Marie. Jeu. à lun.: 20 h 00. Jusqu'au 2 fév. Henri-Pierre Noël, pianiste, du 28 janv. au 2 fév. 22 h 00.
CHRIST CHURCH CATHEDRAL, 1440 Av. Union — Récital d'orgue par Gerald Wheeler, sam.: 17 h 00. Programme: Bextehude, Clérambault, J.S. Bach, Franck, François Morel, Simon Preston. À midi trente — Récital d'orgue par Susan Davis, lundi. Oeuvres de Buxtehude, Sweelinck, Bach, Louis Vierne, Robert Kennedy, mardi. Oeuvres de Franck, Duruflé, Bach, Kenneth Meek. John Laing, mercredi. Oeuvres de Buxtehude, Franck, Bach, Jehan Alain. Carol Harris, Jeudi. Oeuvres de Bach, Gerald Wheeler, vendredi. Oeuvres de Mendelssohn, Corrette, Bach, Langlais.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Côte Ste-Catherine (739-2301) — "Mixed marriage écrit par George Szanto avec Marvin Karon, James Kidnie, Lillian Lewis Trulie Macleod, Barney O'Sullivan. Tous les jours 20 h 00. Matinées mar.: 13 h 30, dim.: 16 h 00. Relâche ven. Jusqu'au 22 fév.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — Ginette Bellavance. Dim. 20 h 30. sam.: 20 h 30, 23 h 00.
CAFÉ CAMPUS, coin Reine-Marie et Decelles (735-1259) — Le groupe Matante Alys, lun.: 21 h 30.
CAFÉ THÉÂTRE LES FLEURS DU MAL, 500 est, Rachel (521-4446) — "Les Neiges" de Michel Garneau avec Pierre Brodeau, Josette Couillard, Marie-Denyse Daudelin, Alain Fournier, Véronique Pinette. Mise en scène: Claude Poissant. Tous les soirs 20 h 30. Relâche lun. mar. jusqu'au 8 fév. "La trousse" de Louis-Marie Dansereau avec Danielle Fichaud. Lun. mar.: 21 h 00. Jeu. ven. sam.: 23 h 00. Dim.: 18 h 00. Relâche mer. Jusqu'au 28 fév.
CENTAUR, 453 St-François Xavier (288-3161) — "The Tomorrow Box" de Anne Chislett avec Joyce Campion, Antony Parr, Diane Beishaw, Richard Blackburn et Kate Trotter. Mise en scène: Elsa Bolam. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinée sam.: 14 h 00. Prolongation jusqu'au 8 fév. "Passionate Ladies" de et avec Barbara Perry. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinées sam.: 14 h 00. Du 5 fév. au 22 mars.
ÉGLISE QUEEN MARY ROAD, Hampstead — Concert de Ton Koopman, orgue et clavecin, jeu.: 20 h 30. Oeuvres de Bruhns, Buxtehude, Bach, Sweelinck, Byrd, Rossi. Inf.: 392-8224.
L'IMPRÉVU, 446 Place Jacques Cartier, Vieux-Montréal (878-9397) — Michel Séguin, jusqu'à dimanche. Dim. à jeu.: 22 h 00, 24 h 00. Ven. sam.: 22 h 30, 1 h 00.
LE PONT TOURNANT, 940 Sir-Wilfrid-Laurier, Vieux-Beloeil, (467-4504) — "Histoires de fantômes", écrit et interprété par Francine Tougas est un ensemble de monologues, de poèmes et de chansons sur le thème de l'amour et de ses fantasmes. Tous les ven. sam. de fév. 21 h 00. Pour enfants: Le Gyroscope présente "Trois petits contes" de Louise LaHaye (3 à 5 ans). Dim.: 14 h 00.
L'EX-TASE, 816 est, Ontario (526-9396) — "Ma p'tite vache a mal aux pattes" de et par Jocelyne Goyette. Mise en scène: André Melançon. Mer à dim.: 21 h 00. Jusqu'au 15 fév. "Beauté baroque" de Claude Gauvreau avec Julie Vincent, Raymond Legault. Mer. à sam.: 23 h 00. Dim.: 15 h 00. Jusqu'au 8 fév.
LA COMÉDIE NATIONALE, 1450 est, Ste-Catherine (523-1131) — "Une farce de la nature", spectacle de Pierre Labelle, Dim. sem.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Jusqu'au 14 fév.
LA CHACONNE, 338 est, Ontario (843-8620) — France David, piano; Garry Nagels, trombone, sam. dim.: 21 h 00. Programme: Correlli, Weber, Mozart, J.S. Baoh, M. Cals, E. Bozza, A. Guilmant, W. Presser, K. Bissel, M. Baker. "Dites si c'était vrai..." spectacle sur l'oeuvre de Brel avec Louise Binette, Yves Raymond, Michel Létourneau, du 4 au 8 fév. 21 h 00.
LE TRANSIT, 425 Place Jacques Cartier, Vieux-Montréal (861-5731) — Maneige, jusqu'au 1er fév. Relâche lun. mar. Corbeau, du 3 au 15 fév. Sem. dim.: 21 h 30, 23 h 30. Ven. sam.: 22 h 00, 24 h 30.
OPÉRA-FÊTE, présente au 550 Atwater inf.: 524-6074. "Requiem" avec Michèle Leduc, Marie-Louise Bussières, Michel Boyer, Léocadia Lachance, Sylvie Philibert, Bertrand Labrie. Jeu. à dim.: 20 h 30. du 5 fév. au 1er mars. Concerts-midi: Le groupe des Six, mer.: 12 h 00. Oeuvres de Mihaud, Poulenc. Art du mouvement: La troupe du mime Omnibus, jeu.: 12 h 00.
STUDIO, de l'annexe de l'École Nationale de Théâtre, 360 est, Laurier — Pour enfants: "Pleurer pour rire" de Marcel Sabourin par le Théâtre de la Marmaille. Dim.: 15 h 30. Res.: 849-5469.
SALLE CLAUDE CHAMPAGNE, 220 Chemin Vincent d'Indy — Récital de piano, Claude Savard, mer.: 20 h 30. Oeuvres de Bach, Haydn, Beethoven, Debussy, Schostakovich.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Les 3 "L": Lalonde, Lautrec, Louvain, sam. dim et jeu. ven.: 20 h 30. L'OSM, Franz-Paul Decker, chef invité: Barry Tuckwell, corniste. Mar. mer.: 20 h 30. Oeuvres de Straus.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Paul et Paul s'en vient," sam.: 22 h 00. Maureen Forester, contralto; John Newmark, pinaiste, dim.: 15 h 30. Oeuvres de Purcell, Moussorgski, Fauré, Duparc, Debussy, Mahler. L'orchestre de chambre McGill, Jeanne Baxtresser, et Mario Duschesnes, flûtistes; Scott Ross, claveciniste, lun.: 20h 30. Oeuvres de J.S. Bach.
THÉÂTRE PHOENIX, 1858 ouest, Maisonneuve — Lectures publiques de nouvelles pièces (en anglais) par l'Atelier de Dramaturgie de Montréal. Tous les lun. du 2 fév. au 25 mai à 20 h 30. Rens.: 931-0787.
SALLE POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — L'Ensemble vocal Tudor, dir.: Wayne Riddell, dim. lun.: 20 h 30. Programme Bach. (prix d'entrée). Norair Artinian, piano, mar.: 20 h 30. Oeuvres de Mozart, Franck, Rachmaninoff. L'Harmonie d'instrument à vent, mer.: 13 h 00. Carmen Or, piano, mer.: 20 h 30. Oeuvres de Beethoven, Schubert, Chopin. Musique de chambre par Hindemith, jeu.: 20 h 30. Jeanne Baxtresser, flûte, David Carroll, basson; William Aide, piano, ven.: 20 h 30. Oeuvres de Scarlatti, Tel

Dufaux

Suite de la page 20

nois chez eux, Georges Dufaux se savait Occidental, perçu comme l'étaient les Seigneurs dans la Chine médiévale. Les Chinois que vous voyez ont l'air naturel, ils ont aussi le respect de l'autorité et puisque nous sommes là, toute une équipe de film, c'est que nous avons l'autorisation. Ils nous le disent, ces Chinois, que leur pays est pauvre. Les différences de classes se sentent surtout entre pays aujourd'hui, vous savez. Leur qualité d'accueil n'a jamais fait défaut; ils se doutaient bien que leur réalité quotidienne nous intéressait au premier chef. Ce que nous aimons, m'ont confié certains (par traducteur interposé) c'est que c'est nous qui parlons dans votre film, qu'il n'y a pas de commentateur qui sait tout. L'empressement que mettent les Chinois à aider les vieillards ou leurs camarades de travail, Dufaux y voit un certain rapprochement avec les valeurs judéo-chrétiennes que l'on a tenté d'inculquer à l'Occident «faire du bien à autrui«. En Chine, dans ces films, on rend grâce au parti, au socialisme et à ses timonniers pour tout ce qui revêt une certaine importance dans la vie. Les références en Chine sont certes différentes; elles s'opposent à ce que nous pouvons, en Occident, tirer de cette espèce d'insatisfaction chronique, de notre spécticisme.

«J'ai aimé cette expérience. J'ai aimé les Chinois. Dans une certaine mesure je tente d'exposer ce qui arrive aux «nouveaux» travailleurs: dans l'administration du chemin de fer, les enfants des retraités ont préséance sur tout autre candidat à l'emploi.

Les sinologues pourront toujours tenter d'extrapoler quant au sens de la fête, à l'attrait des «primes», à l'émulation dans la société chinoise contemporaine. La place donnée à une alimentation équilibrée, l'affection prodiguée aux enfants, par sa petite fenêtre, Dufaux nous les fait voir amplement, et bellement.

Avant de clore l'entretien, Georges Dufaux a tenu à dire que «les organismes gouvernementaux ont un rôle très important à jouer dans le cinéma, même pour les longs métrages». Il y a beaucoup de coproduction et ça peut être valable mais «ce serait un leurre de penser que ces coproductions pourraient correspondre à l'expression autonome d'une société, la nôtre, caractérisée par un fort petit marché.» Nous vivons des situations et des débats dont l'ONF, les gouvernements, Radio-Canada, la SDIC et d'autres organismes ont mission de réfléter la portée.

Van Gogh

Suite de la page 25

féconds dans l'histoire de l'art. C'est peut-être pour cela, que la tentative de définition du «cloisonnisme» échappe à trop de rigueur. C'est aussi cette même confusion qui existe à l'intérieur même du mouvement qui fait s'entrechoquer le sentiment mystique et le plaidoyer pour l'art anonyme et primitif, qui fait se heurter le vocabulaire formel des peintres et les éléments iconographiques. En fait, le «cloisonnisme,» selon l'exposition, équivaut, en gros, à la simplification de la forme et à l'exhaltation de la couleur s'éclatant par la suite dans une voie mystique et religieuse: celle des «Nabis» ou prophètes dont Maurice Denis, ou dans une voie plus «plastique» où se conjuguent alors à l'amour des courbes, des détails graphiques élégants, avec Toulouse-Lautrec, vers l'Art Nouveau. La disparition du naturalisme y est capitale.

C'est le grand mérite de cette approche, certes plus nuancée que le résumé que j'en fais, de nous restituer la complexité des alternatives multiples s'offrant à ces artistes réunis par affinités. Autour de Gauguin mais surtout de van Gogh une effervescence communicative a donné lieu à des échanges prolifiques, des discussions, des lettres, des ateliers partagés où l'un a quelquefois marché dans les plates-bandes de l'autre. Le mythe du génie solitaire en prend un coup! van Gogh qui n'a jamais pensé faire des chefs-d'oeuvre rêvait d'une sorte de phalanstère artistique communautaire. Même après ses heurts avec Gaugin, il n'a pas changé d'idée. Pour lui, il n'y avait pas d'artistes mineurs ou majeurs.

«Il faudrait, écrivait-il, former des groupes d'individus qui se réuniraient pour créer une idée qui leur serait commune. L'un orchestre superbement les couleurs mais manque d'idée. Un autre déborde de conceptions nouvelles, mais ne saurait les exprimer d'une manière suffisamment sonore à cause de la timidité de sa palette. Pour beaucoup de raisons, il faut regretter le manque d'esprit de corps entre artistes, qui se critiquent mutuellement, qui se font du mal, mais n'arrivent heureusement pas à se détruire complètement».

Deux conditions principales ont rendu possible la tenue à Toronto de cette exposition majeure où l'on sert les oeuvres sans s'en servir. D'abord, les assises financières plus que solide de ce musée bien nanti qu'est l'Art Gallery of Ontario où priment avant tout des principes de rentabilité et surtout la présence en tant que conservateur invité de Bogomila Welsh-Ovcharov qui a monté l'expo et dont les recherches inédites sur le sujet font autorité.

Notes

(1) Adresse de l'Art Gallery of Ontario: 317 Dundas Street West, Toronto, M5T 1G4.

(2) On me pardonnera d'employer pour une femme le mot «conservateur» dont l'usage, courant, n'est peut-être plus conforme à l'évolution sociale mais il ne m'appartient pas de trancher.

Lovers

Suite de la page 28

La Dolce Vita. Monicelli en serait tombé amoureux et Fellini le lui aurait cédé. En voici l'argument. La vie de Guido distille l'ennui, même s'il ne se prive pas de tromper sa femme. En tout bien tout honneur. Un coup de fil lui apprend que son père se meurt. Comme ses parents habitent loin de Rome, Guido voit aussitôt dans cet événement la possibilité d'un petit voyage, d'une diversion. Des circonstances qui nous en disent long sur la médiocrité du personnage lui font rencontrer Anita (Goldie Hawn), jeune Américaine désoeuvrée qu'il invite à l'accompagner. Et le couple fortuit se dirige vers la ville natale de Guido. Comme le mensonge est devenu chez lui une seconde nature, il cache à la jeune femme le véritable motif de ce qu'elle croit être une fugue amoureuse dédiée à ses seuls charmes. Tandis qu'elle l'attendra vainement à l'hôtel, notre héros va arriver dans sa famille au moment où l'on procède à la toilette mortuaire de son père. Il ira d'une découverte à l'autre. Il comprendra subitement l'injuste préférence de sa mère à son égard. Il s'étonnera devant la suprême discrétion de la maîtresse de son père (Andréa Ferreol). S'ensuivra une série de quiproquos qui dégénèrera en scandale le jour de l'enterrement...

Tullio Pinelli est un merveilleux scénariste qui figure aux génériques des principaux films de Fellini, depuis *Le Cheik blanc*, en passant par *La Strada* et *La Dolce Vita*, jusqu'à *Huit et demi*. On rêve quand on se prend à imaginer les dimensions qu'un Fellini n'aurait pas manqué de conférer à ce voyage dans le passé, ce retour aux sources. Monicelli aurait-il attendu trop longtemps pour le tourner? Il en fait une lecture littérale peu inspirée, entièrement dépourvue de fantaisie, d'érotisme, de nostalgie. C'est de la comédie au premier degré. La mise en scène est conventionnelle, la photographie belle et propre. Les comédiens sont honnêtes dans un registre limité. L'interprète Giancarlo Giannini est réduit à son personnage unidimensionnel du coureur de jupons. Il ne rêve pas, ne se souvient pas, ne fantasme pas. Les gags se succèdent, mécaniques. Et à l'écoute de la partition sirupeuse d'Enrico Morricone, là aussi on regrette la petite musique acide de Nino Rota. Mais on regrette surtout la musique de la langue italienne. Car *Voyage avec Anita* nous est présenté dans une version doublée en anglais. Non, ç'aurait pu être la perle rare, ce n'est qu'un petit film agréable et sans conséquence. (Aux cinémas Loews, Snowdon et Fairview.)

NE VOUS PRÉCIPITEZ SURTOUT PAS POUR ACHETER UN REÉR, MÊME LE NÔTRE.



Les REÉR sont avantageux à bien des points de vue, surtout lorsqu'il s'agit de réduire votre impôt sur le revenu. Pourtant, même si nous vendons des REÉR, nous sommes parfois d'avis qu'un autre type de placement vous conviendrait mieux. Il suffit de quelques minutes d'entretien pour répondre à cette question.

Le but du groupe financier Eaton Baie est de pouvoir offrir à ses clients un programme financier complet qui conviendra parfaitement à chaque situation individuelle. Après tout, ce qui convient à une personne n'est pas nécessairement idéal pour une autre.

Le REÉR vous permet de différer le paiement de votre impôt sur le revenu mais ses avantages peuvent varier selon vos revenus, votre âge, votre état civil, vos possessions immobilières et votre régime de rentes actuel, pour ne nommer que quelques facteurs. Par conséquent, avant de vous vendre un REÉR, nous voulons être sûrs que c'est ce qui vous convient et que le REÉR soit celui qui réponde le mieux à vos exigences.

Si le REÉR s'avérait avantageux pour vous, Eaton Baie peut vous offrir l'une des plus vastes gammes de régimes approuvés au Canada. Nous offrons des programmes globaux qui comprennent des certificats de placement garantis, des comptes d'épargne, des fonds de placement et certains programmes d'assurance Eaton Baie. Parmi les avantages d'un REÉR global d'Eaton Baie, mentionnons qu'il vous est offert sans frais, qu'il existe plusieurs modalités de paiement et plusieurs possibilités de placement. De plus, dans le cadre des REÉR autogérés, nous acceptons les hypothèques ainsi que les options d'achat. Nous payons aussi des intérêts sur les soldes et offrons un barème d'honoraires très concurrentiel. Mais à notre avis, le plus grand avantage de tous, c'est la flexibilité sans pareille que vous procure un REÉR d'Eaton Baie.

Il y a une foule de facteurs à considérer avant d'acheter un REÉR.

Alors, avant de vous précipiter pour en acheter un avant le 2 mars, la date limite prenez le temps de discuter de votre situation financière avec l'un de nos conseillers. Il saura vous dire s'il s'agit pour vous d'un achat judicieux et, le cas échéant, vous conseillera sur le choix d'un REÉR fait sur mesure pour vous. C'est ça, un service personnalisé.

Découpez et postez ce bon, ou passez nous voir à nos bureaux.

☐ J'aimerais recevoir des renseignements sur _____

☐ J'aimerais qu'un conseiller communique avec moi. _____

Nom: _____ _____

_____

Adresse: _____

_____

Tél.: (Ind. rég. ___) _____

Services Financiers
Eaton Baie
2020, rue Université
bureau 540
Montréal, Québec H3A 2A5

TRUST EATON BAIE

DES SERVICES FINANCIERS PERSONNALISÉS.

CENTRES FINANCIERS EATON

Montréal
Eaton, 6e étage
677, rue Ste-Catherine ouest
(514) 842-9331

St-Bruno
Eaton, 2e étage
600, boul. Les Promenades
(514) 461-2345

Chomedey, Laval
Eaton, 2e étage
Le Carrefour Laval
3015, boul. Le Carrefour
(514) 687-1470

Pointe-Claire
Eaton, 3e étage
Centre commercial Fairview
6701, route Transcanadienne
(514) 697-6420

CENTRES FINANCIERS LA BAIE

Montréal
La Baie, 5e étage
585, rue Ste-Catherine ouest
(514) 281-4683

St-Laurent
La Baie, 2e étage
3275, chemin Côte Vertu
(514) 322-4550

SUCCURSALE DU TRUST

Montréal
1450, rue Ste-Catherine ouest
(514) 861-3664